



La Polynésie française en 2005

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

Polynésie française

Rapport Annuel

2005

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

	Pages
APERCU GEOGRAPHIQUE	9
RAPPELS HISTORIQUES	10
SYNTHESE	13
CHAPITRE I - L'EVOLUTION ECONOMIQUE	19
SECTION 1 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	20
§ 1. La population	20
1. L'évolution de la population	20
2. Les caractéristiques de la population	21
<hr/>	
§ 2. L'emploi	22
1. L'emploi et la formation	22
2. Les relations du travail	26
<hr/>	
§ 3. Les salaires et les prix	27
1. Les salaires	27
2. Les prix	29
<hr/>	
§ 4. Le commerce extérieur	34
1. Les importations	34
2. Les exportations	36
3. La balance commerciale	38
<hr/>	
§ 5. La balance des paiements	40
1. Le compte des transactions courantes	40
2. Le compte financier	41
<hr/>	
SECTION 2 - LES SECTEURS D'ACTIVITE	43
§ 1. L'agriculture	43
1. Présentation générale	43
2. Le coprah	44
3. Les autres productions agricoles	48
4. L'élevage	53
5. La forêt	57
<hr/>	
§ 2. La pêche, l'aquaculture et la perliculture	58
1. La pêche	58
2. L'aquaculture	62
3. La perliculture	64

§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	69
1. Le poids du secteur	69
2. Le bâtiment	70
3. Le génie civil et les travaux publics	73
§ 4. L'industrie et l'artisanat	73
1. Le secteur industriel	73
2. L'artisanat	77
§ 5. La distribution	82
1. La place et la composition du secteur du commerce	82
2. L'évolution de l'activité des entreprises du commerce	83
§ 6. Le tourisme	85
1. L'activité du secteur	85
2. Bilan et perspectives de la capacité d'accueil	91
3. L'action des pouvoirs publics	96
§ 7. Les activités portuaires et aéroportuaires	98
1. Les activités portuaires	98
2. La desserte aérienne	103
§ 8. L'énergie, l'eau et l'environnement	107
1. L'énergie	107
2. L'eau	109
3. L'environnement	112
§ 9. Les nouvelles technologies de l'information	115
1. Internet	115
2. La télévision par satellite	116
3. La téléphonie portable	117
§ 10. Les services non marchands	118
1. L'éducation	118
2. La santé	123
3. La protection sociale	126
SECTION 3 - LA VIE ECONOMIQUE DES ARCHIPELS ELOIGNES	133
§ 1. Présentation générale	133
§ 2. Les aides au développement des archipels	134
1. Les aides de la Collectivité d'Outre-mer	134
2. Les aides de l'Etat	135

§ 3. Les activités économiques des archipels	135
1. Les Australes	136
2. Les îles Marquises	137
3. Les Tuamotu-Gambier	139
4. Les îles Sous-le-Vent	142

CHAPITRE II - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE 145

SECTION 1 - LE SYSTEME BANCAIRE 146

§ 1. L'organisation bancaire	146
1. L'évolution du système bancaire	146
2. Les événements majeurs de l'année	146
3. Les guichets bancaires	147
4. Les moyens de paiements	148
5. Les comptes	149
6. Les effectifs	150

§ 2. La situation agrégée des banques	152
1. Le volume global d'activité	152
2. La maîtrise des risques	154
3. Le bilan agrégé	156

§ 3. Les résultats des banques	158
1. Le produit net bancaire	158
2. Le résultat brut d'exploitation	160
3. Le résultat d'exploitation	160
4. Le résultat net	161
5. Rentabilité et productivité	161

§ 4. Conditions et distribution du crédit en Polynésie française	163
1. Les conditions bancaires	163
2. La distribution du crédit en Polynésie française	165

SECTION 2 - L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE 168

§ 1. Les actifs financiers des résidents	168
1. L'ensemble des actifs financiers	168
2. Les dépôts collectés par les établissements de crédit locaux	169
3. L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures	171
4. Les actifs financiers par agent économique	172

§ 2. Les passifs financiers des résidents	174
1. L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place	174
2. Les concours accordés par les établissements de crédit situés dans la zone d'émission	176
3. Les concours accordés par les établissements de crédit situés hors zone d'émission	179

§ 3. La masse monétaire et ses contreparties	181
1. Les composantes de la masse monétaire	181
2. Les contreparties de la masse monétaire	182

§ 4. L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux	183
1. L'équilibre par nature	183
2. L'équilibre par durée	184

SECTION 3 - LES FINANCES PUBLIQUES	186
---	------------

§ 1. Vision d'ensemble des finances publiques en Polynésie française	186
--	-----

§ 2. Le budget de la Polynésie française	187
1. Les prélèvements fiscaux	187
2. Le budget global de la Polynésie française	189
3. Les régimes d'exonération fiscale	191

§ 3. Les interventions de l'Etat en Polynésie française	193
1. Les dépenses civiles de l'Etat	195
2. Les dépenses militaires	198

§ 4. Les aides européennes et régionales	200
1. Le Fonds européen de développement	200
2. Le Fonds européen de développement régional	201

PERSPECTIVES 2006	203
--------------------------	------------

LES MISSIONS DE L'IEOM	205
-------------------------------	------------

Annexe 1 : Lexique des principaux sigles mentionnés dans ce fascicule	206
Annexe 2 : Liste des publications disponibles réalisées par l'IEOM	208

APERCU GEOGRAPHIQUE

1. SITUATION ET SUPERFICIE

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²), comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest.

Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 18.000 km de Paris, 8.800 km de Tokyo, 6.600 km de Los Angeles, 6.000 km de Sydney, 5.000 km de Nouméa. Elle fait partie du fuseau horaire GNU - 10. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est donc de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française, ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3.600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1.600 km², à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maïao et Mehetia), et plus à l'ouest, les îles Sous-le-Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;
- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km² se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;
- **l'archipel des Marquises**, 1.040 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;
- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule Mangareva, l'île principale, est habitée ;
- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 150 km² : Tubuai, Rurutu, Raivavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société ainsi que les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles « hautes » d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2.241 mètres. Les îles « basses », situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

2. CLIMAT

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete.

RAPPELS HISTORIQUES

1. ORIGINE ET DECOUVERTE

Venant sans doute des côtes d'Asie du sud-est, le peuple polynésien a forgé son identité (en particulier sa langue, ses croyances et ses techniques), vers 1500 avant J.C. dans les îles Samoa, Fidji et Tonga avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaïi (vers 500) puis en Nouvelle-Zélande (vers l'an 800).

L'origine de ces mouvements migratoires, qui s'effectuaient sur de grandes pirogues doubles et supposaient une grande maîtrise de la mer ainsi qu'une connaissance précise des astres et des courants, est attribuée à la surpopulation et aux guerres intestines. Ils prirent fin au XIV^{ème} siècle.

Puka Puka dans l'archipel des Tuamotu, se présente comme la première île polynésienne découverte par les Européens en 1521 (Magellan), puis les Marquises par l'Espagnol Mendana en 1595, les Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société n'entrèrent dans l'histoire que bien plus tard, lorsque le 19 juin 1767, le capitaine anglais Wallis aborda à Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « *Nouvelle Cythère* », puis par Cook qui y vint à trois reprises, en 1769, 1773 et 1777. En 1788, le *Bounty* fit escale à Tahiti avant d'être le théâtre d'une célèbre mutinerie.

2. LE RATTACHEMENT A LA FRANCE

Au début du XIX^{ème} siècle, une famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, les Pomare, supplanta progressivement celle des Teva de Papara avec l'aide des missionnaires de la "London Missionary Society". Les Pomare s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu d'où ils étaient originaires et aux îles Sous-le-Vent.

Le long règne de la reine Pomare IV Vahine (1827-1877) fut marqué par des rivalités religieuses entre protestants et catholiques (implantés depuis 1836) que sous-tendait en réalité la lutte entre la France et l'Angleterre pour la possession de la Polynésie. En 1842, la reine et les grands chefs de Tahiti sollicitèrent la protection du roi de France et le 29 juin 1880, le roi Pomare V céda à la France sa souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. En 1887, les îles Sous-le-Vent furent, à leur tour, rattachées à la France.

Les Tahitiens participèrent à la première guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. En 1940, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Au cours de la seconde guerre mondiale, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

3. LA PERIODE CONTEMPORAINE

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, il prend le nom de Polynésie française en 1957. Le rattachement à la France fait l'objet d'une confirmation par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et surtout, le début de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésienne. Près de vingt ans plus tard, en juillet 1977, est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne, qui restera en vigueur jusqu'en 1996.

L'année 1996 est une date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996¹, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ». Ce dernier exerce donc des compétences d'attribution recentrées sur ses missions de souveraineté : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'État, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle.

En application de cet article, le Territoire peut, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en Métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

Dotée depuis presque trente ans d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu récemment son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004 – 192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie. La Polynésie française est donc désormais un Pays d'Outre-mer au sein de la République. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, et constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française peut désormais disposer de représentations auprès de tout Etat reconnu par la République française (représentations non diplomatiques). En outre, le statut transfère aux autorités polynésiennes des compétences dans de nombreux domaines touchant notamment au droit civil, au droit du travail et à la fiscalité.

La nouvelle loi organique a porté de 49 à 57 membres, le nombre des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française, élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Ces modifications ont conduit à la dissolution de l'Assemblée et à l'organisation d'élections anticipées. Le résultat de ces dernières fût inattendu. En effet,

¹ Publiée au JOPF le 23 avril 1996.

le 23 mai 2004, la liste de l'Union pour la démocratie (UPLD) menée par Oscar Temaru l'a emporté, avec une très faible majorité, 29 sièges contre 28 pour le Tahoeraa Huiraatira de Gaston Flosse. Cette alliance n'a tenu qu'un peu plus de quatre mois, une motion de censure déposée par le Tahoeraa Huiraatira, adoptée par 29 voix contre 28, faisant chuter le gouvernement Temaru en octobre 2004. Quinze jours plus tard, la nouvelle majorité Tahoeraa composait un nouveau gouvernement avec, à sa tête, Gaston Flosse.

Dans cette situation complexe et tendue, alors que l'UPLD réclamait la dissolution de l'Assemblée et la tenue de nouvelles élections générales et que des négociations étaient engagées en ce sens à Paris, sous l'égide du ministère de l'Outre-mer, le Conseil d'Etat a annulé, début novembre, le scrutin de mai 2004 aux îles du Vent. Le jeu politique ainsi éclairci, les électeurs de cette seule circonscription, la plus importante par sa population, ont été renvoyés aux urnes le 13 février 2005. Ce scrutin a vu l'UPLD l'emporter à nouveau ; Oscar TEMARU a été réélu Président de la Polynésie française le 3 mars 2005.

On observera que la modification du mode de scrutin introduite dans la loi organique de 2004, modification instaurant une prime majoritaire destinée à permettre la constitution d'une majorité stable à l'Assemblée de Polynésie Française, ne semble pas remplir son objectif.

L'évolution de l'économie polynésienne en 2005

En 2005, la conjoncture économique de la Polynésie française s'est légèrement redressée par rapport à 2004. Le chiffre d'affaires des entreprises, tous secteurs confondus, s'est accru de 5 % (+ 2 % en 2004)¹. Cette évolution se situe au dessus de la moyenne de ces 5 dernières années (+4 %). La croissance a été portée par la demande interne, en particulier par la consommation des ménages et par l'investissement des entreprises au cours du premier semestre 2005. L'accroissement des importations de biens d'équipements « hors avion² » (+ 6 %) et des biens de consommation finale (+ 9 %) corroborent ce redressement de l'économie par la demande privée.

Le principal frein à la croissance a été imputable aux dépenses publiques. Les dépenses mandatées par la Collectivité n'ont en effet retrouvé que tardivement leur niveau de 2004, si bien que l'impact économique d'une partie des dépenses engagées en 2005 ne devrait intervenir qu'en 2006. Sur l'année 2005, les dépenses de fonctionnement se sont accrues de 3 % et les dépenses d'investissement ont stagné.

La balance commerciale s'est dégradée en valeur absolue. Le déficit s'est creusé de 19 milliards (de 124 à 143 milliards de F CFP), du fait d'une augmentation plus importante des importations que des exportations, respectivement + 22 milliards et + 2,5 milliards de francs CFP. Au moins quatre raisons peuvent être avancées : le renchérissement du prix des hydrocarbures (+ 47 % sur le prix du brent en dollars), l'appréciation des monnaies des principaux partenaires commerciaux (à l'exception du yen), notamment du dollar américain tout au long de l'année (+ 13 % en 2005), un effet de rattrapage des importations après le net ralentissement observé en 2004 (- 3 %) et l'importation « exceptionnelle » d'un nouvel Airbus par la compagnie ATN.

Le taux de couverture est néanmoins resté inchangé : la valeur des exportations continue à ne représenter que 12 % de la valeur des importations.

Les statistiques de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) indiquent une croissance de 4 % de l'emploi salarié à fin novembre en glissement annuel, contre 1 % en novembre 2004. Le montant du SMIG est resté au même niveau que celui qui prévalait fin 2004, c'est-à-dire 125.000 F CFP. Les augmentations salariales de 2004 (le SMIG a augmenté de 17 % en deux temps) ont profité à la croissance de 2005.

L'inflation, habituellement faible dans la zone d'intervention de l'IEOM, a été significative en 2005. En glissement annuel (décembre 2004 à décembre 2005), l'indice des prix à la consommation s'est en effet accru de 2,3 % en Polynésie française, après + 0,8 % en 2004. Les prix des produits manufacturés sont restés relativement stables (+ 0,4 %) tandis que les prix des biens alimentaires et des services se sont accrues respectivement de 3,6 % et 3,3 %.

¹ Le chiffre de 2005 est un chiffre provisoire.

² Hors acquisition d'un Airbus par Air Tahiti Nui (9,6 milliards de F CFP).

Il apparaît que l'inflation importée par le taux de change et la répercussion des variations de prix des produits pétroliers dans l'économie expliquent l'essentiel de la poussée des prix observée en Polynésie à partir de la fin du premier semestre 2005.



Le secteur du BTP a manifestement souffert du recul de la commande publique. Par rapport à l'année précédente, les importations de ciment et de bois transformé se sont inscrites en retrait respectivement de 9 % et 15 %. Les dépenses liquidées relatives aux travaux d'aménagement ont diminué de 11 %.

Après une embellie enregistrée en 2003 et une stagnation en 2004, la fréquentation touristique a diminué de 2 % en 2005 (208.067 touristes). La baisse du nombre de touristes américains (- 10 %)¹ et japonais (- 9 %) n'a pas été compensée par une hausse suffisante de la fréquentation des européens (+ 4 %). Ces résultats décevants tranchent avec ceux de l'Océanie, où, selon les premières estimations de l'Organisation mondiale du tourisme, la fréquentation touristique a crû de 4 % sur la même période. Néanmoins, d'après l'enquête de conjoncture de l'IEOM, les professionnels du tourisme se sont montrés à la fois satisfaits de leur activité en fin d'année et confiants pour le début d'année 2006. En outre, le marché australien (+ 25 %) tire manifestement profit de la liaison directe ouverte sur Sydney en 2005.

Le secteur de la perliculture a affiché des résultats encourageants en 2005 puisque les perles brutes ont rapporté 12,3 milliards en 2005 à la Collectivité, contre 11,1 milliards en 2004 (+ 11 %). Cette progression des exportations en valeur découle de l'appréciation des devises de facturation (dollars de Hong Kong et américain) observée depuis le début de l'année 2005, mais elle résulte également d'une meilleure régulation de l'offre de perles, axée sur la qualité, qui a favorisé une augmentation de 19 % du prix moyen au gramme.

Le bilan du secteur primaire est, quant à lui, mitigé. D'un côté, l'agriculture se porte relativement bien. Le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 3 %. Les exportations de noni, purée et jus confondus, ont encore connu une forte progression de l'ordre de 10 %. On constate néanmoins une diminution du prix unitaire (- 5 %) à l'exportation qui réduit l'incidence des volumes exportés (+ 15 %) sur le revenu des acteurs de la filière. La production de coprah, stimulée par une revalorisation du prix payé au producteur en décembre 2004 (+ 11 %), s'est accrue de 25 % et les exportations d'huile de coprah ont augmenté de 6 %. Les exportations de vanille de Tahiti ont progressé de 23 % en volume, mais diminué de 21 % en valeur du fait de la forte chute du cours international.

De l'autre côté, la pêche a traversé à nouveau une mauvaise année. Le chiffre d'affaires du secteur a baissé de 42 % sur 9 mois. La crise du secteur s'explique par la raréfaction de nature cyclique des ressources pélagiques. Néanmoins, alors que les quantités de poissons et crustacés exportés ont continué de diminuer de 27 % (après - 60 % en 2003 et - 36 % en 2004), leur valeur a retrouvé une pente ascendante avec +7 % (après des baisses de 66 % et de 40 % en 2003 et 2004).

¹ Cette baisse de fréquentation des touristes américains (-5 674) est imputable au départ du bateau de croisière Windstar (5 616 passagers en 2004).

Enfin, le secteur du commerce a profité de l'impulsion donnée aux revenus salariaux en 2004. Formant environ 46 % du chiffre d'affaires total des entreprises déclarant au réel, le secteur « commerce et réparations » a en effet augmenté son chiffre d'affaires de 7 % par rapport à 2004.



L'évolution des agrégats monétaires au cours de l'année reflète celle du comportement des agents économiques. L'épargne s'est accrue en 2005 (+ 6,7 %) à un rythme supérieur à celui de 2004 (3,9 %). Elle s'élève au 31 décembre 2005 à 414,1 milliards de F CFP¹. Ce sont les particuliers qui ont été les principaux acteurs de la croissance de l'épargne, qu'il s'agisse des dépôts à terme (+ 14,6 %), des produits d'assurance-vie (+ 15,8 %) ou des plans d'épargne-logement (+ 23,8 %).

A l'inverse de l'épargne, le rythme de croissance annuel des crédits s'est ralenti en 2005 (+ 4,9 %) par rapport à 2004 (+ 6,7 %). L'ensemble des concours financiers octroyés par le système bancaire local et les établissements de crédit hors zone d'émission a représenté 454,8 milliards de F CFP. Cette évolution croisée de l'épargne et des crédits peut traduire des incertitudes sur les perspectives de l'économie polynésienne, qui se concrétisent peu à peu dans le comportement des entreprises et des ménages et dans leurs prévisions pour l'année 2006.

Les particuliers ont été les premiers débiteurs des établissements de crédit avec 45,8 % du total des concours octroyés (208,1 milliards de F CFP à fin décembre 2005, +8,8 % sur l'année). Leur dette est composée à 56 % de crédits à l'habitat (+9,7 % sur l'année) et à 36 % de crédits de trésorerie (+7,8 %). La demande globale s'est en effet orientée favorablement au cours de l'année, stimulée par le redressement de la consommation des ménages. En outre, les Polynésiens ont répondu favorablement aux diverses mesures de soutien au logement prises par les pouvoirs publics en 2005 (prêts à l'aménagement bonifiés et prêts à l'habitat bonifiés).

La demande de financement émanant des entreprises s'est inscrite en hausse de 4,8 % sur les douze derniers mois, pour atteindre 163,9 milliards de F CFP. Cette évolution résulte essentiellement d'une forte sollicitation en crédits de trésorerie (+18,8 %) tandis que les crédits d'équipement sont en repli de 1,6 % en glissement annuel, en raison d'un fléchissement progressif de l'investissement des entreprises au cours du second semestre.

L'encours des crédits accordés aux administrations publiques locales s'est établi à 63,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2005. Il s'est contracté de 3 % en glissement annuel, en raison du recul de leurs crédits d'équipement (- 6 %).

La qualité du portefeuille des établissements de crédit s'est stabilisée par rapport à 2004, la part des créances douteuses brutes sur l'encours global ayant peu évolué (passant de 4,3 % à 4,4 %). Néanmoins, les comptes ordinaires débiteurs se sont contractés de

¹ A cet agrégat, il convient de rajouter le montant de l'encours des contrats d'assurance-vie souscrits auprès des compagnies d'assurance. Cet encours était estimé à 50 milliards de F CFP environ à fin 2004 (le chiffre au 31 décembre 2005 n'était pas connu au moment de la publication de ce rapport).

11,8 % (alors qu'ils avaient augmenté de 6,4 % en 2004) et les créances douteuses nettes se sont à nouveau accrues de 6,6 %, bien qu'à un rythme moindre qu'en 2004 (+ 18,2 %) et surtout qu'en 2003 (+ 31,4 %).

L'évolution faible du Produit net bancaire (+ 1,3 %) et la bonne progression du résultat d'exploitation (+ 9,8 %) traduisent bien, d'un côté, une croissance supérieure de l'épargne par rapport à celle du crédit, et de l'autre, une atténuation du risque en 2005 concrétisée par une réduction de 33 % des provisions pour créances douteuses. Grâce à cela, le résultat net des banques polynésiennes s'est inscrit en hausse de 12,5 %.

Bref aperçu structurel de la Collectivité d'outre-mer

Avant le milieu des années 60, la Polynésie française était caractérisée par l'exportation de quelques biens primaires (phosphates et vanille) mais surtout par une très importante autoproduction. Il s'agissait donc d'une économie peu développée avec un PIB par habitant extrêmement faible. Elle a connu, avec l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique, un développement considérable qui a transformé radicalement la société polynésienne traditionnelle. Beaucoup d'agriculteurs-pêcheurs polynésiens sont devenus salariés du ministère de la Défense qui employait, en 1968, 43 % de la population active du Territoire. Dès la fin des années 60, tous les agents recevaient une rémunération indexée, y compris les agents de recrutement local.

Tirée par ce double levier, l'économie du Territoire connut alors un développement important, dépendant des transferts de l'Etat. La prépondérance du secteur tertiaire s'est peu à peu imposée avec la généralisation du statut de salarié. Suite à l'arrêt du CEP en 1992, des mécanismes de compensation financière ont permis aux autorités locales d'accompagner un développement vers des secteurs générateurs de ressources propres (tourisme, perliculture, pêche...) ; l'objectif affiché étant, qu'à terme, la richesse produite (PIB) soit de moins en moins corrélée aux ressources financières en provenance de la France métropolitaine.

Néanmoins, la part du secteur public demeure primordiale dans le tissu économique et social polynésien, par l'importance des transferts publics, salaires et subventions. Les dépenses de l'Etat ont représenté 150 milliards de F CFP en 2004, soit environ 30 % du PIB.

La mutation rapide, toujours en cours, d'un système traditionnel de type « communautaire » vers une société de type « occidentale » s'est accompagnée de changements structurels importants tels qu'un mouvement migratoire des archipels vers l'île principale de Tahiti, un métissage accru, des évolutions institutionnelles fortes ou encore une amélioration globale du niveau de vie qui masque cependant de fortes disparités sociales. Ainsi, différentes sources statistiques permettent d'estimer de 20 à 30 % la part de la population vivant dans des conditions de pauvreté avérées. Le taux de chômage, qui avoisine 13 % de la population active, est largement en deçà des autres économies insulaires françaises mais sa progression est constante depuis quelques années.

La Polynésie française en quelques chiffres...

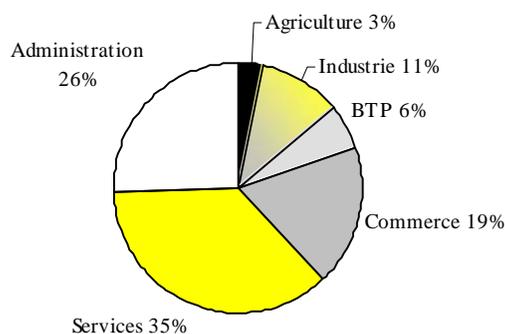
Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

	2002	2003	2004	2005	Var 2005/04
Indicateurs démographiques et économiques					
PIB / habitant 2002 (<i>million de F CFP</i>)	1,925	2	nd	nd	-
Indice des prix à la consommation (base 100 en 2003)	99,5	100,2	101,0	103,3	2,3%
Population (au 31 décembre)	245 400	249 000	252 900	256 200	1,3%
Consommation d'énergie électrique (<i>millions de kWh</i>)	511	530	544	571	5,0%
Importation de ciment (<i>tonnes</i>)	140 436	140 012	143 302	131 020	-8,6%
Création d'entreprises	2 145	2 206	1 918	2 004	4,5%
Immatriculations de véhicule de tourisme	7 116	7 928	7 183	7 755	8,0%
Chiffres d'affaires tous secteurs confondus (<i>milliards de F CFP</i>)	641,5	681,5	697,6	731,4 (1)	4,8%
Salariés déclarés à la CPS	59 200	63 160	63 341	65 886 (2)	4,0%
Taux de chômage	11,7%	nd	nd	nd	-
Nombre de conflits sociaux	28	32	12	14	16,7%
Nombre de jours de grève	7 711	19 251	2 328	4 024	72,9%
Personnes physiques en interdit bancaire	3 358	3 407	3 623	3 542	-2,2%
Nombre de passagers à l'aéroport : trafic international	592 743	695 342	708 077	714 386	0,9%
Nombre de passagers à l'aéroport : trafic intérieur	803 255	803 842	786 415	809 048	2,9%
Taux d'occupation des hôtels	59,1%	58,5%	59,8%	65,2%	5,4 pts
Importations (millions de F CFP)	160 157	165 058	142 046	163 613	15,2%
Exportations (millions de F CFP)	21 075	15 814	17 736	20 236	4,8%
Indicateurs financiers au 31 décembre (encours en millions de F CFP)					
Crédits bancaires des établissements locaux	292 071	322 767	350 102	373 786	6,8%
Particuliers	145 845	160 127	171 461	186 323	8,7%
Entreprises	128 271	141 134	150 523	158 822	5,5%
Autres agents	8 010	11 080	16 878	16 986	0,6%
Provisions	9 944	10 423	11 240	12 399	10,3%
Taux de créances douteuses brutes	4,8%	4,8%	5,1%	5,1%	0 pt
Dépôts bancaires des établissements locaux	284 330	302 640	307 173	329 410	7,2%
Particuliers	170 406	177 094	180 192	192 585	6,9%
Entreprises	98 113	109 493	111 379	120 359	8,1%
Autres agents	15 811	16 053	15 602	16 466	5,5%
Transferts financiers de l'Etat	131 630	144 780	150 500	nd	
Balance des paiements					
Solde du compte de transactions courantes	-3 270	-12 605	17 856	nd	
Solde du compte financier	10 375	11 006	-11 863	nd	

(1) chiffre provisoire

(2) à fin novembre

Répartition du PIB de la Polynésie française en 2001



CHAPITRE I

L'évolution économique

Section 1

Les principaux indicateurs économiques

§ 1. LA POPULATION ET LE CADRE SOCIAL

1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION

La population de la Polynésie française s'élevait à 256.200 habitants au 1^{er} janvier 2006, contre 252.900 un an plus tôt, soit une hausse de 1,3 % (+1,5 % en 2004).

A contre-courant de la tendance observée depuis 2000, le nombre de naissances s'est accru en 2005, de 0,9 %. Ce phénomène, essentiellement lié à l'augmentation du nombre de femmes de 15 à 49 ans (+2 %), devrait perdurer pendant quelques années en raison de la pyramide des âges polynésienne. Toutefois, dans le même temps, l'indice de fécondité est passé à 2,17 enfants par femme (2,19 en 2004) et le taux de natalité à 17,7 naissances pour mille habitants (17,8 en 2004).

Cette recrudescence de la natalité est par ailleurs tempérée par la hausse sensible du nombre de décès, de 1.130 en 2004 à 1.265 en 2005 (+11,9 %). Le taux de mortalité passe de 4,5 ‰ à 5 ‰.

Evolution de la population depuis 2000 (1)

Années	Population au 1er janvier	Naissances	Décès	Excédent naturel
2000	232 900	4 933	1 046	3 887
2001	237 200	4 874	1 171	3 703
2002	241 300	4 763	1 127	3 636
2003	245 400	4 501	1 122	3 379
2004	249 000	4 431	1 130	3 301
2005	252 900	4 467	1 265	3 202
2006 (2)	256 200	nd	nd	nd

Source : ISPF

(1) Chiffres rectifiés

(2) Estimation

nd : non déterminé

Le taux d'accroissement naturel ne cesse de fléchir, à 12,6 ‰ contre 13,1 ‰ en 2004. Celui-ci, comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie, demeure toutefois nettement supérieur à celui de la Métropole.

Indicateurs démographiques comparés en 2005 (1)

	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie (1)	Métropole
Taux de natalité (‰)	17,5	17,3	12,7
Indicateur conjoncturel de fécondité (‰) (2)	2,2	2,3	1,9
Taux de mortalité (‰)	5,0	4,9	8,7
Taux d'accroissement naturel (‰)	12,6	12,4	4,0

Sources : ISPF - INSEE - Direction territoriale des affaires sanitaires et sociales

(1) Chiffres provisoires.

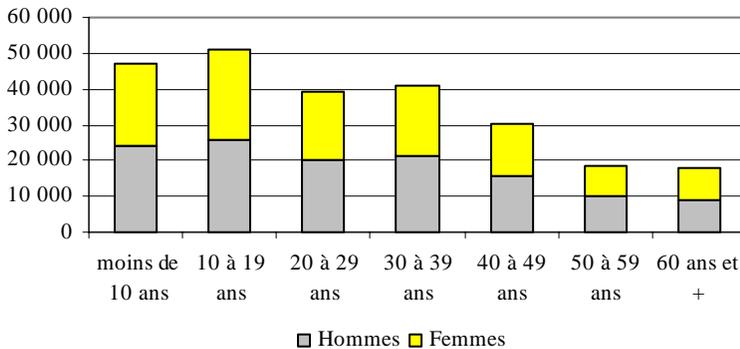
(2) Chiffres 2004.

(2) Nombre d'enfants par femme en âge de procréer.

2. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Le recensement général de la population a été entrepris à la fin de l'année 2002, par l'Institut national de la statistique des études économiques (INSEE) et son exécution a été confiée à l'Institut de la statistique de la Polynésie Française (ISPF). Il a permis de connaître les structures démographiques de la Polynésie française, caractérisée par une population très jeune, près de la moitié ayant moins de 25 ans (48 % en 2002). Néanmoins, le vieillissement de la population s'est poursuivi, la part des personnes âgées de 60 ans et plus est passée de 6 % à 7,3 % entre 1996 et 2002 (5,2 % en 1988). Dans le même temps, la part des jeunes de moins de 20 ans a reculé de 3 points (40 % en 2002 contre 43,1 % en 1996 et 46,8 % en 1988).

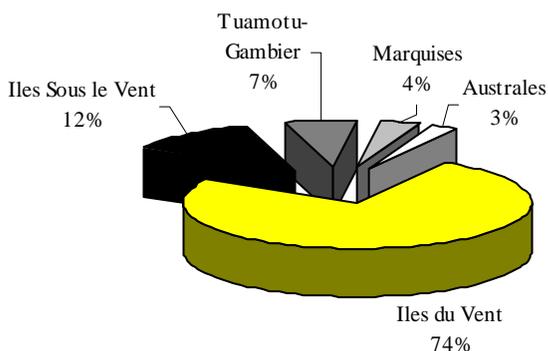
Structure de la population par âge en 2002



La répartition de la population par archipel montre une grande concentration des Polynésiens aux îles du Vent. Avec 169.674 habitants en 2002, Tahiti a regroupé 69 % de la population de la Polynésie française, proportion qui est restée sensiblement la même que lors du recensement de 1996. L'archipel de la Société a rassemblé à lui seul 87 % des habitants (214.445). Il s'agit également du seul archipel pour lequel le solde migratoire a été positif. Dans les îles Sous-le-Vent, Bora Bora (7.295 habitants) a été le moteur de la croissance démographique puisque sa population a augmenté de 26,5 % en six ans, sous l'effet conjugué de son solde naturel (+ 14,9 %) et de son solde migratoire (+ 11,6 %). Néanmoins, Raiatea est restée l'île la plus peuplée avec 36,8 % de la population de cet archipel (11.131 habitants).

S'agissant des archipels des Marquises et des Tuamotu-Gambier, le déficit migratoire a été compensé par l'accroissement naturel. Avec une population de 8.712 habitants en 2002 contre 8.064 au recensement de 1996, les Marquises ont connu un taux de croissance de 8 %, le plus important enregistré parmi les archipels éloignés. Pour leur part, les Tuamotu-Gambier ont vu leur population augmenter de 3,3 %, passant de 15.370 habitants en 1996 à 15.873 en 2002, et ce, malgré le départ de nombreux militaires suite à la fermeture des sites du CEP. Enfin, la population des Australes a baissé de 6.563 à 6.386 habitants en l'espace de 6 ans. Le dépeuplement de cet archipel s'explique en grande partie par un exode important de sa population vers d'autres îles.

Répartition de la population de la Polynésie française en 2002



§ 2. L'EMPLOI

1. L'EMPLOI ET LA FORMATION

1.1 La situation du marché de l'emploi

1) La population active totale

L'emploi salarié a connu une hausse en 2005, comme l'attestent les statistiques de la Caisse de prévoyance sociale (CPS). De novembre 2004 à novembre 2005¹, le nombre de salariés déclarés à la CPS est passé de 63.344 à 65.886² (+ 4 % en glissement annuel), ce dernier chiffre correspondant à une masse salariale³ de 14,6 milliards de F CFP (13,7 milliards de F CFP un an plus tôt). Les personnels rémunérés par l'Etat ont également vu leur nombre augmenter pour s'élever à 11.825 en décembre 2005, contre 11.725 en 2004 (+ 0,9 %).

¹ A la date de rédaction du présent rapport, les chiffres de décembre 2005 ne sont pas connus.

² Il s'agit de la moyenne annuelle du nombre de salariés déclarés mensuellement à la CPS.

³ Cet indicateur, moyenne des revenus déclarés mensuellement à la CPS, ne constitue qu'une mesure partielle de la masse salariale en Polynésie française, dans la mesure où les employeurs ne communiquent à la CPS que la fraction de la rémunération se situant en deçà des plafonds de cotisations sociales.

Répartition par secteur des emplois déclarés à la CPS au 30 novembre (1)

	2004	2005	Part 2005	Variations 2005/2004
Agriculture et pêche	2 521	2 588	3,9%	2,7%
Industrie et énergie	5 244	5 317	8,1%	1,4%
BTP	5 435	6 205	9,4%	14,2%
Commerce	9 716	9 933	15,1%	2,2%
Autres services marchands (2)	19 670	20 172	30,6%	2,6%
Services non marchands (3)	20 758	21 671	32,9%	4,4%
Total	63 344	65 886	100%	4,0%

Source : ISPF

(1) Ces données peuvent toutefois être différentes de celles du Répertoire territorial des entreprises diffusées par l'ISPF.

(2) Comprend les transports, les communications, l'intermédiation financière, l'immobilier, la location, les activités de services aux entreprises et les ménages privés employant du personnel domestique.

(3) Comprend l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé, l'action sociale et les autres activités de services collectifs sociaux et personnels.

Personnels rémunérés par l'Etat

	2001	2002	2003	2004	2005 (3)	Variations 2005/2004
Forces armées (1)	2 179	2 309	2 294	2 345	2 432	3,7%
Personnel civil (2)	9 258	9 094	9 270	9 380	9 393	0,1%
Total	11 437	11 403	11 564	11 725	11 825	0,9%

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

(1) Militaires uniquement.

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

(3) Chiffres provisoires.

La répartition des emplois par secteur a peu évolué, le secteur tertiaire et l'administration publique sont demeurés les principaux employeurs de Polynésie française. Les services marchands, y compris le commerce, rassemblent 45,7 % des effectifs déclarés à la CPS. Les services non marchands, quant à eux, occupent 32,9 % des emplois locaux.

2) Le marché du travail

Les statistiques d'offres et de demandes d'emploi ne présentent qu'une image partielle du marché du travail en Polynésie française dans la mesure où elles ne recensent que les données collectées par le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) en son centre de Papeete. En outre, tous les employeurs ne respectent pas l'obligation réglementaire qui leur est faite de déposer systématiquement leurs offres de recrutement auprès du SEFI.

Evolution de l'emploi depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005(1)	Variations 2005/2004
Offres d'emploi enregistrées	5 190	6 164	6 363	5 178	5 324	2,8%
- dont offres d'emploi normal	3 568	3 879	3 342	3 224	3 782	17,3%
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	1 622	2 285	3 021	1 954	1 542	-21,1%
Offres de stage de formation	1 485	1 696	1 981	2 856	4 280	49,9%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	3 793	3 616	3 571	3 975	3 217	-19,1%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	3 800	4 297	4 236	4 113	3 746	-8,9%
Demandes d'emploi (2)	18 954	18 877	18 869	17 486	19 347	10,6%

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

(1) Chiffres provisoires

(2) Nombre total de demandes faites au cours de l'année.

Le SEFI a recueilli 5 324 offres d'emploi en 2005, contre 5 178 en 2004, soit une hausse de 2,8 % sur l'année. Cette évolution illustre le redressement de l'économie en 2005, avec des créations d'emplois, après une année 2004 où l'offre d'emploi avait chuté de 19 % (de 6.363 offres d'emplois enregistrés en 2003 à 5.181 en 2004). Cette évolution est imputable à celle des offres d'emplois normales, alors que les offres d'emplois aidés du secteur marchand se sont à nouveau contractées (-21 %), du fait d'un recours moindre de la part de ce secteur aux offres de stages en entreprise¹, qu'elles soient sous la forme de Dispositif d'insertion des jeunes (DIJ)² ou de type Chantier d'intérêt général (CIG)³, dont les nombres ont reculé de respectivement 53 % et 24 %. En revanche, les offres de stage de formation (+ 50 %) sont en nette recrudescence.

Les demandes d'emploi se sont inscrites en croissance de 10,6 % tandis que le nombre de demandeurs d'emplois actifs s'est contracté de 8,9 %.

Une augmentation plus forte de la demande d'emploi (10,6 %) par rapport à celle de l'offre (2,8 %) est révélatrice de tensions sur le marché du travail. La croissance en 2005 a été insuffisante pour que les entreprises absorbent le surplus de demandeurs d'emplois. En outre, la Polynésie française aborde une période dans laquelle un nombre croissant de jeunes diplômés va se présenter sur le marché du travail⁴.

Le dernier recensement effectué en 2002 fait état d'un taux de chômage de 11,7 % (11.655 personnes), au sens du Bureau international du travail (BIT)⁵, contre 13,2 en 1996

¹ Dans la terminologie employée par le SEFI, les offres de stage en entreprise de type CIG ou DIJ sont considérées comme des offres d'emploi aidé pour le secteur marchand et comme des offres d'insertion pour le secteur non marchand.

² Le Dispositif d'insertion des jeunes permet aux demandeurs d'emploi âgés de 17 à 30 ans et sans qualification d'exercer une activité professionnelle en contrepartie d'indemnités s'élevant à 50.000 F CFP par mois.

³ Le Chantier d'intérêt général (CIG) a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 30 ans et sans emploi depuis au moins six mois, de bénéficier d'une allocation mensuelle de 80.000 F CFP en contrepartie d'une activité professionnelle.

⁴ La pyramide des âges de la population polynésienne laisse apparaître qu'une moyenne de 4.000 jeunes par an va être en âge de travailler dans la décennie à venir.

⁵ Selon la définition internationale du chômage adoptée en 1982 par le B. I. T., les chômeurs sont les personnes en âge de travailler qui satisfont simultanément aux quatre critères suivants : être sans emploi, disponible pour travailler, à la recherche d'un emploi et avoir fait des démarches effectives pour en trouver un.

(11.525 personnes). Supérieur à celui de la Métropole, il demeure néanmoins inférieur à celui observé dans les autres départements ou collectivités d'outre-mer.

1.2 Les mesures en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle

Le SEFI est le principal opérateur pour l'emploi en Polynésie française. Il est un intermédiaire actif entre l'offre et la demande et propose un dispositif complet d'aide à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelles.

Les Stages d'insertion professionnelle (SIE) ont été mis en place par le SEFI afin de favoriser l'adaptation des demandeurs d'emplois. En 2005, 4.210 chômeurs ont profité de ces SIE contre 5.432 en 2004 (- 22,5 %). Le nombre de bénéficiaires de contrats d'insertion de type CIG, tous secteurs confondus, a reculé de 18,9 %, à 1.523 (1.877 en 2004), et celui des contrats DIJ a chuté de 24,9 % pour atteindre 1.276 (1.698 un an plus tôt). Cette baisse est le résultat d'un ralentissement maîtrisé par le gouvernement, vigilant dans l'attribution de ces stages. En effet, de nombreuses dérives ont été observées par le SEFI, de la part d'entreprises attirées par le faible coût des stagiaires du DIJ.

En fin d'année 2005, un ensemble de mesures a été adopté afin de faciliter l'accès à l'emploi à l'ensemble des Polynésiens et à mettre en adéquation l'offre et la demande.

Le gouvernement a institué en novembre le Contrat pour l'emploi durable (CED)¹, dispositif initié pour favoriser la création d'emplois stables. La mise en œuvre de cette aide à l'emploi fait l'objet d'une convention signée entre l'employeur et la Polynésie française. Le premier s'engage à embaucher un salarié en contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein ou à temps partiel pour un minimum de 80 heures travaillées mensuelles, en contrepartie d'une contribution financière de la collectivité d'outre-mer de 125.000 F CFP par trimestre durant deux ans.

La Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA)², inscrite dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, a pour objectif de permettre à toute personne à la recherche d'un emploi depuis au moins six mois d'acquérir un savoir-faire par la pratique et de percevoir un revenu de subsistance. Le bénéficiaire est placé pendant huit à douze mois dans un organisme d'accueil pour y apprendre à exercer une activité de 30 heures par semaine en contrepartie d'une indemnité mensuelle de 55.000 F CFP.

Afin d'inciter les entreprises à augmenter de manière pérenne leurs effectifs salariés, les pouvoirs publics ont instauré une Incitation fiscale pour l'emploi durable (IFED)³. Cette dernière prend la forme d'une réduction d'impôt accordée aux entreprises qui recrutent et qui maintiennent ces emplois sur plusieurs exercices. Ce mécanisme a pour vocation de soutenir la création de tout type d'emploi quel que soit le niveau de qualification et la durée du contrat.

La mesure d'Insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA)⁴ a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle en soutenant la création ou la reprise d'une entreprise

¹ Loi du Pays n°2005-4 du 29 novembre 2005 relative au Contrat pour l'emploi durable.

² Loi du Pays n°2006-7 du 20 février 2006 relative à la convention pour l'insertion par l'activité (C.P.I.A.).

³ Loi du Pays n°2006-5 du 3 février 2006 relative à l'Incitation fiscale pour l'emploi durable.

⁴ Loi du Pays n°2006-8 du 6 mars 2006 relative à l'insertion par la création ou la reprise d'activité.

individuelle ou sous forme sociale. Le bénéficiaire de l'ICRA dispose d'une aide financière mensuelle de 90.000 F CFP durant un an et d'une prime de transition de 200.000 F CFP à l'issue du dispositif.

2. LES RELATIONS DU TRAVAIL

2.1 Les principales modifications du droit du travail en 2005

L'entrée en vigueur en mars 2004 des nouvelles dispositions statutaires de la Polynésie française a renforcé ses compétences en matière de droit du travail puisque cette dernière a désormais la possibilité de modifier, abroger ou compléter la loi du 17 juillet 1986 qui en fixe les principes généraux.

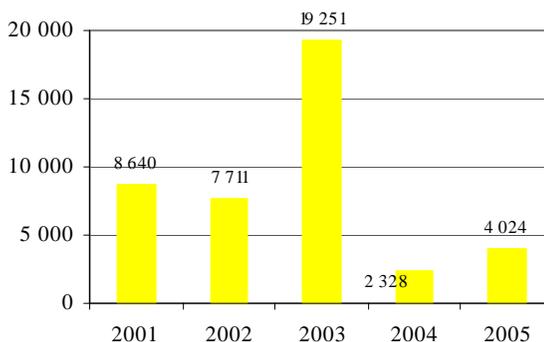
En 2005, une loi du Pays a modifié l'organisation et le fonctionnement de l'inspection du travail. Désormais, les recours hiérarchiques contre les décisions prises par le chef du service de l'inspection sont formés devant le Président de la Polynésie française, qui peut en déléguer l'examen au ministre chargé du travail.

Toujours en 2005, les pouvoirs publics ont instauré une indemnité de précarité due à l'issue d'un contrat à durée déterminée, d'un minimum de l'ordre de 6 %, qui s'ajoute à l'indemnité de congés payés. En outre, une loi du Pays relative à l'indemnité de congé maternité a été promulguée début 2006, rendant obligatoire le versement à taux plein du salaire des femmes.

2.2 Les conflits sociaux

Après une année 2004 caractérisée par un apaisement du climat social, 2005 a été marquée par le mouvement de contestation à l'égard du projet de réforme sociale « Te Autaeaera'a ». En l'espace d'un an, le nombre de conflits sociaux est passé de 12 à 14 et celui des jours de grève effectifs¹ de 2.328 à 4.024. Ce dernier chiffre reste toutefois relativement faible au regard de la période 2000 - 2003.

Evolution du nombre de jours de grève effectifs



Source : Inspection du Travail

¹ Correspond au cumul du nombre d'heures de grève par salarié rapporté à une base journalière.

Des accords de salaires, tenant compte de la revalorisation du SMIG à 131.000 F CFP avec l'obtention de la prime à l'emploi de 6.000 F CPF, ont été signés dans la majorité des branches professionnelles. Toutefois, les négociations entre partenaires sociaux du commerce et du secteur bancaire sont restées infructueuses et n'ont pas abouti à la conclusion d'accords salariaux pour 2006.

§ 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

1. LES SALAIRES

1.1 Le salaire minimum interprofessionnel garanti

Evolution du SMIG en fin d'année

	2001	2002	2003	2004	2005
Salaire horaire (F CFP)	609,46	627,13	627,13	739,65	775,15
Salaire mensuel (F CFP)	103 000	105 985	105 985	125 000	131 000
Progression annuelle	3,0%	3,0%	0,0%	1,0%	4,8%
<i>Variations de l'indice des prix de détail</i>	<i>0,9%</i>	<i>2,0%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,7%</i>	<i>2,3%</i>

Sources : Inspection du travail - ISPF

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est fixé en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion.

D'un montant de 105.985 F CFP depuis avril 2002, le SMIG a été revalorisé à deux reprises au cours de l'année 2004. Dans un premier temps, celui-ci est passé à 110.000 F CFP le 1^{er} mai. Cette revalorisation de 3,8 % a eu une portée réduite en raison du petit nombre de secteurs concernés par cette décision, la grande majorité d'entre eux ayant des salaires minima conventionnels supérieurs à 110.000 F CFP.

Dans un second temps et suite à l'avis favorable du Conseil économique, social et culturel (CESC), le SMIG a été porté à 125.000 F CFP pour 169 heures travaillées, soit 739,65 F CFP l'heure, applicable depuis le 1^{er} décembre¹.

Afin d'accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de cette revalorisation, la Polynésie française a décidé de prendre en charge 2/3 du surcoût de la masse salariale à travers le Dispositif d'aide à la revalorisation du SMIG et de l'emploi (DARSE), le dernier tiers étant supporté par les entreprises. Ce dispositif, fruit des concertations entre les partenaires sociaux en réunions tripartites, a pour objectif de consolider l'emploi dans les secteurs d'activité dans lesquels les effets du surélèvement du SMIG sont les plus importants.

L'aide consentie au titre du DARSE est calculée sur le salaire de base mensuel, auquel est appliqué un taux d'aide dégressif¹ afin de réduire « l'effet domino » sur les

¹ Arrêté n°164 CM du 30 novembre 2004 portant relèvement du salaire horaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.) à compter du 1^{er} décembre 2004.

salaires supérieurs au SMIG nouvellement fixé. La gestion du DARSE a été confiée à la Caisse de prévoyance sociale (CPS), qui est chargée du versement de l'aide aux employeurs, par compensation sur les charges dues par ces derniers.

Suite à la publication au JOPF du 22 décembre 2005 de l'accord interprofessionnel relatif à la prime à l'emploi signé par les partenaires sociaux le 20 décembre et suite à l'arrêté d'extension n°26 CM du 11 janvier 2006, chaque salarié bénéficie, à compter du 1^{er} janvier 2006 d'une prime à l'emploi, versée par l'employeur à titre de complément de salaire. En tant qu'élément de rémunération du travail versé aux échéances habituelles de paye, cette prime est prise en compte dans la comparaison du salaire perçu avec le SMIG tel que défini à l'article 24 de la délibération n°95-5 du 17 janvier 1991. Elle entre dans la base de calcul des majorations pour ancienneté prévues par l'article 9 de cette même délibération. Cette prime correspond à la prime à l'emploi prévue par les accords « Te Autaeaeraa² ». Le montant horaire de la prime à l'emploi est fixé à 35,5 F CFP, soit 6.000 F CFP pour 169 heures. Cette prime s'ajoute à la rémunération antérieurement perçue. Cependant, en cas d'existence d'un système conventionnel de réévaluation automatique des salaires, les augmentations intervenues à ce titre au deuxième semestre 2005 peuvent y être intégrées.

Suite à la publication au JOPF du 30 décembre 2005 de l'arrêté n°1198 CM du 23 décembre 2005, pour compter du 1^{er} janvier 2006, le SMIG horaire est fixé à 775,15 F CFP. La rémunération minimale, pour 169 heures de travail, s'établit à 131.000 F CFP.

¹ L'aide est calculée à partir d'un salaire de base mensuel compris entre 125.000 F CFP (à un taux de 10 %) et 150.000 F CFP. Des tranches successives entre les deux salaires sont prévues avec des taux dégressifs.

² Cf. Chapitre I – Section 2 § 10. 3. La protection sociale.

1.2 Les salaires conventionnels

Salaires mensuels par secteurs d'activité

	Décembre 2001	Décembre 2002	Décembre 2003	Décembre 2004	Décembre 2005 (1)	Variations 2005/2004
1. Salaires conventionnels						
Industrie						
Ouvrier 1ère catégorie	111 771	113 448	116 416	125 000	131 000	4,8%
Employé 1er échelon	114 744	116 465	119 512	127 373	133 373	4,7%
Bâtiment						
Manœuvre	111 582	112 921	115 520	125 934	132 314	5,1%
OS 1	116 357	117 753	120 464	128 389	134 769	5,0%
OP 1	140 964	142 554	145 938	152 577	158 957	4,2%
Chef d'équipe 1er échelon	158 799	160 704	164 404	170 214	176 594	3,7%
Commerce						
Employé 1ère catégorie - échelon A	104 676	107 307	109 668	125 000	131 000	4,8%
Agent de maîtrise 1ère catégorie	138 700	142 188	145 316	148 900	154 900	4,0%
Hôtellerie (2)						
1ère catégorie	114 921	115 496	118 395	125 000	131 000	4,8%
7e catégorie	146 548	147 282	150 979	156 314	162 314	3,8%
Banque						
Employé 1ère catégorie	104 874	105 399	105 925	125 000	131 000	4,8%
Gradé	148 572	149 316	150 060	150 812	156 812	4,0%
Cadre	243 912	245 133	246 355	247 589	253 589	2,4%
2. Salaires du secteur public						
Agent de bureau CEAPF (3)	192 458	193 275	194 628	195 600	199 143	1,8%
Agent de bureau FPT (4)	114 750	114 750	117 000	125 000	131 000	4,8%
Contractuel ANFA (5)	187 442	190 629	190 629	190 629	193 187	1,3%

Sources : Inspection du travail - Service des finances et de la comptabilité

(1) A compter du 1er janvier 2006.

(2) Grande hôtellerie de Tahiti.

(3) Fonctionnaires des corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française 1er échelon INM 215 (IDV et ISLV).

(4) Fonction publique territoriale 1er échelon INM 125.

(5) Agent non fonctionnaire de l'administration 4e catégorie 1er échelon.

2. LES PRIX

2.1. Evolution de l'indice des prix

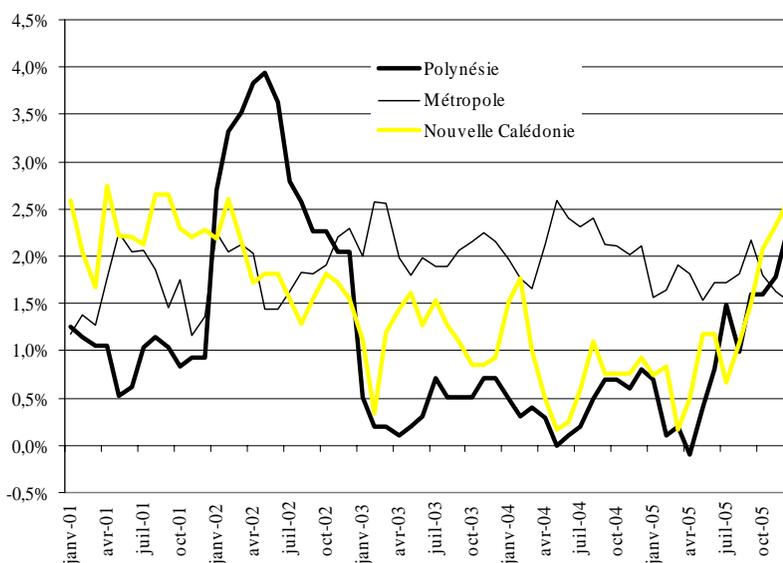
L'augmentation générale des prix a été significative en 2005. En glissement annuel (décembre 2004 à décembre 2005), l'indice des prix à la consommation s'est en effet accru de 2,3 %, après 0,8 % en 2004. Cette augmentation est supérieure à celle constatée en Métropole qui s'est élevée à 1,5 %.

L'augmentation générale des prix en Polynésie française, en Nouvelle Calédonie et en Métropole

	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Glissement annuel (déc. à déc.)</i>					
Polynésie	0,9 %	2,1 %	0,7 %	0,8 %	2,3 %
Métropole	1,4 %	2,3 %	2,2 %	2,1 %	1,5 %
Nouvelle Calédonie	2,3 %	1,5 %	1,0 %	0,9 %	2,6 %
<i>Taux d'inflation (moy. mensuelle sur moy. mensuelle)</i>					
Polynésie	1,0 %	2,9 %	0,4 %	0,4 %	1,0 %
Métropole	1,6 %	1,9 %	2,1 %	2,1 %	1,7 %
Nouvelle Calédonie	2,3 %	1,8 %	1,1 %	0,8 %	1,2 %

Sources : ISPF, INSEE, ISEE

Evolution de l'indice des prix en glissement annuel (Polynésie française, Nouvelle Calédonie et Métropole)



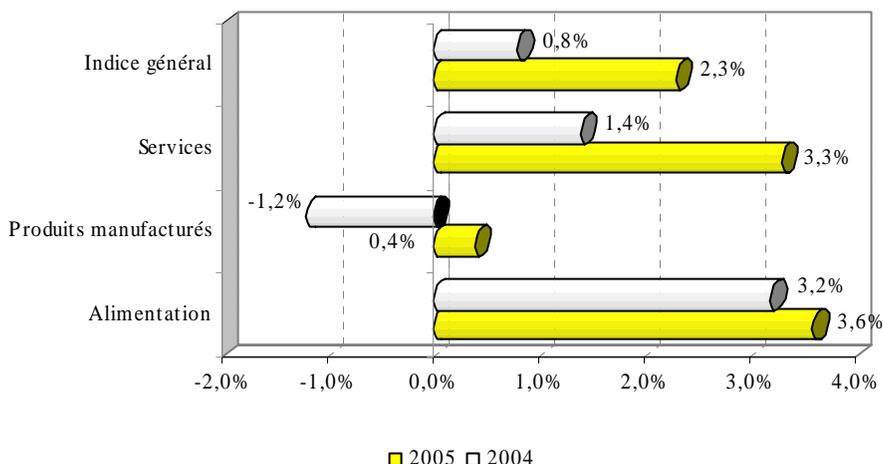
Sources : ISPF, INSEE, ISEE

En moyenne annuelle¹, le taux d'inflation en Polynésie française n'a été que de 1 % en 2005. Certes, ce taux indique une légère accélération des prix après deux années caractérisées par une certaine stabilité (0,4 % de taux d'inflation en 2003 et 2004), mais il reste néanmoins relativement bas et en dessous du taux d'inflation métropolitain qui s'est élevé à 1,7 % en 2005 (hors tabac).

Comme le montre le graphique ci-dessus, la dynamique des prix constatée en Polynésie est semblable à celle observée en Nouvelle Calédonie : l'accélération des prix a débuté au même moment, en mai 2005, et les évolutions en glissement annuel se confondent quasiment en 2004 et 2005, ce qui peut s'expliquer par les fortes similitudes structurelles de ces deux économies.

¹ Moyenne mensuelle de l'indice de prix en 2005 sur la moyenne mensuelle de l'indice en 2004.

**Augmentation des indices de prix en glissement annuel (2004 et 2005)
par grand groupe de biens**



Les indices de tous les grands groupes de produits sont concernés par cette augmentation des prix, conséquence directe de l'inflation importée. L'indice des produits alimentaires et celui des services ont respectivement augmenté de 3,6 % (3,2 % en 2004) et de 3,3 % (1,4 % en 2004). Même les prix des produits manufacturés, ancrés dans une dynamique déflationniste depuis deux ans, n'ont pas diminué : 0,4 % après -1,2 % en 2004.

Le plus fort écart d'inflation entre 2005 et 2004 concerne le groupe des services et celui des produits manufacturés. Plus précisément, à partir du tableau ci-dessus, on constate que :

- dans l'indice des services, les loyers et le prix de l'eau ont augmenté plus qu'en 2004 (2,8 % contre 1,5 %) et le prix des transports publics s'est accru de 15,2 % contre 5,9 % en 2004 ;
- dans les produits manufacturés, les prix de l'habillement et des articles textiles n'ont pratiquement pas baissé contrairement à l'année précédente ;
- dans l'indice des produits alimentaires, les produits de la pêche ont augmenté de la même façon qu'en 2004 (de l'ordre de 12-13 %) et le prix de la viande est resté quasiment inchangé alors qu'il avait augmenté de 7 % en 2004.

Evolution générale des prix en 2005 selon les principaux postes de dépenses

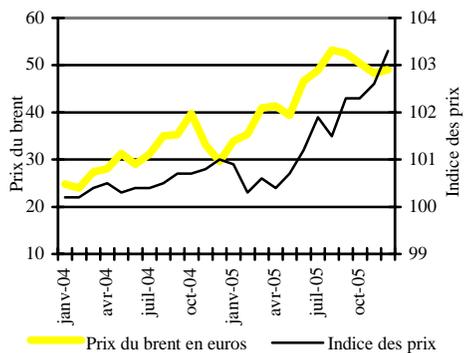
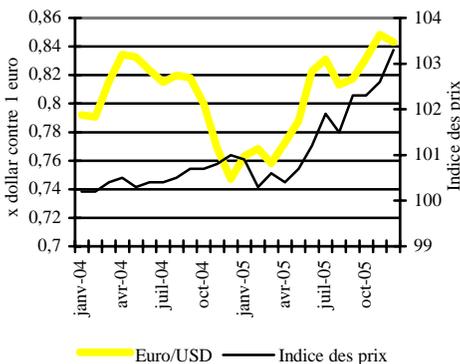
	Pondération	Glissement annuel	
		2004/2003	2005/2004
1. Alimentation	240	3,2%	3,6%
<i>dont</i> : - produits de la pêche	20	12,2%	12,8%
- légumes	20	0,3%	5,4%
- viandes de boucherie	17	7,3%	-0,2%
- volaille et gibiers	9	10,0%	13,3%
2. Produits manufacturés	373	-1,2%	0,4%
2.1 Habillement et articles textiles	36	-5,0%	-0,1%
2.2 Autres produits manufacturés	336	-0,8%	0,4%
<i>dont</i> : - véhicules	102	-0,6%	-0,5%
- combustibles, énergie	96	-0,8%	-0,4%
3. Services	387	1,4%	3,3%
<i>dont</i> : - restauration	82	2,4%	1,6%
- loyers d'habitation, eau	105	1,5%	2,8%
- entretien et réparation de logements et d'appareils ménagers	7	1,0%	1,5%
- transport public	38	5,9%	15,2%
- Postes et télécommunications	52	-2,9%	-3,0%
Indice général	1 000	0,8%	2,3%

Source : ISPF

2.2. Le redressement du Dollar et la flambée du prix du baril de pétrole, facteurs principaux de l'augmentation des prix en 2005

Il apparaît, à la lecture des graphiques ci-dessous, que l'inflation importée par le taux de change et le prix des importations en devises explique principalement la poussée des prix observée en Polynésie à partir de la fin du premier semestre 2005. Sur l'ensemble de l'année, le dollar s'est en effet apprécié de 13 % par rapport au franc CFP et le prix du baril de Brent s'est accru de 47 %.

Evolution comparée de l'indice des prix, du taux de change Euro/Dollar et du prix de baril de pétrole (Brent) en Euros



Le tableau ci-dessous illustre bien la part importante de l'inflation importée dans l'accroissement des prix, puisque l'indice des biens importés (3,6 %) a augmenté plus que l'indice des prix des biens locaux (1,1 %).

Indices des prix des biens importés et des biens locaux

	Glissement annuel		
	Global	Importé	Local
1. Alimentation	3,6	4,1	2,9
2. Produits manufacturés	0,4	1,3	-4,0
3. Services	3,3	20,1	1,5
Indice général	2,3	3,6	1,1

2.3. Les aménagements à la réglementation des prix¹

Si la réglementation a permis en 2004 de préserver une certaine stabilité des prix, en dépit de l'évolution du prix des produits pétroliers, des ajustements ont dû être opérés en 2005 pour répondre à l'augmentation des coûts.

Ainsi, les marges de certains produits ont été revalorisées (beurre frais et en conserve, farine de froment, huile de soja et huile d'arachide, margarine, pâtes alimentaires sans œufs, haricots blancs en conserve, laits pour nourrissons). En outre, il est à noter que le prix de la baguette de 250 grammes a augmenté au 1^{er} septembre 2005. Son prix à la production est passé de 40 à 44 F CFP. Sa marge de détail a été maintenue à 3 F CFP portant le prix de détail à 47 F CFP. Les tarifs des actes médicaux ont été révisés à la hausse. Ceux de l'électricité ont été relativement contenus malgré l'augmentation des produits pétroliers : le prix du Kwh n'a augmenté que de 0,50 F CFP. Les prix de l'essence et du gazole, quant à eux, ont augmenté de 15 F CFP pour les particuliers et de 5 F CFP pour les professionnels.

Les aménagements apportés à l'arrêté n°171/CM du 7 février 1992 instaurant les PPN ont suivi également une logique de prévention des maladies liées au surpoids par une incitation à consommer des produits comportant de bonnes valeurs nutritives au détriment de la part d'aliments gras et sucrés. Ainsi, de nouveaux produits ont été introduits dans la liste des produits de première nécessité : cuisses de poulet congelées de 5 livres, lait UHT en brique, légumes secs, yaourts nature de fabrication locale, eau locale en bouteille de 1,5 litre. D'autres produits dont les prix ont été libéralisés sont sortis de cette liste depuis le 1^{er} octobre 2005 (arrêté n° 461/CM du 11 juillet 2005)² : sucre blanc en poudre, lait concentré sucré, bœuf en conserve, laits en poudre non recommandés par le service de santé, levures et poudres à lever non destinées aux professionnels. Par ailleurs, le gouvernement a décidé la création d'une commission consultative des PPN dont le rôle sera de soumettre à l'approbation du Conseil des ministres une liste de produits susceptibles d'intégrer le dispositif PPN à partir des critères de prix et de qualité.

¹ Une présentation détaillée de la réglementation des prix en Polynésie française a été publiée dans le Rapport annuel 2001 de l'IEOM.

² A l'exception du sucre blanc dont les prix restent encadrés jusqu'au terme des stocks importés dans le cadre de l'appel d'offre défini pour l'année 2005.

Plusieurs produits ont été retirés de la liste des produits de grande consommation. Il s'agit de la bière de fabrication locale, des boissons aromatisées, sirops et sodas, des crèmes glacées, des cuisses de poulet congelées autres que celles classées en PPN et des sucres en morceaux.

§ 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

1. LES IMPORTATIONS

1.1 Evolution globale et par catégories de biens

Environ 875.000 tonnes de marchandises ont été importées en 2005, contre 877.000 en 2004, soit une relative stagnation. Comme les années précédentes, ce sont les produits minéraux et alimentaires qui ont constitué près des trois quarts du volume total importé.

Importations par catégorie de biens en volume

en tonnes

	2003	2004	2005	Variations 2005/2004	Part relative 2005
Produits alimentaires	162 562	167 727	169 951	1%	19%
Produits minéraux	463 890	473 630	476 315	1%	54%
Produits chimiques	21 385	23 469	23 723	1%	3%
Produits en caoutchouc et plastiques	15 193	14 234	14 493	2%	2%
Bois et ouvrages en bois	38 867	40 496	35 841	-11%	4%
Papier et ouvrages en papier	12 950	13 752	14 005	2%	2%
Textiles	4 357	4 449	5 523	24%	1%
Métaux et ouvrages en métaux	59 754	70 463	62 504	-11%	7%
Machines, appareils, matériels électriques	19 195	7 171	8 059	12%	1%
Matériel de transport	25 186	19 358	20 372	5%	2%
Autres produits	36 211	42 482	43 875	3%	5%
Total	859 549	877 231	874 659	0%	100%

Sources : ISPF - Douanes

Les produits minéraux, répartis en produits pétroliers raffinés pour deux tiers et en ciment pour le reste, se sont inscrits en croissance de 0,7 % (476.000 tonnes en 2005).

Les produits alimentaires, deuxième poste des importations en tonnage, ont crû de 1 % en 2005 (170.000 tonnes contre 168.000 en 2004). Parmi ceux-ci, les importations de viande ont diminué de 4 %, celles de farines de 4 %, alors que les importations de céréales ont augmenté de 23 % et celles des boissons et alcools de 2 %.

La moindre vigueur du BTP en 2005 a rejailli sur les achats de métaux et ouvrages en métaux ainsi que sur les importations de bois et d'ouvrages en bois qui ont baissé tous deux de 11 %.

Enfin, les importations de matériel de transport ont augmenté de 5 %.

Importations par catégorie de biens en valeur

en millions de F CFP

	2003	2004	2005	Variations 2005/2004	Part relative 2005
Produits alimentaires	29 092	29 741	31 284	5%	19%
Produits minéraux	12 074	12 817	17 337	35%	11%
Produits chimiques	10 612	10 885	11 698	7%	7%
Produits en caoutchouc et plastiques	5 432	5 364	5 717	7%	3%
Bois et ouvrages en bois	3 123	3 144	3 139	0%	2%
Papier et ouvrages en papier	4 261	4 292	4 415	3%	3%
Textiles	4 744	4 556	5 171	14%	3%
Métaux et ouvrages en métaux	9 142	25 140	26 709	6%	16%
Machines, appareils, matériels électriques	25 890	9 809	10 947	12%	7%
Matériel de transport	46 607	25 613	35 961	40%	22%
Autres produits	14 082	10 687	11 234	5%	7%
Total	165 058	142 046	163 613	15%	100%

Sources : ISPF - Douanes

La valeur des importations polynésiennes de biens a augmenté de 15 % en 2005. Ce résultat s'explique en grande partie par l'acquisition d'un nouvel Airbus par Air Tahiti Nui (comptabilisé dans les statistiques de la douane pour une valeur de 9,6 milliards de F CFP). Néanmoins, abstraction faite de cet achat exceptionnel, l'augmentation en valeur des importations n'est pas négligeable (+ 8,4 %) et concerne l'ensemble des grands postes.

En premier lieu, le poste « produits minéraux », dans lequel on retrouve essentiellement les produits pétroliers, explique une grande partie de cette augmentation des importations « hors airbus ». Le prix du baril de brent s'est en effet accru de 47 % en dollars et le dollar US s'est apprécié de 13 % par rapport au F CFP. En outre, cette augmentation du prix du baril s'est répercutée sur le coût du transport maritime et donc sur l'ensemble des valeurs « coût, assurances, frêt ».

Le reste de l'augmentation de la valeur des importations est imputable au dynamisme de la consommation des ménages comme l'illustre l'évolution des achats de produits alimentaires (5 %) et des textiles (14 %) ainsi qu'à une reprise des investissements dans certains secteurs qui s'est traduite par une augmentation des importations de biens d'équipement.

1.2 Les fournisseurs de la Polynésie française**Importations par pays de provenance**

en millions de F CFP

	2003	2004	2005	Variations 2005/2004	Part relative 2004	Part relative 2005
France métropolitaine	68 912	48 947	58 074	19%	34%	35%
Autres pays de l'UE	21 764	21 529	21 762	1%	15%	13%
Australie	18 809	12 881	5 299	-59%	9%	3%
Etats-Unis	14 764	13 253	16 300	23%	9%	10%
Nouvelle-Zélande	10 844	11 108	11 247	1%	8%	7%
Chine	6 123	7 045	10 426	48%	5%	6%
Japon	5 067	5 307	4 703	-11%	4%	3%
Singapour	1 135	4 980	15 234	206%	4%	9%
Autres pays	17 639	16 998	20 569	21%	12%	13%
Total	165 058	142 046	163 613	15%	100%	100%

Sources : ISPF - Douanes

Ainsi que le met en lumière le tableau supra, la diversification des sources d'approvisionnement de la Polynésie française continue de se faire au profit des pays asiatiques.

La France métropolitaine a toutefois conservé la première place avec plus d'un tiers des importations et une augmentation de 19 % en valeur (58 milliards de F CFP en 2005 contre 49 milliards l'année précédente), grâce notamment à la livraison d'un Airbus pour ATN. Les autres pays de l'Union européenne ont conforté leur deuxième position, avec +1 % en valeur.

La part des marchandises provenant d'Australie s'est à nouveau contractée de 9 % à 3 % en valeur, car les ventes de produits pétroliers ont continué à baisser. La fermeture d'une raffinerie de pétrole en Australie courant 2004 a provoqué des tensions sur le marché intérieur et Shell, un des principaux fournisseurs locaux, a décidé de servir désormais la Polynésie française à partir de ses unités de Singapour. La part de la Nouvelle-Zélande est quant à elle en relative stagnation.

L'appréciation du dollar par rapport à l'euro, de l'ordre de 13 % au cours de l'année 2005, a contribué, entre autres éléments, au redressement de 23 % en valeur des importations en provenance des Etats-Unis.

Les partenaires asiatiques de la Polynésie française, en particulier la Chine (+48 %) et Singapour (+206 %), ont accru leurs ventes vers la Collectivité d'outre-mer à l'exception notable du Japon (-11 %). La part de Singapour dans les importations polynésiennes a émergé depuis 2004, car Singapour est devenu le principal fournisseur en hydrocarbures.

2. LES EXPORTATIONS

En 2005, les exportations polynésiennes ont augmenté sensiblement, tant en volume (+7 %) qu'en valeur (+14 %). En excluant les réexportations qui avaient considérablement progressé en 2003 (+332 %), le poids des exportations locales a augmenté de 10 %.

Evolution du tonnage exporté

en tonnes

	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Fruit et jus de nono	3 580	4 150	6 042	6 955	15%
Huile de coprah	5 201	5 022	5 366	5 703	6%
Nacres	1 268	1 943	1 827	2 878	58%
Poissons, crustacés	1 924	1 210	778	588	-24%
Préparations de type monoï	243	201	261	238	-9%
Vanille	11	12	8	10	23%
Produits perliers	11	10	9	9	-3%
Divers	5 242	4 011	5 313	5 107	-4%
Total exportations locales	17 479	16 561	19 603	21 488	10%
Réexportations	881	3 797	937	500	-47%
Total Général	18 360	20 357	20 540	21 989	7%

Sources : ISPF - Douanes

Les exportations en volume sont constituées au premier chef de produits agroalimentaires. Parmi ceux-ci, les ventes de noni (purée et jus de fruits) ont affiché de bonnes performances : +15 %, après +40,1 % en 2004, +17,4 % en 2003. En quelques années, elles sont devenues le premier poste des exportations et constituent 33 % du volume global en 2005.

Les exportations d'huile de coprah, en progression régulière depuis 2003, ont augmenté à nouveau de 6 % en 2005¹. Contrairement aux produits perliers, les exportations de nacres ont augmenté de 58 % (2.878 tonnes en 2005 contre 1.827 en 2004). Les efforts de restriction de production et de rétention des produits médiocres de la part des perliculteurs² se sont reflétés dans cette nouvelle baisse des exportations du volume de perles de 3 %.

Le monoï et ses dérivés, pourtant servis par une politique marketing dynamique, ont vu leurs ventes à l'étranger diminuer de 9 % en 2005. Les exportations de vanille se sont accrues de 8 à 10 tonnes malgré la diminution inquiétante du prix international (de 450 dollars en 2004, le kilo de vanille Bourbon est en effet descendu à 30-40 dollars à la fin 2005).

Les exportations de poissons ont continué à décliner en raison de la raréfaction de nature cyclique des ressources pélagiques depuis trois ans : -24 % en 2005, après -36,2 % en 2004 et -37,1 % en 2003, soit une diminution cumulée de 70 %.

Evolution des exportations en valeur

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Produits perliers	15 005	10 345	11 317	12 839	13%
Fruit et jus de nono	960	935	1 298	1 424	10%
Poissons, crustacés	1 137	656	395	425	7%
Nacres	196	278	239	395	65%
Huile de coprah	232	225	298	292	-2%
Vanille	259	351	255	202	-21%
Préparations de type monoï	162	138	165	164	-1%
Divers	775	511	1 210	1 530	26%
Total exportations locales	18 726	13 440	15 177	17 270	14%
Réexportations	2 349	2 374	2 559	2 965	16%
Total Général	21 075	15 814	17 736	20 236	14%

Sources : ISPF - Douanes

Quantité négligeable en termes de volume, les produits perliers ont encore été le produit phare des exportations polynésiennes, totalisant près des trois quarts de leur valeur globale. La maîtrise des quantités exportées a permis une revalorisation du prix moyen des perles brutes, si bien que les recettes ont augmenté de 13 % (12,8 milliards de F CFP contre 11,3 en 2004).

Bien que le prix moyen de la purée de noni commence à fléchir (du fait peut être d'une moins grande rareté sur le marché américain ou d'un coût de production de plus en plus faible), la valeur globale exportée a continué à croître sensiblement (+10 %) grâce à la forte progression des volumes vendus à l'extérieur (+15 %).

¹ Voir Chapitre 1 Section 2 §1.2 Le coprah.

² Voir Chapitre I Section 2 §2.3 La perliculture.

Exportations par pays de destination

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004	Part relative 2004
Japon	6 546	4 790	5 416	5 723	+5,7%	28%
Hong-Kong	6 417	3 241	3 757	5 662	+50,7%	28%
France métropolitaine	1 521	1 817	2 513	2 772	+10,3%	14%
Etats-Unis	3 156	2 305	2 817	2 801	-0,6%	14%
Autres pays de l'UE	459	625	533	645	+21,0%	3%
Autres pays	2 975	3 040	2 700	2 633	-2,5%	13%
Total	21 075	15 818	17 736	20 236	+14,1%	100%

Sources : ISPF - Douanes

Le Japon et Hong-Kong sont les premiers clients de la Polynésie française depuis plusieurs années. En 2005, leurs achats, constitués de perles brutes pour les neuf dixièmes, ont respectivement progressé de 6 % et de 51 %.

Les ventes vers les Etats-Unis, composées en majorité de noni (1,2 milliard environ de F CFP) et de perles de culture (1 milliard de F CFP en 2005), se sont maintenues autour de 2,8 milliards de F CFP.

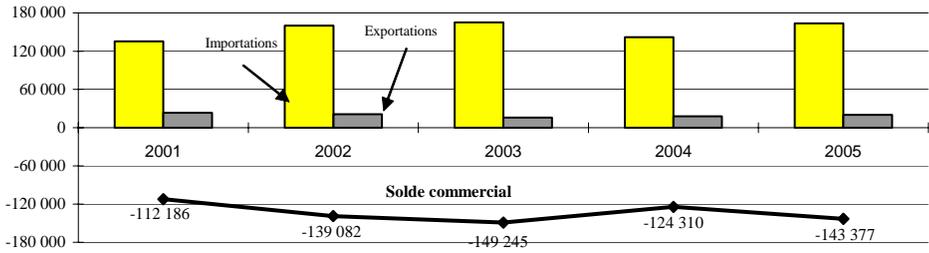
Enfin, les exportations en direction de la France métropolitaine, 14 % des exportations locales, ont augmenté de 10 %.

3. LA BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale s'est dégradée en valeur absolue en 2005. Le déficit s'est creusé de l'ordre de 19 milliards (de - 124 à - 143 milliards de F CFP), du fait d'une augmentation plus importante des importations que des exportations : +22 milliards pour les premières contre +2,5 milliards pour les secondes. Ce résultat est imputable :

- au renchérissement du prix des hydrocarbures (+47 % du prix du brent en dollars) ;
- au mouvement d'appréciation des monnaies des principaux partenaires commerciaux (à l'exception du yen), notamment du dollar tout au long de l'année (+13 % en 2005) qui a pesé plus sur la valeur des importations que sur celle des exportations ;
- à un effet de rattrapage des importations après une année 2004 mouvementée sur le plan socio-politique (notamment pour les biens d'équipement) ;
- ainsi qu'à l'importation « exceptionnelle » d'un nouvel Airbus pour la société ATN.

Evolution de la balance commerciale (en millions de F CFP)



Sources : ISPF - Douanes

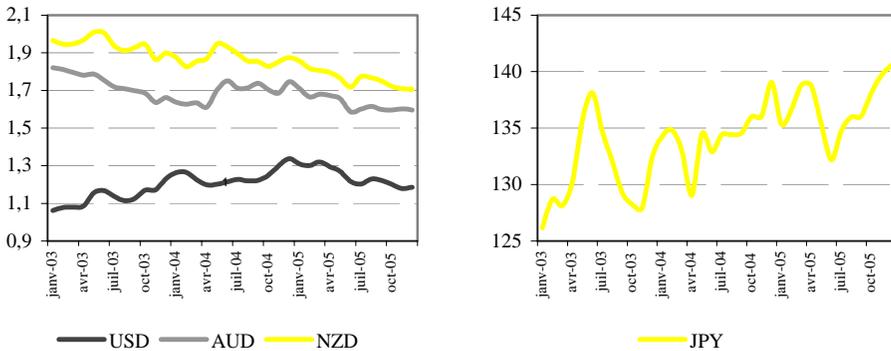
Balance commerciale et taux de couverture

	2001	2002	2003	2004	2005
Importations	135 578	160 157	165 058	142 046	163 613
Exportations	23 393	21 075	15 814	17 736	20 236
Solde commercial	-112 186	-139 082	-149 245	-124 310	-143 377
Taux de couverture	17%	13%	10%	12%	12%

Sources : ISPF - Douanes

Le taux de couverture est resté inchangé : la valeur des exportations représente toujours 12 % de la valeur des importations.

Evolution de l'Euro vis-à-vis des devises des principaux partenaires de la Polynésie française



Source : Banque de France

§ 5. LA BALANCE DES PAIEMENTS EN 2004

En 1998, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a chargé l'Institut d'émission d'outre-mer d'établir, conjointement avec la Banque de France, une balance des paiements de la Polynésie française. En raison des délais de collecte des données, les résultats de l'année 2005 seront postérieurs à la publication de ce rapport annuel, qui présente donc la balance des paiements 2004.

1. LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

Le solde du compte de transactions courantes a été excédentaire de 17.856 millions de F CFP en 2004, soit 3,7 % du PIB, alors qu'il avait été déficitaire de 12.605 millions en 2003. L'amélioration résulte principalement de la réduction de 17 % du déficit des échanges de biens et de l'accroissement des excédents des revenus et des transferts courants de respectivement 9,5 % et 8 %. L'excédent des services s'est en revanche contracté de 7,5 %.

Selon la répartition géographique des échanges de biens de la Polynésie française avec l'extérieur (exportations + importations), 33 % des flux ont été réalisés avec la France métropolitaine, 23 % avec les Etats-Unis et 6 % avec le Japon en 2004.

Le déficit des échanges de biens, principal poste du compte de transactions courantes, s'est allégé de 24.870 millions de F CFP en 2004 (- 121.125 millions, contre - 145.995 millions en 2003), sous l'effet conjugué d'une réduction de 14 % des importations, qui avaient été marquées en 2003 par l'acquisition de deux Airbus par la compagnie Air Tahiti Nui, et d'une progression de 10 % des exportations.

Le taux de couverture FAB/FAB des importations par les exportations, en données douanières, s'est donc redressé, à 12 % contre 10 % en 2003.

L'excédent des échanges de services s'est contracté (34.767 millions de F CFP, contre 37.585 millions en 2003), en raison principalement de la diminution de 5.449 millions de F CFP de l'excédent de la rubrique « voyages ».

L'excédent des revenus s'est élevé à 53.809 millions de F CFP, contre 49.148 millions en 2003, du fait de l'augmentation de 4.855 millions des rémunérations des salariés, qui constituent l'essentiel des flux recensés à ce poste.

Les transferts courants nets de l'extérieur, en provenance essentiellement de la Métropole sous forme de transferts des administrations publiques, se sont accrus de 3.748 millions de F CFP à 50.405 millions.

Versements publics en provenance de la Métropole

en millions de F CFP

	2003	2004	Δ
Versements publics	126 819	128 609	1,4%
Services des administrations publiques	15 388	13 388	-13,0%
Rémunération des salariés du secteur public	49 504	50 817	2,7%
Transferts courants (secteur des APU)	61 927	64 404	4,0%

Globalement, les versements publics en provenance du budget métropolitain ont augmenté de 1,4 %. Ils représentent environ 25 % du produit intérieur brut polynésien.

2. LE COMPTE FINANCIER

Contrairement aux deux années précédentes, le compte financier a fait apparaître en 2004 des sorties nettes de capitaux (11.863 millions de F CFP).

Créditeur de 5.556 millions de F CFP en 2003, le solde des investissements directs est devenu débiteur de 275 millions en 2004, en raison d'une décreue de 5.538 millions des investissements de l'extérieur en Polynésie française (617 millions de F CFP en 2004, contre 6.155 millions l'année précédente).

Les investissements de portefeuille ont vu leur solde débiteur s'alléger de 6.092 millions de F CFP (- 1.877 millions en 2004 contre - 7.969 millions en 2003), les résidents ayant fortement réduit leurs achats nets de titres émis par des non-résidents (146 millions de F CFP en 2004 après 4.741 millions en 2003).

Contrairement aux deux années précédentes, les autres investissements, qui retracent notamment les opérations de dépôt et de crédit vis-à-vis de l'extérieur, de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), des administrations publiques, du secteur bancaire et des « autres secteurs », ont abouti en 2004 à des sorties nettes de capitaux (- 9.691 millions de F CFP, contre 13.420 millions en 2003).

Les erreurs et omissions nettes sont devenues négatives, à - 5.910 millions de F CFP, représentant environ 1,2 % du PIB.

Répartition géographique des échanges de biens et de transactions courantes (crédits + débits)

Année 2004

(en pourcentage)

	Biens	Transactions courantes
France métropolitaine	33	63
États-Unis	23	7
Japon	6	3
Nouvelle-Zélande	8	4
Australie	5	3
Autres (répart. non disponible)	25	20
Total	100	100

N. B. — Total et France métropolitaine : balance en transactions (notamment, données douanières pour les biens) ; autres partenaires : balance en règlements.

Résultats de la balance des paiements 2004

en millions de F CFP

	Crédits	Débets	Solde
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	251 719	233 863	17 856
BIENS dont :	17 241	138 366	-121 125
marchandises générales	17 155	136 764	-119 609
SERVICES dont :	98 803	64 036	34 767
transports	21 724	18 992	2 732
voyages	50 253	29 860	20 393
REVENUS	63 225	9 416	53 809
Rémunération des salariés	56 067	1 361	54 706
Revenus des investissements	7 158	8 055	-897
TRANSFERTS COURANTS	72 450	22 045	50 405
Secteur des administrations publiques	64 404	4 842	59 562
Autres secteurs	8 046	17 203	-9 157
COMPTE DE CAPITAL	19	102	-83
COMPTE FINANCIER	344 531	356 394	-11 863
INVESTISSEMENTS DIRECTS	1 182	1 457	-275
Polynésie à l'extérieur	361	1 253	-892
Extérieur en Polynésie	821	204	617
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	49 819	51 696	-1 877
Avoirs (rés. sur titres émis par des non-rés.)	45 461	45 357	104
Engagements (non-rés.sur titres émis par des rés.)	4 608	6 339	-1 731
AUTRES INVESTISSEMENTS	293 530	303 221	-9 691
Avoirs	213 538	235 386	-21 848
prêts :	213 538	235 386	-21 848
- <i>autorités monétaires</i>	150 323	145 097	5 226
- <i>administrations publiques</i>	0	0	0
- <i>secteur bancaire</i>	20 542	25 840	-5 298
- <i>autres secteurs</i>	42 673	64 449	-21 776
Engagements	79 992	67 835	12 157
prêts :	79 992	67 835	12 157
- <i>autorités monétaires</i>	0	0	0
- <i>administrations publiques</i>	41 821	45 832	-4 011
- <i>secteur bancaire</i>	37 199	19 693	17 506
- <i>autres secteurs</i>	972	2 310	-1 338
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	0	5 910	-5 910
TOTAL GENERAL	596 269	596 269	0

Versements publics en provenance de la Métropole

en millions de F CFP

	2003	2004	Δ 2004/2003
Versements publics	126 819	128 609	1,4%
Services des administrations publiques	15 388	13 388	-13,0%
Rémunération des salariés du secteur public	49 504	50 817	2,7%
Transferts courants (secteur des APU)	61 927	64 404	4,0%

Section 2

Les secteurs d'activité

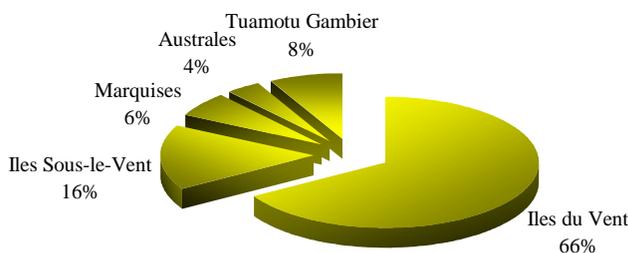
§ 1. L'AGRICULTURE

1. PRESENTATION GENERALE

Avec plus de 30.000 actifs et un chiffre d'affaires annuel dépassant 17 milliards de F CFP, l'agriculture occupe une place très importante dans l'économie polynésienne. Cependant, déconnectée de la croissance démographique et de la mutation des habitudes alimentaires depuis la Seconde guerre mondiale, elle n'a pas permis d'éviter le recours massif aux importations agroalimentaires qui ont atteint 152.626 tonnes en 2005, 17 % des importations totales.

Sa modernisation est freinée par des conditions naturelles et structurelles difficiles. Tout d'abord, la Surface agricole utilisée (SAU) est réduite à 5,3 % des terres émergées, soit 18.534 hectares, dont seulement un quart est cultivé, le reste étant recouvert de prairies. Eclatée sur plusieurs archipels dotés de caractéristiques distinctes, relief abrupt dans les îles hautes (îles de la Société), sols coralliens pauvres (Tuamotu), son morcellement est accentué par l'indivision de la propriété foncière. De ce fait, les exploitations¹ sont de taille modeste, 3 hectares en moyenne, et la polyculture y prédomine. La production, familiale et artisanale, est le plus souvent écoulee hors des circuits de commercialisation formels.

Répartition de la production agricole commercialisée en 2004 (en millions de F CFP)



Source : SDR

Concentrant un cinquième de la SAU, les îles du Vent sont le premier pôle agricole de Polynésie française et alimentent le marché de consommation de la conurbation de Papeete. Les îles Australes, dont le climat relativement frais permet des cultures de pays tempérés, ont développé, à côté des productions vivrières, le maraîchage. La monoculture du coprah est localisée aux Tuamotu. Quant aux îles Marquises, tandis que la coprahculture

¹ 6.223 hors coprahculture d'après le recensement général agricole de 1995.

est peu à peu supplantée par la culture du noni¹, subsiste un élevage extensif de bovins, de porcins et de caprins.

La politique agricole de la Polynésie française, dont les grandes lignes sont tracées par le Ministère de la promotion des ressources naturelles, est mise en œuvre par le Service du développement rural (SDR), qui travaille de concert avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Elle repose sur trois principes directeurs : maintenir la population dans les archipels, concourir à l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires et à la promotion des exportations.

Son financement est assuré en premier lieu par la Dotation au développement de l'agriculture (DDA) et par le Fonds pour l'environnement et l'agriculture (FEA)². Interviennent en second lieu le Fonds d'entraide aux îles (FEI) et le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES).

Elément essentiel au développement du secteur, la formation professionnelle est regroupée au sein de l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française (EPEFPAPF) dont dépendent le Lycée professionnel agricole d'Opunohu (Moorea), le Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et l'Exploitation agricole (EA). Elle englobe la formation initiale des cadres ruraux, du Brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA)³ jusqu'au Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) et des formations diplômantes hors du cadre scolaire. En marge, les Maisons familiales rurales (MFR) dispensent un enseignement en alternance visant l'obtention du Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA).

Ces dernières années ont été marquées par l'extension rapide de la collecte et de la culture du noni, souvent au détriment du traditionnel coprah.

2. LE COPRAH

2.1 La culture du coprah

Le cocotier, *cocos nucifera*, de la famille des *Arecacées*⁴, a des origines très lointaines ; en Inde et en Nouvelle-Zélande ont été découvertes des noix fossiles vieilles de plus de quinze millions d'années. Il s'est répandu par voie maritime grâce à la flottaison de ses fruits et aux migrations humaines. Son territoire dominant reste la zone Asie-Pacifique qui concentre 94 % des onze millions d'hectares de la cocoteraie mondiale.

¹ Nom du fruit du *morinda citrifolia* appartenant à la pharmacopée traditionnelle polynésienne, reconnu pour ses vertus médicinales.

² Instauré en 2002 pour favoriser le développement durable, le FEA est abondé par une taxe de 2 %, assise sur la valeur en douane des marchandises importées, hors hydrocarbures et produits de première nécessité.

³ Il existe trois filières de BEPA : agriculture des régions chaudes, aménagements et travaux paysagers, vente de produits horticoles et jardinage.

⁴ Il s'agit de la famille des palmiers, qui compte plus de 2.500 espèces localisées dans les régions tropicales, sub-tropicales et tempérées chaudes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique.

Il se plie à une multitude d'usages, traditionnellement vivriers (matériau de construction, aliment de base) et aujourd'hui industriels (aliment pour le bétail, cosmétique, savonnerie, carburant, substrat pour la culture hors-sol...). Mais il est désormais supplanté par d'autres oléagineux comme le soja ou le palmier à huile sur le marché international des corps gras.

En Polynésie française, le cocotier fait encore l'objet d'une monoculture de subsistance dans quelques atolls des Tuamotu et apparaît comme un complément primordial dans de nombreuses exploitations ; la cocoteraie polynésienne recouvre les deux tiers de la SAU et fait vivre plus de 10.000 personnes.

La coprahculture, qui favorise le maintien des populations dans les archipels éloignés, a été placée au cœur de la politique agricole. Dès 1967, le gouvernement a créé la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC), établissement public chargé de soutenir les prix du coprah, et, en 1968, l'Huilerie de Tahiti pour assurer la transformation du coprah local. Cette dernière doit acheter l'ensemble de la récolte au prix fixé par la collectivité d'outre-mer et la CSPC lui verse une compensation financière, équivalente au différentiel par rapport au cours mondial.

Le souci de promouvoir la qualité a ensuite mené à la mise en place d'une double rémunération en 1993 pour favoriser le coprah de premier choix¹, employé à la fabrication d'huile. Cette mesure s'est avérée satisfaisante puisque, depuis plus de cinq ans, celui-ci représente plus des neuf dixièmes de la production (contre 75 % en 1995).

Enfin, les efforts des pouvoirs publics ont porté sur la régénération de la cocoteraie dont la productivité tend à diminuer². Son exécution a été confiée au SDR, soutien logistique des agriculteurs (fourniture de plants depuis sa pépinière de Raiatea, entretien des cocotiers, administration des engrais...). Par ailleurs, le CIRAD y participe indirectement au moyen de son programme Cocotier³.

Après deux années de repli, la production de coprah a progressé de 25,1 % en 2005, 9.913 tonnes contre seulement 7.929 en 2004 comme le montre le tableau ci-après :

¹ Le coprah de premier choix est payé 100 F CFP le kilo et celui de second choix 55 F CFP le kilo et 65 aux Marquises.

² Episode cyclonique de 1998, vieillissement des plantations, appauvrissement des sols, prolifération de parasites...

³ Le but du programme Cocotier est d'améliorer la productivité de la coprahculture, de lutter contre les dépérissements létaux et de diversifier les usages du cocotier, afin de renforcer les revenus des cultivateurs. Dans ce cadre, une cartographie génétique a été entreprise afin de réaliser de meilleurs croisements.

Coprah en silo

en tonnes

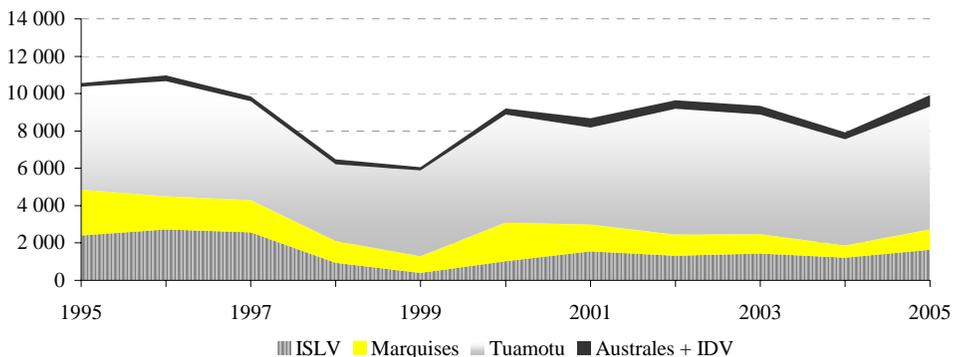
	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Iles du Vent	360	314	348	230	422	83,7%
Iles Sous-le-Vent	1 556	1 317	1 424	1 201	1 632	35,9%
Marquises	1 424	1 120	1 041	651	1 097	68,5%
Australes	132	143	108	144	189	31,5%
Tuamotu-Gambier	5 199	6 755	6 412	5 697	6 575	15,4%
Total	8 671	9 649	9 333	7 923	9 915	25,1%
dont première qualité	92%	95%	95%	98%	92%	-6 points
dont deuxième qualité	8%	5%	5%	2%	8%	+6 points

Source : SDR

Ce revirement de tendance, qui s'est manifesté sur tous les archipels, est sans doute dû à la revalorisation du prix du coprah payé au cultivateur¹, ainsi qu'au ralentissement de l'activité perlicole dans les Tuamotu-Gambier².

Evolution de la production de coprah

en tonnes



Source: SDR

2.2 La transformation du coprah

Bâtie sur des projections de récolte annuelle de 20.000 à 25.000 tonnes dans les années soixante, l'usine de l'Huilerie de Tahiti est surdimensionnée pour la production actuelle de coprah. Afin d'assainir sa situation, elle a dû subir un lourd plan de redressement financier, passant par des compressions de personnel et une remise aux normes du site, encore inachevée.

¹ Le prix du coprah de première qualité est passé de 90 à 100 F CFP le kilo le 1^{er} décembre 2004 (arrêté CM n°20 du 10 janvier 2005). Celui du coprah de seconde qualité, en revanche, n'a pas été modifié.

² Voir Chapitre 1 Section 2 §2.3.

En 2005, son activité a été dynamisée par la reprise de la production de coprah, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous :

Production d'huile et de tourteaux de coprah en tonnes

	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004
Coprah trituré	7 959	9 780	9 627	8 087	9 624	19,0%
Huile brute	4 814	5 691	5 611	4 608	5 661	22,9%
Huile raffinée	290	285	303	317	310	-2,2%
Tourteaux	2 378	2 847	2 798	2 396	2 836	18,4%

Source : Huilerie de Tahiti

Seule la production d'huile raffinée, entièrement absorbée par les industriels locaux du monoï (voir infra), s'est contractée de 2,2 %. Parallèlement, les exportations d'huile brute de coprah ont enregistré + 23,3 % en volume en l'espace d'un an (5.703 tonnes en 2005 après 4.625 en 2004).

2.3 Le monoï

Le monoï, macérat de fleurs de tiare (*gardenia taitensis*), fleur endémique locale, et d'huile de coprah, signifie huile parfumée en reo maohi. Il est traditionnellement utilisé par les Polynésiens pour ses qualités hydratantes, antifongiques et médicinales (migraines, piqûres d'insectes...). La cosmétologie moderne s'en est emparée pour en faire une base de produit de soins.

Dans les années 80, la majorité du monoï proposé à la vente consistait en contrefaçons fabriquées ailleurs qu'à Tahiti. Au début de la décennie suivante, les professionnels ont vivement réagi en faisant pression sur les autorités afin d'obtenir une appellation d'origine contrôlée. Le décret 92-340 du 1^{er} avril 1992 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « monoï de Tahiti » définit strictement les matières premières de base du monoï ainsi que son processus d'élaboration afin d'en garantir l'authenticité et la qualité¹.

Par ailleurs, afin d'asseoir la notoriété de leur produit à l'étranger, ils se sont constitués en Groupement interprofessionnel du monoï de Tahiti (GIMT), financé par une taxe sur les exportations de monoï². Ces dernières ont reflué de 5,5 % en 2005 (238 tonnes contre 252 en 2004), mais le budget du GIMT a été porté à 57 millions de F CFP contre 56 l'année précédente et devrait être reconduit à l'identique en 2006.

¹Art.1^{er} « L'appellation d'origine « Monoï de Tahiti » est réservée au produit fabriqué en Polynésie française conformément aux usages locaux, loyaux et constants, par macération de fleurs de *Gardenia taitensis* (flore de Candolle, famille des rubiacées) d'origine polynésienne, ci-après dénommée tiaré, dans de l'huile de coprah raffinée. Les fleurs de tiaré et les noix de coco utilisées pour la fabrication du produit doivent être exclusivement récoltées dans l'aire géographique définie dans l'annexe au présent décret. »

Art.7 « Le monoï de Tahiti est obtenu conformément aux usages locaux, loyaux et constants, par macération d'au moins dix fleurs de tiaré par litre d'huile raffinée, pendant au moins dix jours. »

² 200 F CFP par kilo sur le vrac et 50 F CFP sur les produits finis.

Auparavant cantonné au rayon des produits solaires, le monoï a été réorienté vers la gamme des cosmétiques grâce à l'active politique marketing déployée par le GIMT et son émanation, l'Institut du monoï, créé en 2004. Le groupement est présent à d'importants salons professionnels internationaux (HBA¹, In Cosmetics, PCIA², Cosmeeting en France...), où il anime des conférences, et dans la presse spécialisée. En outre, il rédige des cahiers de tendance, conçoit des formules indicatives et organise un concours international de formulation qui s'adresse aux formulateurs de l'industrie cosmétique et récompense le meilleur concept-produit élaboré à base de monoï à partir d'un thème donné. Son édition 2005 a réuni 130 concurrents contre 90 l'année précédente, confirmant son succès.

A côté des actions de marketing, les professionnels du monoï se sont également intéressés à la recherche et au développement ; l'Institut de monoï promeut divers travaux et publications scientifiques sur le monoï. En février 2006, ce dernier s'est allié au GIE Tahiti Tourisme, à la société SPM³ et à sa marque Manea Spa pour effectuer une présentation du monoï et du spa polynésien dans un hôtel parisien devant un parterre de journalistes de la presse française à gros tirage.

3. LES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES

La majeure partie des statistiques agricoles 2005 n'étant pas encore connues à la parution de ce rapport, celles de 2004 ont largement été reprises dans la note ci-dessous.

Le retour d'une pluviosité correcte en 2004, après deux années de relative sécheresse, a bénéficié à l'ensemble des grandes catégories de produits comme le montre le tableau ci-dessous :

Production agricole commercialisée

en tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Fruits*	8 097	7 419	9 657	8 770	8 892	1,4%
Légumes	7 961	7 867	6 950	6 353	6 517	2,6%
Produits vivriers	1 074	998	1 197	961	1 014	5,5%
Vanille mûre	35	30	37	31	44	42,7%

* hors noni

Source : SDR

Toutefois, la hausse de la valeur de 4,5 % de la production agricole commercialisée (8 milliards de F CFP en 2004 après 7,7 en 2003) s'explique surtout par un effet volume car les prix de vente se sont affaiblis⁴.

¹ Health & beauty America.

² Personal care ingredients Asia.

³ South Pacific Management gère la chaîne hôtelière locale des établissements Pearl Resort & Spa

⁴ Evolution du prix au kilo entre 2003 et 2004 : -8,4 % pour les légumes, -2,7 % pour les fruits, -0,5 % pour les produits vivriers.

L'érosion apparente du revenu des agriculteurs est cependant à nuancer car une part non négligeable de la production est écoulee hors du circuit formel ou autoconsommée. En la prenant en compte, le SDR a estimé la production agricole finale à 17,4 milliards de F CFP contre 17 un an plus tôt, soit + 2 %. En termes de volume, elle s'est élevée à 33.991 tonnes pour les fruits, 14.039 tonnes pour les légumes, 14.662 tonnes pour les produits vivriers et 48 tonnes pour la vanille mûre.

Contrairement à la plupart des autres produits alimentaires, les productions végétales offrent une couverture satisfaisante des besoins : 75 % pour les légumes, 90 % pour les fruits et 100 % pour les produits vivriers.

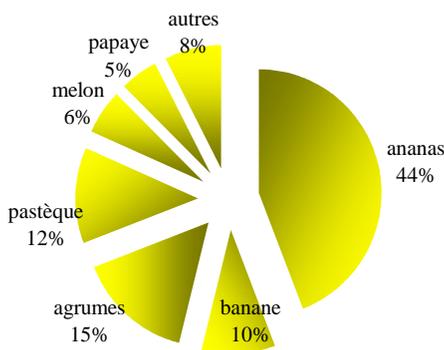
3.1 Les productions fruitières

1) Les fruits

Les principaux fruits cultivés en Polynésie française, la banane et l'ananas (îles du Vent), la pastèque (îles Sous-le-Vent) et les citrons (îles du Vent et Marquises), comptent pour les trois quarts du total de la récolte.

D'autres agrumes, sous-exploités en raison d'une commercialisation trop confidentielle et de la présence de la mouche des fruits qui interdit les échanges inter-îles, la papaye et des espèces moins courantes, telles le litchi¹, la mangue ou le ramboutan², sont également produits.

Répartition de la production fruitière en 2004



Source : SDR

¹ La production a atteint 70 tonnes en 2004, après 22 en 2003, soit +211 %.

² Fruit de l'arbre éponyme, de forme oblongue et de couleur rouge-orangé, il est aussi appelé litchi chevelu.

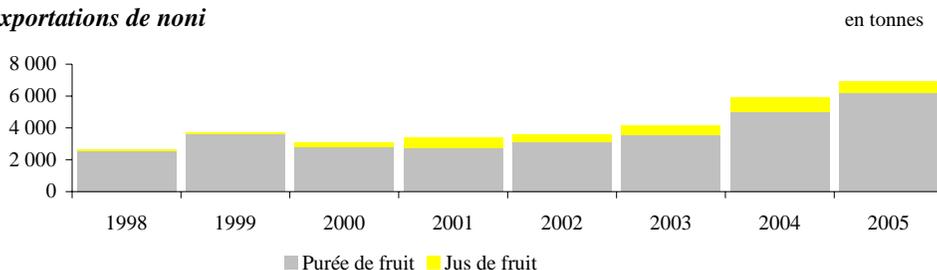
2) Le noni

L'essor de la production locale, il y a dix ans, tient aux qualités thérapeutiques du noni (*Morinda citrifolia*), plébiscitées par les consommateurs américains, japonais et européens, ainsi qu'à la promotion faite par la société américaine Tahitian Noni International¹. Morinda, sa filiale locale, qui achète la plus grosse partie des fruits collectés, a d'ailleurs construit une usine de transformation ultramoderne à Tahiti (Papara, côte ouest).

La production s'est élevée à 7.430 tonnes en 2004 contre 5.280 en 2003, soit +41 %, en particulier grâce à la progression de 153 % de celle des Marquises (53 % du total en 2004 contre 30 % en 2003). D'après les statistiques 2005 du STMA, le fret maritime en provenance des îles contenait 6.684 tonnes de noni en 2005 contre 5.442 l'année précédente, soit +23 %, ce qui laisse augurer une nouvelle augmentation de la récolte.

Les exportations de noni ont augmenté de 15 % en 2005 (6.955 tonnes contre 6.042 en 2004), avec +22 % pour la purée (5.099 tonnes contre 4.975) et -22 % pour le jus (735 tonnes contre 943).

Exportations de noni



Source : ISPF

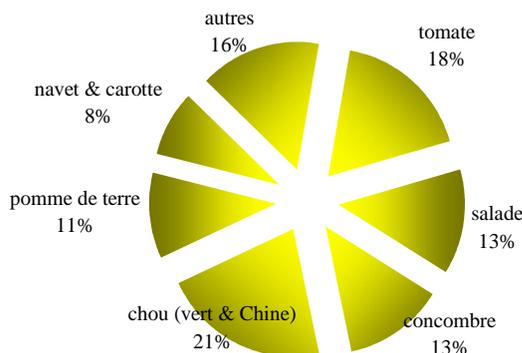
3.2 Les productions maraîchères et vivrières

1) Les productions maraîchères

Les productions maraîchères proviennent surtout des îles du Vent et des Australes. En 2004, ces deux archipels en ont fourni respectivement 77 % et 17 % du total. Bien qu'elles soient plutôt variées, on remarque que cinq produits, chou vert, salade, tomate, pomme de terre et concombre, représentent les deux tiers du total.

¹ TNI a même inauguré, à partir de 2003 des Tahitian Noni Café aux Etats-Unis, au Japon et au Brésil.

Répartition de la production maraîchère en 2004



Source : SDR

En 2004, une progression de 2,6 % du tonnage de légumes a été observée (6.517 tonnes contre 6.353 en 2003), excluant les Australes (-15,2 %) à cause de la faiblesse de la récolte de carottes (239 tonnes contre 352, soit -32 %). Aux îles du Vent, la production totale (+6,8 %) a été soutenue par de la salade (+20,9 %), qui a compensé les mauvaises performances de la tomate (-2,5 %) et du concombre (-5,9 %).

2) Les productions vivrières

L'essentiel des productions vivrières est concentré aux îles du Vent (65 % du total) et aux Australes (21 %). Les plus communes sont le taro (60 % du total), la patate douce (17 %) et le fei¹ (12 %). La part commercialisée de ces produits est négligeable (1.014 tonnes en 2004) par rapport à la production réelle, qui s'est stabilisée à 14.662 tonnes en 2004 (14.610 en 2003).

3.3 La vanille

Dans les années soixante, la Polynésie française était un des trois plus gros producteurs mondiaux de vanille, avec une récolte annuelle de 200 à 300 tonnes. Puis la vanille de Tahiti a été évincée par des concurrentes (Bourbon, vanille de synthèse) et son récent renouveau est largement dû à l'intérêt du gouvernement. En 2004, sa production s'est établie à 44 tonnes contre 30 à 35 tonnes par an, moyenne depuis 1997.

La première tentative de relance des pouvoirs publics, le plan quinquennal « Vanille 2000 » de 1997, a avorté avec l'épisode cyclonique de 1998. La seconde, à partir de 2003, s'est concrétisée par l'adoption de mesures d'encouragement à la plantation de vanille sous serre et la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) « Vanille de Tahiti »². Ce dernier, qui a signé une convention de partenariat avec la banque Socredo, apporte aux vaniculteurs une partie non négligeable de leurs investissements de

¹ Banane à cuire.

² La délibération n°2003-068 APF du 15 mai 2003 définit ainsi le rôle de l'EPIC : « ...intervenir dans les secteurs de la production, de la recherche, du développement, de la transformation, du contrôle de la qualité, de la commercialisation et de la promotion de la vanille produite en Polynésie française ».

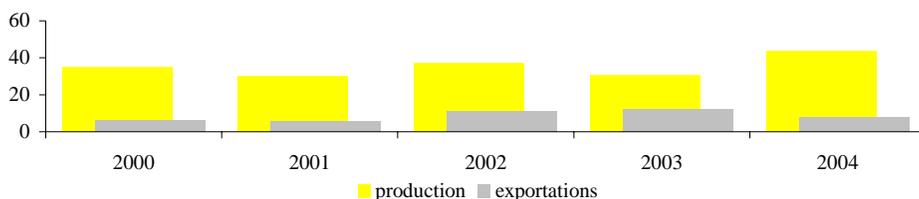
base¹ ainsi que les ombrières clé en main et des lianes saines. Il coopère également avec le CIRAD sur la recherche relative aux viroses qui menacent les plants de vanille.

La production de vanille est implantée aux îles Sous-le-Vent, notamment à Tahaa, Raiatea et Huahine². Deux types d'exploitations y coexistent : les traditionnelles sur tuteurs naturels, qui requièrent un important savoir-faire, et les ombrières, d'entretien plus simple et financièrement aidées.

Les exportations de vanille préparée ont atteint 9,7 tonnes en 2005 contre 7,9 en 2004, soit +23 %. Mais leur valeur s'est effritée ; le prix moyen au kilo est revenu à 20.784 en 2005 contre 32.788 précédemment, parallèlement à l'effondrement des cours internationaux à partir de 2004 (US\$ 450 le kilo de vanille préparée en 2003, puis US\$ 50 en 2004 et autour de US\$ 20 en 2005).

Production et exportations de vanille

en tonnes



Sources : ISPF, SDR

L'envol du prix de la vanille avait à la fois attiré de nouveaux producteurs³ et découragé la demande, tombée dans une fourchette de 1.100 à 1.300 tonnes. Cette crise de surproduction a donc généré un gonflement des stocks d'inventés chez les pays producteurs et la chute des cours.

3.4 Les autres productions

1) Les fleurs

Le symbole de la floriculture polynésienne est le « tiare Tahiti » (*gardenia tahitensis*), auquel s'ajoutent les oiseaux de paradis (*psitacorum heliconia*), les « opuhi » (*alpinia*) ainsi que les anthuriums et les orchidées (sous serre) et quelques espèces des zones tempérées (roses, œillets, chrysanthèmes et lys) aux Australes.

La protection de la production locale est assurée par un système de quotas déterminés par les autorités. Quant aux exportations, peu compétitives face à des

¹ D'abord réservé aux îles Sous-le-Vent, le dispositif a été étendu aux îles du Vent et aux Marquises en mars 2004. La participation de l'EPIC est de 40 % pour les premières et de 60 % pour les secondes.

² En 2004, la production annuelle s'est établie à 43,3 tonnes dont 25,2 à Tahaa, 9 à Raiatea, 8,8 à Huahine et 0,3 à Moorea, s'inscrivant en progression de 41,1 % par rapport à l'année précédente (30,7 tonnes).

³ L'offre mondiale annuelle va de 2.000 à 2.300 tonnes (1.400 de Madagascar, 300 d'Indonésie, 250 d'Ouganda, 200 d'Inde et 80 des Comores).

concurrents produisant à moindre coût (Antilles, Afrique...), elles ont périclité (0,6 tonne en 2005 contre 31,9 en 1996).

2) Le café

Relancé par une impulsion gouvernementale dans les années 90, le café polynésien est récolté aux Australes où le potentiel de production annuelle avoisine les 30 tonnes. Mais sa cueillette, exigeante en main d'œuvre, souffre du manque d'intérêt des agriculteurs, malgré l'existence d'une prime gouvernementale¹.

De ce fait, la production varie selon les îles et les années. Après avoir chuté de 43 % en 2003, elle a doublé l'année suivante (6,3 tonnes en 2004 après 3,2 en 2003 et 5,5 en 2002), grâce à Rapa qui a mis 3 tonnes sur le marché en 2004 (rien en 2003).

L'activité des torréfacteurs locaux nécessite donc des importations de café non torréfié, 101 tonnes en 2005 (108 en 2004).

3) Les produits végétaux pour l'artisanat et la construction

Matières premières pour la vannerie et les couvertures de toits, le niau est localisé aux Tuamotu et le pandanus dans les autres archipels, surtout aux îles Sous-le-Vent (Bora Bora) et aux îles du Vent (Moorea, Maïao).

Entre 2003 et 2004, la valeur de la production de pandanus a doublé, 354 millions de F CFP contre 164 l'année précédente, grâce à la contribution déterminante des îles du Vent (175 millions de F CFP contre 55). Pour ce qui concerne le niau, il n'y a aucune donnée disponible.

4. L'ELEVAGE

Bien qu'il compte pour un cinquième de la valeur agricole commercialisée, l'élevage est loin de couvrir les besoins des consommateurs et requiert un complément d'importations. Celles de viande se sont montées à 23.636 tonnes en 2005, en recul de 4,6 % par rapport à 2004 (24.771 tonnes).

Importations de viande

en tonnes

	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004	Part relative 2005
Viande bovine	7 837	7 829	8 360	8 558	2,4%	36,2%
Viande porcine	1 061	1 369	1 599	1 600	0,1%	6,8%
Volaille	11 655	12 049	13 145	11 946	-9,1%	50,5%
Autres	1 517	1 471	1 667	1 532	-8,1%	6,5%
Total	22 070	22 718	24 771	23 636	-4,6%	100%

Source : ISPF

¹ En 2000, le gouvernement a instauré une prime de 100 F CFP par kilo de café parche.

La production locale commercialisée, 1,79 milliard de F CFP en 2004, est restée loin de la production finale, évaluée à 3,5 milliards de F CFP par le SDR, traduisant l'importance de l'autoconsommation.

Avec environ 90 % du total, les îles du Vent sont la première région d'élevage de Polynésie française et l'abattage est effectué sur Tahiti. Depuis le début des années 90, l'abattoir de Papara (côte ouest), géré par la SAEM¹ Abattage de Tahiti, détient le monopole de l'activité. Cependant, sa situation se détériore avec la tendance de fond baissière de la production et la concurrence des abattages sauvages.

4.1 L'élevage porcin

La production porcine est partagée entre une douzaine d'exploitations industrielles modernes et une multitude d'élevages artisanaux. Elle bénéficie d'une réglementation protectrice qui limite les importations (détermination de quotas annuels pour les charcuteries industrielles en Conseil des ministres) et qui définit les prix payés au producteur en fonction de la qualité des carcasses, classées A, B, C ou D.

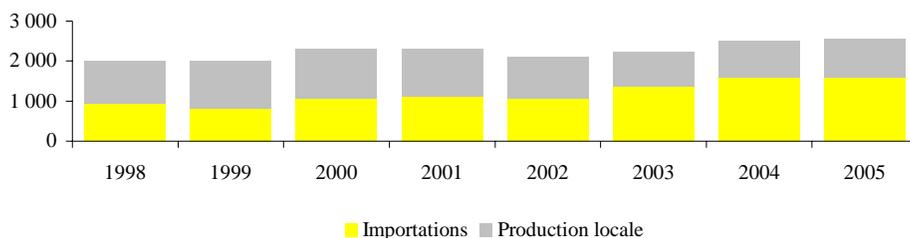
Depuis quelques années, l'élevage porcin est frappé par la brucellose et la maladie d'amaigrissement. De ce fait, la production de viande, bien qu'en progression en 2005 (963 tonnes contre 918 en 2004), a beaucoup diminué par rapport aux années précédentes (près de 1.300 tonnes en 1999). De plus, les difficultés financières des éleveurs les ont poussés à privilégier la vente de porcelets, engraisés plus rapidement et exposés moins longtemps aux risques de contamination, au détriment des reproducteurs, mettant ainsi en péril la régénération du cheptel.

Auparavant contenues autour de 1.000 tonnes annuelles, les importations ont dû être augmentées à 1.599 tonnes en 2005 pour satisfaire les besoins des charcuteries industrielles.

En 2005, le gouvernement a adopté un plan de relance de la filière, qui comprend, outre un programme d'abattage des bêtes infectées sur deux ans, l'importation de 300 jeunes truies saines pour restaurer les effectifs des élevages. Le coût total de l'opération, 43 millions de F CFP, sera financé conjointement par les éleveurs (27 millions) et par la Collectivité d'outre-mer (16 millions).

Consommation de viande porcine

en tonnes



Sources : SDR, SAEM Abattage de Tahiti

¹ Société anonyme d'économie mixte.

4.2 L'aviculture

1) La production d'œufs

L'élevage de poules pondeuses est un secteur concentré puisque moins d'une dizaine d'entreprises de Tahiti possèdent les neuf dixièmes du cheptel (environ 140.000 bêtes). La production d'œufs, 3,2 millions de douzaines par an en moyenne, permet la satisfaction totale des consommateurs locaux.

Organisé par le ministère de l'agriculture, un colloque sur l'élevage de poules pondeuses le 7 novembre 2005 a permis de réunir professionnels et pouvoirs publics et devrait mener à la révision de la réglementation applicable en 2006.

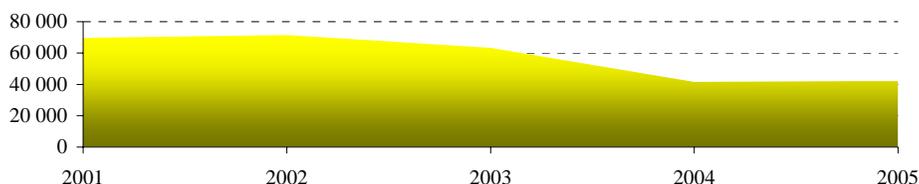
Afin d'éviter la contagion de la grippe aviaire, le SDR a envoyé le 24 février 2006 aux importateurs de poussins une note pour suspendre les achats en provenance de la métropole, touchée par le virus.

2) La production de poulets de chair

La production industrielle locale est en perte de vitesse depuis des années : les abattages de poulets ont été divisés par trois en l'espace de dix ans (42.000 poulets en 2005 contre 110.000 en 1996). En 2005 cependant, elle semble s'être stabilisée autour de 70 tonnes. Le seul élevage restant, situé à Tahiti, ne peut s'aligner, en termes de prix, sur les importations. Parmi ces dernières figurent des produits de première nécessité (PPN)¹, comme les cuisses de poulets congelées qui représentent plus des trois quarts des importations de volailles, soit 9.279 tonnes en 2005.

Nombre de volailles abattues

en têtes



Source : SAEM Abattage de Tahiti

4.3 L'élevage bovin

1) La production de lait

Il existe une exploitation semi-industrielle à Tahiti (plateau de Taravao) intégrée à un circuit de commercialisation et une petite ferme à Nuku Hiva (Marquises) pour la consommation de l'île.

¹ Voir chapitre I section 1 §3.2 les prix.

Non compétitive vis-à-vis des importations, notamment celles de lait stérilisé UHT exonérées de Taxe de développement local (TDL)¹, la production locale est cantonnée au rayon frais.

Volume de lait consommé

en litres

	2001	2002	2003	2004	2005	▲ 2005/2004
Lait importé	4 495 711	5 036 872	5 220 135	5 755 942	5 795 125	0,7%
dont lait UHT	4 475 550	5 029 189	5 209 430	5 728 876	5 782 135	0,9%
Lait local	1 020 000	960 000	1 082 800	1 239 300	nc	-
Lait consommé	5 549 695	5 996 872	6 302 935	6 995 242	nc	-
Taux de couverture	18,38%	16,01%	17,18%	17,72%	-	-

Sources : SDR, ISPF

Soutenue par les efforts de productivité du principal producteur, elle s'est accrue de 26 % en 2004 et la mévente a concerné 260.000 litres de lait.

Les importations ont progressé de 0,7 % en 2005 (5,80 millions de litres contre 5,75 l'année précédente) et celles de lait UHT de 0,9 % (5,78 millions de litres contre 5,73).

2) La production de viande bovine

Selon les estimations de 2000 du SDR, le cheptel (hors Marquises) serait d'environ 6.500 têtes de bétail, dont la moitié de vaches reproductrices. L'élevage bovin est plutôt artisanal car si le troupeau moyen comprend une trentaine de bêtes, 80 % des exploitations sont en dessous.

La majorité de la viande bovine est produite à Tahiti et écoulee sur le marché de Papeete. Dans les autres îles, elle est autoconsommée.

En 2005, la production de viande bovine s'est inscrite en hausse de 16 % (108 tonnes contre 93 en 2004), insignifiante par rapport aux importations, 8.666 tonnes en 2005 contre 8.453 l'année précédente, soit +2 %.

4.4 L'apiculture

La production de miel est passée d'une trentaine de tonnes par an à une cinquantaine depuis deux ans, grâce au développement de l'apiculture aux Marquises où le tonnage a sextuplé (13 tonnes en 2004 contre 12 en 2003 et seulement 2 en 2002).

Par conséquent, les importations de miel se sont ajustées : 19,5 tonnes en 2005 et en 2004 contre 31,6 en 2003.

A l'avenir, pourraient être envisagées les exportations de reines car les ruches polynésiennes sont exemptes de varroas².

¹ Voir chapitre II section 3 §1 Le régime fiscal.

² Le varroas est un acarien, parasite de l'abeille asiatique, qui s'est propagé à toute la planète suite à des croisements d'espèces. Il conduit à l'affaiblissement de son hôte et diminue son espérance de vie de 1,4 à 2 fois.

5. LA FORET

La forêt polynésienne, qui habille les flancs des montagnes et les vallées des îles hautes, s'est enrichie, au fil des vagues d'immigrations humaines, d'espèces allogènes, sélectionnées pour leurs vertus médicinales (tamanu, kava) ou nutritives (mape, uru).

Certaines jouent un rôle primordial dans la lutte contre l'érosion et pour la régénération des sols (*albizzia falcata*, *aito*) alors que d'autres sont de véritables pestes végétales (*myconia*).

La politique de la forêt, longtemps axée sur un programme intensif de plantation de pins des Caraïbes¹, a connu une nouvelle impulsion en 1996 quand le CIRAD² a conseillé de privilégier la qualité. Aujourd'hui, recentrée sur l'entretien des massifs forestiers et le reboisement de parcelles en feuillus précieux, elle est pilotée par le FOGER³, subdivision du SDR.

Entre 2001 et 2005, les plantations forestières se sont étendues de 0,9 % (9.509 hectares en 2005 contre 9.427 en 2001), grâce aux bois précieux dont la superficie est passée à 348 hectares contre 302 en 2001, soit +15,4 %⁴. Quant à la gestion de la pinède, elle s'est concentrée sur les 2.000 hectares exploitables, les autres étant consacrés au maintien des terrains en pente.

Surfaces totales des plantations forestières en 2005

en hectares

Archipels	Plantations de protection	Pin des Caraïbes	Bois précieux	TOTAL	% du TOTAL
Iles du Vent	344	1 427	111	1 882	20%
Iles Sous-le-Vent	1 473	1 580	80	3 133	33%
Iles Marquises	276	2 065	135	2 476	26%
Iles Australes	808	700	21	1 529	16%
Tuamotu Gambier	344	144	2	490	5%
TOTAL	3 245	5 916	348	9 509	100%
% du TOTAL	34%	62%	4%	100%	

Source : FOGER

En plus de la sylviculture, le FOGER doit aussi participer à la mise en place d'une filière bois à laquelle il peut apporter son concours logistique. D'ailleurs, sa station forestière de Papara, qui renferme une chaîne de traitement semi-industriel dotée d'une scierie et d'unités de séchage du bois, fournit des poteaux en pin traité. En outre, une société privée, basée à Papenoo (côte est de Tahiti) a démarré une activité de sciage en décembre 2005 pour laquelle elle a bénéficié de subventions publiques. D'autres projets, aux Marquises et aux îles Sous-le-Vent, sont en gestation.

¹ Lancé en 1977, il a conduit à la plantation de plus de 5.000 hectares de pins des Caraïbes, choisis pour leur croissance rapide et leur potentiel de substitution aux importations de bois de construction.

² CIRAD : Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement.

³ FOGER : Département de la forêt et de la gestion de l'espace rural.

⁴ Entre 2001 et 2005, elle a augmenté de 39 % aux îles Sous-le-Vent (80 hectares contre 58 précédemment) et de 55,6 % aux Australes (21 hectares contre 13).

Enfin, en matière de recherche, le FOGER collabore avec d'autres organismes publics. Ainsi, avec le CIRAD et le Laboratoire des substances chimiques naturelles (LSCN) de l'Université de Polynésie française, il a mené un programme pour la sauvegarde du santal polynésien, essence endémique décimée par la surexploitation au XIX^e siècle et, de nos jours, par les nuisibles végétaux et animaux qui obèrent sa reproduction ¹.

Le programme santal a débuté par un inventaire exhaustif de la ressource qui a permis de dénombrer environ 4.600 arbres² et a mené à la préconisation de mesures conservatoires (préservation des arbres recensés, étude du mode de multiplication en pépinière, création de vergers à graines abrités de la prédation des rongeurs ...). En outre, le santal polynésien est protégé par une réglementation stricte qui interdit tout abattage.

§ 2. LA PÊCHE, L'AQUACULTURE ET LA PERLICULTURE

1. LA PECHE

1.1 Les infrastructures

1) Le développement de la flotte

a) La flotte industrielle

Evolution de la flotte palangrière active depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005
Bonitiers palangriers	10	6	5	1	0
Thoniers de pêche fraîche	34	30	37	41	40
Thoniers congélateurs	13	16	18	24	26
Thoniers mixtes	0	2	4	6	6
Total	57	54	64	72	72

Source : Service de la pêche

En 2005, le nombre d'unités de pêche actives s'est maintenu par rapport à 2004. 72 navires ont réalisé au moins une marée dans le courant de l'année. Néanmoins, cette relative stabilité reflète mal l'évolution de la flotte. En effet, si cette dernière s'est renforcée de 13 embarcations en 2005, elle a également enregistré l'arrêt temporaire ou définitif de 16 bateaux.

La faiblesse des rendements observés depuis trois ans a contribué à fragiliser la santé financière des compagnies locales. En l'espace de deux ans, 27 thoniers ont cessé leur activité. Au 1^{er} janvier 2006, 61 navires de pêche étaient encore considérés comme actifs.

¹ Les bêtes d'élevage broutent les jeunes pousses et les rats noirs dévorent les graines.

² 1.180 à Nuku Hiva (26 % du total) et 2.340 à Raivavae (51 %).

Par ailleurs, la baisse importante et prolongée des rendements de pêche des navires a mis en difficulté un bon nombre d'armateurs, qui ont entraîné dans leur sillage la Société d'économie mixte locale (SEML) Tahiti Nui Rava'ai¹, en raison du non paiement des loyers dus. Afin de permettre la poursuite de son activité et la reprise d'exploitation de 6 navires, une subvention exceptionnelle de 327 millions de F CFP lui a été octroyée par le gouvernement en août 2005.

Le système de rémunération des pêcheurs, basé sur les volumes pêchés, ne leur permet pas toujours de s'assurer un revenu satisfaisant. De surcroît, afin d'améliorer les rendements, la nécessité de participer à des campagnes d'une durée plus longue n'est pas sans poser problème aux équipages. Le déficit actuel de main-d'œuvre qualifiée peut se révéler être un frein dans la perspective d'une reprise éventuelle de l'activité lorsque la ressource sera de retour dans la zone économique exclusive (ZEE).

b) La flottille artisanale

La pêche artisanale bénéficie également du soutien des pouvoirs publics, matérialisé par les nombreuses aides financières octroyées par le Fonds d'investissement à la mer (FIM) ou encore le Fonds d'entraide aux îles (FEI). Elles ont contribué à la modernisation de l'outil de production et à l'amélioration des équipements.

Depuis plusieurs années, la flottille artisanale a subi une baisse continue du nombre de bonitiers. Le développement de la pêche hauturière, dont les rendements sont plus élevés, est à l'origine de l'abandon progressif de cette activité. Afin de soutenir la pêche artisanale, le régime d'aides au développement des activités marines finance les grosses réparations de ses navires. Après une période faste, les « poti marara »² commencent également à être victimes de la concurrence directe des thoniers de pêche fraîche.

De nombreux dispositifs de concentration de poissons (DCP) ont été mis à l'eau autour des îles de Tahiti et Moorea afin d'améliorer la production de la pêche côtière³. La pose de ces DCP a été programmée dans le cadre du deuxième Contrat de développement, une enveloppe de 80 millions de F CFP lui a été consacrée.

2) Les mesures d'accompagnement

a) Les infrastructures portuaires

Afin de se doter d'infrastructures à la hauteur des objectifs fixés par les pouvoirs publics en termes de production et d'exportation de la pêche industrielle, la Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete (SEM3P) a entamé depuis quelques années un programme d'agrandissement et d'équipement du port.

¹ Cette société, créée en 2000, a pour mission la recherche de financement pour la construction de bateaux de pêche hauturière, la mise à disposition et l'affectation de ces navires à des armateurs.

² Embarcations de petite taille (3 à 6 mètres) employées à l'origine pour la pêche nocturne des poissons volants.

³ Selon le Service de la pêche, 20 à 40 % de la production des « poti marara » proviennent de l'exploitation des dispositifs de concentration de poissons.

Le programme d'investissements pour 2005, d'un coût global de 400 millions de F CFP et démarré en janvier, prévoit la reconstruction du second bâtiment de mareyage, la rénovation de la première tour à glace et l'installation d'un tunnel de congélation ainsi que de deux unités de production de glace.

b) Le dispositif de soutien à la pêche

Confrontée depuis deux ans à une chute de la production de la pêche hauturière, la Collectivité d'outre-mer a décidé de prêter main forte à cette filière par la création, en janvier 2005, d'un dispositif de soutien à la pêche reposant sur un certain nombre de mesures :

- la compensation de la perte de change constatée sur les transactions à l'exportation des produits de la pêche réalisées en dollar US, entre une parité de référence fixée à 110 F CFP et le cours réel ;
- la baisse du prix du fret aérien de 50 % pour les exportations sur l'Europe et les Etats-Unis ;
- la baisse du prix de la glace de 10 F CFP/kg à 7 FCP/kg ;
- la baisse du prix du carburant qui passe de 32 F CFP à 28 F CFP le litre.

Le financement de ces mesures provient d'une partie des recettes de la taxe de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche.

1.2 Les résultats de la pêche en 2005

Evolution de la production et des exportations des produits de la pêche (1) en tonnes

	2001	2002	2003	2004	2005 (2)	Variations 2005/2004
Production de la pêche hauturière et côtière	10 317	9 702	8 429	7 412	7 233	-2,4%
- Pêche hauturière (3)	7 811	7 401	6 530	5 298	4 733	-10,7%
- Pêche cotière (4)	2 506	2 301	1 899	2 114	2 500	18,3%
- Exportations	2 390	1 875	1 154	723	540	-25,3%

Source : Service de la pêche

(1) Chiffres modifiés.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Bonitiers palangriers, thoniers de pêche fraîche, thoniers congélateurs.

(4) Poti marara et bonitiers classiques.

1) La production

La production s'est une nouvelle fois repliée en 2005. Le volume de captures de la pêche hauturière a reculé de 10,7 %, passant de 5.298 tonnes en 2004 à 4.733 tonnes en 2005. La chute des rendements depuis trois ans est à l'origine de cette évolution : pour 100 hameçons lâchés en 2002, 51,1 kilogrammes de poissons étaient pêchés. Ce même volume est passé à 34,9 en 2003, 22,5 en 2004 et 22,9 en 2005.

Les difficultés éprouvées ces trois dernières années découlent, en grande partie, du réchauffement des eaux provoqué par le passage d'El Nino, qui a perturbé la reproduction des thonidés sur la zone. En octobre 2005, une campagne de pêche exploratoire a été menée à l'est des Marquises avec le soutien des autorités locales, sous la forme d'une convention passée avec l'armateur des deux navires de pêche. Les résultats de cette expédition, d'une durée de 50 à 60 jours, se sont avérés concluants avec des rendements supérieurs à la moyenne.

En raison de la raréfaction du thon dans sa ZEE, la Polynésie française a effectué de nombreuses démarches pour parvenir à un accord bilatéral de pêche avec Kiribati. Ce dernier concernerait en premier lieu l'autorisation pour des bâtiments polynésiens de pêcher du thon dans les eaux de cet archipel océanien. La négociation d'accès à la ZEE de Kiribati ouvrirait aux thoniers une nouvelle zone de pêche équivalente à près d'un tiers de celle actuellement exploitée.

Afin de mieux connaître la ressource halieutique et identifier les zones de pêche favorables, divers organismes tels que l'Institut de recherche et développement (IRD), l'Institut de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et le Service de la pêche ont travaillé sur un projet commun : l'Etude du comportement des thonidés par l'acoustique et la pêche, ou ECOTAP. Ce programme de recherche s'est appuyé sur l'étude de campagnes de pêche expérimentales réalisées au nord de la ZEE polynésienne. Au terme de plusieurs années d'études de l'environnement océanographique des thonidés, il a livré ses résultats sous la forme d'un CD-ROM distribué aux armateurs et capitaines de thoniers. Outil pédagogique au service des professionnels du secteur, il permet de perfectionner les techniques de pêche grâce à une connaissance approfondie de l'environnement océanographique.

De son côté, la pêche côtière a enregistré une augmentation de sa production. Cette dernière est évaluée à 2.500 tonnes contre 2.114 tonnes en 2004 (+ 18,3 %).

2) Les exportations des produits de la pêche

Les exportations de poissons ont connu une nouvelle baisse en 2005. Elles se sont établies à 540,3 tonnes pour des recettes de 342,5 millions de F CFP. Alors que le tonnage exporté s'est contracté de 25,2 % (722,6 tonnes en 2004), sa valeur n'a chuté que de 4,6 % (359,1 millions de F CFP).

La Métropole est devenue le premier pays acheteur de produits de la pêche polynésienne, à la faveur d'une hausse sensible des ventes. Les volumes exportés ont augmenté de 5,8 % et les recettes de 27,7 %, représentant 280 tonnes et 171,4 millions de F CFP, soit la moitié du chiffre d'affaires généré à l'export.

En revanche, les exportations à destination des Etats-Unis se sont nettement repliées, de 37 % en volume et de 35,7 % en valeur, à 229,7 tonnes et 125,1 millions de F CFP.

En dépit de ces résultats décevants, le secteur s'est maintenu au troisième rang parmi les exportateurs de produits locaux en valeur. Ses recettes de 342,5 millions de F CFP ont ainsi représenté 2 % de la valeur totale des exportations locales en 2005 (2,4 % en 2004). Les exportations de poissons répondent à la demande de deux marchés distincts,

le poisson frais et le poisson congelé, qui obéissent à des logiques et des stratégies de commercialisation différentes.

La baisse continue des ventes de poissons frais depuis 2002 s'est poursuivie en 2005. De 722,6 tonnes pour 359,1 millions de F CFP de recettes à l'export en 2004, elles sont passées à 540,3 tonnes et 342,5 millions de F CFP en 2005.

En revanche, les filets de poisson, congelés ou frais, ont connu un succès grandissant en 2005, avec un renchérissement de leur cours mondial. En effet, alors que le tonnage exporté s'est inscrit en hausse de 13,8 %, les fruits de leur commercialisation ont progressé de 30,8 %. Avec 363,7 tonnes et 204,1 millions de F CFP, leurs ventes ont représenté 67,3 % en volume et 59,6 % en valeur du total des exportations.

Exportations des produits de la pêche

en tonnes et en millions de F CFP

	2003		2004 (1)		2005		Variations 2005/2004	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Poissons entiers frais	494,8	282,4	283,9	146,3	155,2	95,7	-45,3%	-34,6%
<i>dont : - Etats-Unis</i>	479,3	273,1	281,0	144,0	147,3	87,1	-47,6%	-39,5%
<i>- Japon</i>	4,8	2,1	0,0	0,0	1,5	1,3	-	-
<i>- France</i>	3,9	2,8	2,8	2,2	6,3	7,3	128,0%	228,8%
Poissons entiers congelés	37,6	6,2	108,1	18,2	11,8	1,4	-89,1%	-92,2%
<i>dont : - Samoa américaines</i>	1,1	0,1	80,5	10,1	11,0	1,2	-86,4%	-88,5%
<i>- France</i>	25,3	4,8	11,9	6,6	0,0	0,0	-100,0%	-100,0%
Filets de poisson congelé ou frais	472,8	248,9	319,6	156,1	363,7	204,1	13,8%	30,8%
<i>dont : - France</i>	254,0	137,7	246,6	123,8	271,5	160,4	10,1%	29,6%
<i>- Etats-Unis</i>	141,0	69,0	73,0	32,3	81,4	36,4	11,5%	12,7%
Poissons séchés ou fumés	4,9	19,0	8,1	38,0	9,6	41,3	18,6%	8,6%
<i>dont : - Singapour</i>	3,4	10,3	3,5	9,9	4,3	24,3	22,7%	144,6%
<i>- Hong Kong</i>	1,5	8,8	0,8	5,6	1,6	10,9	96,6%	94,7%
Autres (2)	144,2	72,9	2,9	0,5	0,0	0,0	-100,0%	-100,0%
Total	1 154,3	629,4	722,6	359,1	540,3	342,5	-25,2%	-4,6%

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française - Service de la pêche

(1) Chiffres corrigés.

(2) Autres chairs de poisson de haute mer (même hachées), fraîche, réfrigérée ou congelée.

2. L'AQUACULTURE

2.1 La production de crustacés

L'élevage de crustacés est assuré par des fermes privées, situées pour l'essentiel à Tahiti, à Moorea, ainsi qu'à Bora Bora. Ces dernières années, l'amélioration des techniques d'élevage des post-larves de l'Écloserie polyvalente territoriale (EPT), qui assure l'approvisionnement des fermes, a permis la croissance constante de la production.

Evolution de la production locale et des importations de crustacés

en tonnes

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Production locale	44,4	45,8	47,6	60,3	58,5	-3,0%
dont :- crevettes	43,6	44,5	47,1	60,3	58,5	-3,0%
- chevrettes	0,8	1,3	0,5	0,0	0,0	-
Importations de crustacés (1)	316	417	523	512	624	21,8%
dont :- crevettes	252	365	433	441	527	19,4%
Total	360	462	571	573	683	19,2%

Sources : Service de la pêche - ISPF

(1) Non compris les produits préparés (salés, séchés, en conserve ou en saumure).

Après une année 2004 de forte augmentation, la production locale de crevettes s'est repliée de 3 % en 2005. Néanmoins, les efforts fournis dans l'amélioration de la fiabilité et de la productivité des fermes semblent porter leurs fruits. Le volume produit en 2005 a été de 58,5 tonnes, soit le plus important, après celui de 2004, de la décennie écoulée.

De son côté, la consommation de crevettes ne cesse d'augmenter : en 2005, les importations se sont inscrites en hausse de 19,4 %, à 527 tonnes. En cinq ans, elles ont plus que doublé.

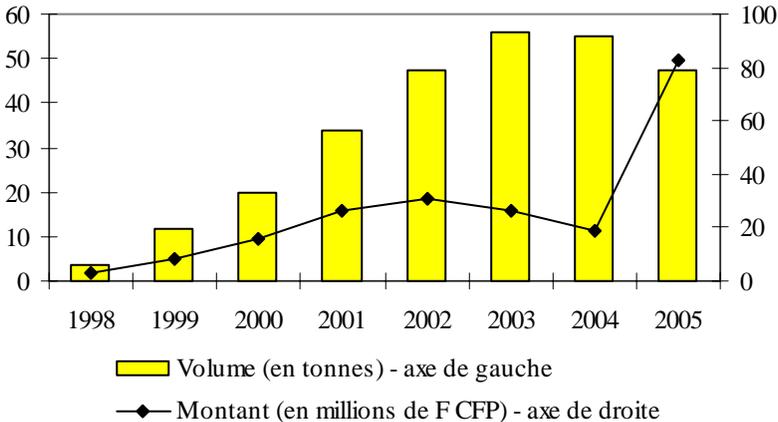
2.2 La pisciculture

A la fin des années 90, la maîtrise des techniques de reproduction des alevins en éclosion a permis le développement de la pisciculture, qui a connu une année faste en 2001. Toutefois, depuis cette date, la production piscicole est en net retrait : de 19,7 tonnes produites en 2002, les volumes sont passés à 11,9 en 2003 et à 1,1 en 2004. Toutefois, en 2005, la production s'est redressée avec 15,8 tonnes.

La capture de larves de poissons lagunaires près des récifs coralliens est une activité émergente présentant des perspectives multiples. Les larves collectées, vouées pour la plupart à mourir avant l'âge de la reproduction, sont élevées au sein de structures appropriées et les post-larves obtenues sont utilisées pour le repeuplement des lagons, à l'aquaculture ou l'aquariophilie. S'agissant de cette dernière, le développement de la filière a été rapide.

Entre 2004 et 2005, les volumes de poissons d'ornement exportés se sont repliés de 14 % mais leur valeur a plus que quadruplé, atteignant respectivement 47,3 tonnes et 82,3 millions de F CFP (54,9 tonnes et 19,1 millions de F CFP en 2004). Les principaux acquéreurs de poissons d'ornement provenant de Polynésie française ont été les Etats-Unis (50,2 millions de F CFP).

Evolution des exportations de poissons d'ornement



3. LA PERLICULTURE

La perliculture est un des secteurs emblématiques de l'économie polynésienne. Elle constitue la deuxième ressource en devises de la Polynésie française, après le tourisme, et sa plus importante source d'exportations. En 2005, les ventes à l'étranger des produits perliers ont généré de l'ordre de 12,8 milliards de F CFP de recettes, soit 74 % des exportations totales. L'activité perlicole joue également un rôle social non négligeable en participant au rééquilibrage de l'activité économique entre les archipels par la création d'un grand nombre d'emplois dans les îles éloignées.

3.1 Le marché international

a) Le négoce mondial des perles de culture brutes...

Après deux années de croissance soutenue, le marché mondial des perles de culture s'est essoufflé en 2004¹. Il représentait 412 millions de dollars américains (\$ US) contre 419 millions de \$ US en 2003.

La Polynésie française a conservé sa place de premier pays fournisseur de perles de culture brutes avec 111 millions de \$ US², soit 26,9 % du négoce mondial. Au second rang, l'Indonésie (23,6 % du total) a vu ses exportations ressortir en baisse de 2 %, contrairement à l'Australie, dont l'augmentation des recettes à l'export de 4 % lui permet de conforter sa troisième place avec une part de marché grandissante, à 19,5 %.

¹ Les chiffres de l'année 2005 ne sont pas connus à la date de rédaction du rapport.

² Les statistiques d'exportations de la Polynésie française, élaborées par le Service des douanes (cf. tableau infra), diffèrent des données issues de l'étude sur le négoce international des perles de culture menées par le Centre français du commerce extérieur, en raison des retraitements effectués par ce dernier.

Le Japon est resté de loin le premier pays acquéreur de perles de culture en 2004, avec 241 millions de \$ US soit 58,5 % du total des importations. Parmi les principaux acteurs de ce marché, les Japonais ont été les seuls à enregistrer une hausse de leurs achats à l'étranger, de l'ordre de 7 %. Hong Kong, pour sa part, a importé 82,2 millions de \$ US de perles (20 % du marché), en baisse de 9 % par rapport à 2003.

b) ... et des perles de culture travaillées

Après plusieurs années d'érosion, le négoce international des perles de culture travaillées a opéré un redressement spectaculaire en 2004, s'établissant à 787,2 millions de \$ US contre 634,5 millions en 2003 (+24 %).

En 2004, les principaux pays fournisseurs de perles de culture travaillées ont été le Japon et l'Australie, concentrant à eux deux près de la moitié des échanges mondiaux. Le Japon a conservé sa première place (25,7 % du total mondial) à la faveur de la hausse de 22,4 % de ses recettes, qui ont atteint 202,3 millions de \$ US. L'Australie talonne son concurrent nippon avec 183,3 millions de \$ US de perles commercialisées à l'étranger (23,3 % de part de marché), en augmentation de 19,3 %. La Chine a également enregistré une croissance importante de ses exportations (+25 %) lui permettant de se hisser au troisième rang de cette hiérarchie, juste devant Hong Kong. La Polynésie française se place en cinquième position, avec 55,4 millions de \$ US de recettes. En dépit d'une croissance spectaculaire de ses ventes à l'étranger (+68 %), sa part de marché, bien qu'en progrès (+1,8 point), reste marginale (7 %).

Du côté de la demande internationale, le marché a été principalement animé par les Etats-Unis et Hong Kong, qui ont acheté à eux deux plus de 60 % des perles de culture travaillées, avec respectivement 277 millions de \$ US (+35 %) et 213,9 millions de \$ US (+48 %).

3.2 Les résultats de la perliculture polynésienne en 2005

a) L'évolution des exportations

En l'absence de statistiques exhaustives concernant la production de perles de Tahiti, l'évolution de l'activité du secteur est appréciée à partir des exportations recensées par le Service des douanes. Les professionnels estiment à 90 % la part de la production destinée à l'exportation, le solde de 10 % étant vendu sur le marché local.

Evolution des exportations de produits perliers (1)

	2001	2002	2003	2004 (2)	2005	Variations 2005/2004
Poids (en Kg)	10 802	11 316	10 252	9 331	8 914	-4,5%
- dont perles de culture brutes	10 603	11 161	10 141	9 146	8 450	-7,6%
- dont ouvrages en perles	48	60	92	157	559	256,0%
Valeur à l'exportation (en millions de F CFP)	15 015	15 005	10 345	11 317	12 839	13,5%
- dont perles de culture brutes	14 305	14 682	10 194	11 108	12 346	11,1%
- dont ouvrages en perles	137	170	119	157	444	183,0%
Valeur moyenne des perles de culture brutes (F CFP/gramme)	1 349	1 315	1 005	1 215	1 461	20,3%

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française

(1) Comprend les biwas, keshi, mabe, autres perles de culture brutes et travaillées et ouvrages en perles fines et de culture.

(2) Chiffres modifiés.

Les exportations de produits perliers ont montré des signes de reprise en 2005. La maîtrise des quantités de perles brutes commercialisées à l'étranger (-7,6 % sur le tonnage exporté) a conduit à une revalorisation de 11,1 % des recettes, de l'ordre de 12,3 milliards de F CFP. Le cours moyen de la perle a continué son redressement, à 1.461 F CFP le gramme, à son plus haut niveau depuis 2000. Les mesures prises afin de réglementer le secteur ont contribué à restaurer la confiance des acheteurs étrangers vis-à-vis de ce produit de luxe.

Les ouvrages en perles polynésiennes ont également connu un succès commercial grandissant hors des frontières. Leur valeur à l'exportation a quasiment triplé en l'espace d'un an, atteignant 444 millions de F CFP en 2005. Les pouvoirs publics ont encouragé cette mise en valeur de la perle de culture brute par la création de zones franches, libres de droits et taxes, pour la fabrication d'ouvrages en perles de Tahiti¹. Ainsi, les entreprises de confection sont affranchies des droits et taxes à l'importation sur les produits et matériels nécessaires pour la fabrication des ouvrages ainsi que du Droit spécial sur les perles exportées (DSPE). Cette filière industrielle sous-exploitée présente des perspectives intéressantes en termes de création d'emplois, de contrôle de la chaîne de commercialisation et d'apport de ressources pour la Polynésie française. Ce dispositif de zone franche favorise en premier lieu la distribution des perles cerclées et des perles baroques. Ces dernières, de moindre qualité et de moindre valeur (300 à 400 F CFP le gramme), devenues des pièces d'ornement, trouvent là une réelle valeur ajoutée et de bien meilleurs revenus commerciaux que sur les seuls circuits de la vente à l'état brut.

¹ Délibération n° 2004-29 APF du 12 février 2004 relative au régime des entreprises franches dans le secteur de la perliculture en Polynésie française.

Parts de marché des exportations de produits perliers (1)

	2001	2002	2003	2004 (2)	2005	Variations 2005/2004
Japon	39,2%	42,4%	44,8%	46,4%	42,3%	-4,1 points
Hong Kong	41,9%	42,3%	30,0%	32,5%	41,7%	9,2 points
USA	7,2%	6,4%	5,4%	4,3%	4,6%	0,3 point
Thaïlande	0,5%	0,4%	12,3%	10,8%	4,6%	-6,2 points
France	3,9%	2,3%	1,9%	1,7%	1,6%	-0,1 point
Suisse	1,1%	0,7%	0,9%	0,8%	0,7%	-0,1 point
Nouvelle-Calédonie	0,5%	0,7%	0,9%	0,6%	0,7%	0,1 point
Nouvelle-Zélande	0,4%	0,6%	0,7%	0,6%	0,4%	-0,2 point
Canada	0,2%	0,5%	0,9%	0,6%	0,3%	-0,3 point
Autres pays	5,1%	3,7%	2,2%	1,7%	3,1%	1,4 point
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française - GIE Perles de Tahiti

(1) Comprend les perles fines, les keshis, les perles teintées, les demi-perles, les autres perles de culture brutes ou travaillées et ouvrages en perles fines et de culture.

(2) Chiffres modifiés

b) Les ventes aux enchères

Le Groupement d'intérêt économique (GIE) Poe Rava Nui organise la commercialisation de la production de ses adhérents au cours de ventes aux enchères. Trois sont programmées chaque année et se déroulent en Polynésie française. Ces manifestations ont pris une place importante dans le négoce de la perle de Tahiti, fournissant des éléments pour apprécier la tendance du marché.

La première vente aux enchères de l'année 2005 a confirmé la bonne tenue des cours de la perle de Tahiti, démarrant sur les mêmes bases que fin 2004. Les 113 lots mis à la vente ont trouvé acquéreurs à un cours moyen de 1.939 F CFP le gramme.

Les résultats prometteurs entrevus lors de cette première manifestation commerciale ne se sont pas confirmés à la seconde vente aux enchères qui s'est tenue en juillet. La qualité moyenne des perles proposées, essentiellement des catégories B, C ou D, ainsi que l'absence d'un certain nombre d'acheteurs étrangers, ont contribué au fléchissement du prix moyen de la perle, à 1.648 F CFP le gramme.

En octobre, les ventes publiques du groupement ont vu le prix moyen au gramme piétiner, s'établissant à 1 632 F CFP. 140 des 146 lots de 140.000 perles proposées ont été vendus pour un chiffre d'affaires de 350 millions de F CFP réalisé avec une plus-value de 42 % sur les prix de référence.

Au terme de ces ventes aux enchères au bilan mitigé, le GIE Poe Rava Nui a décidé de participer à des ventes publiques organisées à Shanghai en février 2006. Ce rendez-vous réunit chaque année près de 500 négociants internationaux dans la métropole économique chinoise. Le groupement et ses 150 sociétaires ont décidé d'aller à la rencontre des acheteurs étrangers afin d'obtenir une meilleure plus-value sur leur produit. Au cours de cet événement, la perle de Tahiti a tiré profit de son voisinage avec des produits reconnus bas de gamme et peu coûteux pour faire valoir sa différence et se positionner clairement sur le créneau du luxe. Les résultats enregistrés ont été à la hauteur des attentes : sur une offre

conséquente de 157.000 perles, 125.000 ont été achetées, pour un prix moyen au gramme de 2.108 F CFP. Les perles invendues, de qualité A et B, ont été l'objet d'enchères locales ultérieures exclusivement réservées à des négociants et bijoutiers polynésiens.

En marge de ces ventes aux enchères, le GIE Poe O Tahiti Nui, créé il y a deux ans et comptant 80 adhérents a organisé en octobre 2005 une vente directe entre producteurs et importantes sociétés de négoce locales. Les perles proposées ont été triées par leurs GIE pour les redistribuer en lots de qualité homogène après expertise du service de la perliculture. Les productions sont mélangées, permettant ainsi à chacun d'écouler ses produits, de qualité très variable au sein d'une même récolte.

3.3 Les mesures d'accompagnement au développement du secteur

a) L'évolution de la réglementation

Afin de renforcer la qualité de la perle de Tahiti et de rationaliser sa commercialisation, le gouvernement s'est attelé à redéfinir le cadre des activités liées à la perliculture¹.

La modification majeure a porté sur la classification des perles de culture et la création d'une catégorie supérieure, dite « parfaite », venant se juxtaposer aux perles classées de A à D, définies à l'origine dans l'ordre décroissant de qualité. Cette nouvelle catégorie est réservée aux perles ne présentant aucune imperfection et dont le lustre est excellent. La catégorie A, la plus élevée jusqu'alors, admettait toujours des perles présentant de légères imperfections (10 % de la surface), qui côtoyaient les perles dont la surface et le lustre étaient irréprochables. Cette nouvelle hiérarchie est profitable au producteur car elle permet d'échelonner une valeur de prix, tirant cette dernière vers le haut.

En outre, le cahier des charges applicable à toute concession maritime à des fins d'exploitation perlicole a subi quelques modifications. Désormais, les constructions admises sur le domaine public maritime sont limitées aux strictes nécessités de l'élevage d'huîtres perlières et leur surface autorisée varie en fonction de la superficie de la concession. En outre, la greffe des nacres doit dorénavant être effectuée dans des installations situées à terre, toute nouvelle structure édifée sur le pinacle corallien étant prohibée.

Le gouvernement a manifesté sa volonté de remplacer progressivement la main-d'œuvre étrangère par des greffeurs polynésiens qualifiés et a annoncé le contrôle accru du nombre de travailleurs extérieurs. Afin d'atteindre cet objectif, une refonte de l'enseignement du Centre des métiers de la nacre et de la perle (CMNP) est envisagée avec un renforcement des structures d'apprentissage de la greffe. En outre, des mesures d'accompagnement vont être proposées sous la forme d'un dispositif favorisant l'insertion des greffeurs issus du CMNP, un renforcement de la vigilance quant à l'octroi de visas touristiques et un contrôle de la qualification des greffeurs étrangers candidats à un permis de travail.

¹ Délibération n° 2005-42 APF du 4 février 2005 portant définition des produits tirés de l'activité de la perliculture en Polynésie française et fixation des règles relatives à la classification, au transport, à la commercialisation et aux formalités d'exportation de la perle de culture de Tahiti, des ouvrages et des articles de bijouterie en comportant.



Récolte de perles à Apataki.

Photo : Benoit Massuyeau (IEOM)



Exposition de tifaifai

Photo : Christian Durocher - Tahiti Presse



Équipe disputant Hawaiki nui, grande course de va'a (pirogue), troisième et dernière étape entre Tahaa et Bora Bora.

Photo : Christian Durocher - Tahiti Presse



Séchage de la vanille à Tahaa.

Photo : Eddy Line (IEOM)

Les régularisations des concessions maritimes et des cartes professionnelles, effectuées par le Service de la perliculture, se sont poursuivies au cours de l'année. En 2005, elles ont abouti à la délivrance de 541 autorisations d'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole et à la remise de 404 cartes de producteurs d'huîtres perlières ou de perles de culture.

Afin d'améliorer l'organisation du secteur, les autorités locales souhaitent mettre en place une Maison de la perle qui réunirait l'ensemble des acteurs de la perliculture. Ce regroupement des producteurs et négociants locaux dans une même stratégie, par le biais d'une structure unique, permettrait de centraliser l'offre pour mieux maîtriser le cours de la perle de Tahiti. La mise en place de la maison de la perle vise également à réunir dans un même espace physique tous les services intervenant dans le processus d'exportation de la perle de Tahiti dans un souci d'optimisation des démarches administratives.

b) La promotion de la perle de Tahiti à l'étranger

La promotion internationale de l'image de la perle de Tahiti est assurée par le GIE Perles de Tahiti. Ses recettes proviennent d'une partie de la fiscalité applicable aux exportations de perles de l'année précédente. En 2005, le budget du GIE a été de 600 millions de F CFP au titre du Droit spécifique sur les perles exportées¹.

Réunissant des représentants des professionnels et du gouvernement, le GIE s'est appliqué à promouvoir le produit sur les principaux marchés extérieurs avec pour objectif de trouver de nouveaux débouchés. Après s'être attaché à positionner la perle de Tahiti sur le marché du luxe en la valorisant comme un produit de haute joaillerie, cet organisme a cherché à développer des segments de marchés prometteurs par l'organisation de promotions axées sur une certaine cible (clientèle masculine, jeunes de 15 à 25 ans).

§ 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

1. LE POIDS DU SECTEUR

En 2005, le BTP est resté un secteur actif en termes d'inscriptions et de radiations d'entreprises. Le Répertoire territorial des entreprises (RTE) a dénombré 3.215 entreprises du BTP, contre 2.995 en 2004. Toutefois, la création nette d'entreprises (+7,3 %) n'a pas engendré de croissance comparable des effectifs (+2 %).

Le BTP est caractérisé par la petite taille des entreprises qui le composent, 92,7 % d'entre elles emploient moins de cinq personnes. Ces unités artisanales sont principalement chargées de la réalisation de travaux de second œuvre (travaux d'installation et de finition). Elles dépendent fortement des grands chantiers puisqu'elles travaillent souvent en sous-traitance pour les grandes entreprises.

¹ Le montant du Droit spécifique sur les perles exportées (DSPE) s'élève à 200 F CFP le gramme, 65 % des recettes étant affectées au profit de la collectivité d'outre-mer et 35 % au GIE Perles de Tahiti.

Répartition des entreprises du BTP par secteur d'activité au 31 décembre 2005

	0 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 et +	Total entreprises		Effectifs	
						Nombre	Variations 2005/2004	Nombre	Variations 2005/2004
Préparation des sites	146	10	2	6	1	165	7,1%	475	-12,7%
Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	972	106	27	20	14	1 139	12,2%	4 222	3,3%
- Travaux de construction	946	106	27	18	10	1 107	12,6%	3 710	3,8%
- Construction de chaussées et de sols sportifs	26	0	0	2	4	32	0,0%	512	0,2%
Travaux d'installation	445	14	7	3	1	470	4,2%	1 062	1,6%
Travaux de finition	1 417	12	7	3	2	1 441	4,8%	1 837	3,7%
Total	2 980	142	43	32	18	3 215	7,3%	7 596	2,0%

Source : Institut de la statistique de la Polynésie française

2. LE BATIMENT

2.1 L'activité du secteur en 2005

Les sondages d'opinion réalisés auprès des chefs d'entreprise du secteur du bâtiment, à l'occasion des enquêtes trimestrielles de l'IEOM, ont révélé une certaine atonie de la conjoncture en 2005, à l'origine du ralentissement du courant d'affaires de ces entreprises. Signe de cette morosité, les importations des principaux matériaux de construction se sont inscrites en retrait par rapport à 2004, le ciment de 9 % (131.020 tonnes en 2005 contre 143.302 en 2004) et le bois de 15 % (32.245 tonnes contre 37.805).

L'activité du secteur a été freinée par la faiblesse de la commande publique. Les liquidations des dépenses de la Direction de l'équipement en matière de constructions publiques se sont établies à 1 milliard de F CFP en 2005, en diminution de 15 % par rapport à 2004 (1,2 milliard de F CFP hors chantier du nouveau Centre hospitalier de Taaone), en dépit d'un taux de consommation des crédits supérieur à celui de 2004 (59 % contre 45 %). Si le nombre de marchés publics attribués aux entreprises n'a pas sensiblement changé (33 contre 32), leur importance s'est amoindrie, avec un montant qui s'est replié de 22,5 % (632 millions de F CFP contre 815 millions en 2004).

Les principaux ouvrages en 2005 ont porté sur la construction ou la rénovation de structures sanitaires de proximité. Ainsi, la réalisation de nouveaux bâtiments a été entamée dans le Centre hospitalier d' Afareaitu (Moorea) afin de le rendre plus confortable et plus fonctionnel. En outre, l'exécution des 2^{ème} et 3^{ème} tranches de l'hôpital de Taiohae (Marquises), comprenant la livraison de chambres d'hospitalisation, de locaux de consultation ainsi que de blocs de soins et d'urgence, s'est achevée en novembre 2005.

Les travaux du nouvel hôpital du Taaone se sont poursuivis en 2005. Le transfert de la maîtrise de l'ouvrage à l'Etablissement des grands travaux (EGT) a permis la relance des travaux, comme l'illustrent les 4,8 milliards de F CFP de dépenses en 2005, contre 3,5 milliards en 2004. Depuis le lancement des travaux, le montant des liquidations a atteint 17 milliards de F CFP pour un coût total estimé à 32 milliards de F CFP¹. Probablement livré en cours d'année 2007, le nouveau centre hospitalier devrait être opérationnel en 2008.

¹ 25 milliards de F CFP pour le bâtiment et 7 milliards de F CFP pour les équipements.

Les dépenses de la Direction de l'enseignement secondaire se sont élevées à 696,9 millions de F CFP en 2005, contre 921,4 millions de F CFP l'année précédente, soit - 24,4 %.

Le Port autonome de Papeete a poursuivi la mise en œuvre de son schéma directeur 2000-2009, programme de grands travaux destinés à répondre aux besoins des usagers portuaires comprenant 19 opérations d'investissement d'un montant global de 13,7 milliards de F CFP. L'aménagement du port a continué avec les travaux de la nouvelle gare maritime du quai des ferries, qui ont débuté en janvier 2005. Ceux-ci ont néanmoins été suspendus en avril dans le cadre d'une réflexion sur un projet urbain global et sur l'intégration d'une éventuelle gare dans l'ensemble architectural de Papeete. En outre, les travaux entrepris à la marina Taina par le Port autonome ont pris fin avec la réalisation de deux quais et de deux restaurants ainsi qu'avec l'aménagement d'un vaste parking.

Du côté du secteur privé, les perspectives de relance du bâtiment sont incertaines. En matière de construction d'unités hôtelières, aucun projet d'envergure n'a été initié début 2006 tandis que les gros chantiers lancés en 2005, favorisés par les dispositifs de défiscalisation, sont en voie d'achèvement, notamment à Bora Bora (St Régis Bora Bora Nui Resort & Spa, Intercontinental Resort).

2.2 Le logement social

Les logements sociaux regroupent toutes les constructions, en habitat groupé et en habitat dispersé, réalisées par l'Office polynésien de l'habitat (OPH), chargé de leur construction et de leur aménagement. Son action vise à résorber l'habitat insalubre et à faire face aux besoins nés de la croissance démographique. En raison de l'insuffisance des structures actuelles, l'objectif gouvernemental de construire 1.500 habitations en moyenne par an pour répondre à la croissance de la demande n'a jamais été atteint.

Afin de faciliter l'accès au logement social diffus, les autorités locales ont décidé en janvier 2005 de simplifier les démarches administratives, la lenteur de la procédure freinant les attributions. La détention d'un permis de construire en cours de validité est désormais rendue obligatoire après décision favorable de la commission. Par ailleurs, le mode de calcul du coefficient social, élément de base pour définir l'éligibilité des demandeurs, a été revu. Enfin, l'enquête économique sur la conformité de la demande, effectuée jusqu'alors au montage du dossier, sera réalisée une fois ce dernier validé par la commission d'attribution.

Le Fonds d'entraide aux îles (FEI) est également un instrument de la politique du logement social puisqu'il participe au financement de logements sociaux individuels dans les archipels éloignés. En 2005, cet organisme a octroyé 881 aides à l'amélioration du logement pour un montant de 593,7 millions de F CFP (364,7 millions en 2004).

Afin d'assurer l'élaboration d'un schéma directeur de l'habitat pour les ménages polynésiens pour les dix prochaines années, le gouvernement a décidé la tenue d'états généraux du logement réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés qui y participent. La réflexion menée autour de ce thème a permis de dresser un état des lieux de la situation actuelle. Il en ressort que le marché du logement connaît une inadéquation entre l'offre et la demande : alors que cette dernière est grandissante, une pénurie d'offres de logements adaptés aux besoins et aux ressources des Polynésiens est constatée.

2.3 Le financement de la construction de logements

Afin de relancer le secteur du BTP, et plus particulièrement d'apporter un soutien aux entreprises de second œuvre, le gouvernement a lancé en janvier 2005 la première mesure d'aide à l'amélioration de l'habitat, les Prêts à l'aménagement bonifiés (PAB). Grâce à la bonification des intérêts par la collectivité d'outre-mer et les banques locales, qui ont consenti un effort de baisse de 1 point de taux de crédit, les foyers dont les revenus n'excèdent pas trois fois le montant du SMIG ont bénéficié d'un taux de 1 %, et les autres ménages de 2 %. L'enveloppe globale d'emprunt de l'aide à l'amélioration de l'habitat s'est élevée à 5 milliards de F CFP.

En outre, le gouvernement a décidé de prolonger d'une année l'aide à la construction de logements individuels. En janvier 2006, une nouvelle délibération a permis d'étendre cette aide à l'acquisition de logements neufs. Ce nouveau dispositif a pour objectif d'aider les familles, notamment les jeunes ménages, à réaliser leur projet de construction individuelle à usage d'habitation principale. L'aide, destinée aux ménages disposant d'un revenu moyen mensuel inférieur ou égal à 450.000 F CFP¹, est fixée forfaitairement à 20.000 F CFP par mètre carré de surface habitable et est plafonnée à 2 millions de F CFP.

Enfin, les pouvoirs publics ont complété leurs mesures de soutien au logement par l'instauration d'un dispositif de Prêts à l'habitat bonifiés (PHB) favorisant l'accession à la propriété des ménages pour leur première habitation. Le taux supporté par les ménages est de 2,5 % grâce à une bonification des intérêts qui est assurée par la Collectivité d'outre-mer pour des prêts d'un montant maximum de 15 millions de F CFP, pour une durée de remboursement de 20 ans au plus.

Grâce à toutes ces dispositions, l'investissement immobilier des ménages a été soutenu en 2005. Sur l'année, les octrois de prêts immobiliers ont augmenté de 96,3 % en volume et de 49,5 % en valeur, avec 2.466 crédits d'un montant global de 16 milliards de F CFP (1.256 prêts pour 10,7 milliards de F CFP en 2004). La mise en place du PAB a galvanisé la demande de crédits affectés à des aménagements ou réparations, le montant des prêts accordés à cet effet a plus que triplé en l'espace d'un an.

En 2005, l'encours des crédits immobiliers aux particuliers a augmenté de 9,7 % pour atteindre 116,2 milliards de F CFP (105,9 milliards en 2004).

Evolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux en millions de F CFP

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Habitat personnel						
Nombre de prêts	714	749	703	661	738	+12%
Montant des prêts	9 460	9 684	8 695	8 559	9 133	+7%
Aménagements, réparations						
Nombre de prêts	790	869	757	595	1 728	+190%
Montant des prêts	2 231	2 617	2 828	2 168	6 909	+219%

Sources : IEOM et établissements de crédit

¹ 350.000 F CFP pour les ménages composés d'une seule personne.

3. LE GENIE CIVIL ET LES TRAVAUX PUBLICS

Les opérations liquidées par la Direction de l'équipement pour les infrastructures routières et fluviales se sont repliées de 4,6 % par rapport à l'année précédente (4,9 milliards de F CFP en 2005 contre 5,2 milliards de F CFP en 2004). De même, celles relatives aux ouvrages portuaires, maritimes et aéroportuaires ont connu un recul de 9,8 % (3,4 milliards de F CFP en 2005 contre 3,8 milliards en 2004).

Les principales réalisations ont concerné la réfection du réseau routier. Au cours du dernier trimestre 2005, des travaux de revêtement de la route de dégagement ouest (RDO) ont été effectués. Ce chantier, réalisé entièrement de nuit sous fermeture complète de la RDO, a coûté 370 millions de F CFP.

Les opérations liquidées par la Direction de l'aviation civile se sont élevées à 2,5 milliards de F CFP en 2005 contre 3,2 milliards de F CFP l'année précédente. Aux Tuamotu, deux nouveaux aérodromes ont été mis en service : Niau et Raroia.

§ 4. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

1. LE SECTEUR INDUSTRIEL

La Polynésie française connaît des contraintes structurelles fortes : un marché intérieur restreint qui limite les économies d'échelle, un coût de main d'œuvre relativement élevé qui grève la productivité du travail et un manque de matières premières qui oblige à des importations conséquentes de biens de consommation intermédiaires.

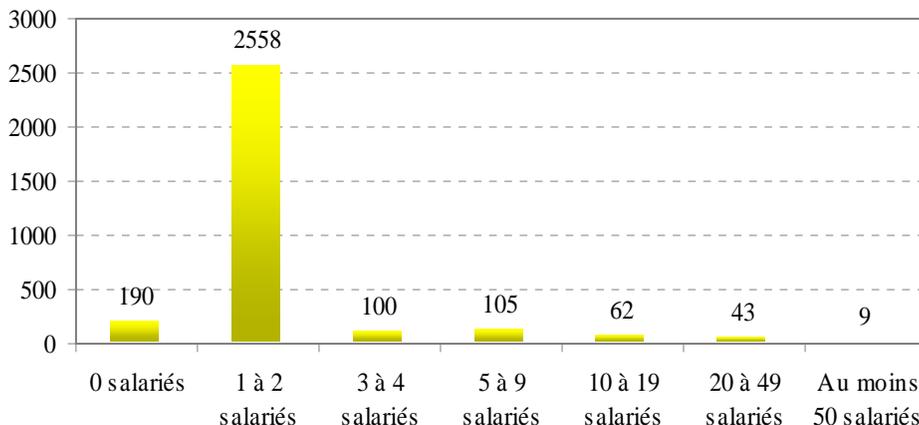
Elle a pourtant réussi à faire naître une industrie fondée sur trois pôles majeurs, l'agroalimentaire, la construction navale et la fabrication de biens intermédiaires destinés au bâtiment, ainsi que diverses activités de transformation.

Le secteur industriel hors construction représente 10 % du chiffre d'affaires total des entreprises déclarant au réel et 8 % de l'emploi salarié enregistré à la CPS (5.317 salariés fin novembre 2005). Dominée par les petites structures, l'industrie polynésienne a dégagé un chiffre d'affaires de 70,8 milliards de F CFP¹ en 2005 contre 68,5 l'année précédente, soit +3 %. Pourvoyeuse d'emplois, et secteur de substitution aux importations, elle est soutenue significativement par les pouvoirs publics.

¹ Donnée provisoire, ainsi que toutes les évolutions des chiffres d'affaires énoncées dans la note.

1.1 Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur industriel en Polynésie française

Répartition par effectif des entreprises industrielles en 2005



Source : ISPF

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités. En effet, 90 % des 3.067 entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF en 2004 employaient deux salariés au maximum¹. Leur nombre global a progressé de 2 % sur l'année (3.020 en 2004), avec notamment +3 % pour l'agroalimentaire, +4 % pour la fabrication de matériel de transport, mais -3 % pour l'industrie textile et habillement. La stagnation du nombre d'entreprises dans les industries auxiliaires du bâtiment, révèle l'atonie du secteur au cours de l'année 2005².

¹ La répartition du nombre de salariés selon la taille d'entreprises offre une autre vision de l'importance relative des grandes entreprises. Sans que l'on puisse disposer de données spécifiques pour le secteur industriel, les entreprises (de tous secteurs) de plus de 50 salariés sont, certes, peu nombreuses dans l'économie (2,7 % du nombre d'entreprises en 2005), mais elles emploient 50,9 % de l'ensemble des salariés enregistrés à la CPS.

² L'agroalimentaire, 40 % des sociétés, est surtout représenté dans la boulangerie, la pâtisserie, la charcuterie, la laiterie, la conserverie et les boissons. Quant aux industries auxiliaires du BTP, elles regroupent la fabrication de biens intermédiaires tels que charpentes, parpaings, ouvrages métalliques ou de bois.

Effectifs et nombre d'entreprises par nature d'activité (1)

	Nombre d'entreprises		
	2004	2005	Variations 2004/2005
Industrie manufacturière, dont	2970	3017	2%
Industries agroalimentaires	1157	1194	3%
Industrie textile et habillement	509	492	-3%
Industries auxiliaires du bâtiment (bois et métaux)	242	242	0%
Industrie du papier et carton	163	177	9%
Fabrication de matériel de transport	121	126	4%
Industrie chimique	38	42	11%
Autres industries manufacturières	740	744	1%
Industrie extractives	39	39	0%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	11	11	0%
Total	3020	3067	2%

(1) Ensemble des entreprises y compris l'artisanat industriel.

Source : ISPF-RTE

1.2 L'activité des entreprises du secteur industriel en 2005

L'industrie agro-alimentaire a bénéficié d'une bonne conjoncture à partir du second semestre 2005 d'après l'enquête de conjoncture de l'IEOM. Les exportations de produits alimentaires ont progressé de 3,7 % en 2005.

L'essor de l'industrie du noni n'a pas connu de trêve puisque les exportations ont crû de 10 % 2005 (1,42 milliard de F CFP contre 1,3 en 2004). La mise en service de l'usine de traitement de la société Morinda¹ en 2005 pourrait encore prolonger cette dynamique dans les années qui viennent.

Les entreprises auxiliaires du BTP, en revanche, ont été atteintes par le ralentissement du BTP, comme le révèle la baisse des importations de bois transformé de 15 %. Le chiffre d'affaires des industries extractives s'est également réduit de 1 %.

De même, la bonne santé des industries cosmétiques constatée en 2004 ne s'est pas confirmée en 2005, puisque les exportations de monoï ont diminué de 1 % (164 millions de F CFP contre 165 en 2004).

La construction navale a également connu une conjoncture défavorable en 2005 à l'image de celle de la pêche². Certaines entreprises, en mal de commandes, se sont reconverties dans d'autres activités telles que la métallurgie ou la réparation.

1.3 Le soutien à l'industrie

La CCISM

Comme ses homologues métropolitaines, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de Polynésie française (CCISM) permet de faciliter le dialogue entre les entreprises, dont elle représente les intérêts, et les pouvoirs publics. La Chambre est donc appelée à donner son avis sur les questions concernant directement les entreprises, notamment sur les dispositifs règlementaires, qu'elles soient commerciales, douanières ou

¹ Voir Chapitre 1 section 2 §1.3. Les autres productions agricoles.

² Voir chapitre I section 2 §2 1. La pêche.

tarifaires. La CCISM s'attache à représenter et à défendre le point de vue des entreprises et à assurer le montage et le suivi des dossiers d'aide, quelles que soient leurs activités.

Avec son Centre de formalités pour les entreprises, la Chambre est le point focal de toutes les déclarations ou modifications d'activité que doivent effectuer les entreprises. Elle les conseille en matière de gestion, de diversification d'activité ou de recherche de débouchés à l'étranger. Elle participe notamment, entre autres manifestations, au Salon international de l'alimentation à Paris qui accueille en moyenne 5.000 exposants et 100.000 visiteurs.

A l'instar des Chambres de commerce métropolitaines, celle de la Polynésie française assume des responsabilités de gestion directe pour certains équipements d'intérêt public (elle exploite, outre des chambres froides à l'aéroport de Faa'a, le Port de pêche de Papeete où elle organise notamment la criée de poisson). De même, elle gère les ateliers relais qui accueillent, pour une durée inférieure à 2 ans, une quarantaine de petites entreprises au développement prometteur et réparties à Tupaerui, Moorea et Taravao.

La CCISM consacre une part importante de ses ressources (provenant essentiellement des centimes additionnels sur les droits de patente) à la formation professionnelle, qu'il s'agisse de formation à la gestion, de formations linguistiques ou de la préparation à des techniques très spécialisées comme celle des marins pêcheurs, des fleuristes ou des bijoutiers.

Les soutiens financiers

Le Fonds de développement des petites et moyennes industries (FDPMI), qui dépend de l'Etat, encourage les PMI dans l'acquisition de nouvelles technologies et dans leur recherche de compétitivité. Il apporte des ressources financières sous forme d'une aide directe à l'investissement, en complément du financement de l'entreprise sur fonds propres ou sur ressources bancaires. Toutes les industries sont éligibles.

La Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) aide au renforcement des fonds propres des PME grâce à des prises de participations directes ou des prêts à redevances, et facilite l'accès aux crédits bancaires. Elle aide ainsi les petites entreprises créatrices d'emplois, exportatrices ou de substitution aux importations.

Le fonds de garanti SOGEFOM (Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer géré par l'Agence française de développement) apporte des garanties aux établissements bancaires lorsqu'il s'agit de financer des entreprises dont l'activité comporte des risques trop importants. Grâce à cela, les banques sont en mesure de prêter à des taux qui ne sont pas dissuasifs pour l'entreprise. De manière complémentaire à la SOGEFOM, il existe également un Fonds de Garantie Interbancaire qui permet d'offrir des prêts à des taux d'intérêt bonifiés pour le financement de nombreuses activités « hors commerce ».

Les prêts bonifiés de la Banque Européenne d'Investissement peuvent financer des projets participant au développement économique de la Polynésie. Il peut s'agir de prêts directs à long terme ou d'opérations sur capital risque avec bonification de taux d'intérêt.

Le gouvernement de la Polynésie a établi un dispositif d'incitation fiscales et de soutiens financiers très varié en fonction des activités, de la taille de l'entreprise et de sa

localisation. Le code des impôts prévoit pour certaines activités industrielles¹ des aides fiscales à l'investissement (« délibération Flosse »)² et à l'exploitation, ainsi qu'un régime particulier des bénéficiaires réinvestis. Le soutien des pouvoirs publics se matérialise également par l'exonération de droits de douane frappant l'importation de matières premières et de biens de consommation intermédiaires et par des aides à l'exportation³.

Le Service de Développement de l'industrie et des métiers (SDIM) gère l'Aide à la création et au développement des entreprises (ACDE) qui soutient le démarrage et le développement des PME par le biais de subventions (plafonnées à 2,5 millions de F CFP)⁴. Les secteurs d'activité éligibles sont les activités de transformation, l'artisanat et les services (tourisme notamment).

Par ailleurs, le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle peut prendre en charge une partie des coûts salariaux lors de l'embauche de certaines personnes (apprentissage, handicapés, stages d'insertion ou de reconversion, ...). En cas d'établissement dans les îles autres que Tahiti ou Moorea, certaines activités peuvent également bénéficier des aides dispensées par le Fonds d'entraide aux Îles (FEI)⁵.

Enfin, le SIPOF⁶, de son côté, assure la promotion des produits industriels « made in Tahiti ».

2. L'ARTISANAT⁷

A la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur est dominé par l'artisanat traditionnel et participe au maintien des populations dans les archipels, grâce aux emplois qu'il procure.

¹ Industries extractives, construction de navires de pêche, construction de logements pour personnes âgées et de cliniques privées, industrie agroalimentaire. Sont éligibles également l'aquaculture et la pisciculture, et les projets de construction à vocation hôtelière.

² Voir Section 3 sur les finances publiques.

³ Le dispositif prévoit d'accorder un abattement du taux de l'impôt sur les sociétés proportionnel à la part du chiffre d'affaires réalisée à l'exportation (délibération n°99-173 AFP du 14 octobre 1999 modifiant le code des impôts).

⁴ Voir le chapitre *infra* sur l'artisanat.

⁵ Voir le chapitre sur « La vie économique des Archipels éloignés ».

⁶ Syndicat des industriels de la Polynésie française.

⁷ L'artisanat concerne aussi bien des activités industrielles (dont on a parlé indirectement dans le chapitre précédent) que des activités de service (artisan d'art, plombier, jardinier, pâtissier, etc.). L'activité artisanale consiste en l'extraction, la production, la transformation des biens et/ou prestations de services grâce à des procédés techniques dont la maîtrise requiert une formation, notamment par la pratique. Le mode de production artisanale est principalement manuel. Il peut cependant inclure l'utilisation des machines et outillages mécaniques qui n'occasionnent pas une production en série.

Sont réputées entreprises artisanales, les petites unités d'extraction, de production, de transformation et/ou de prestation de services n'employant pas plus de dix ouvriers artisans salariés permanents et dont le mode de production est artisanal.

Le gouvernement a pris la mesure de l'importance de son rôle puisqu'il s'est doté d'un ministère de l'art traditionnel et de l'artisanat en 2005. Mettant l'accent sur la qualité, il avait auparavant créé quatre labels, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaifai¹) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets.

2.1 La structure du secteur

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a constaté une augmentation de 5 % du nombre d'entreprises artisanales entre 2004 et 2005 (7.658 contre 7.310 précédemment). Le tableau ci-dessous montre que cette évolution a concerné tous les archipels et tous les secteurs à l'exception de « vêtement/cuir/textile ».

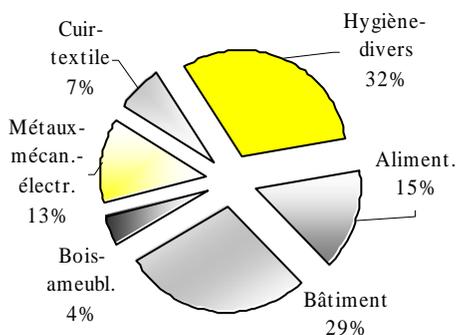
Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité et par archipel

	Alimentation		Bâtiment		Bois-ameubl.		Métaux-mécanique-électricité		Vêtement, Cuir-textile		Hygiène et divers		Total		Δ 2005/2004
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	
Iles du Vent	658	692	1 746	1 860	262	269	791	820	423	410	1 910	1 988	5 790	6 039	4%
Iles Sous-le-Vent	164	177	223	239	31	33	105	112	68	70	220	231	811	862	6%
Australes	29	41	9	10	4	8	16	16	7	7	22	21	87	103	18%
Marquises	117	117	38	44	16	15	27	27	24	24	57	59	279	286	3%
Tuamotu-Gambier	146	155	47	56	7	7	30	29	17	21	96	100	343	368	7%
Total	1 114	1 182	2 063	2 209	320	332	969	1 004	539	532	2 305	2 399	7 310	7 658	5%
Δ 2005 / 2004	6%		7%		4%		4%		-1%		4%		5%		

Source : CCISM

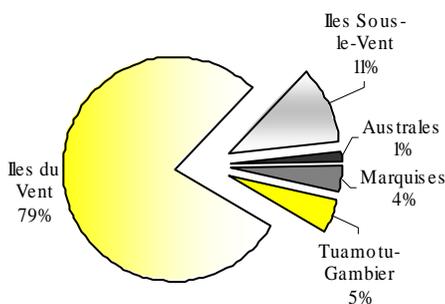
Comptant 29 % des entreprises recensées, le nombre d'entreprises artisanales dans le bâtiment a augmenté de 7 %. La branche « hygiène et divers » (31 % des entreprises) a également connu une forte augmentation (4 %), ainsi que l'alimentation (6 %), la branche « bois et ameublement » (4 %), celle de « Mécanique/Électricité/Métaux » (4 %). En revanche, dans le « vêtement, cuir et textile », le nombre d'entreprises a diminué de 1 %.

Répartition par secteur d'activité en 2005



Source : CCISM

Répartition par zone géographique en 2005



Source : CCISM

La répartition géographique souligne la prédominance des îles du Vent, 79 % du total. Dans les autres archipels, la proportion d'entreprises artisanales reste identique à l'année dernière, car leur nombre a partout augmenté, entre 3 % (Marquises) et 18 % (Australes).

¹ « Patchworks » locaux aux motifs végétaux ou ethniques cousus à la main.

L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est difficile à appréhender au moyen de cette classification car nombre de ses représentants ne sont pas patentés ou exercent au sein d'associations. D'après le Ministère de l'artisanat traditionnel, ce secteur représente environ 12.000 personnes soit près de 10 % de la population en âge de travailler, 92 % des effectifs sont regroupés sous forme associative, l'âge moyen des artisans est relativement élevé puisque la moitié des effectifs a plus de 40 ans. Enfin, 81 % des artisans d'art traditionnel sont des femmes.

Le chiffre d'affaires du secteur est en constante augmentation : 150 millions de F CFP en 2002, 190 millions de F CFP en 2003, 194 millions de F CFP en 2004 et plus de 200 millions de F CFP pour 2005, grâce notamment au grand rendez-vous de fin d'année, le Salon des Marquises.

Le budget consacré en 2005 par le Pays au développement de l'artisanat traditionnel a connu une diminution de 26 % par rapport à 2004. Il a été d'environ 43 millions de F CFP contre 59 en 2004.

Plusieurs Salons en 2006 permettront toutefois de maintenir une dynamique, notamment le Salon de l'Habitat polynésien (1er trimestre), le Salon des Iles, dédié spécialement aux produits d'artisanat des archipels, ainsi que le Heiva Rima'i en juillet qui, en 2005, a accueilli plus de 600 artisans venus des cinq archipels polynésiens.

A l'instar des agriculteurs et des pêcheurs, les artisans de Polynésie française sont répartis dans tous les archipels. Les îles de Tahiti et Moorea fédèrent à elles seules la majorité des effectifs (55 %¹). Mais les archipels éloignés voient le nombre d'artisans augmenter. L'artisanat traditionnel contribue ainsi à maintenir un équilibre géographique des populations en leur fournissant un complément de revenu appréciable.

2.2 Les soutiens au développement de l'artisanat

L'appui des pouvoirs publics à l'artisanat s'est déployé dans deux directions complémentaires : la formation et l'aide.

En ce qui concerne la formation, le Centre des métiers d'art, créé en 1980, est un établissement public administratif à caractère éducatif, dont l'enseignement, d'une durée de trois ans, va de l'initiation au perfectionnement, en alliant l'acquisition de connaissances théoriques au savoir-faire². L'Université de Polynésie française a mis en place, lors de la rentrée universitaire 2005, un diplôme de 1^{er} cycle « maître-artisan ». L'école Boule apporte sa contribution à travers la mise à disposition d'un professeur de sculpture.

Le Ministère de l'artisanat traditionnel, de son côté, privilégie l'action vers les jeunes auxquels il propose des stages dans le cadre du Plan d'insertion par l'activité (PIA). Il apporte un soutien aux collèges, aux CETAD, CJA, et MFR³ qui ont une filière artisanat et participe au carrefour des métiers. Pour les artisans confirmés, il monte des modules

¹ 16% aux Tuamotu-Gambier ; 8 % aux Australes ; 9 % aux Marquises ; 12 % aux Iles Sous-le-Vent.

² Les principaux domaines de formation sont la sculpture, la gravure, la vannerie, la couture et l'impression sur tissu.

³ CETAD (Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement), CJA (Centre pour jeunes adolescents), MFR (Maison familiale rurale).

spécifiques (techniques de gestion, de vente et de présentation des produits) en partenariat avec l'Association de formation aux métiers de l'hôtellerie (Afometh).

Quant à la CCISM, son centre de formation spécialisé, le CEFOR, dispense, entre autres, des cours de langues étrangères, de vente ou de gestion et son « Service de développement des entreprises » épaula les porteurs de projets et les petites entités déjà créées (recherche de financement et de subventions, comptabilité, gestion, marketing...).

Il existe également des programmes d'enseignement destinés aux personnes défavorisées, comme les chômeurs ou les détenus, qui font de l'artisanat un outil de réinsertion sociale.

Pour ce qui est des aides financières accordées par l'Etat et la collectivité d'outre-mer, elles sont variées et bien souvent cumulables. Le dispositif d'aide à la création et au développement d'entreprises (ACDE), mis en place il y a une dizaine d'années, offre un soutien, par le biais de subventions plafonnées à 2,5 millions de F CFP, aux activités de transformation, de service ou d'artisanat. En 2005, le montant global de l'ACDE s'est inscrit en hausse de 251 % par rapport à l'année précédente (129 millions de F CFP contre 37 en 2004). Sur les 125 dossiers traités, 22 ont relevé d'activités manufacturières (33 millions de F CFP), 20 d'activités d'artisanat traditionnel (12 millions de F CFP), 18 d'activités dans le bâtiment (13 millions de F CFP), 50 ont concerné les services (45 millions de F CFP) et 15 le tourisme (26 millions de F CFP).¹ Le taux d'aide (rapport des aides sur les investissements prévus) est en hausse de 7 points, il est passé de 20 % en 2004 à 27 % en 2005.

Aide à la création et au développement des entreprises (ACDE)

en millions de F CFP

Bilan global de l'ACDE	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Nombre de dossiers agréés	64	50	125	150%
Montant total des investissements prévus agréés	145	184	483	
Aides accordées	42	37	129	251%
Taux d'aide	29%	20%	27%	
Emplois prévus	99	79	160	103%

Source : SDIM

Le Fonds d'entraide aux îles (FEI) subventionne jusqu'à 3 millions de F CFP les projets qui doivent être mis en œuvre en dehors de Tahiti ou Moorea. Le FRED (Fonds pour les restructurations de la défense) soutient le développement des zones directement touchées par le retrait du CEP.

Le « Défi-jeunes », transposé de la métropole, est une aide technique et financière pouvant aller jusqu'à 909.000 F CFP pour les jeunes de 15 à 18 ans. Son attribution est soumise à l'adhésion d'un mécène privé qui intervient dans le projet à hauteur de 30 % du montant de la bourse.

¹ Les taux d'aide les plus importants sont dans l'artisanat traditionnel (55 % des investissements subventionnés) et dans le bâtiment (46 %). Le taux d'aide dans les 3 autres secteurs varie entre 21 et 27 %.

Les ateliers relais gérés par la CCISM sont des locaux loués pour une durée maximale de 23 mois, moyennant une redevance minime, mais progressive de façon à rapprocher peu à peu l'exploitant des conditions de marché. Il en existe deux à Tahiti (Tipaerui et Taravao) et un à Moorea.

Les micro-crédits de la banque Socredo¹, montés en partenariat avec la CCISM, sont réservés aux personnes physiques relevant du Régime de solidarité territorial (RST) et sont limités en termes de montant (500.000 F CFP). Les prêts sont accordés sur une durée maximum de trois ans à un taux d'intérêt de 3 %. Tous les secteurs d'activité y sont éligibles. 20 dossiers ont reçu un accord de financement en 2005 pour une valeur globale de crédits s'élevant à 8,95 millions de F CFP, soit une baisse de 15 % par rapport à l'année précédente (27 dossiers pour une valeur globale de 10,55 millions).

¹ En 2003 : 42 prêts représentant 19,4 millions de F CFP en 2003.

§ 5. LA DISTRIBUTION

1. LA PLACE ET LA COMPOSITION DU SECTEUR DU COMMERCE

En 2005, le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF a recensé 3.862 unités commerciales, un chiffre en progression de 2,8 % en un an (3.756 en 2004). La croissance du nombre de commerces a concerné l'ensemble des branches du secteur, mais dans des proportions diverses : + 3,8 % pour le commerce et la réparation automobile, + 3,1 % pour le commerce de gros et + 2,7 % pour le commerce de détail. En revanche, les effectifs employés sont restés quasiment inchangés, à 10.809 en 2005 (10.813 en 2004).

De son côté, la Caisse de prévoyance sociale a dénombré 9.933 emplois déclarés¹ pour le commerce en novembre 2005. Ce secteur, premier employeur privé de la Polynésie française, a enregistré un gain de 2,2 % du nombre de ses salariés en un an (9.716 en novembre 2004).

Le tableau ci-après regroupe les entreprises selon leur nature d'activité et par classe d'effectif :

Répartition des entreprises par classe d'effectif total (salariés et non salariés) au 31/12/2005

	0 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 et +	Total entreprises		Effectifs	
						Nombre	Variation 2005/2004	Nombre	Variation 2005/2004
Commerce de gros	1 042	60	33	40	7	1 182	3,1%	3 575	-0,6%
. alimentaire	103	9	10	12	5	139	5,3%	1 005	0,2%
. non alimentaire	798	29	14	20	2	863	2,6%	1 932	-0,3%
. inter-industriel	141	22	9	8	0	180	4,0%	638	-2,6%
Commerce de détail	1 875	145	58	25	4	2 107	2,4%	5 587	0,3%
. alimentaire :	920	47	26	13	3	1 009	1,3%	2 807	0,4%
- grande surface (1)	8	3	10	9	3	33	3,1%	1 045	-0,9%
- de proximité (2)	912	44	16	4	0	976	1,2%	1 762	1,1%
. non alimentaire	955	98	32	12	1	1 098	3,4%	2 780	0,3%
- non spécialisé	11	4	2	1	0	18	0,0%	111	1,8%
- spécialisé	944	94	30	11	1	1 080	3,4%	2 669	0,2%
Commerce et réparation automobile	527	15	20	8	3	573	3,8%	1 647	-0,1%
Total général	3 444	220	111	73	14	3 862	2,8%	10 809	0,0%

Source : Institut de la statistique de la Polynésie française

(1) Comprend les hypermarchés et supermarchés (surface de vente supérieure à 400 m²).

(2) Comprend les commerces d'alimentation générale et les supérettes.

¹ Il s'agit de la moyenne annuelle du nombre de salariés déclarés mensuellement à la CPS.

2.1 Les commerces à dominante alimentaire

L'activité des commerces de détail à dominante alimentaire a continué de croître en 2005. Les grandes surfaces ont été le moteur de cette expansion. Toutefois, un renversement de tendance a été observé en cours d'année avec un transfert progressif de la clientèle des hypermarchés vers les supermarchés. La stratégie de positionnement des produits (prix d'appel, premiers prix) choisie par ces derniers afin d'abaisser le montant du panier moyen de la ménagère a semblé porter ses fruits.

En 2005, le secteur de la grande distribution a vu, à Punaauia, l'agrandissement de la surface commerciale de Master Price, ancienne grande surface non spécialisée. Cette extension de 595 m² lui permet désormais de disposer d'une étendue commerciale de 3.868 m², dont 84 % seront occupés par l'alimentaire. L'autorisation des autorités compétentes vise à élargir l'offre de produits à bas prix au profit des ménages à revenus modestes.

Le développement du commerce alimentaire de type discount doit se poursuivre en 2006 avec l'ouverture prochaine d'une seconde enseigne Leader Price à Tahiti, située en plein cœur de Papeete.

En mars 2006, le conseil des ministres a autorisé l'implantation, sur l'agglomération de Papeete, de deux projets d'hypermarchés sous les enseignes de Géant Casino et de Carrefour. Cet accord, faisant suite à un premier refus en juillet 2005, reste néanmoins soumis à la condition d'en réduire les surfaces. Sur recommandation de la Commission d'implantation des grandes surfaces commerciales (CIGSC), le premier doit être ramené de 6 000 à 5 000 m² et le second de 4 500 à 4 000 m². Ce re-dimensionnement nécessite, de la part des deux parties, le montage de nouveaux dossiers.

Les pouvoirs publics travaillent actuellement sur la rédaction d'un code de la concurrence destiné à encadrer les pratiques commerciales. La refonte de la réglementation devrait favoriser l'ouverture à la concurrence et proscrire les positions trop dominantes. Dans ce contexte, une mesure est évoquée : les parts de marché d'un même distributeur ou groupe ne devront pas excéder 25 %, règle semble-t-il déjà appliquée dans d'autres collectivités d'outre-mer. De même, ce code empêcherait l'entente implicite entre enseignes rivales sur les prix.

2.2 Les commerces spécialisés

En 2005, le Répertoire territorial des entreprises (RTE) a recensé 1.080 commerces de détail spécialisés, contre 1.044 en 2004. Ils comptent essentiellement des entités de petite taille, 87,4 % d'entre elles emploient moins de cinq personnes. La création nette d'entreprises (+3,4 %) n'a pas engendré de croissance comparable des effectifs (+0,2 %).

Face à l'expansion de la grande distribution, les commerces traditionnels tentent de s'adapter. Ainsi, les commerçants de différents quartiers se sont regroupés au sein d'une nouvelle association afin de promouvoir l'ouverture des magasins du centre ville le samedi après-midi, permettant ainsi aux consommateurs polynésiens de faire leurs achats en dehors des heures de grande affluence. Cette initiative n'a cependant pas connu le succès escompté, d'autant plus que la très faible fréquentation a amoindri la cohésion des commerçants, dont un certain nombre s'est désolidarisé du mouvement.

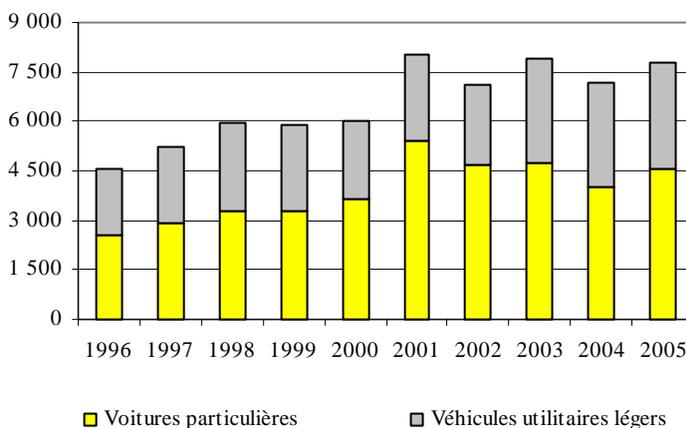
Les problèmes de stationnement dans la ville de Papeete constituent un frein à la fréquentation des magasins, au profit des grandes surfaces situées à la périphérie de la zone urbaine. Face à ce problème, d'importants efforts ont été réalisés par la municipalité afin d'instaurer le stationnement payant. Les résultats de ce dispositif, concluants dans un premier temps, se sont par la suite révélés inefficaces en raison de l'absence de verbalisation des contrevenants, faute de dispositions réglementaires à cet effet. Depuis décembre 2005, suite à l'adoption d'une délibération en conseil des ministres¹, toute infraction au stationnement payant dûment constatée par les agents habilités à cet effet, est punie d'une contravention de première classe.

Le développement des structures commerciales s'est poursuivi en 2005, comme l'indique le nombre d'avis favorables rendus par la Commission d'implantation des grandes surfaces commerciales (CIGSC). Elle a donné son aval à l'implantation d'une grande surface non spécialisée, sous l'enseigne de Tahiti Pas Cher, à Taravao, pour 1.189 m². A Papeete, un grand magasin a ouvert ses portes en fin d'année 2005 sous le nom de Tahiti Eden Store. Son espace de vente est dédié à la perle, l'horlogerie, la maroquinerie et autres accessoires de grandes marques internationales de la mode.

2.3 Le commerce automobile

Le secteur automobile a connu un redressement de son activité en 2005. En raison des difficultés connues en 2004, les concessionnaires automobiles ont bénéficié de mesures prises par le gouvernement en faveur du secteur : une reprise forfaitaire de 350.000 F CFP² pour toute voiture de plus de dix ans a été accordée à l'achat d'un véhicule neuf. Le bilan de ce dispositif de soutien, mis en place en début d'année, a été positif dans la mesure où le quota maximal de 300 voitures neuves vendues a été atteint au bout de deux mois sur les quatre prévus initialement. Entre 2004 et 2005, le nombre d'immatriculations de voitures neuves est passé de 7.184 à 7.755 (+7,9 %).

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures neuves



Source : Service territorial des transports terrestres

¹ Arrêté n°1106 CM du 9 décembre 2005.

² 250.000 F CFP à la charge de la Collectivité d'outre-mer et 100.000 F CFP pour le concessionnaire.

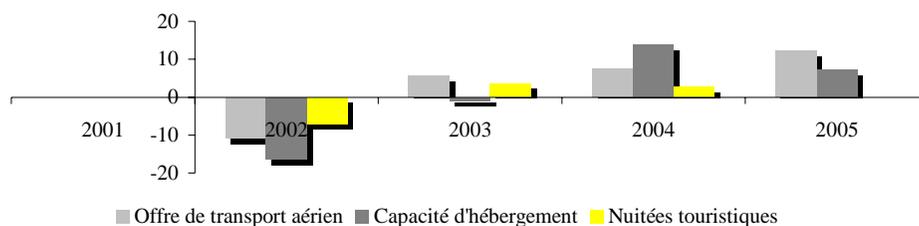
§ 6. LE TOURISME

La bonne santé de l'économie mondiale en 2005 a participé au redressement du tourisme observé depuis 2004. Selon les premières estimations de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), les arrivées de touristes internationaux ont atteint un record absolu, 808 millions après 766 l'année précédente, soit +5,5 %, bien au-dessus de la tendance moyenne annuelle de long terme (+4,1 %). Les grandes zones géographiques de la planète en ont diversement profité : +10 % en Afrique, +7 % en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient, +6 % aux Amériques et +4 % en Europe et en Océanie.

La Polynésie française, avec 2 % de visiteurs en moins par rapport à 2004, année déjà médiocre (-0,4 % par rapport à 2003), s'est désolidarisée de sa région. Premier secteur économique en termes de recettes, avec plus de 40 milliards de F CFP par an, le tourisme polynésien peine à améliorer ses performances ainsi que ses capacités en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics. Par comparaison avec 2001, excellent cru pour le tourisme local après l'exceptionnel an 2000, les nuitées touristiques ont stagné tandis que l'offre de transport aérien s'est accrue de 12 % et la capacité d'hébergement¹ de 7 %.

Evolution comparée des capacités réceptives et de l'activité touristique

(2001=année de référence)



Sources : SEAC, Service du tourisme

On peut espérer qu'à terme, l'élargissement du réseau de la compagnie aérienne locale, Air Tahiti Nui, la diversification des activités (golf, spa, écotourisme...) et la prospection de nouveaux marchés comme le tourisme nuptial², auront des retombées positives.

1. L'ACTIVITE DU SECTEUR

1.1 La fréquentation touristique

L'essor de la fréquentation touristique à partir de la fin de l'ère nucléaire³ s'est essoufflé après 2000, année record au cours de laquelle la Polynésie française avait accueilli plus de 250.000 visiteurs étrangers. En 2005, ils n'ont été que 208.067 contre

¹ Hôtellerie classée, petite hôtellerie et croisière basée localement.

² Sous réserve de modification de l'article 74 du Code civil qui impose que l'un des époux réside dans la commune où doit être célébré le mariage depuis un mois au minimum.

³ De 163.774 visiteurs étrangers en 1996 on est passé à 210.800 en 1999 et à environ 252.000 en 2000.

211.893 en 2004. Le tableau ci-après met en lumière l'évolution sur les cinq dernières années du nombre de visiteurs par nationalité et le recul des principaux émetteurs entre 2004 et 2005.

Répartition des touristes par domicile permanent

	2001	2002	2003	2004	2005	▲ 2005/2004
Amérique du Nord	97 011	64 681	81 131	77 126	71 327	-7,5%
Etats-Unis	93 363	61 888	75 608	71 447	65 773	-7,9%
Canada	3 648	2 793	5 523	5 679	5 554	-2,2%
Amérique du Sud et centrale	6 928	5 473	6 163	6 768	6 187	-8,6%
Europe	83 399	75 865	79 864	79 504	81 005	1,9%
France métropolitaine	50 466	46 602	48 177	45 069	45 264	0,4%
Allemagne	5 448	4 190	4 165	4 412	3 952	-10,4%
Espagne	nd	2 323	2 739	3 268	3 976	21,7%
Italie	9 351	8 853	9 213	10 278	10 970	6,7%
Royaume Uni	6 496	5 399	7 204	8 050	7 932	-1,5%
Suisse	2 770	2 476	2 455	2 451	2 392	-2,4%
Autres	8 868	6 022	5 911	5 976	6 519	9,1%
Pacifique - Asie	39 365	42 057	44 457	47 296	48 277	2,1%
Japon	19 031	23 632	22 882	23 630	21 986	-7,0%
Nouvelle-Zélande	5 435	5 282	6 106	7 721	7 587	-1,7%
Australie	6 420	5 346	7 506	7 687	9 609	25,0%
Nouvelle-Calédonie	3 238	3 225	3 640	3 474	3 607	3,8%
Hawaii	2 936	2 314	2 160	2 138	2 553	19,4%
Autres	2 305	2 258	2 163	2 646	2 935	10,9%
Autres zones	955	954	1 152	1 199	1 271	6,0%
Total	227 658	189 030	212 767	211 893	208 067	-1,8%

Source : Service du tourisme

La désaffection des Américains en 2005 (-7,9 %), malgré l'appréciation de leur monnaie vis-à-vis du Franc Pacifique, tient surtout à la réduction de capacité de la flottille de croisière locale¹. En effet, la seule absence du Windstar, qui avait transporté 5.616 passagers en 2004, a correspondu au déficit d'Américains constaté (5.674 personnes).

Pour les Français de métropole (+0,4 %), souvent animés de motivations plus familiales que touristiques, l'enchérissement des tarifs aériens depuis le retrait de la compagnie low coast Corsair et, plus récemment, les tracasseries administratives relatives aux procédures de sécurité à l'escale aux Etats-Unis ont été plutôt dissuasifs. La situation pourrait toutefois s'améliorer en 2006 grâce aux compagnies aériennes. Tout d'abord, Air France, qui a accru son offre de siège de 10 % en réaménageant ses avions, pourrait également décider un abaissement du prix de ses billets. Ensuite, Air New Zealand a décidé

¹ Les Américains sont les plus gros consommateurs de croisière au monde, environ 11 millions de croisiéristes sur un total mondial de 13 en 2004.

de mettre en place, au moins d'avril à septembre, une rotation Papeete-Auckland-Bangkok-Paris, qui permet d'éviter les Etats-Unis.

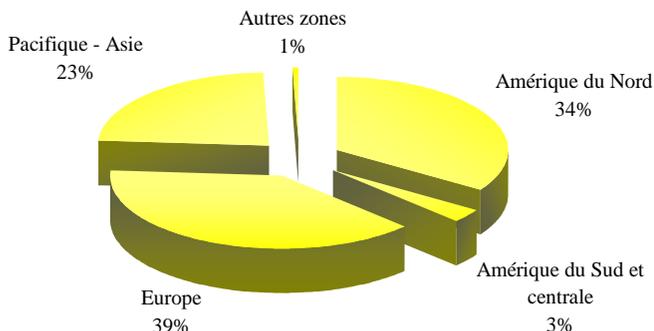
Les Européens (hors Français) ont été 35.741 à venir en Polynésie française en 2005 contre 34.435 l'année précédente, soit +3,8 %. Les plus assidus ont été les Italiens (10.970) et les Espagnols (3.976), en progression de respectivement 6,7 % et 21,7 % sur l'année. En revanche, les Britanniques (7.932) ont diminué de 1,5 % et les Allemands de 10,4 % (3.952), sans doute desservis par la suppression d'une rotation hebdomadaire Los Angeles/Auckland via Papeete de Air New Zealand depuis novembre 2004.

En repli de 7 % en 2005, les Japonais semblent avoir préféré à la Polynésie française des destinations plus habituelles pour eux, comme Hawaii ou Guam, ou pécuniairement plus attractives comme l'Asie du sud-est et l'Océan Indien (Maldives, Thaïlande...)¹.

La zone Pacifique, de son côté, a progressé de 10,9 % (24.415 contre 22.013), grâce aux australiens (+25 %), qui ont apprécié l'ouverture de la ligne Papeete/Sydney de Air Tahiti Nui en juillet 2005², des hawaiiens (+19,4 %) et, accessoirement des calédoniens (+3,8 %). A l'inverse, les néo-zélandais (-1,7 %) ont été touchés par la restriction de l'offre de transport de Air New Zealand vers la Polynésie française.

Quant à l'Amérique latine, elle s'est inscrite en retrait de 8,6 % en raison de la défection des mexicains (-27,9 %). La bonne tenue des marchés argentin (+3,5 %) et chilien (+1,3 %) a atténué la tendance. Néanmoins, l'expansion de Lan Airlines, compagnie aérienne du Chili, sur le continent sud-américain pourrait avoir des retombées favorables pour la Polynésie française qu'elle relie au départ de Santiago (Chili) deux fois par semaine.

Répartition des touristes par provenance en 2005



Source : Service du tourisme

La répartition par zone émettrice n'a pas fondamentalement changé entre 2004 et 2005 : à côté de l'Europe (39 % contre 38 % en 2004) et de l'Amérique du nord (34 % contre 36 %), l'Asie-Pacifique a légèrement augmenté (23 % contre 22 %). Mais la part de l'Asie est appelée à évoluer favorablement dans un avenir proche, dès que l'accord de

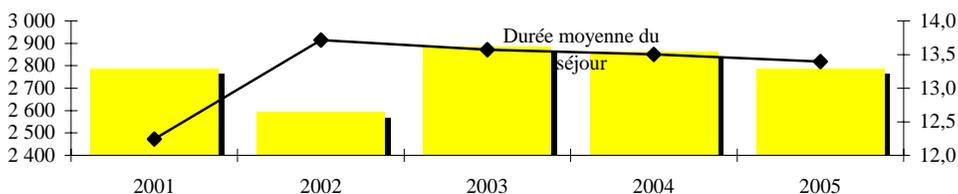
¹ Les zones victimes du tsunami de décembre 2004 ont mis en place en 2005 des politiques agressives de promotions tarifaires pour récupérer des parts de marché.

² En glissement annuel, la fréquentation australienne s'affichait en retrait de 8,1 % au premier semestre 2005 (3.525 contre 3.835 l'année précédente) et en hausse de 57,9 % au second (6.084 contre 3.852).

principe entre les autorités chinoises et françaises pour faire de la Polynésie française une destination touristique agréée par la Chine sera finalisé.

Si la baisse du nombre de nuitées touristiques, -2,6 % en glissement annuel (2.787.046 en 2005 contre 2.861.209 en 2004), a été plus marquée que celle du nombre de touristes (-1,8 %), c'est parce que la durée moyenne des séjours s'est globalement contractée (13,39 jours contre 13,50). On observe cependant un contraste significatif selon le mode d'hébergement considéré ; pour les séjours hôteliers, qui concernent plus de 80 % des touristes, elle s'est légèrement allongée (10,8 jours contre 10,44), alors qu'au contraire, elle a tendu à se raccourcir pour ceux logés chez les particuliers (27,41 jours contre 27,66).

Evolution des nuitées touristiques (en milliers) et de la durée moyenne des séjours



Source : Service du tourisme

1.2 L'activité hôtelière

L'hôtellerie en Polynésie française recouvre deux réalités distinctes : une petite hôtellerie (pensions de famille, chambres d'hôtes, meublés du tourisme...) qui s'appuie sur un vivier de clientèle locale, faute de réseau de distribution hors du territoire, et une hôtellerie classée, le plus souvent gérée par de grandes chaînes internationales et tournée vers les touristes étrangers¹.

Le chiffre d'affaires de la petite hôtellerie est difficilement quantifiable dans la mesure où, n'étant pas assujettie à la Redevance de promotion touristique, elle n'est pas astreinte à la déclaration de ses nuitées. Néanmoins, le Service du tourisme situe son coefficient moyen de remplissage dans une fourchette de 60 à 90 % en fonction de la notoriété des établissements.

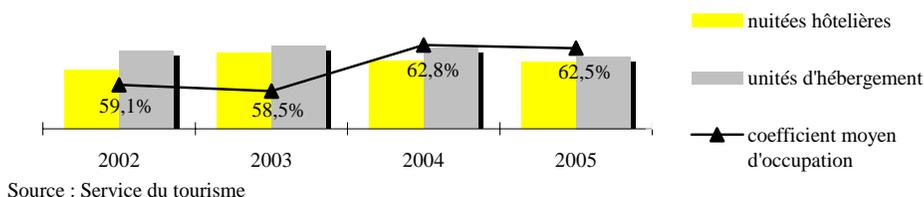
Les pensions de famille ont profité de l'extension des liaisons aériennes dans les archipels ainsi que de l'élaboration de forfaits alliant vol et hébergement à des tarifs avantageux pour le consommateur, tels les « séjours dans les îles » de Air Tahiti ou le programme ponctuel de Air Tahiti Nui, le « pass ATN-Haere Mai ² » de novembre 2004 à mai 2005 pour les touristes étrangers³. Mais la poursuite du développement de la petite hôtellerie requiert des efforts supplémentaires de professionnalisation et de commercialisation.

¹ L'ISPF a calculé en 2003 que l'hôtellerie classée avait bénéficié de 74 % des nuitées hôtelières des touristes internationaux sur l'année.

² Haere Mai est le GIE qui a pris le relais de la fédération éponyme de mai 2004 à décembre 2005.

³ Pour cinq nuits réservées dans une pension de famille, Air Tahiti Nui en offre cinq de plus.

Evolution de l'activité et de la capacité de l'hôtellerie classée (2001=base 100)



L'activité de l'hôtellerie classée, illustrée, entre autres, par son coefficient moyen d'occupation, s'est globalement maintenue en 2005, mais avec une capacité réceptive amputée de près de 11 %, en raison des fermetures pour travaux.

Les fermetures temporaires ont occasionné un report de la clientèle sur d'autres établissements à Bora Bora et à Moorea où les taux moyens d'occupation ont crû. A l'inverse, l'ouverture du Radisson Plaza en fin d'année 2004 a dilué l'activité sur Tahiti.

Coefficients d'occupation de l'hôtellerie classée

	2001	2002	2003	2004	2005	▲ 2005/2004
Bora Bora	63,1%	65,2%	60,8%	57,5%	59,3%	+1,8 point
Tahiti	58,9%	59,2%	64,4%	69,9%	64,7%	-5,2 points
Moorea	63,0%	71,3%	55,2%	63,2%	66,7%	+3,5 points
Tous hôtels de Polynésie	58,7%	59,1%	58,5%	62,8%	62,5%	-0,3 point

Source : Service du tourisme

1.3 Le tourisme de croisière

2005 a été une année de consolidation pour le monde de la croisière ; la pause dans l'accroissement des capacités (4 navires livrés en 2005 contre 13 en moyenne annuelle les trois années précédentes) face à une demande toujours ferme a donné l'opportunité aux compagnies d'augmenter leurs prix. On a estimé à environ 14 millions le nombre de croisiéristes en 2005 (environ 13 en 2004 et moins de 6 en 1995 !) et les perspectives restent très optimistes, tant pour le moyen terme (34 millions en 2015) que pour l'année en cours. Ainsi, les adhérents de la Cruise lines international association (CLIA)¹, 11,2 millions de passagers en 2005 (+7 % par rapport à 2004), attendent 500.000 personnes de plus en 2006, au vu de leurs réservations du premier trimestre pour la haute saison à venir.

L'industrie de la croisière en Polynésie française a également profité de ce courant porteur. Les navires de croisière internationaux en transit au port de Papeete ont été plus nombreux (30 en 2005 contre 26 en 2004) et ceux basés localement ont vu leur taux moyen de remplissage s'améliorer de 7 points (87 % en 2005 contre 80 % en 2004).

Pourtant, les retombées pour la Collectivité d'outre-mer ont été moindres puisque le nombre de passagers s'est contracté pour la deuxième année consécutive, -12 % en 2005 après -6 % en 2004 (40.504 passagers en 2005 contre 46.000 en 2004² et 48.797 en 2003), en cause, la défection du Windstar en décembre 2004 (5.616 passagers en 2004) et,

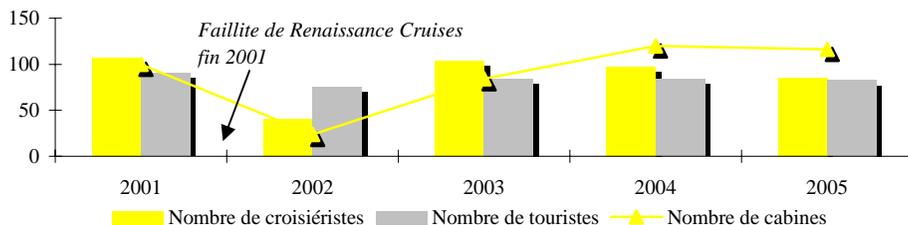
¹ Organisme représentatif des principales compagnies de croisières américaines et qui concentre 97 % de la flotte américaine de croisière.

² Il s'agit d'estimations car il manque les statistiques d'un bateau sur une partie des années 2004 et 2005.

accessoirement, du Pacific Princess qui n'a effectué qu'un seul circuit en Polynésie française en 2005 contre deux en 2004 (640 passagers contre 1.306 l'année précédente).

La flotte locale, de capacité globale comparable à celle de l'année précédente (1.051 cabines contre 1.086 en 2004), se composait en 2005 de huit unités : le M/S Paul Gauguin et le Tahitian Princess (342 cabines) qui vendent des circuits vers les îles Sous-le-Vent, le Pacific Princess (342 cabines)¹ qui croise dans tout le Pacifique sud, l'Aranui III (86 cabines), cargo mixte dédié aux liaisons avec les Marquises via les Tuamotu, le Tahiti Aggressor (8 cabines), spécialisé dans la plongée aux Tuamotu ainsi que les navires de Bora Bora Cruises, le Haumana et les jumeaux, le Tu Moana et le Tia Moana (37 cabines). Cependant, le Haumana n'a fonctionné que la moitié de l'année et le Tu Moana est resté à quai.

Evolution comparée du nombre de touristes et de croisiéristes (base 100=2000)



Source : Service du tourisme

Afin de consolider l'offre de croisière sur le territoire, le gouvernement a refondu toute sa réglementation en la matière². Elle comporte une série de dispositions incitatives (dérogation au monopole de pavillon, exonérations fiscales et douanières, aides à l'emploi, à la formation professionnelle et à la promotion touristique) et ses conditions d'éligibilité sont peu contraignantes. En effet, elle s'applique à toute flotte d'au moins 12 cabines, réparties sur un ou plusieurs bateaux, pour une durée minimale d'exploitation sur le territoire « (...) de trois mois consécutifs par période de douze mois (...) ». Le Spirit Oceanus (114 passagers) de la compagnie Cruise West en a été le premier bénéficiaire en janvier 2006 et compte revenir à la même époque l'année prochaine.

Par ailleurs, le gouvernement local a signé début avril 2006 un accord de partenariat avec la compagnie Star Clippers Limited visant à exploiter le Star Flyer, un quatre mâts d'une capacité de 170 passagers, pour une durée minimale de quatre ans à partir de fin 2007.

1.4 Le tourisme de plaisance

La configuration de l'espace polynésien, caractérisée par ses îles en chapelets (îles Sous-le-Vent, groupes d'atolls aux Tuamotu) et ses lagons balisés, convient parfaitement à la plaisance. Secteur à forte valeur ajoutée, elle jouit d'une clientèle aisée, voire extrêmement riche, et se partage en deux domaines distincts, les charters nautiques et la grande plaisance.

¹ Le Tahitian Princess et le Pacific Princess, ex R3 et R4 de la compagnie Renaissance Cruises appartiennent à P&O Princess (Carnival Cruises).

² Délibération n° 2002-80 APF du 27 juin 2002 modifiée par la délibération n° 2005-103 APF du 20 octobre 2005 et par la loi de pays n° 2005-5 LP du 9 décembre 2005.

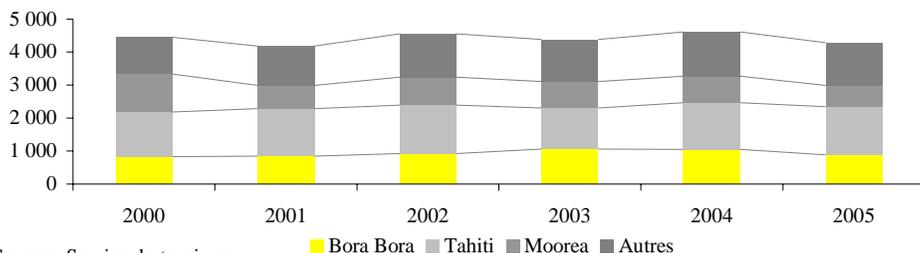
Le charter nautique propose à la location des bateaux, à voiles ou à moteur, avec ou sans personnel de bord (skipper, cuisinier...) pour des durées de un à plusieurs jours. Son activité a eu, en 2000, le soutien providentiel de l’America’s Cup qui s’est déroulée en Nouvelle-Zélande. Mais ce capital de publicité s’est étiolé au fil du temps et les entreprises locales voient le nombre de leurs passagers diminuer d’année en année : 11.758 en 2005 contre 14.590 en 2004 pour les voiliers, soit -19 %.

Les professionnels du secteur déplorent la lourdeur de leurs charges d’investissements et l’insuffisance de soutien, tant financier que promotionnel, des pouvoirs publics. Pour étayer leurs actions de communication par eux-mêmes, ils ont lancé la Tahiti Pearl Regatta en février 2004. Sa troisième édition, en mars 2006, a réuni 29 équipages (19 en 2005 et 10 en 2004), dont des non-résidents (Français de métropole, Néo-zélandais, Néo-calédoniens), preuve de sa notoriété grandissante.

Quant à la grande plaisance, elle connaît une croissance fulgurante à l’échelle mondiale depuis une dizaine d’années¹. En 2005, 144 nouvelles commandes de yachts ont été enregistrées, 28 % de plus qu’en 2004, grâce au dynamisme de la conjoncture économique mondiale et au fort courant de demande d’une clientèle russe très fortunée. Marché de niche à haute rentabilité, le yachting de luxe, dont la flotte mondiale compte moins de 4.000 navires, attise la convoitise de nombre de marinas et la Polynésie française a récemment revu sa réglementation² (raccourcissement du délai d’obtention d’une licence, réduction de la fiscalité) pour recueillir une partie de cette manne.

2. BILAN ET PERSPECTIVES DE LA CAPACITE D’ACCUEIL

Evolution de la capacité réceptive de l’hôtellerie depuis 2000 (en unités commercialisées)



Considérée comme un préalable au décollage du tourisme par les politiques, l’extension de la capacité d’hébergement de l’hôtellerie n’a pourtant été que de 10 % en l’espace de dix ans (4.286 unités commercialisées en 2005 contre 3.890 en 1996).

Sa contraction de 6,9 % entre 2004 et 2005 (4.606 en 2004) provient de celle de l’hôtellerie classée (-10,9 %), la petite hôtellerie familiale, au contraire, ayant renforcé ses structures (+3,4 %).

¹ Ce marché, qui englobe les navires de plus de 24 mètres de longueur, a plus que triplé depuis 1997.

² Délibération n° 2004-40 APF du 19 février 2004 portant organisation de la navigation charter en Polynésie française.

2.1 L'hôtellerie classée

L'hôtellerie classée rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme Starwood (Sheraton, Le Méridien, Saint Regis) qui a affermi sa présence en Polynésie française en rachetant la chaîne Le Méridien en 2006, Accor (Sofitel, Novotel), Intercontinental, Radisson, déjà présent sur le M/S Paul Gauguin, ou Club Méditerranée, et des entreprises locales, comme FHP¹ (Pearl Resorts, dont Le Tahaa, labellisé Relais & Châteaux) ou Maitai (Bora Bora, Fakarava).

Répartition de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie classée

	Hôtels			Unités commercialisées		
	2004	2005	▲ 2005/2004	2004	2005	▲ 2005/2004
Iles du Vent :	20	19	-1	1 900	1 724	-9,3%
Moorea	9	8	-1	641	473	-26,2%
Tahiti	11	11	0	1 259	1 251	-0,6%
Iles Sous-le-Vent :	21	18	-3	1 179	990	-16,0%
Bora Bora	14	12	-2	942	814	-13,6%
Huahine	3	2	-1	124	63	-49,2%
Raiatea	2	2	0	44	44	0,0%
Tahaa	2	2	0	69	69	0,0%
Tuamotu	6	6	0	207	215	3,9%
Marquises	2	2	0	40	34	-15,0%
Total	49	45	-4	3 326	2 963	-10,9%

Source : Service du tourisme

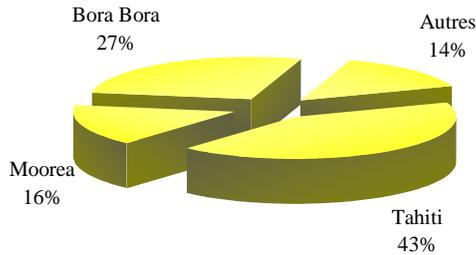
Globalement, la diminution de son offre de lits entre 2004 et 2005, principalement due à des fermetures exceptionnelles pour rénovation (trois des quatre sites de Accor à Tahiti, Bora Bora et Moorea) ou catastrophe naturelle² (Intercontinental Bora Bora) ne devrait pas perdurer en 2006, sauf sur l'île de Huahine affectée par l'abandon de l'exploitation du Sofitel fin 2004.

La prééminence des trois îles les plus connues, Tahiti, Moorea et Bora Bora, 86 % du réceptif global de l'hôtellerie classée en 2005, ne s'est pas démentie et devrait s'accroître dans les années à venir, surtout au profit de Bora Bora qui conserve la préférence des investisseurs. Deux nouveaux hôtels de luxe y ont ouvert à la fin du premier semestre 2006, l'Intercontinental Resort and Thalasso Spa, qui inclut, outre ses 80 bungalows sur l'eau, le premier centre de thalassothérapie du Pacifique sud, et le Saint Regis Resort sur le motu Ome'e, qui comprend 100 villas ainsi qu'un spa et un centre de remise en forme. Un troisième, devrait les rejoindre en 2007, le Four Seasons (100 bungalows sur l'eau et 7 villas sur la plage), également pourvu d'un spa.

¹ Financière hôtelière polynésienne.

² Episode de houle exceptionnelle.

Répartition géographique de l'hôtellerie classée en 2005 (en unités commercialisées)



Source : Service du tourisme

Toutefois, Bora Bora, la Perle du Pacifique, semble proche de la congestion et les projets de construction hôtelière commencent à se porter vers d'autres îles. Ainsi, l'exemple de la réussite du Tahaa a inspiré la chaîne de palaces Raffles qui doit édifier sur l'île Vanille, à l'horizon de 2007, un établissement de 65 unités, essentiellement sur pilotis, le Raffles Resort Tamaina, pour un investissement de plus de 8 milliards de F CFP.

Sur Tetiaroa, mythique atoll de Marlon Brando, le propriétaire des trois établissements Intercontinental de Polynésie française devrait ériger, d'ici à 2008, un hôtel écologique de grand luxe d'une trentaine de bungalows, assorti d'une vaste réserve naturelle.

Parfois, l'hostilité de la population constitue un frein, comme à Maupiti où l'implantation d'un hôtel a été rejetée par referendum ou encore à Huahine où le projet de Huahine Beach Resort, complexe doté de deux hôtels Hilton (100 et 150 chambres), une résidence de tourisme en temps partagé (230 « fare ») et un golf de 18 trous est loin de faire l'unanimité.

Dans l'ensemble, la majorité des programmes mettent l'accent sur le luxe, mais l'hôtellerie intermédiaire n'a pas été oubliée pour autant : deux Novotel ont ouvert fin 2004 (Bora Bora et Rangiroa) et l'hôtel Tahiti Nui (Papeete), fort de 90 chambres, sera à même de recevoir ses premiers clients en 2008.

Enfin, de nouvelles orientations se dessinent dans la construction hôtelière. Tout d'abord, un nouveau type de produit devrait être prochainement introduit en Polynésie française, la résidence hôtelière de luxe, notamment à Bora Bora où un groupe américain a racheté l'hôtel Eden Beach pour le transformer en ce sens, et à Moorea où une promotion immobilière de 50 villas a reçu un agrément en défiscalisation locale. Ensuite, des complexes golifiques pourraient voir le jour, notamment sur le parcours de Temae (Moorea), inauguré en 2006, auquel doit être annexé un hôtel d'environ 150 chambres et « fare », ainsi qu'à Huahine et Tahaa.

2.2 La petite hôtellerie

Avec ses 1.323 chambres, la petite hôtellerie offre une meilleure couverture du territoire (34 îles) que l'hôtellerie classée et occupe un millier de personnes, à temps plein ou partiel, ce qui en fait un élément essentiel de la vie économique des archipels polynésiens.

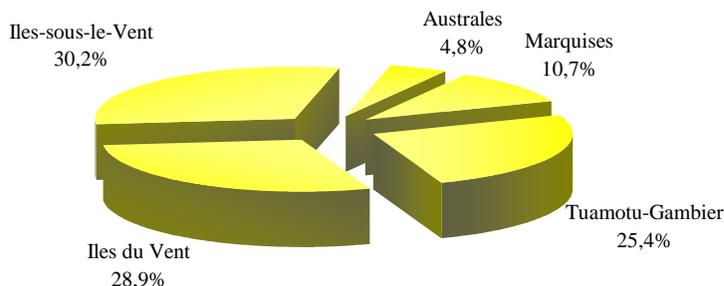
Répartition de la capacité d'hébergement des hôtels non classés

	Hôtels			Unités commercialisées		
	2004	2005	▲ 2005/2004	2004	2005	▲ 2005/2004
Iles du Vent :	62	72	10	319	382	19,7%
Tahiti	31	36	5	157	202	28,7%
Moorea	31	36	5	162	180	11,1%
Iles Sous-le-Vent dont :	81	74	-7	437	399	-8,7%
Bora Bora	16	12	-4	104	72	-30,8%
Huahine	23	22	-1	114	108	-5,3%
Tuamotu-Gambier dont :	68	69	1	320	336	5,0%
Rangiroa	22	21	-1	123	118	-4,1%
Fakarava	10	8	-2	49	40	-18,4%
Marquises	33	31	-2	140	142	1,4%
Australes	15	15	0	64	64	0,0%
Total	259	261	2	1 280	1 323	3,4%

Source : Service du tourisme

En l'espace d'une décennie, sa capacité s'est accrue de plus de 60 % (815 unités commercialisées en 1996) et est restée concentrée sur l'archipel de la Société (59 % du total) et aux Tuamotu (25 %), la progression du nombre d'unités commercialisées ayant été particulièrement marquée pour Tahiti (+28,7 %) et Moorea (+11,1 %) en 2005.

Répartition géographique de la petite hôtellerie en 2005 (en unités commercialisées)



Source : Service du tourisme

Afin de satisfaire la clientèle, les efforts doivent désormais porter sur la qualité (accueil, hygiène, sécurité...) ainsi que la commercialisation. La fédération Haere Mai avait, dès 1997, établi une charte et posé les premières pierres d'une classification hôtelière (étoiles pour les hôtels et les résidences de tourisme international, « tiare » pour la petite hôtellerie et « hibiscus » pour les meublés du tourisme). Entrée en vigueur en 2001 mais toujours inachevée, elle est apparue inadéquate et a dû être simplifiée autour de thèmes majeurs (hygiène, sécurité, qualité des infrastructures et de l'accueil)¹.

¹ Fixée par l'arrêté n°494 CM du 12 avril 2001, elle a été amendée par l'arrêté n°1227 CM du 29 décembre 2005.

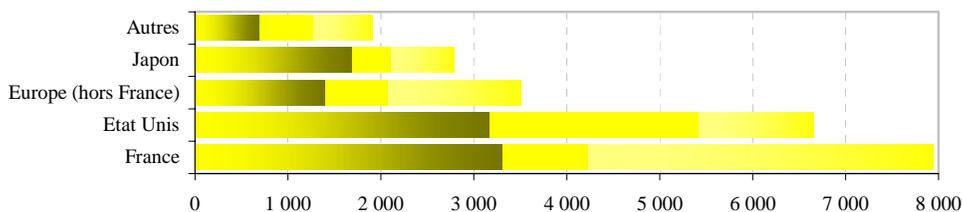
Pour faire un état des lieux, le ministère du tourisme a réuni en août 2005 un forum des pensions de famille qui s'est conclu par la nomination d'un comité de suivi composé de représentants du secteur. Depuis, des actions de communication ont été menées. En mars 2006, a été publié le guide de la petite hôtellerie familiale bilingue français-anglais qui recense 135 établissements répartis sur 23 îles et en avril, le GIE Tahiti tourisme a présenté un plan d'action pour les deux années à venir, axé en priorité sur l'amélioration de la promotion.

2.3 Les activités touristiques

Le manque d'activités est souvent reproché à la destination polynésienne. C'est la raison pour laquelle les hôtels cherchent à agrémenter leur offre en intégrant des espaces de bien-être (spas, centres de remise en forme...). Les pouvoirs publics, pour leur part, aimeraient développer le tourisme culturel, et ont entrepris de restaurer les monuments, comme le site de la pointe Vénus ou le musée Gauguin à Tahiti. Le besoin de diversification des loisirs est donc patent et le potentiel, tant aquatique que terrestre de la Polynésie française, est réel.

Première activité marine, la plongée a attiré 26.115 adeptes en 2005¹ dans ses 25 clubs disséminés sur les archipels polynésiens². La profession est organisée au sein du GIE Plongée de Tahiti et ses îles qui s'occupe de la promotion et de l'information, via son site Internet, ses participations à des salons spécialisés³ ainsi que son guide descriptif des divers spots et clubs répertoriés sur une dizaine d'îles. Elle obéit à une charte de qualité qu'elle a elle-même édictée afin de satisfaire les plongeurs (accueil, sécurité, professionnalisme) et de préserver l'environnement.

Répartition des plongeurs par site et par provenance géographique en 2005



Source : GIE Plongée de Tahiti

■ îles Sous-le-Vent ■ îles du Vent ■ Tuamotu

A côté, d'autres distractions existent : l'observation de la faune marine en bateau à fond de verre ou le « shark feeding », la pêche (sportive ou à la mouche dans les lagons) et les sports de glisse (surf, windsurf, kite surf).

¹ Dont 7.941 Français de métropole, 6.662 Américains, 3.504 Européens (hors Français), 3.307 résidents et 2.793 Japonais.

² 11 aux Tuamotu, 7 aux îles Sous-le-Vent, 6 aux îles du Vent et 1 aux Australes.

³ Salon annuel de la plongée à Paris, Dema Show (Las Vegas en 2005 et Orlando en 2006), Scuba Show de Long Beach (Californie).

Prestataires d'activités touristiques

	Nombre d'entreprises			% du total 2005
	2003	2004	2005	
Activités nautiques	179	179	187	60,5%
Clubs de plongée	41	41	41	13,3%
Locations de bateaux et divers	44	36	52	16,8%
Découverte du milieu marin	47	62	59	19,1%
Centres d'activités nautiques	17	13	14	4,5%
Pêche	20	17	12	3,9%
Sensations extrêmes (surf, flysurf, jet...)	10	10	9	2,9%
Activités terrestres	126	111	122	39,5%
Excursions en 4x4 ou bus	64	62	59	19,1%
Excursions à cheval, équitation	22	16	15	4,9%
Golf	2	2	4	1,3%
Circuits pédestres	15	19	31	10,0%
Circuits éco-touristiques	13	5	6	1,9%
Divers	10	7	7	2,3%
Total	305	290	309	100,0%

Source : GIE Tahiti tourisme

Pour ce qui est du tourisme terrestre, la mode de l'écotourisme amène des visiteurs amateurs de randonnée, bien qu'il existe encore peu de sentiers balisés et de refuges. Les excursions à cheval, en véhicules tous terrains ou en hélicoptères ainsi que les sports à sensations (parapente, canyoning) peuvent également intéresser les touristes.

Enfin, le golf polynésien commence à prendre corps ; néanmoins, avec seulement deux parcours de golf (Tahiti et Moorea), la Polynésie française ne peut pas encore prétendre à la qualification de destination golfique car, selon les spécialistes, il en faut trois au minimum. Des projets sont à l'étude (Huahine, Tahaa) car ce sport a un potentiel immense. En effet, on compte plus de 60 millions de golfeurs dans le monde, dont 27 millions d'Américains et environ 14 d'Asiatiques, et nombre d'entre eux choisissent d'assouvir leur passion au cours de leurs voyages.

3. L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Pilier de l'économie locale, le tourisme fait l'objet d'une politique spécifique développée autour de trois thèmes majeurs : la promotion, la formation et l'aide aux investissements. Pour sa mise en œuvre, le ministère compétent s'appuie sur le Service du tourisme, créé en 2002, et le GIE Tahiti tourisme.

3.1 La promotion

Jusqu'en 2005, le GIE Tahiti Manava et le GIE Tahiti Tourisme se répartissaient les rôles. Le premier, fort de ses implantations aux entrées du territoire, à l'aéroport de Tahiti-Faa'a et au quai des paquebots de Papeete, avait pour mission d'informer à la fois les visiteurs étrangers, en collaboration avec les comités du tourisme des îles, et les résidents, pour les sensibiliser au développement du tourisme. Le second, financé par la Redevance de promotion touristique (RPT) et une subvention gouvernementale additionnelle, était dédié à la communication à l'extérieur en direction des professionnels et du grand public. La délibération N°2005-118 APF du 15 décembre 2005, qui a entériné le protocole signé par

les représentants des deux GIE susnommés, a opéré leur « fusion-absorption » et le rassemblement de leurs moyens logistiques sous l'égide du GIE Tahiti Tourisme.

Le GIE Tahiti tourisme participe à divers salons internationaux de tourisme¹, à la rédaction d'un guide annuel d'information et à des campagnes publicitaires. En outre, il tisse des liens privilégiés avec les voyageurs à l'occasion des « Rendez-vous Tahiti et ses îles² » à Paris, des séminaires annuels au Japon (Tokyo, Osaka) ou du Tahiti Travel Exchange avec les principaux tours opérateurs américains, et leur dispense des formations sur la destination polynésienne avec, à la clé, délivrance d'un label « Tahiti et ses îles ». En matière de publicité, l'année 2005 a été dominée par les campagnes d'inauguration des nouvelles liaisons de Air Tahiti Nui au départ de Papeete, Sydney et New York.

Pour 2006, le GIE a été doté d'un budget de près de 2,3 milliards de F CFP, en hausse de 23 % par rapport à l'année précédente (1,8 milliard de F CFP), qu'il souhaite consacrer au recadrage de sa communication en s'appuyant sur deux études marketing (sur les attentes des consommateurs et sur les produits proposés) et à l'amélioration de sa diffusion à travers ses réseaux de distribution, notamment par Internet.

3.2 La formation

Afin de combler l'insuffisance quantitative et qualitative de personnel de l'hôtellerie, la Polynésie française s'est dotée en 2003 d'un lycée à vocation hôtelière exclusive, le lycée hôtelier de Tahiti (à Punaauia sur la côte ouest). L'enseignement hôtelier est donc désormais concentré au sein d'un établissement moderne, d'une capacité d'accueil de 750 élèves, équipé d'un internat et, depuis la rentrée scolaire 2005, d'un hôtel d'application pour les travaux pratiques. Les modules qu'il propose vont du CAP au BTS et ils ont été choisis par 613 élèves en 2005 (620 en 2004).

A côté du secteur public, existent également des établissements privés comme l'Ecole technique professionnelle de Uturoa (Raiatea, îles Sous-le-Vent) ou le lycée d'enseignement professionnel Saint Joseph de Faa'a (Tahiti) ainsi que des Centres d'éducation au développement (CED). Ensuite, les hôtels classés eux-mêmes se chargent de la formation de leurs salariés en les envoyant parfois en stages à l'étranger, sur les sites des groupes auxquels ils appartiennent.

Quant à la petite hôtellerie, ses besoins de formation sont satisfaits par les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les Maisons familiales rurales (MFR), petites structures polyvalentes et harmonieusement réparties sur le territoire, ainsi que par l'Association de formation aux métiers de l'hôtellerie (AFOMETH), dont les stages se déroulent sur le lieu même du travail du stagiaire, et le Centre de formation (CEFOR) de la CCISM.

¹ A caractère général (Salon mondial du tourisme à Paris en mars 2005, salon Envie de partir du quotidien le Figaro à Paris, Top Resa à Deauville) ou particulier (Scuba Show en mai 2005 en Californie et Dema Show à Las Vegas en octobre consacrés à la plongée).

² Chaque année, sous l'égide du GIE Tahiti tourisme, ils réunissent des tours opérateurs parisiens et des professionnels polynésiens pour une présentation des nouveaux produits et services disponibles en Polynésie française.



Le Mangareva, Airbus A 340-300 de la compagnie Air Tahiti Nui.

Photo : Tahiti Presse



Le Keikahanui Pearl Lodge à Nuku Hiva (Marquises Nord).

Photo : Eddy Line (IEOM)



Le Paul Gauguin dans la baie de Atuona, Hiva Oa (Marquises Sud).

Photo : Christian Durocher - Tahiti Presse



Le Tahaa Private Island Spa, Tahaa.

Photo : Eddy Line (IEOM)

3.3 L'aide aux investissements

L'aide aux investissements dans le tourisme est multiple. Une batterie d'aides est proposée à la petite hôtellerie et aux entreprises d'activités touristiques. Pour l'hôtellerie classée, deux dispositifs fiscaux complémentaires sont disponibles.

Pour les premières, aux aides sectorielles spécifiques allouées par le Fonds pour les restructurations de défense (FRED), le Fonds d'entraide aux îles (FEI) ou le Service du tourisme, s'ajoutent des aides à caractère général pour les entreprises, comme les aides à la création d'entreprise (exonérations de patente, aides à la création et au développement d'entreprise -ACDE-, aides à l'emploi des jeunes...), les emprunts à conditions préférentielles (prêts bonifiés de la banque Socredo sur les ressources de la Banque européenne d'investissement, prêts bancaires réescomptables auprès de l'IEOM) ou les aides au renforcement des fonds propres de la SOFIDEP (prises de participation au capital, prêts participatifs).

Quant à l'hôtellerie classée, elle bénéficie de la loi « GIRARDIN »¹, dernière version de la défiscalisation métropolitaine, qui, en contrepartie d'investissements dans la construction d'hôtels dans l'outre-mer français, octroie des abattements d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés aux personnes physiques ou morales concernées. Ce dispositif peut être cumulé avec le bénéfice des dispositions du Code des investissements du 12 février 2004², anciennement dénommée « délibération Flosse », qui consiste en crédits d'impôts et aides fiscales pour la construction, la rénovation ou l'agrandissement d'hôtels³.

§ 7. LES ACTIVITES PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

Papeete est l'entrée maritime de la Polynésie française. Etablissement public depuis 1962, le Port autonome de Papeete (PAP) a en charge la gestion et la surveillance de la zone portuaire du territoire. Dynamisé durant les essais nucléaires français dans le Pacifique, son activité a ensuite continué à croître parallèlement au développement économique local, nécessitant un vaste programme d'investissements sur la période 2000-2009. Le schéma directeur initial de ce programme, d'un montant réévalué de 15,3 milliard de F CFP, a été abondé d'opérations structurantes supplémentaires, à hauteur de 1,5 milliard de F CFP, en raison de la nécessité pour le port de s'adapter aux trafics (en particulier celui du long cours). Au 31 décembre 2005, le taux de réalisation du schéma directeur était de 68 % (11,5 milliards réalisés sur une enveloppe totale de 16,8 milliards de F CFP).

¹Journal officiel de la République française n° 167 du 22 juillet 2003.

² Délibération N° 2004-033 / APF.

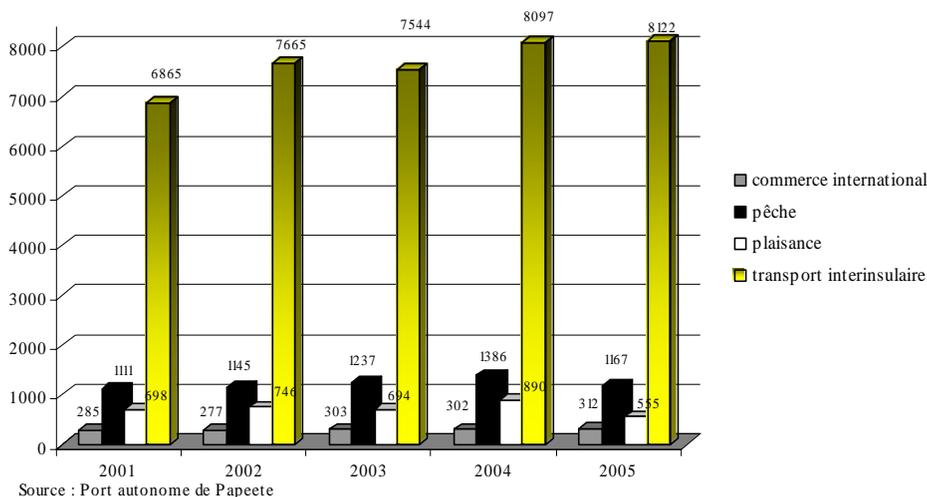
³ En 2004, le total des aides fiscales s'est élevé à 8,9 milliards de F CFP dont 44 % en aides fiscales à l'exploitation et 56 % en crédits d'impôts.

En 2005, les investissements se sont concrétisés par la mise en service d'un nouveau hangar dans la zone internationale, d'une capitainerie et de terre-pleins à la marina Taina.

Pour accompagner le développement économique à venir, de nouveaux investissements sont indispensables. La passe de Papeete, limitée à 10,7 mètres, n'est en effet plus assez profonde pour les nouvelles générations de cargos¹. L'extension du quai au long cours pour accueillir les portes conteneurs est également nécessaire. La cale de halage (construite en 1949) devient inadaptée à la taille et au poids des nouveaux navires de desserte locale. Cependant, toutes les possibilités d'extension ont été exploitées. Certes, l'extension des surfaces est contrainte par l'absence d'espace disponible. La prolongation de la zone récifale Est jusqu'à la passe de Taunoa est techniquement possible, mais elle risque de se heurter à l'opposition des riverains et viendrait aggraver les problèmes d'engorgement de la ville de Papeete. La stratégie de délocalisation vers la presqu'île de certaines activités du port autonome est de plus en plus évoquée.

Le trafic de navires dans le port de Papeete a diminué de 5 % en 2005. Une moindre fréquence de sorties des thoniers (-16 %) et la baisse du trafic des plaisanciers (-38 %)² expliquent cette évolution, malgré la progression de 3 % du trafic des bateaux de commerce international et celle de 0,3 % du trafic inter-insulaire.

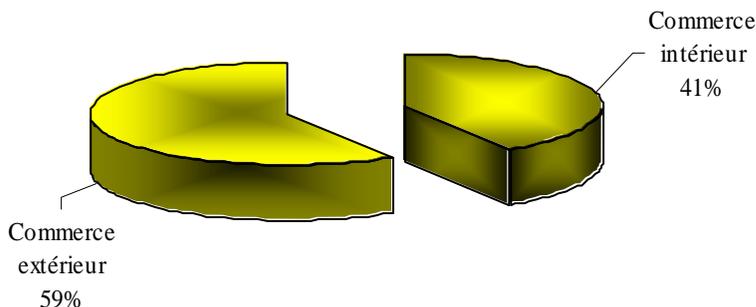
Trafic des navires dans le port de Papeete en nombre



¹ La passe interdit l'accès au Port de Papeete aux navires porte-conteneurs de taille supérieure à 2200 EVP (équivalent 20 pieds). Or, les enjeux du trafic international peuvent conduire la ligne Tour du Monde (Europe, Panama, Tahiti, Nouvelle-Zélande, Australie, Asie) à augmenter la taille de ses porte-conteneurs à 4000 EVP. Le canal de Panama autorise le passage de navires calant jusqu'à 13,5 m de tirant d'eau.

² Le trafic des yachts dans le port de Papeete a effectivement baissé de façon significative (de 890 escales en 2004 à 555 en 2005). La baisse est très forte pour les bateaux immatriculés en Polynésie Française (de 281 escales en 2004 à 34 en 2005) et plus légère pour les yachts internationaux (de 609 escales en 2004 à 521 en 2005). L'augmentation des capacités d'accueil de la marina Taina (non comprise dans les statistiques de même que la marina de Vaiare) de l'ordre de 60 bateaux supplémentaires ne peut expliquer cette baisse de fréquentation. L'insécurité aux abords du quai des yachts (nombreux cambriolages de plaisanciers en 2004 et 2005), entre autres éléments, peut expliquer cette diminution du trafic de plaisanciers dans le port de Papeete.

Répartition du trafic de marchandises dans le Port de Papeete pour l'année 2005 (en tonnes)



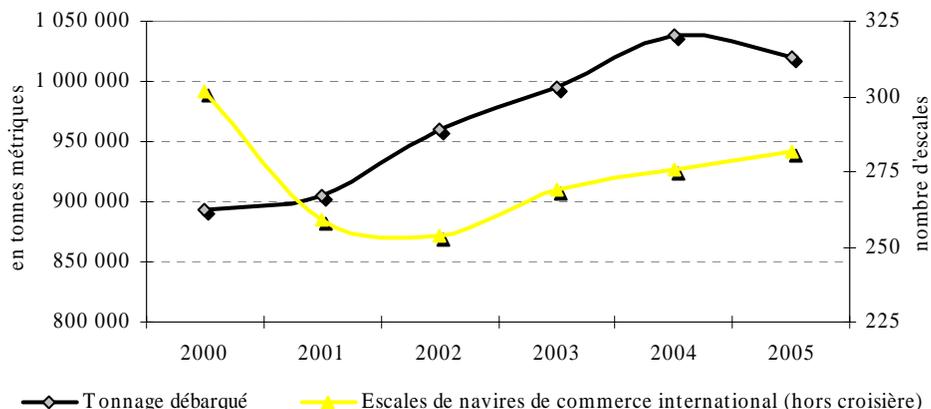
Près de 60 % des tonnages embarqués et débarqués dans le Port de Papeete sont destinés aux échanges extérieurs, et les 40 % restants concernent le commerce intérieur.

1.1 Les échanges maritimes internationaux de la collectivité d'outre-mer

En 2005, les échanges maritimes internationaux se sont établis à 1.054.454 tonnes métriques, soit - 1 % par rapport à 2004, avec un nombre d'entrées dans le port de Papeete en hausse de 2,2 %.

Le fret débarqué a diminué de 2 %, résultat d'une baisse du volume des matériaux de construction (- 11 %) et des produits alimentaires (- 2 %), et d'une augmentation de 3 % du volume des hydrocarbures.

Evolution des échanges maritimes internationaux



Source : Port autonome de Papeete

Fret débarqué et embarqué au port de Papeete

en tonnes métriques

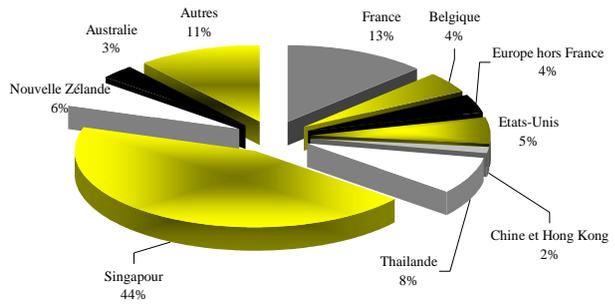
Catégories de marchandises	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2004/2003	Variations 2005/2004
I. Fret débarqué	904 727	960 297	994 880	1 037 645	1 020 662	4%	-2%
Hydrocarbures	388 114	405 566	424 113	440 281	452 372	4%	3%
Matériaux de construction	218 791	261 887	266 631	276 207	246 984	4%	-11%
Produits alimentaires	149 030	145 519	140 798	159 589	156 948	13%	-2%
<i>Dont produits frais (réfrigérés)</i>	<i>41 482</i>	<i>40 974</i>	<i>44 895</i>	<i>49 091</i>	<i>48 586</i>	9%	-1%
<i>Dont boissons</i>	<i>24 683</i>	<i>23 079</i>	<i>22 388</i>	<i>22 739</i>	<i>22 873</i>	2%	1%
<i>Dont farine</i>	<i>17 574</i>	<i>16 584</i>	<i>17 008</i>	<i>18 547</i>	<i>17 429</i>	9%	-6%
<i>Dont sucre</i>	<i>8 043</i>	<i>7 539</i>	<i>7 750</i>	<i>7 933</i>	<i>8 161</i>	2%	3%
Aliments pour animaux	18 535	18 259	18 863	18 769	16 641	0%	-11%
Moyens de transport	16 006	16 434	18 323	17 489	17 765	-5%	2%
Divers	114 251	112 632	126 152	125 310	129 952	-1%	4%
II. Fret embarqué	32 658	29 626	24 210	30 601	33 792	26%	10%
Total général	937 385	989 923	1 019 090	1 068 246	1 054 454	5%	-1%

Source : Port autonome de Papeete

Singapour (44 % du total des produits débarqués) est devenu le premier fournisseur de la Polynésie française, en livrant 90 % des hydrocarbures consommés (425 mille tonnes métriques). Viennent ensuite la France (23 % du tonnage débarqué), la Thaïlande (14 %), la Nouvelle Zélande (11 %) et les Etats-Unis (10 %). L’Australie, fournisseur principal d’hydrocarbures jusqu’en 2003, est devenu aujourd’hui un fournisseur marginal (4 %).

Provenance du fret débarqué en 2005 au port de Papeete (en tonnes)

Provenance du fret débarqué en	Variations
2005 au port de Papeete (en tonnes)	2005/2004
France	131 116 1%
Belgique	45 428 -27%
Europe hors France	39 407 9%
Etats-Unis	55 274 -3%
Chine et Hong Kong	15 966 51%
Thaïlande	78 307 16%
Singapour	449 676 74%
Nouvelle Zélande	61 975 -33%
Australie	30 781 -3%
Autres	112 732 -11%
Total	1 020 662 -5%



Source : Port autonome de Papeete

Le fret embarqué, quant à lui, a continué sa progression (+10 % en 2005 après 26 % en 2004), grâce notamment à la purée de noni (27 % du total et augmentation de 28 %), à l’huile de coprah (20 % du total et hausse de 4 %), et malgré la baisse des tonnages de poisson embarqué (16 % du total et -38 % de baisse en 2005).

Avec 26 % du total en 2005, les Etats-Unis sont restés le premier destinataire du fret polynésien (7.293 tonnes métriques, 16 % du total), devant la Nouvelle Zélande (4.540 tonnes, 16 % du total), la Belgique (3.916 tonnes, 14 % du total), le Japon (2.658 tonnes et 9 % du total) et la France (2.489 tonnes et 9 % du total).

1.2 La desserte maritime interinsulaire

Du fait de ses caractéristiques géographiques, le transport maritime de personnes est relativement développé en Polynésie Française, ce qui fait notamment du port autonome de Papeete le troisième port de France au niveau du trafic des passagers, derrière Calais et

Bastia¹. Le trafic inter-insulaire voit embarquer plus de passagers que l'aéroport international de Tahiti-Faa'a. Il est principalement alimenté par la desserte Papeete-Moorea.

Ce trafic maritime est l'affaire de plusieurs compagnies privées, ainsi que de la flottille administrative qui occupe une place grandissante dans le fret. Les navires sont principalement des cargos et cargos mixtes (passagers et marchandises) détenus par une vingtaine d'armateurs auxquels le Pays a accordé une licence pour l'exploitation d'une ligne. Celle de Tahiti-Moorea accapare 98 % des passagers, et les îles Sous-le-Vent plus de 40 % du transport de denrées.

En 2004, 5 nouveaux navires ont été intégrés à la flottille commerciale qui compte une trentaine d'unités. *L'Aremiti V* s'est ainsi substitué à *l'Aremiti IV* entre Tahiti et Moorea, et le *Taporo VIII*, qui croise aux Tuamotu-Gambier, au *Taporo V*. Aux îles Sous-le-Vent, sur la ligne Maupiti-Bora Bora-Raiatea, le *Maupiti Express 2* a remplacé le *Maupiti Express*, désormais renommé *Tamarii Tahaa 2* pour relier Tahaa et Raiatea. *L'Aremiti IV* a pris la suite du *Corsaire* et, depuis le 23 juillet 2005, il assure la rotation Papeete/Huahine/Raiatea. Les Tuamotu ont accueilli le *Dory 3*, successeur du *Dory 2* incendié en 2002.

En 2005, le *Te Haere Maru 6* (îles Sous-le-Vent) et le *Cobia 3* (Tuamotu) sont rentrés en service. En 2006, le *Moorea Express 2* pourrait remplacer le *Moorea Express* (la licence ayant été accordée en janvier 2005). La flottille administrative s'est dotée de deux nouvelles unités en 2005 : le *Tahiti Nui IX* en janvier (venant remplacer le *Meherio*) et le *Tahiti Nui III* en février.

La desserte maritime de l'archipel des Australes est aujourd'hui jugée non satisfaisante. Elle est assurée par le seul navire *Tuhaa pae II*. Un projet de construction d'un nouveau cargo mixte pourrait voir le jour (le *Fenua Nui-Austral Discovery*)

Avec + 7 % en 2005, la ligne Tahiti-Moorea a enregistré une sixième année consécutive de hausse de son trafic de passagers, en partie grâce à l'« Aremiti V », arrivé en juin 2004, d'une capacité de 700 places de passagers contre 500 seulement pour son prédécesseur.

Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Moorea	1 270 217	1 334 729	1 409 004	1 500 996	1 598 846	7%
Iles Sous-le-Vent	31 709	37 313	22 395	19 095	25 893	36%
Autres archipels	10 157	9 333	6 889	8 717	9 958	14%
Total	1 210 977	1 381 375	1 438 288	1 528 808	1 634 697	7%

Sources : Port autonome de Papeete - Service territorial des transports interinsulaires

Aux îles Sous-le-Vent, l'année 2005 s'est soldée par une progression de 36 % de personnes débarquées ou embarquées à Papeete. Il en a été de même pour l'ensemble des autres Archipels, à l'exception des Australes (- 84 %).

¹ Calais transporte aux alentours de 15 millions de personnes par an, Bastia 1,6 million et Marseille 1,3 million.

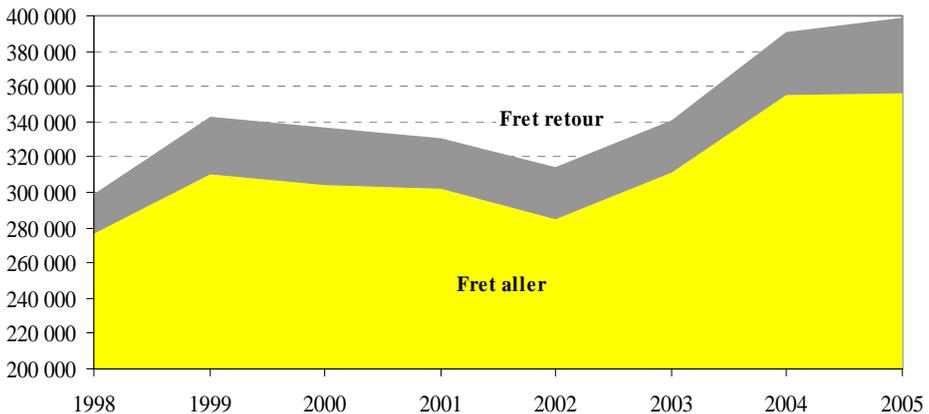
Le fret de marchandises a augmenté de 2,2 % en 2005, 399.228 tonnes contre 390.741 en 2004. Cette évolution résulte d'une augmentation du fret aller (+1 %) mais surtout d'une hausse de 19 % du fret retour qui regroupe les produits revenant des îles comme le coprah, le poisson, la nacre et le nono notamment.

Les Tuamotu-Gambier ont enregistré la plus forte augmentation (+ 19 %), consécutivement à la construction et la réfection de quais et de routes sur certains atolls. On constate effectivement une envolée des volumes de matériaux de construction de 145 % aux Tuamotu de l'Ouest et de 56 % aux Tuamotu du Centre. Les Iles Sous le Vent ont subi une baisse de 4 % du fret marchandises, en raison de la fin des travaux hôteliers sur Bora Bora. Les Australes ont connu une hausse de 13 % liée à la construction de la piste de Rimatara. Enfin, le trafic sur Moorea et les Marquises est resté relativement stable, respectivement - 2 % et + 6 %.

Il convient de remarquer que :

- le fret aller représente environ 89 % du fret total ;
- les îles Sous le Vent représentent 40 % du fret, Moorea-Maiao, 25 %, Tuamotu-Gambier, 21 %, les Marquises, 9 % et les Australes, 5 % ;
- 37 % du fret aller sont des matériaux de construction, 28 % des hydrocarbures, 24 % des produits alimentaires ;
- le coprah représente à lui seul 24 % du fret retour, le nono 16 %, la nacre 5 % et le poisson 2 %.

Evolution du fret maritime de marchandises de 1998 à 2005 (en tonnes)



Source: Service des transports maritimes et aériens (STMA)

2. LA DESSERTE AERIENNE

2.1 Les liaisons internationales

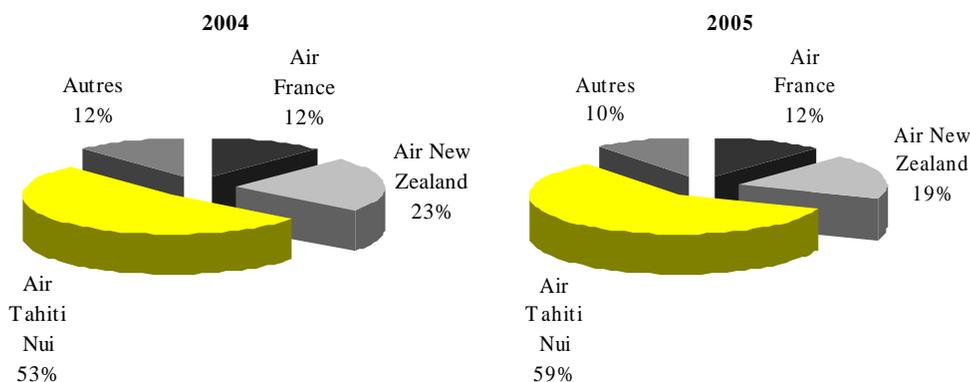
Après des années difficiles du fait des conséquences des attentats du 11 septembre 2001, le trafic aérien international confirme une reprise remarquable à l'échelle mondiale. On a compté 7,6 % de passagers de plus en 2005 qu'en 2004, après une croissance déjà

forte de 15,3 % en 2004¹. La progression du trafic aérien des passagers a concerné tout le globe : 13,1 % au Moyen Orient, 11,4 % en Amérique Latine, 9,9 % en Afrique, 8,9 % en Amérique du Nord, 6,4 % en Europe et 6,3 % en Asie.

Cette reprise du trafic mondial s'effectue néanmoins sur fond de crise. De nombreuses compagnies aériennes ne peuvent répercuter en totalité la hausse du prix du kérosène sur leur prix de vente du fait de la concurrence entre elles et surtout de celle provenant des compagnies *low cost*. Les plus fragiles, au bord de la faillite, se sont engagées dans des plans sociaux douloureux ou ont réduit les avantages sociaux des employés. C'est notamment le cas de Alitalia, de Delta Airlines, de US Airways, de United Airlines, alors qu'au contraire la groupe Air France/KLM continue son essor. L'IATA² prévoit une progression annuelle de l'ordre de 6 % du secteur sur la période 2006-2008.

La Polynésie française a peu profité de cette embellie puisque le trafic de passagers à l'aéroport de Tahiti-Faaa n'a augmenté que de 0,9 % en 2005. Cependant, l'année est marquée par une croissance significative du nombre de sièges offerts (+4,5 %) et du nombre de vols (+3,2 %), notamment grâce au déploiement de Air Tahiti Nui qui offre aujourd'hui 59 % de l'ensemble des sièges au départ de l'aéroport de Faa'a.

Nombre de sièges offerts



Source : Service de l'aviation civile

Le nombre de sièges proposé par ATN s'est en effet inscrit en hausse de 16 % en 2005, après +14 % en 2004. Le nombre de ses passagers n'a cependant pas augmenté autant (+9,6 %) si bien que son coefficient de remplissage (68,2 %) a reculé de 4 points. Grâce à un cinquième Airbus A340-300 acquis en 2005, la compagnie a pu inaugurer deux nouvelles lignes : Sydney 2 fois par semaine et New York 3 fois.

Depuis de nombreuses années, Air France assure trois vols par semaine sur le tronçon Papeete-Paris. En 2005, son offre de sièges et le nombre de passagers a relativement stagné (respectivement -0,4 % et -0,3 %) mais son taux de remplissage reste un des plus élevés : près de 80 %.

¹ Selon l'IATA (International air transport association) : -1 % en 2001 ; +2 % en 2002 et en 2003 et +15,3 % en 2004.

² International Air Transport Association

Résultats de la desserte aérienne par compagnie (1)

		2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Compagnies régulières						
Air France	. Nombre de sièges offerts	121 516	121 818	123 646	123 206	-0,4%
	. Nombre de passagers	101 679	95 882	98 659	98 380	-0,3%
	. Coefficient de remplissage	83,7%	78,7%	79,8%	79,9%	+0,1 point
Air Lib	. Nombre de sièges offerts	17 180	-	-	-	-
	. Nombre de passagers	9 636	-	-	-	-
	. Coefficient de remplissage	56,1%	-	-	-	-
Corsair	. Nombre de sièges offerts	72 423	15 080	-	-	-
	. Nombre de passagers	58 691	11 819	-	-	-
	. Coefficient de remplissage	81,0%	78,4%	-	-	-
Air Calédonie International	. Nombre de sièges offerts	23 996	27 831	28 226	28 614	1,4%
	. Nombre de passagers	16 779	17 536	17 375	18 165	4,5%
	. Coefficient de remplissage	69,9%	63,0%	61,6%	63,5%	+1,9 point
Air New Zealand	. Nombre de sièges offerts	188 220	224 868	225 596	196 954	-12,7%
	. Nombre de passagers	130 709	160 034	150 940	127 831	-15,3%
	. Coefficient de remplissage	69,4%	71,2%	66,9%	64,9%	-2 point
Hawaiian Airlines	. Nombre de sièges offerts	32 764	30 697	27 650	27 152	-1,8%
	. Nombre de passagers	22 010	21 470	20 448	20 922	2,3%
	. Coefficient de remplissage	67,2%	69,9%	74,0%	77,1%	+3,1 points
Lan Airlines	. Nombre de sièges offerts	44 098	44 096	45 420	46 536	2,5%
	. Nombre de passagers	22 790	23 674	27 915	28 771	3,1%
	. Coefficient de remplissage	51,7%	53,7%	61,5%	61,8%	+0,3 point
Air Tahiti Nui	. Nombre de sièges offerts	289 123	462 008	526 848	610 932	16,0%
	. Nombre de passagers	208 701	325 517	380 103	416 587	9,6%
	. Coefficient de remplissage	72,2%	70,5%	72,1%	68,2%	-3,9 points
Polynesian Airlines	. Nombre de sièges offerts	25 872	3 696	-	-	-
	. Nombre de passagers	14 456	2 302	-	-	-
	. Coefficient de remplissage	55,9%	62,3%	-	-	-
Total compagnies régulières	. Nombre de sièges offerts	815 192	930 094	977 386	1 033 394	5,7%
	. Nombre de passagers	585 451	658 234	695 440	710 656	2,2%
	. Coefficient de remplissage	71,8%	70,8%	71,2%	68,8%	-2,4 points
Total compagnies non régulières	. Nombre de sièges offerts	9 889	47 077	16 300	4 843	-70,3%
	. Nombre de passagers	7 292	37 108	12 637	3 730	-70,5%
	. Coefficient de remplissage	73,7%	78,8%	77,5%	77,0%	-0,5 point
Total général	. Nombre de sièges offerts	825 081	977 171	993 686	1 038 237	4,5%
	. Nombre de passagers	592 743	695 342	708 077	714 386	0,9%
	. Coefficient de remplissage	71,8%	71,2%	71,3%	68,8%	-2,5 points

Source : Service de l'aviation civile

(1) Les coefficients de remplissage ne prennent en compte que les passagers.

Hawaiian Airlines a accueilli 20.922 passagers en 2005 sur son unique vol hebdomadaire vers Honolulu, contre 20.448 passagers en 2004, soit une progression de 2,3 %. Son coefficient de remplissage a augmenté de 3,1 points (77,1 % contre 74 % en 2004) en raison de l'ajustement à la baisse de son offre de sièges (-1,8 %).

Le nombre de passagers sur Air New Zealand a fortement baissé (-15,3 % en 2005 après -5,7 % en 2004) du fait de la suppression en novembre 2004 d'une rotation hebdomadaire Los Angeles / Auckland via Papeete.

Lan Airlines, qui dessert la ligne Papeete-Santiago via l'île de Pâques 2 fois par semaine, a connu une augmentation de 3,1% du nombre de passagers. Son coefficient moyen de remplissage (CMR) demeure toutefois quasiment inchangé. Cette compagnie

pourrait bénéficier en 2006 de l'engouement actuel des polynésiens pour la destination chilienne.

Enfin, sur sa ligne régulière hebdomadaire Nouméa-Papeete, Air Calédonie International a transporté 18.165 personnes contre 17.375 en 2004, soit une progression de 4,5 % et son CMR s'est accru de 2 points.

2.2 Le trafic intérieur

Le trafic aérien intérieur dépend du groupe Air Tahiti (Air Tahiti, Air Moorea et Air Archipels). Depuis mars 2005, il est à nouveau en situation de monopole, car Wan Air qui effectuait en marge quelques vols à la demande, s'est vu retirer sa licence de transporteur aérien, suite à la suspension de son activité constatée, depuis le 28/11/2004, par le Service de l'aviation civile.

La croissance du nombre de passagers au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Tahiti Faa'a (2,9 %) a suivi celle du nombre de sièges offerts (+4,5 %). Le coefficient moyen de remplissage reste aux alentours de 65%.

Résultats de la desserte aérienne locale (1)

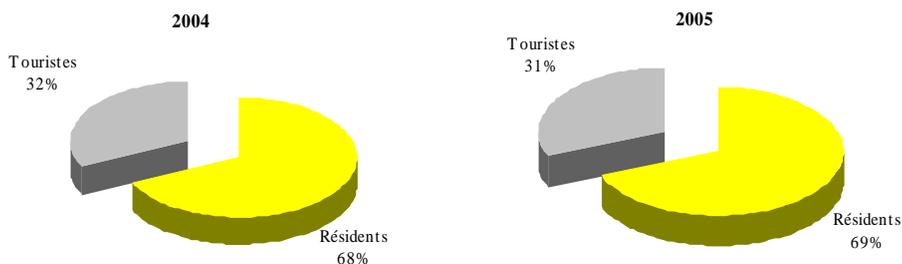
	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Nombre de sièges offerts	1 221 430	1 171 409	1 217 142	1 195 771	1 249 294	+4,5%
Nombre de passagers	833 086	803 255	803 842	786 415	809 048	+2,9%
Coefficient de remplissage	68,2%	68,6%	66,0%	65,8%	64,8%	-1 point

Source : Service de l'aviation civile

(1) Départs et arrivées à l'aéroport de Tahiti Faa'a.

Sur l'ensemble du territoire cette fois, Air Tahiti¹ a fait voyager 4 % de passagers en plus en 2005 avec un CMR demeuré constant aux alentours de 65 %. Plus que la demande des touristes (+2 %), c'est la demande des résidents (+5 %) qui explique cette performance, en particulier vers les Iles du Vent, Iles sous le Vent et les Tuamotu Nord. Aujourd'hui, la clientèle de Air Tahiti est composée pour 69 % de résidents et pour 31 % de touristes.

Evolution des catégories de passagers transportés par Air Tahiti



Source : Air Tahiti

¹Hors vols d'Air Moorea et d'Air Archipels.

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, la compagnie, qui a entrepris de rénover sa flotte¹, a remplacé deux de ses ATR 42 en 2004 et un ATR 72 en juin 2005. En juin 2006, la compagnie prendra livraison d'un nouvel ATR 72-500 en remplacement d'un ancien. Elle compte faire de même pour tous les autres ATR 72, à raison d'un par an d'ici à 2010. Anticipant la fin de l'exploitation des Dornier 228, Air Tahiti en a cédé un en décembre 2005 et l'autre en avril 2006. La desserte assurée par ces Dornier 228 sera faite en ATR 42 ou par affrètement des avions d'Air Archipels. Au 31 mars 2006, la flotte en exploitation d'Air Tahiti est composée de 4 ATR 42-500 et de 5 ATR 72-500.

Sa politique de différenciation des prix en fonction de la zone de résidence (résidents polynésiens et autres) et de la date du voyage (période blanche, bleue ou rouge) reste en vigueur, ainsi que ses programmes de « séjours dans les îles » qui allient transport et hébergement. Par ailleurs, pour faire face à l'augmentation des coûts du carburant, elle a augmenté en août 2005 ses tarifs locaux de 200 ou 300 F CFP selon les tronçons, et ses tarifs touristiques de 5 %.

Son programme de vols réguliers a pris en compte les nouvelles lignes d'Air Tahiti Nui (en particulier la nouvelle desserte internationale en provenance de New York) et l'augmentation de chambres d'hôtels, en mettant l'accent sur Bora Bora qui bénéficie à présent de 4 rotations par jour. Les modifications du programme de vols a concerné également les Gambier en novembre 2005 avec l'ajout d'une rotation ATR 72 une semaine sur deux en complément de la rotation hebdomadaire existante.

Sur un territoire aussi morcelé que la Polynésie française, l'avion est considéré comme un facteur primordial de désenclavement. C'est la raison pour laquelle les investissements publics, notamment à travers les Contrats de développement ont été concentrés sur l'extension et l'amélioration des infrastructures aéroportuaires². Début 2005, la Société d'équipement de Tahiti et des îles (SETIL) a procédé au réaménagement de la zone d'enregistrement des vols internationaux dans le but d'élargir sa capacité de traitement. Trois nouveaux aérodromes dans les îles devraient être desservies à la fin du premier semestre 2006 : Raroia et Niau dans les Tuamotu et Rimatara dans les Australes. Enfin, l'Etat a décidé d'entreprendre la construction d'un radar sur les hauteurs de Tahiti pour mieux contrôler l'espace aérien surveillé à partir de Tahiti Faa'a. D'un coût supérieur à un milliard de F CFP, il devrait être opérationnel en 2008.

§ 8. L'ENERGIE, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

1. L'ENERGIE

Dépourvue de ressources en énergie fossile, la Polynésie française a toujours été fortement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements. Afin de réduire cette dépendance énergétique, la Polynésie française s'est efforcée de développer, à côté de l'énergie thermique, l'hydroélectricité dans certaines îles hautes, principalement Tahiti et,

¹ Elle comprenait en 2004 11 avions (4 ATR 42-500, 5 ATR 72-500 et 2 Dornier DO228) dont l'âge moyen était de 3,5 ans.

² En 2006, on pourra dénombrer 41 pistes en Polynésie française.

dans une moindre mesure, les Marquises, qui disposent de sites favorables aux aménagements hydroélectriques.

1. 1 La production et la consommation d'électricité

La production et la distribution d'électricité en Polynésie sont de compétence communale. Les municipalités assurent ce service en régie ou le confient, sous forme de concession ou de contrat de gérance, à une entreprise. Sur l'ensemble du territoire, la production thermoélectrique est largement concédée, directement ou par le biais de ses filiales, à l'Electricité de Tahiti (EDT).

En 2005, la Polynésie française a produit 633,2 millions de kwh, contre 610,1 millions en 2004, soit une croissance annuelle de 3,8 %. L'énergie électrique délivrée a été principalement d'origine thermique (79,1 % du total) avec 500,9 millions de kwh (+9,9 %), les centrales hydrauliques en ayant produit 132,3 millions (- 14,4 %).

La consommation d'énergie a suivi une courbe ascendante en 2005, avec +5 %, elle s'est élevée à 571,1 millions de kwh, contre 544 millions en 2004. Pour sa part, le nombre d'abonnés en Polynésie française s'est accru de 3,2 % (71.720 abonnés en 2005 contre 69.505 un an plus tôt).

1) A Tahiti

Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti

en millions de kwh

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Production	443,9	471,7	487,2	497,9	514,9	3,4%
Thermique	291,5	354,9	364,9	344,6	383,6	11,3%
Hydroélectrique	152,4	116,8	122,3	153,3	131,3	-14,3%
Ventes	390,2	418,0	437,3	443,2	464,8	4,9%
Nombre total d'abonnés	47 299	48 857	50 342	51 515	52 951	2,8%

Sources : Service territorial de l'énergie et des mines - Electricité de Tahiti

Le faible niveau de précipitations dont a bénéficié la Polynésie française en 2005 a été préjudiciable à la production d'énergie d'origine hydroélectrique. Ainsi, Coder Marama Nui, filiale de l'EDT chargée d'en assurer la production, a délivré 131,3 millions de kwh, soit -14,3 % par rapport à l'année précédente. A l'inverse, la production d'origine thermique s'est établie en augmentation de 11,3 %, à 383,6 millions de kwh, représentant près de ¾ de la production totale (74,5 %).

La consommation d'énergie électrique a, quant à elle, continué de croître en 2005, les ventes s'élevant à 464,8 millions de kwh, contre 443,2 millions en 2004 (+ 4,9 %). Pour sa part, le nombre d'abonnés a progressé de 2,8 % pour atteindre 52.915 en 2005.

2) Dans les autres îles

La production et la distribution d'électricité dans les archipels éloignés ont été confiées essentiellement à la société Electra, filiale de l'EDT, à laquelle les principales communes ont accordé la concession.

En 2005, la production d'énergie électrique dans les îles s'est inscrite en hausse de 5,3 %, s'établissant à 118,3 millions de kwh (112,2 millions en 2004). Dans le détail,

l'énergie thermoélectrique, qui en a représenté la quasi-totalité, a progressé de 5,7 % (117,3 millions de kwh en 2005). Pour sa part, l'énergie hydroélectrique, produite essentiellement aux Marquises, est passée de 1,2 million de kwh à 1 million en l'espace d'un an. Confronté à des problèmes techniques persistants, et dans l'attente de la remise en état de ses installations, le site éolien, mis en place aux îles Australes, a cessé sa production depuis deux ans.

La consommation d'électricité a poursuivi sa progression, les ventes d'énergie électrique ressortant en hausse de 5,4 % sur l'année, à 106,3 millions de kwh. Le nombre d'abonnés, n'a crû, quant à lui, que de 4,3 % pour s'élever à 18.769.

Production et ventes d'énergie électrique dans les îles

en millions de kwh

	Iles du Vent (Moorea)		Iles Sous-le-Vent		Tuamotu-Gambier		Australes		Marquises		Total		Variations 2005/2004
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	
Production	35,1	35,7	52,8	56,1	9,1	9,5	5,0	5,3	10,2	11,7	112,2	118,3	5,5%
Thermique	35,1	35,7	52,8	56,1	9,1	9,5	5,0	5,3	9,0	10,7	111,0	117,3	5,7%
Hydroélectrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	1,0	1,2	1,0	-16,7%
Ventes	31,0	32,1	48,2	51,4	8,2	8,6	4,6	4,8	8,8	9,4	100,8	106,3	5,4%
Nbre d'abonnés	4 812	5 052	7 638	7 986	1 527	1 637	1 557	1 587	2 456	2 507	17 990	18 769	4,3%

Sources : EDT - CEGELEC

1. 2 Le programme PHOTOM

La Charte de l'énergie électrique de la Polynésie française (1998-2007) a fait du développement des énergies renouvelables, notamment dans les archipels éloignés, un objectif prioritaire.

L'énergie solaire offre une alternative aux populations éloignées des réseaux de distribution publique, d'autant plus que la Polynésie française bénéficie d'une importante insolation propice au développement de ces installations. En 1997, le programme PHOTOM¹, regroupant l'ensemble des acteurs économiques concernés, a été lancé pour la distribution d'électricité solaire. Le dispositif de défiscalisation de la loi Paul a soutenu sa mise en œuvre en permettant le financement à moindre coût² du contrat de fourniture d'énergie, d'une durée de 15 ans.

En 2005, 76 nouveaux foyers ont bénéficié d'une installation solaire (141 en 2004), portant à 1.249 le nombre total de foyers équipés dans le cadre de ce programme, ce qui représente plus de 5.000 utilisateurs.

2. L'EAU

En Polynésie française, la ressource est inégalement répartie. Si les îles hautes, abondamment arrosées par les pluies et riches en réserves naturelles, bénéficient de divers modes d'approvisionnement (forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources), ce n'est pas le cas des atolls, réduits à pomper les lentilles d'eau douce et à thésauriser les eaux pluviales dans des citernes.

¹ En 1997, une convention a été signée entre la collectivité d'outre-mer, l'Etat, le FEI, le FADIP, l'ADEME et la société Soler énergie pour le développement de l'énergie solaire dans les îles isolées. Depuis 2002, un nouvel opérateur, BP Solar, s'est également vu confier la réalisation d'installations photovoltaïques.

² Les utilisateurs paient au total 1.009.800 F CFP sur 15 ans.

En l'espace de quelques décennies, l'eau potable est devenue une denrée rare, les réseaux d'adduction existants, mal entretenus, devenant peu à peu inappropriés face aux besoins d'une population croissante. Les travaux d'aménagements entrepris ces dernières années pour généraliser l'eau potable à l'horizon de 2009 ont privilégié les forages en profondeur au détriment des captages de surface, dont les eaux sont souvent turbides pendant la saison des pluies.

Quant au traitement des eaux usées, il est encore le plus souvent laissé à l'initiative des particuliers et concourt à la pollution des lagons. A cet égard, la carte des eaux de baignade 2004 en apporte la preuve, mettant en lumière la mauvaise qualité persistante aux embouchures des rivières et de leurs alentours à Tahiti et à Moorea.

Evolution de la qualité des eaux de baignade

en % de points conformes

	Iles	2002	2003	2004
En mer	Tahiti	58	72	68
	Moorea	92	60	50
	Bora Bora	100	100	100
	Huahine	100	100	100
	Raiatea	92	100	100
En eau douce	Tahiti	48	48	39
	Moorea	0	0	0

Source : SHSP

2.1 La distribution d'eau potable

Le cadre réglementaire concernant l'eau destinée à la consommation humaine date de 1999¹ et sa potabilisation fait l'objet d'un partenariat des pouvoirs publics. Le financement en est assuré par l'Etat et la Collectivité d'outre-mer², ainsi que par le Fonds européen de développement (FED). La réalisation technique des études préalables aux travaux hydrauliques dépend de la Collectivité d'outre-mer. Le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), pour sa part, aide les communes à établir leurs schémas directeurs.

La compétence de principe pour la distribution de l'eau appartient à ces dernières. Le plus souvent, elles choisissent d'en confier la gestion à des syndicats intercommunaux, comme à Punaauia (Tahiti), ou à des sociétés privées par concession ou affermage³, comme à Bora Bora, Moorea et Papeete.

La télégestion, qui adapte l'offre à la demande en temps réel, permet d'optimiser la distribution. Quant à la facturation, elle se généralise et contribue à limiter les gaspillages. On a observé depuis 2001 une diminution de la consommation moyenne annuelle par abonné de 7 % à Bora Bora (300 m³ en 2005 contre 323 en 2001).

Les procédures d'autosurveillance, pour leur part, concourent à l'amélioration de la qualité de l'eau, ainsi que le montrent les analyses menées par le Centre d'hygiène et de

¹ Délibération n°99-178 APF du 14 octobre 1999 portant réglementation de l'hygiène des eaux destinées à la consommation humaine, arrêtés n°1639 et 1640 CM du 17 novembre 1999 fixant les normes de potabilité et le programme de contrôle qualité.

² Conjointement, ils y ont consacré 1,45 milliards de F CFP dans le Contrat de développement 2000-2003.

³ Dans le cas de l'affermage, c'est la commune qui conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

salubrité publique (CHSP) (557 en 2004 contre 533 en 2003). Mais elles se mettent lentement en place. Ainsi, en 2004, seules neuf communes de Polynésie française en avaient : Bora Bora, Moorea, Tubuai (Australes), Arue, Faa'a, Papara, Papeete, Pirae, Punaauia (île de Tahiti).

Evolution de la potabilité de l'eau

en % de résultats conformes

Archipels	Iles	2000	2001	2002	2003	2004
Iles du vent	Tahiti	45	44	53	59	60
	Moorea	17	38	3	3	10
Iles Sous-le-Vent	Bora Bora	80	100	100	100	100
	Huahine	0	9	5	39	31
	Raiatea	8	6	13	24	13
Iles Marquises	Hiva Oa	17	9	7	0	-
Iles Australes	Tubuai	33	88	75	75	-
	Rurutu	17	8	6	14	-

Source : SHSP

Ces dernières années, les travaux d'aménagement ont avancé, surtout dans les zones fortement urbanisées. A Papeete, la nappe phréatique découverte dans la vallée Sainte Amélie devrait prochainement être mise en valeur. A Faa'a, le principe de la télégestion a été adopté et les premiers compteurs ont été installés en 2004. Paea (Tahiti) a opté pour un programme d'autocontrôle en 2005. Aux îles Sous-le-Vent, Maupiti a lancé une étude de faisabilité pour une unité de dessalement de l'eau de mer. Quant à Hao (Tuamotu), la commune a restauré son réseau de distribution et remplacé le matériel militaire préexistant par deux osmoseurs en 2004. Enfin, Mahina (Tahiti), qui souffre d'un problème récurrent de turbidité à chaque épisode de fortes précipitations, devrait bientôt y remédier en renonçant au captage en rivière au profit de nouveaux forages souterrains.

2.2 L'assainissement des eaux usées

L'assainissement des eaux usées constitue un point noir du développement de la Polynésie Française. Cette compétence relève encore du Pays bien que la loi statutaire de 2004 l'ait transféré aux communes, les textes d'application n'ayant pas encore été promulgués.

Les eaux usées des zones urbaines sont encore rejetées directement dans la nature, après passage ou non par une station d'épuration. Une réglementation en matière d'assainissement individuel et collectif existe à présent pour les nouvelles constructions, mais non pour les maisons et immeubles déjà construits.

Une étude préliminaire visant à déterminer un cadre d'orientation pour la collecte et le traitement des eaux usées entre Paea et Arue a été lancée. Il y a en effet entre ces deux communes 124.000 personnes qui rejettent des eaux usées du fait de leurs besoins sanitaire et ménagers. Aujourd'hui, sur l'ensemble de Tahiti, seule une petite partie de la commune de Punaauia (zone touristique) est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées.

L'un des grands chantiers en matière d'environnement est le collectage, l'assainissement et le rejet loin des côtes des eaux usées. Trois zones géographiques à forte concentration d'hôtels sont concernées : Punaauia, Bora Bora et Haapiti à Moorea.

Bora Bora possède aujourd'hui son réseau de tout à l'égout qui couvre l'ensemble de l'île. Punaauia possède une station d'épuration et un émissaire qui rejette les eaux assainies à l'extérieur de la passe de Taapuna depuis 2002. Les gros consommateurs (hôtels

et certains immeubles) sont reliés au réseau de collecte des eaux usées, mais le raccordement des 1.500 habitations concernées de la zone (phase 2 du programme d'assainissement des eaux usées de Punaauia) dépend du déblocage des fonds européens (65 % du financement). Concernant la commune de Haapiti (Moorea), la station d'épuration, l'émissaire de rejet et le réseau de collecte sont maintenant opérationnels, mais les particuliers n'y sont pas encore raccordés.

Les investissements nécessaires au traitement des eaux usées sont très importants. Pour cette raison, les sources de financement sont diverses. L'assainissement collectif des eaux usées de Bora Bora aura coûté, juste pour la partie nord de l'île, 1,4 milliard, financé à 85% par l'Union Européenne et à 15% par la Collectivité. Le montant des équipements et travaux nécessaires à l'assainissement des eaux usées sur Haapiti, à Moorea s'élève à 920 millions de francs CFP. Ils sont financés à 92% par la Collectivité et à 8% par l'Etat. Concernant Punaauia, les investissements de la phase de raccordement des particuliers atteignent 1,8 milliard de F CFP (65% de financements européens et 35% de financements de la Collectivité).

3. L'ENVIRONNEMENT¹

La pression démographique, la mutation des modes de consommation, ainsi que le manque de moyens ont amené une rapide dégradation du patrimoine naturel polynésien. La conférence sur le déclin de la biodiversité qui s'est tenue à Paris en janvier 2005 a révélé qu'en Polynésie française près de 260 espèces végétales ou animales étaient menacées d'extinction. L'introduction d'espèces envahissantes comme le myconia, le recul de la forêt pour les besoins de l'urbanisation, et l'insuffisance des mesures de protection sont à déplorer sur les îles. Les espaces marins ne sont guère mieux lotis, soumis à la surexploitation dans les atolls dédiés à la perliculture, à la construction de remblais², à l'extraction de matériaux coralliens ou au rejet d'eaux usées et de boues...

La prise de conscience du caractère primordial de l'environnement par les pouvoirs publics est plutôt récente. Le Contrat de développement 2000-2003 a consacré 1,2 milliard de F CFP pour le traitement des déchets³. Quant au gouvernement local, il a créé en 2003 en son sein une Direction de l'environnement et réuni les premiers Etats généraux de l'environnement à Afareaitu (Moorea). Rédigé à la même époque, le code de l'environnement⁴ portant modification du code de l'aménagement de la Polynésie française, a édicté les réglementations territoriales en matière d'environnement, privilégiant la protection du patrimoine naturel et sa valorisation.

Le nouveau statut de POM de la Polynésie Française, adopté en février 2004, a renforcé la compétence en matière de traitement des eaux usées, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, aux communes. Le traitement des déchets industriels et hospitaliers restant de la compétence du Pays. La Direction de l'environnement est devenue un service-conseil pour les communes qui peuvent faire appel au Pays, par convention, pour le financement, la réalisation, et/ou l'exploitation des ouvrages nécessaires.

¹ « Le traitement des eaux usées » figure dans le paragraphe précédent consacré à « l'eau ».

² Les autorisations de remblais se sont multipliées ces dernières années, si bien qu'aujourd'hui, par exemple, près de 50 % du littoral de Moorea ont été remblayés.

³ Au 31/12/2004, ce crédit avait été entièrement consommé.

⁴ Arrêté n° 1843 CM du 15 décembre 2003.

3.1. Le traitement des déchets

Pour ce qui est du traitement des déchets, des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été imposés sur chaque île à partir de 1997 pour aboutir à la création des Centres d'enfouissement techniques (CET) pour les déchets non recyclables et à la valorisation des déchets recyclables (compost et exportations). L'organisation de la filière aux îles du Vent s'est traduite par l'ouverture du CET de Paihoro (Tahiti), ainsi que du Centre de recyclage et de transfert de Motu Uta, et par l'adoption du tri sélectif des ordures par les communes rattachées¹.

C'est en 2000 que le centre d'enfouissement des déchets de Paihoro a été mis en service afin de traiter les déchets ultimes de l'île de Tahiti. Les déchets de l'ensemble des communes de l'île, hormis ceux des communes de Mahina et de Faa'a, y sont traités. Ils concernent des déchets industriels et ménagers banals. La durée de vie de ce CET est estimée à 25 ans, mais elle peut être optimisée en fonction de la qualité des filières de tri sélectif.

Le centre de recyclage et de transfert de Motu Uta a été créé en 2000, afin d'organiser la filière des déchets recyclés, et délester ainsi le CET de Paihoro. La collecte sélective permet d'acheminer séparément les déchets recyclables issus des bacs verts (papiers, canette, bouteilles plastiques) vers le centre de tri où les recyclages sont traités et compactés. Certaines filières de traitement ont ainsi été mises en place.

Actuellement, aucun traitement efficace des déchets industriels et hospitaliers n'est effectué. Pour palier cela, un CET de catégorie 1 (spécifique au traitement des déchets dangereux) devrait être opérationnel à Nivee (Tahiti) en juin 2006. Un incinérateur des déchets d'activité de soins à risque (DASR) devrait également être opérationnel sur le même site. L'investissement total du site de Nivee est de 1,24 milliards de F CFP (35 % de financement Etat et 65 % de financement Pays).

Pour les autres archipels, huit unités de traitement (CET pour les îles hautes et incinérateurs pour les atolls) sont envisagées. Pour 6 d'entre eux, les conventions avec les communes ont déjà été passées et les marchés préparés. Ils concernent Raiatea, Bora Bora, Nuku Hiva, Hiva Oa, Manihi et Rapa. Ils représentent respectivement des investissements de 215, 165, 115, 95, 130 et 77 millions d'euros, soit une enveloppe globale de 800 millions de F CFP. Seul le projet de Raiatea a débuté, mais les travaux sont bloqués depuis février 2005. L'ensemble de ces projets est confronté à des problèmes fonciers ou à des réticences de la part des populations directement concernées.

3.2. Le traitement des déchets toxiques

La collecte et le traitement des déchets toxiques a démarré en juin 2003, sous l'égide de la Société environnement polynésien (SEP) et financée par la collectivité d'outre-mer. Elle est organisée à partir de Points d'apports volontaires (PAV) mis à disposition du public. En 2004, le dispositif de 24 points d'apport de batteries, d'huiles et de bouteilles en verre, répartis à Tahiti et Moorea, a permis de recueillir 30 tonnes de piles (+16 % par rapport à 2003), 525 tonnes de batteries (+17 %), 78 tonnes d'huiles (+5 %) et 2,5 millions de bouteilles (+25 %). Six nouvelles stations ont été ouvertes en 2005 sur ces deux îles. Quant aux autres, elles sont progressivement équipées (îles Sous-le-Vent, Australes, Marquises et sept atolls des Tuamotu). En fin de parcours, les piles sont exportées vers la

¹ Excepté Faa'a.

Métropole, les huiles et batteries vers la Nouvelle-Zélande et le verre est retraité localement.

Les Points d'Apports Volontaires (PAV) en 2004

	2004		Δ Nbre de PAV 2004/2003	Commentaires
	Nombre de PAV installés	Quantités récupérées (en t.)		
Verre	70	860	25%	Stocké au CET de Paihoro avant concassage pour utilisation en sous-couches routières
Piles	170	30	16%	Stockées dans des fûts de 200 litres avant expédition en Métropole
Batteries	50	525	17%	Stockées en palette avant expédition en Nouvelle-Zélande
Huiles usagées	50	78	5%	Stockées dans des citernes spécifiques de Total et évacuée par pétrolier vers l'Asie

Source: Ministère de l'environnement

3.3 La protection et la préservation du patrimoine naturel et des coraux

L'Union mondiale pour la nature¹ a souligné dans une étude réalisée en 2003 la dégradation de plus en plus importante des récifs coralliens en Polynésie française, observation d'autant plus alarmante que le rapport de la surface des lagons sur celle des terres émergées est de 4. Les 48 genres et 170 espèces de coraux recensés s'avèrent être des réservoirs de biodiversité. La grande majorité des 118 îles de la Polynésie française est certes assez protégées du fait d'une pression anthropique relativement faible. Toutefois ces espaces ne sont pas à l'abri de phénomènes néfastes de grande ampleur comme le réchauffement de la mer et l'augmentation de la fréquence des événements comme El Niño. Cependant le constat est plus alarmant sur les îles les plus peuplées. La zone urbaine de Papeete est la plus touchée. A Tahiti, 20 % des récifs frangeants (bordant le rivage) ont été détruits par les extractions et les remblais. De même à Moorea, le recouvrement du fond marin a considérablement diminué dans certaines zones. A Bora Bora, près des trois quarts des récifs frangeants sont perturbés par les activités humaines. Les dragages de récifs frangeants pour la fabrication de la soupe de corail ou la réalisation d'aménagements maritimes en sont la cause. A Moorea, 51 % de la physionomie côtière n'est plus naturelle. Les espaces de sable blanc de 33 % en 1993 à 18 % en 2001.

La Polynésie française présente 4 causes majeures de destruction de récifs coralliens dans les zones de forte concentration démographique : l'hyper-sédimentation de matériel terrigène accélérée par la destruction du couvert végétal (construction de route et multiplication des terrassements notamment), le déversement des eaux usées, le dragage des récifs frangeants et la construction de remblais et d'enrochements.

¹ Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non-gouvernementales au sein d'une alliance mondiale réseau liant plus de 900 membres dans 138 pays. Sa mission est d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

L'UICN est également organisée autour d'un réseau de plus de 10 000 experts bénévoles rattachés à des commissions et d'un secrétariat mondial avec 42 bureaux régionaux et nationaux qui gèrent des programmes variés associant l'action locale à l'initiative au niveau mondiale.

La protection du patrimoine naturel, terrestre et corallien, passe par le traitement des eaux usées et des déchets. Mais elle passe également par des actions spécifiques conçues dans un cadre global. Ainsi, la préservation du patrimoine naturel a fait l'objet d'une délibération le 14 décembre 1995 dans laquelle ont été définis les moyens à mettre en œuvre. Il doit être procédé à l'élaboration de Plans généraux d'aménagement (PGA), de Plans de gestion des espaces maritimes (PGEM) pour les espaces lagunaires, à la création d'espaces naturels protégés, ainsi qu'à la conservation de sites et de monuments classés. En 2005, le gouvernement a affirmé sa volonté de promouvoir l'écotourisme en consacrant sur la côte est de Tahiti, 8 millions de F CFP pour aménager le « Trou du souffleur » et, plus tard 100 millions de F CFP pour réhabiliter la plage de la pointe Vénus.

Enfin, une étude devrait être menée en 2006 sur la qualité de l'air à Tahiti, ce qui permettra notamment d'identifier des relations éventuelles avec les maladies respiratoires des habitants de l'île qui connaissent une évolution préoccupante.

§ 9. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

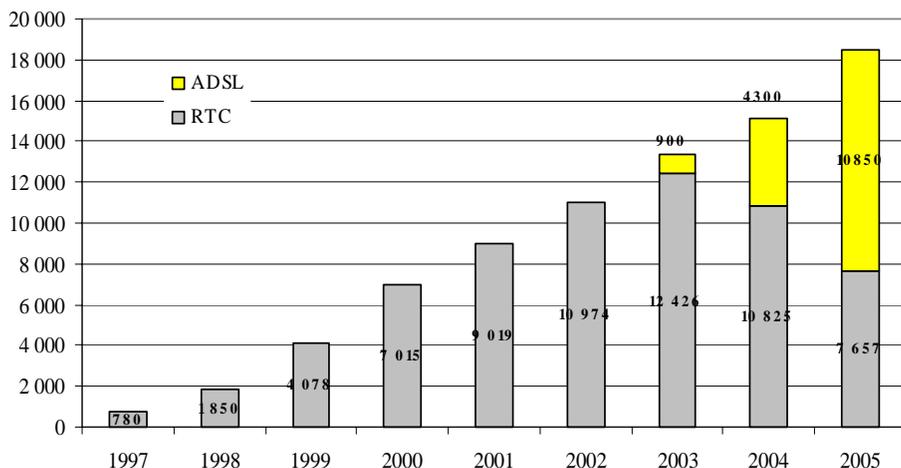
Depuis une dizaine d'années, grâce à l'extension de l'utilisation de l'informatique, la Polynésie française est entrée dans l'ère des nouvelles technologies : télécommunications, télématique et réseau Internet ont connu un essor rapide.

1. INTERNET

En 1995, Mana, filiale de l'Office des postes et télécommunications (OPT), a été créé pour fournir l'accès à Internet dont il a le monopole en Polynésie française.

L'évolution du parc d'abonnés, 18.507 au 31 décembre 2005, a été constante, favorisée dernièrement par l'introduction de nouveaux forfaits d'accès, notamment ceux à haut débit (ADSL). Une substitution s'est en effet opérée du système ADSL (+ 152 % en 2005) au système RTC (réseau téléphonique commuté, - 29 %). Globalement, le nombre d'abonnés à Internet a progressé de 22 % en 2005 (de 15.125 en décembre 2004 à 18.507 à décembre 2005).

Evolution du nombre d'abonnés à Internet depuis 1997



Source: Mana

Cette progression a pu être réalisée grâce à l'évolution de la bande passante satellitaire qui est passé de 48 à 132 millions de bits par seconde entre 2003 et 2005. Néanmoins, la qualité de service demeure faible en termes de temps d'accès pour les sites situés hors de la Polynésie Française.

Les abonnements sont concentrés sur l'archipel de la Société : 90 % aux îles du Vent et 7 % aux îles Sous-le-Vent. Seules Tahiti et Moorea ont la possibilité de souscrire à un abonnement ADSL.

Depuis avril 2003, les tarifs ADSL ont baissé d'environ 50 %, et ce, en plusieurs étapes. Ainsi par exemple, le tarif de l'abonnement standard ADSL à 128 Mo est passé de 16.500 en avril 2003 à 13.200 en avril 2004, puis à 9.900 en octobre 2004 et 9.240 en novembre 2005, soit une baisse cumulée de 44 %.

Malgré ces baisses significatives, l'isolement géographique de la Polynésie engendre des coûts de raccordements au réseau international très élevé, et donc des tarifs encore prohibitifs au regard des prix observés sur le marché international.

Une étude a démarré fin 2005 portant sur la faisabilité et l'évaluation des coûts d'installation d'un câble sous-marin reliant la Polynésie à Hawaï, un deuxième reliant Tahiti à Nouméa, ce qui permettrait de revendre une partie de la bande passante. Une autre étude pourrait être menée dans la foulée sur un projet de transmission satellitaire similaire. Les critères de coût, de durabilité technologique et de couverture de la population permettront de choisir entre ces deux projets concurrents.

2. LA TELEVISION PAR SATELLITE

Tahiti nui satellite (TNS) a inauguré en juin 2000 son premier bouquet de chaînes de télévision en Polynésie française, proposant des forfaits cumulant cinéma et autres thèmes (sport, information...). Dès la première année, il a convaincu 8.554 abonnés et en comptait environ 10.000 en 2004.

La répartition géographique des abonnés, proche de celle de la population était la suivante en 2003 : 62 % dans les Iles du Vent, 17 % dans les Iles sous le Vent, 11 % dans les Tuamotu-Gambier, 6 % dans les Marquises et 4 % dans les Australes.

Le succès de la télévision par satellite dans les archipels éloignés peut s'expliquer par un faisceau de facteurs complémentaires : l'insuffisance de réception des chaînes hertziennes, le faible coût des infrastructures pour l'équipement des zones isolées, le tarif préférentiel de l'antenne satellite pour les abonnés des îles et l'attrait de la diversité des programmes proposés.

3. LA TELEPHONIE PORTABLE

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Son opérateur, Tikiphone (enseigne « Vini ») reste le seul opérateur sur le marché des services de communications.

Comme dans la plupart des pays, le développement du réseau a été un véritable succès puisque le nombre d'abonnés a progressé à un rythme très soutenu : en 2004, ils étaient 72.000 contre 60.000 l'année précédente, soit +20 %. Les cartes prépayées sont passées à 23.000 contre moins de 20.000 en 2003, soit +15 %. Quant aux appels, ils ont crû de 22 % en 2004 (environ 132 millions), après +19 % en 2002 et +33 % en 2001.

La couverture locale du réseau¹ s'est encore considérablement améliorée puisqu'à fin 2004, 36 îles étaient couvertes par le réseau Vini, contre 29 en 2003. Des sites ont été implantés aux Marquises (Tahuata et Fatu Hiva), ainsi qu'aux Tuamotu-Gambier (Mataiva, Apataki, Amanu, Kauehi et Mangareva) et la couverture internationale est disponible depuis 2003. Fin 2005, le taux de couverture de la population était de 96 %.

Récemment, Tikiphone a développé les services liés à la téléphonie mobile : « Planète SMS » est une source d'information sous forme de SMS et « i-vini » relie le téléphone cellulaire au réseau internet.

Le marché de la téléphonie mobile est ouvert à la concurrence depuis le 1^{er} octobre 2003. En 2006, un deuxième opérateur, 3G, pourrait s'implanter sur le marché polynésien grâce sa technologie UMTS² plus performante que les normes classiques GSM et GPRS jusqu' alors utilisées sur le territoire.

¹ Taux de couverture à fin 2004 : 95 % dans l'archipel de la Société, 83 % aux Australes, 80 % aux Marquises et 65 % aux Tuamotu-Gambier.

² UMTS signifie en anglais « Universal Mobile Telecommunication System et 3G correspond à troisième génération car c'est ainsi que l'on qualifie la technologie UMTS. Celle-ci exploite une bande de fréquence plus large et utilise un protocole de transfert des données par paquets pour atteindre un débit de 384 kilo-bite par seconde. La technologie UMTS permet d'utiliser sur son téléphone mobile de nombreux services multimédias tels qu'Internet, la visiophonie, la télévision, le téléchargement de jeux vidéo.

§ 10. LES SERVICES NON MARCHANDS

1. L'ÉDUCATION

En matière d'éducation, la compétence de principe est partagée entre la collectivité d'outre-mer et l'Etat. La première gère les enseignements primaire et secondaire, tandis que le second s'occupe de l'enseignement supérieur. Toutefois, pour la gestion des bourses, secours, aides scolaires, prêts d'études de l'enseignement supérieur, le ministre de l'Éducation chargé de l'enseignement supérieur a reçu délégation de pouvoir. Il a également la charge des relations avec les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur et notamment les associations d'étudiants de Polynésie française en métropole. Avec l'arrêté N°0012 PR du 11 mars 2005, le ministre chargé de l'enseignement supérieur a également sous son autorité, les classes des Brevets techniques supérieurs (BTS).

Le budget de l'éducation, abondé à 80 % versés par l'Etat, atteint environ 60 milliards de F CFP par an. Il sert essentiellement au paiement des salaires des enseignants. Ces derniers, au nombre de 5.867 en 2004, ont vu leur nombre progresser de 4,4 % par rapport à l'année précédente (5.618 en 2003), avec +3,1 % pour le premier degré (2.629 contre 2.551) et +5,7 % pour le second (3.157 contre 2.986).

La Charte de l'éducation, élaborée en 2003, a énoncé quelques objectifs prioritaires : l'apprentissage du français et du reo maohi, le renforcement des protocoles d'évaluation et du soutien des élèves en difficultés, ainsi que la professionnalisation du corps enseignant, l'amélioration de l'ensemble du système devant mener à l'océanisation des cadres.

Au cours de l'année 2005-2006, 78.884 enfants scolarisés ont été recensés, dont 56 % dans le premier cycle et 44 % dans le second. La part de ce dernier, qui n'était que de 25 % au début des années 80, témoigne de l'élévation du niveau de qualification de la population.

1.1 L'enseignement primaire

Le taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans est de 93%, alors qu'il est de 100% en France métropolitaine.

Taux de scolarisation des enfants nés en Polynésie Française

Age	moins de 3 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Total de 3 à 5 ans
Année scolarisation					
2005/06	21,5%	90,7%	94,5%	92,7%	92,6%
2004/05	21,1%	91,2%	93,2%	93,6%	92,7%
Evolution	+0,4 point	-0,5 point	+1,3 point	-0,9 point	-0,1 point

Source : Direction de l'enseignement primaire

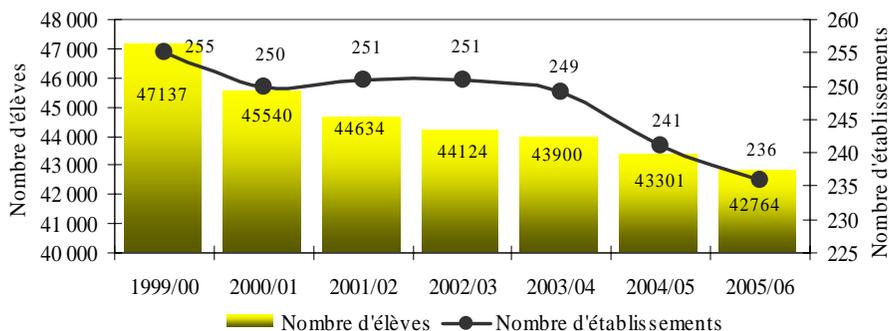
L'enseignement primaire, concurrentement assuré par les secteurs public et privé¹, englobe les maternelles (36 % des effectifs), les écoles primaires (53 %), les classes d'éducation spécialisées (3 %) et les Centres de jeunes adolescents (CJA, 2% des effectifs). Ces derniers, créés en 1981 pour épauler les élèves en risque d'échec jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, donnent accès à des formations dans cinq domaines (bâtiment et

¹ En 2004, 84 % des élèves étaient scolarisés dans le secteur public et 16 % dans le privé. En métropole, la répartition est respectivement de 87 % et 13 %.

industrie, bois, tourisme et artisanat, activités liées à la terre, activités liées à la mer). A la rentrée 2005, une formation en langue tahitienne (reo maohi) a été mise en place pour les instituteurs et professeurs des écoles souhaitant se présenter aux épreuves du Certificat d'aptitude à la formation des instituteurs maîtres formateurs spécialisé en reo maohi.

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, 42.764 enfants fréquentaient l'école contre 43.301 l'année précédente, soit -1,2 %. La diminution des effectifs, qui coïncide avec celle de la natalité, a été de 9,3 % entre 1999 et 2005, avec cependant un ralentissement dû au regain des naissances observé depuis quelques années.

Evolution des effectifs et du nombre d'établissements du primaire



Source : Direction de l'enseignement primaire

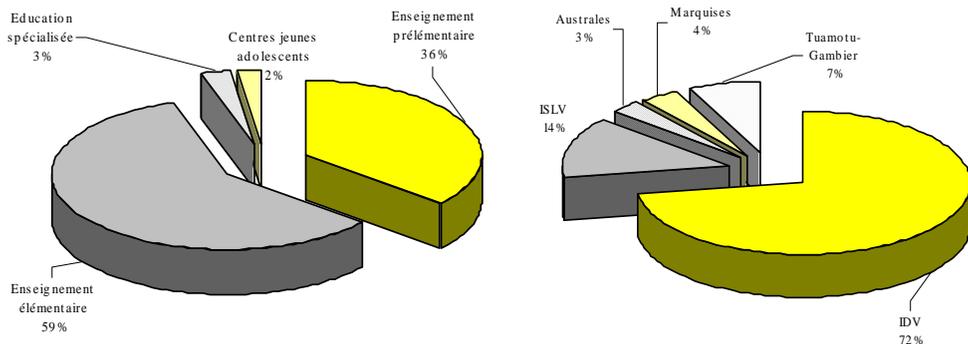
72 % des enfants scolarisés dans le primaire le sont dans les Iles du Vent, 14 % dans les Iles sous le Vent, 7 % dans les Tuamotu Gambier, et respectivement 4 % et 3 % aux Marquises et dans les Australes.

Répartition des effectifs du primaire par archipel et par type d'enseignement en 2005/06

	Enseignement préliminaire	Enseignement élémentaire	Education spécialisée	Centres jeunes adolescents	Total
Iles du Vent	11 297	18 146	887	717	31 047
Iles Sous-le-Vent	1 987	3 511	172	186	5 856
Australes	470	693	19	39	1 221
Marquises	613	988	17	52	1 670
Tuamotu-Gambier	1 066	1 885	19	0	2 970
Total	15 433	25 223	1 114	994	42 764
(% par rapport à 2004/05)	0%	-1%	-4%	-5%	-1%

Source : Direction de l'enseignement primaire

Répartition des effectifs par type d'enseignement et par archipel en 2005/2006

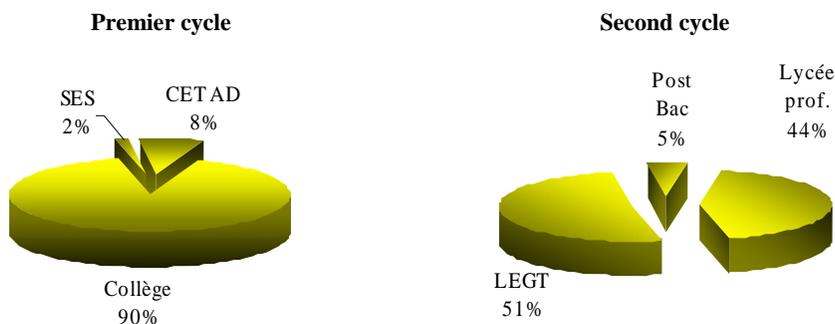


Source : Direction de l'enseignement primaire

1.2 L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire comprend deux cycles. Le premier (62 % des effectifs du secondaire) inclut les collèges, ainsi que les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD), les Groupements d'observation dispersés (GOD) et les Sections d'éducation spécialisées (SES). Au second (38 % des effectifs) se rattachent les Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les Lycées professionnels (LP), qui mènent soit au baccalauréat, soit au CAP ou au BEP¹. Les filières après le bac, telles que les BTS² ou les classes préparatoires aux Grandes Ecoles, en font également partie.

Répartition des effectifs par filière en 2005



Source : Direction des enseignements secondaires

¹ Respectivement Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et Brevet d'études professionnelles (BEP).

² BTS : Brevet technicien supérieur.

Pour l'année scolaire 2005-2006, le nombre d'élèves du secondaire a été de 33.578 contre 33.413 l'année précédente, soit une légère augmentation de 0,5 %.

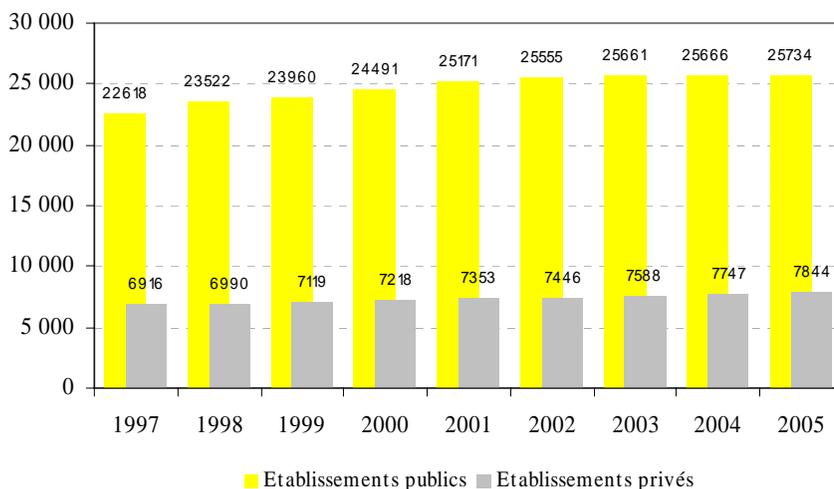
Répartition des effectifs du secondaire par filière et par type d'établissement

	Effectifs			Variations	Répartition Public/Privé	
	2003/04	2004/05	2005/06	2006/2005	Public	Privé
Collège	19 274	19 146	18872	-1%	76%	24%
SES	305	318	333	5%	79%	21%
CETAD	1 609	1 568	1581	1%	66%	34%
Lycée prof.	5 366	5 487	5575	2%	78%	22%
LEGT	6 135	6 290	6584	5%	78%	22%
Post Bac	560	604	633	5%	92%	8%
TOTAL	33 249	33 413	33578	0,5%	77%	23%

Source : Direction de l'enseignement secondaire

77 % des effectifs sont inscrits dans le public et 23 % dans le privé. Par archipel, ce sont les îles du Vent qui prédominent avec, en 2005, 80 % des élèves, suivies par les îles Sous-le-Vent (11 %), les Tuamotu (4 %), les Marquises (3 %) et enfin les Australes (2 %).

Evolution des effectifs dans l'enseignement secondaire



Source : Direction de l'enseignement secondaire

Face à des besoins croissants, les structures d'accueil se sont enrichies tant en quantité qu'en diversité. De nouveaux établissements ont été ouverts, comme le lycée polyvalent de Papara (Tahiti) en 2001 ou le lycée hôtelier de Punaauia (Tahiti)¹ en 2003, permettant l'élargissement de la gamme des filières professionnelles. D'ailleurs, on note que depuis 1996, ce sont surtout ces dernières qui ont absorbé le surplus des effectifs du second degré.

En 2005, le secteur public comptait 36 établissements (11 lycées et 25 collèges) et le secteur privé, 15 établissements secondaires, soit un total de 51 établissements. Aucun nouvel établissement n'a été ouvert ou fermé en 2005.

¹ Qui s'est doté en septembre 2005 d'un hôtel d'application.

Les 11 lycées publics	Les 25 collèges publics
dont 2 lycées d'enseignement général (dont 1 aux ISLV) ; 4 lycées polyvalents ; 4 lycées professionnels ; (dont 1 aux ISLV et 1 aux Marquises) ; 1 lycée hôtelier.	11 sur Tahiti, 2 sur Moorea, 5 aux ISLV (dont 1 intégré au lycée d'Uturoa), 2 aux Tuamotu, 3 aux Marquises, 2 aux Australes, intégrant : - 3 Section d'éducation spécialisée (Tahiti) - 15 CETAD : 4 sur Tahiti ; 2 sur Moorea ; 2 aux ISLV ; 2 aux Tuamotu ; 3 aux Marquises ; 2 aux Australes et 3 classes de seconde : Paopao ; Huahine ; Taiohae, - et 3 GOD (Groupements d'observation dispersés) : Raivavae ; Manihi et Maupiti)

Les taux de réussite aux examens, présentés dans le tableau ci-dessous font apparaître une forte variabilité suivant les années. Au baccalauréat général, le taux de réussite aura été en 2005 de 78,6 % contre 80,1 % en 2004 et au baccalauréat technique, de 67,3 %, à peu près au même niveau que l'année précédente.

Evolution du taux d'admission aux examens

	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/ 2004
Baccalauréat général	77,0%	82,1%	80,1%	78,6%	-1,5 points
Baccalauréat technologique	69,6%	67,1%	67,1%	67,3%	+0,2 point
Baccalauréat professionnel	66,7%	72,5%	69,5%	nd	nd
Brevet	72,4%	73,3%	67,0%	nd	nd
CAP	89,8%	88,2%	86,5%	nd	nd
BTS	55,5%	60,3%	56,6%	nd	nd

Source : Direction de l'enseignement supérieur

1.3 L'enseignement supérieur

En Polynésie française, l'enseignement supérieur est regroupé au sein des lycées¹ (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles), de l'Université de Polynésie française (DEUG, Licence, Maîtrise...), ainsi que d'établissements de formation tels que l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) ou l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie (ISEPP). L'Ecole normale mixte de Polynésie française et l'Institut Mathilde Frébault (écoles d'infirmières et de sages-femmes) en font également partie.

Pour inciter à la poursuite d'études au-delà du baccalauréat, la collectivité d'outre-mer a instauré des mesures en faveur des étudiants. En premier lieu, le montant des bourses a été révisé à la hausse dans les filières prioritaires (santé, éducation, action sociale, gestion, tourisme) et des discussions sont en cours sur la création d'un dispositif d'aide au logement. En second lieu, le gouvernement a institué le « Corps des volontaires de développement » (CVD) pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés polynésiens. Le dispositif fonctionne par des conventions de formation rémunérée d'une durée de un à deux ans, établies entre le postulant et une entité publique (service, établissement, commune) ou toute personne physique ou morale participant à une activité déterminante pour le développement de la collectivité d'outre-mer.

¹ Les effectifs de ces formations sont comptabilisés par la Direction de l'enseignement secondaire (DES).

La population étudiante, toutes filières confondues, progresse d'année en année. Pour la rentrée 2004-2005, derniers chiffres disponibles à la rédaction de cet ouvrage, les effectifs de l'Université de Polynésie française (UPF) s'élevaient à 2.649 étudiants (soit une progression de 14 % par rapport à l'année précédente), dont 856 étudiants inscrits en « Droit, Economie et Gestion » et 1047 dans la filière « Lettres, Langues et Sciences Humaines, contre environ 1.400 en 1996 (+ 65,6 %). Le budget annuel de l'Université de Polynésie française pour l'année 2005, enseignement et recherche compris (hors salaires des personnels sur emplois d'Etat) s'élevait 554 millions de F CFP dont 22 millions en investissement.

2. LA SANTE

Depuis plusieurs années, la Polynésie française consacre à la santé de sa population des moyens croissants afin de proposer une offre de soins de plus en plus développée. L'instauration de la protection sociale généralisée en 1995 a permis d'assurer à chaque habitant un accès aux soins et une couverture sociale régie par le principe de la solidarité.

Grâce à une politique d'engagement des pouvoirs publics tournée vers la prévention et l'amélioration du système de santé, l'état sanitaire de la population s'est considérablement amélioré au cours des vingt dernières années. Ainsi, le taux de mortalité infantile étant passé de 23,1 ‰ en 1985 à 6,3 ‰ en 2005.

2.1 L'offre de soins

L'offre de soins se partage entre le département de la santé publique et un secteur privé conventionné qui s'est particulièrement étoffé avec l'accroissement démographique.

Le secteur public se compose du Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), situé à Papeete, et de la Direction de la santé publique, dont les agents sont, pour 41 % d'entre eux, répartis dans les archipels autres que les îles du Vent.

La capacité du CHPF est de 440 lits, y compris le service psychiatrique installé depuis 2003 sur le site d'un nouveau complexe en construction au Taaone (Pirae). Le CHPF est doté de nombreux services spécialisés, comme la réanimation, le centre de dialyse ou le service de néonatalogie.

La Direction de la santé publique regroupe 4 structures hospitalières périphériques¹, 13 centres médicaux, 19 dispensaires, 21 infirmeries et 49 postes de secours. En complément, existent aussi 7 services de consultations ou d'activités spécialisées, chargés à la fois des soins et de la prévention².

Le secteur privé conventionné compte 2 cliniques à Papeete (211 lits au total) et 2 centres médicaux (70 lits d'hospitalisation et 4 places d'hospitalisation de jour). En outre, 215 médecins dont 97 spécialistes, 76 chirurgiens dentistes, 111 infirmières et 94 kinésithérapeutes sont répartis sur le territoire en 5 zones³.

¹ Moorea (19 lits), Taravao (37 lits), Uturoa (88 lits) et Taiohae (29 lits).

² Hygiène et salubrité publique, Protection maternelle, Protection infantile, Hygiène scolaire, Hygiène dentaire, Psychiatrie infanto-juvénile et Alcoologie et toxicologie.

³ Zone 1 (Tahiti nord dont Papeete), zone 2 (Tahiti sud), zone 3 (Moorea), zone 4 (îles Sous-le-Vent, sauf Maupiti), zone 5 (Maiao, Maupiti, Tuamotu, Gambier, Australes, Marquises).

La répartition des médecins en Polynésie française est très inégale avec une concentration forte sur la seule île de Tahiti et relativement faible sur les autres archipels. Elle a conduit les autorités publiques à geler les conventionnements sur l'archipel de la Société depuis 1998.

Dans les îles éloignées, le système public constitue la principale ressource en matière de soins avec une organisation spécifique faisant appel, entre autres, aux tournées réalisées par des médecins basés à Tahiti : déplacements de généralistes pour les Tuamotu-Gambier et de spécialistes pour l'ensemble des archipels.

La dispersion géographique du territoire rend difficile l'organisation de l'offre de soins en Polynésie française. En outre, en raison de l'hétérogénéité de la densité médicale, des évacuations sanitaires inter-îles doivent être organisées. Par ailleurs, en l'absence de compétences dans certains domaines primordiaux tels que la chirurgie cardiaque, la radiothérapie ou la greffe rénale, des évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Zélande ou la métropole sont nécessaires.

La densité médicale en Polynésie française comparée avec la France métropolitaine et d'autres pays du Pacifique Sud (1)

	Nombre de médecins pour 100.000 habitants
Polynésie française	177
France métropolitaine	329
Nouvelle-Calédonie	198
Pays du Pacifique Sud	
Australie	249
Nouvelle-Zélande	223
Iles Cook	77
Fidji	34
Départements d'Outre Mer	
Guadeloupe	325
Martinique	342
Guyane	108
Réunion (2)	229

Sources : Direction de la santé - OMS - IEDOM

(1) Chiffres 2004

(2) Chiffre 2003

2.2 Le bilan sanitaire

Les principales causes de mortalité en Polynésie française sont les mêmes qu'en métropole. Les maladies cardio-vasculaires, liées aux habitudes de consommation et au mode de vie (diabète, insuffisance rénale, obésité) et les tumeurs sont responsables à elles seules de près de la moitié des décès.

Les accidents de la route sont également à l'origine d'un nombre important de décès. Première cause de mortalité des jeunes de 15 à 25 ans et deuxième des hommes de tous âges, ils ont un coût à la fois humain, économique et social très lourd. Le suicide chez les jeunes constitue également un problème de santé publique majeur. Sensibilisés par ce

phénomène croissant, les pouvoirs publics ont décidé d'intégrer la Polynésie française dans le programme de prévention SUPRE (Suicide prévention) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

On observe une augmentation importante des cancers qui s'explique à la fois par le vieillissement de la population et par l'amélioration des techniques de détection. Les plus fréquents sont ceux du poumon et de la prostate chez l'homme, du sein et de la thyroïde chez la femme.

2.3 La politique de la santé

Le financement de la santé, qui nécessite environ 50 milliards de F CFP par an, est assuré par la Collectivité d'outre-mer et par l'Etat au travers des contributions de solidarité. La politique de la santé, exprimée dans le schéma d'organisation sanitaire (SOS), vise plusieurs objectifs : la promotion de la qualité des soins, l'optimisation des ressources et la prévention.

En mars 2006, six accords du volet Santé de la convention santé - solidarité ont été reconduits entre la Polynésie française et l'Etat. Ils permettront d'affecter des crédits à des projets à caractère sanitaire à hauteur de 2 millions d'euros, soit 239 millions de F CFP.

Afin de combler le déficit de personnels de santé qualifiés, des accords de partenariat ont été conclus avec l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris et l'université de Bordeaux afin de former des Polynésiens. En outre, les autorités locales ont signé une convention avec la société métropolitaine Atos, en charge de la mise en place d'un répertoire exhaustif des personnels de santé au niveau européen. Cet outil, bientôt disponible en Polynésie française, doit permettre de disposer d'une meilleure information sur la compétence des professionnels du secteur.

Le gouvernement polynésien a avalisé les orientations d'un projet d'établissement portant sur l'ouverture d'un nouveau pôle privé de santé. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Schéma d'organisation sanitaire de la Polynésie française 2003-2007, prévoit de regrouper sur un même site les trois équipements privés existants pour toute activité de court séjour. Il conduit à un programme d'environ 300 lits de médecine, chirurgie et obstétrique, pour une surface à construire de 20.000 m² et un coût estimé à 5 milliards de F CFP.

Par ailleurs, la construction du nouvel hôpital sur le site de Taaone se poursuit. Consécutivement à des retards importants, le chantier, qui devait s'achever en 2004, devrait finalement être livré en 2008. Cet établissement, à la capacité d'accueil accrue, constituera un outil à la pointe de la technologie médicale dans la prise en charge des pathologies lourdes comme le cancer¹. L'actuel Centre hospitalier de Polynésie française a ouvert en 2005 un service d'oncologie, qui doit permettre de rationaliser la prise en charge des malades par une équipe pluridisciplinaire autour du cancérologue. L'ouverture de cette unité spécifique devrait réduire sensiblement le nombre d'évacuations sanitaires pratiquées vers la métropole ou l'étranger. Après sa création en 2004, la mise en place du numéro d'appel téléphonique du « 15 » du Service d'aide médicale d'urgence (SAMU) est devenue effective au cours de l'année 2005, avec le recrutement et la formation de personnel spécifique. Le SAMU travaille avec tous les organismes de santé publics ou privés afin de pouvoir intervenir efficacement en cas de détresse.

¹ Service de radiothérapie et de curiethérapie, médecine nucléaire.

Une autre des priorités dans l'organisation de la santé est de renforcer le rôle des structures de proximité afin d'améliorer l'accessibilité aux soins. Ainsi, les unités de soins telles que les hôpitaux périphériques, les dispensaires, les centres médicaux, les infirmeries, aujourd'hui rattachées à la Direction de la Santé, permettent de dispenser les soins de santé primaires et les actions de prévention, tout en assurant la permanence des soins.

Dernier volet de la politique de la santé, la prévention a été renforcée grâce à l'Etablissement public administratif pour la prévention (EPAP). Cet organisme public interministériel a pour mission de mettre en œuvre tout programme de prévention touchant à la santé, l'éducation, la jeunesse. Ses ressources proviennent de taxes prélevées sur la production et la consommation de bière et de certains produits sucrés. 2,4 milliards de F CFP lui sont alloués dans le budget 2006.

Sur le plan épidémiologique, des démarches ont été entreprises auprès de l'Institut de veille sanitaire pour développer la prévention en matière d'épidémies, mais aussi de comportements néfastes pouvant générer les pathologies comme le diabète, l'obésité, les accidents cardio-vasculaires.

3. LA PROTECTION SOCIALE

3.1 Présentation de la protection sociale généralisée

Le système de Protection sociale généralisée (PSG), mis en place en 1995, a pour objectif d'offrir à tous les Polynésiens une couverture sociale de base s'appuyant sur le principe de solidarité. La gestion de la protection sociale a été confiée à la Caisse de prévoyance sociale (CPS). La CPS gère les différentes branches de cette protection (maladie, retraite, famille, handicap, accidents du travail, ACR et minimum vieillesse), au travers des régimes suivants :

- le Régime général des salariés (RGS) ;
- le Régime des travailleurs indépendants (RNS) ;
- le Régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF, anciennement RST) destiné aux personnes à très faibles revenus et leur permettant d'accéder aux structures de soins et de bénéficier de prestations familiales ainsi que d'une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- le Régime de sécurité sociale (RSS), pour couvrir les fonctionnaires et les retraités de l'Etat, une convention ayant été conclue pour que la CPS en assure la gestion locale.

Dans le cadre de la réforme « La Solidarité » (voir encadré plus loin), deux nouvelles branches au sein de la PSG devraient être créées :

- un régime de maladie universel (RMU) pour la prise en compte du « gros » risque maladie géré actuellement dans le cadre des régimes RGS et RNS (hospitalisation, évacuations sanitaires, ensemble du réseau de santé publique et prévention en matière de santé) ;
- un régime familial universel (RFU) qui aura pour vocation l'amélioration des prestations légales existantes et la création de nouvelles prestations légales

(exemple : aide cantine scolaire, allocation de rentrée scolaire, allocation logement, ..).

Le projet « La Solidarité » ou « Te Autaea'era'a »

La mise en œuvre du projet « La Solidarité » ou « Te Autaea'era'a » en tahitien a fait l'objet d'un accord tripartite signé le 5 décembre 2005. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

1) Augmenter les revenus et le pouvoir d'achat des ménages pauvres et modestes et des classes moyennes afin de réduire la fracture sociale : mise en place en trois ans d'une prime à l'emploi de 19.000 F CFP sur tous les salaires et augmentation de 20 % du SMIG ; revalorisation des retraites (15.000 retraités du RGS concernés) et des minima sociaux (minimum vieillesse et allocations aux handicapés) ;

2) Rendre l'économie polynésienne plus compétitive par une baisse sensible des charges sociales de 42 % à 24 % sur trois ans ;

3) Réformer la Protection sociale généralisée et l'organisation de la gestion de la protection sociale : création au sein de la CPS de deux nouveaux régimes, un Régime maladie universelle (RMU) et un Régime familial universel (RFU) (*cf. supra*) ;

4) Garantir un financement de la réforme équilibré, plus équitable au niveau fiscal et plus performant en matière économique : la CST (Contribution de solidarité territoriale), prélevée à la source sur les revenus du travail et du patrimoine, deviendrait l'impôt essentiel du financement des prestations sociales. L'augmentation des taux des CST, sur une assiette plus large que les salaires, viendrait ainsi compenser la baisse des charges sociales.

Cette vaste réforme doit être mise en œuvre sur une période pluriannuelle (2006-2008).

En 2006, des premières mesures ont été prises :

- mise en place d'une prime à l'emploi de 6.000 F CFP pour tous les salariés dès janvier 2006 ;

- augmentation des minima sociaux à travers la revalorisation de 4% depuis le 1^{er} janvier 2006 de la retraite tranche A (15.000 retraités concernés), de l'augmentation du minimum vieillesse de 60.000 à 64.000 francs CFP (7.000 personnes) et du relèvement de 4.000 F CFP des allocations versées aux handicapés (3.400 adultes et enfants) ;

- première baisse globale des charges sociales salariales et patronales (voir plus loin), l'objectif étant de passer sur une période de trois ans de 42 % à 24 % ;

- instauration d'un taux unique de base de 0,9 % à la charge des employeurs (calculé sur plafond salarial n'excédant pas 750 000 F CFP) pour financer les indemnités liées aux accidents du travail ;

- augmentation de 1,5 % à 5 % de la CST sur le patrimoine.

- La dette de 12 milliards de F CFP liée à l'allocation complémentaire de retraite devrait être apurée grâce à la cotisation exceptionnelle patronale de 1 % sur certaines tranches salariales. Parallèlement la cotisation patronale de 1 % au titre du Fonds social habitat (FSH) est supprimée, les finances du Pays prenant en charge cette dépense précédemment financée par le FSH.

L'augmentation de la CST sur les revenus du travail aurait dû intervenir dès 2006 pour assurer l'équilibre financier de la réforme. En l'absence d'accord entre les partenaires, cette augmentation devrait être discutée au cours de l'année 2006 pour une application effective au 1^{er} janvier 2007. Quant à la création du nouveau Régime de maladie universelle (RMU), ayant pour vocation de prendre en charge le « gros risque maladie »¹ et la prévention sanitaire, sa mise en place a été reportée au 1^{er} janvier 2008. Enfin l'intégration des fonctionnaires d'Etat, aujourd'hui affiliés à la Sécurité sociale, à la CPS, selon le mode en vigueur en Nouvelle-Calédonie, doit faire l'objet de discussions avec les syndicats au cours de l'année 2006.

3.2. La couverture sociale de la population²

La couverture sociale de la population est aujourd'hui d'environ 86 % en Polynésie française. 71 % des bénéficiaires de la PSG sont affiliés au RGS, 22 % au RSPF et 7 % au RNS.

Evolution de la couverture sociale par régime

	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	% dans le total
RGS	150 459	152 785	156 326	71%
Ayant-droit	76 935	76 929	77 691	
Ouvrant-droit	73 524	75 856	78 635	
RNS	16 158	16 413	16 153	7%
Ayant-droit	7 257	7 248	7 003	
Ouvrant-droit	8 901	9 165	9 150	
RSPF	46 792	45 803	48 309	22%
Ayant-droit	23 746	23 212	23 327	
Ouvrant-droit	23 046	22 591	24 982	
Nombre de bénéficiaires	213 409	215 001	220 788	100%
Population polynésienne (1)	249 200	252 900	256 200	
Taux de couverture	86%	85%	86%	

(1) début de l'année suivante

Source : CPS

¹ La frontière entre « petit » et « gros » risques devra être définie au 1^{er} semestre 2006. L'hypothèse de base est une répartition proche de 50/50 qui permettrait à compter de 2007 de diviser par 2 les dépenses de maladie prise en charge par le RGS et le RNS.

² La couverture sociale de la population est la proportion de bénéficiaires de la PSG dans la population totale.

3.3 Le financement de la protection sociale généralisée¹

Le financement de la PSG est assuré en grande partie par les cotisations sociales, par le budget de la collectivité d'outre-mer au travers de taxes pré-affectées ainsi que par l'Etat. En 2005, le budget global de la protection sociale s'élevait aux alentours de 84 milliards, dont 61 milliards pour le RGS, 4 milliards pour le RNS et 19 milliards pour le RSPF.

Les bénéficiaires contribuent pour l'essentiel au financement de la PSG à travers les cotisations sociales et la CST (Contribution de solidarité territoriale) : les premières couvrent environ 61 milliards de F CFP (43 milliards de cotisations employeurs et 18 milliards de cotisations salariales) et la seconde fournit 7 % des ressources de la PSG (environ 6 milliards de F CFP). Les cotisations sociales sont destinées essentiellement au financement du régime RGS, et les recettes de la CST sont affectées en grande partie au RSPF.

Le Pays, quant à lui, participe au financement du RNS et à celui du RSPF. En 2005, la contribution directe au premier régime s'élevait à 1.429 millions de F CFP (contre 1.164 millions de F CFP en 2004, soit une progression de 22,8 %). Les subventions et taxes spécifiques de solidarité (hors CST) destinées au financement du RSPF se sont élevées aux environs de 14 milliards. Ainsi, globalement le Pays contribue à hauteur de 19 % au financement de la PSG.

Enfin, en décembre 2004, la signature de la convention santé - solidarité entre le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française a confirmé la volonté de l'Etat de poursuivre sa contribution au financement de la couverture sociale. Cette dernière s'est présentée sous la forme d'une aide de 2,6 milliards de F CFP au titre du financement du RSPF pour l'année 2005. Pour 2006, cette aide s'élève à 2,4 milliards de F CFP. La contribution relative de l'Etat au budget global de la PSG est environ de 4 %.

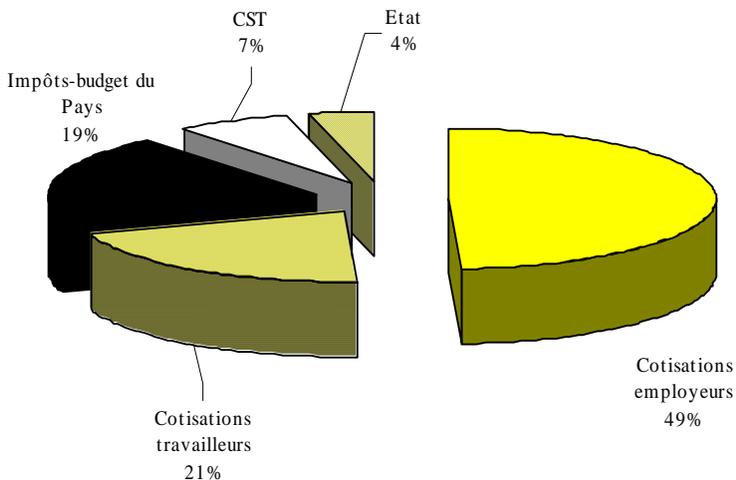
Pour 2006, le conseil d'administration de la CPS a voté, en décembre 2005, les changements de taux de cotisations suivants afin de permettre notamment l'instauration de la prime mensuelle à l'emploi de 6.000 F CFP sans surcoût pour les employeurs (voir encadré sur le projet « La Solidarité ») :

- Prestations familiales (secteur privé) : 3 % pour toutes les branches (exceptés celles qui sont exonérées). Cela représente moitié moins de charges pour cette branche pour certains secteurs ;
- Assurance-maladie : 14,52 % en 2006 contre 17,52 % en 2005 (-2 % pour les employeurs et -1 % pour les salariés) ;
- Assurance-maladie exceptionnelle supprimée, soit -0,21 % pour les employés ;
- Accidents du travail : 0,90 % en 2006 contre 1,37 % en 2005 (-0,47 % pour les employeurs) ;
- Retraite tranche A : 12 % en 2006 contre 11,34 % en 2005 (soit +0,44 % pour les employeurs et +0,22 % pour les salariés) ;
- Retraite tranche B : 11,37 % en 2006 contre 9,99 % en 2005 (soit +0,92 % pour les employeurs et +0,46 % pour les salariés) ;

¹ La plupart des chiffres apparaissant dans ce paragraphe sont des estimations à partir de données provisoires et de chiffres apparaissant dans certains documents du projet « La Solidarité ». Ils donnent ainsi des ordres de grandeurs sur les ressources de la PSG.

- Allocation vieux travailleurs salariés (AVTS) supprimée (82 bénéficiaires) : -0,12 % pour les employeurs ;
- Fonds social de retraite (FSR) exceptionnel : +1 % en 2006.

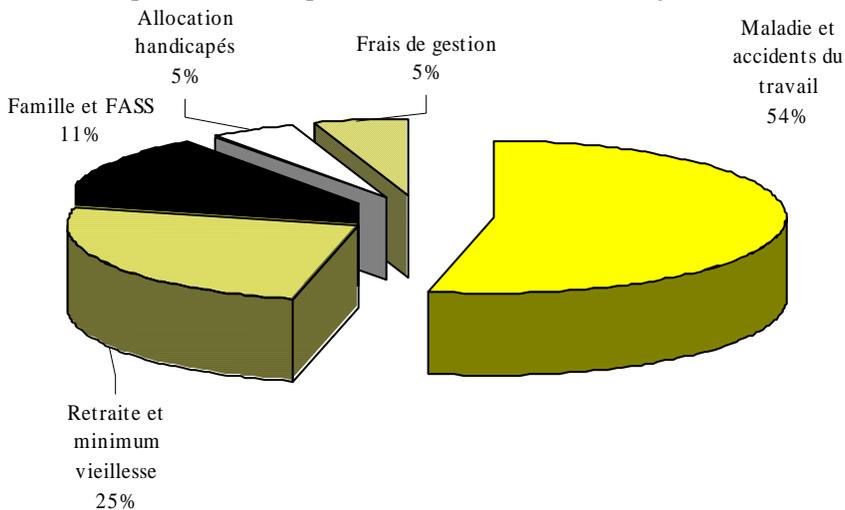
Les ressources de la Protection sociale généralisée



Source : documents de la réforme « La Solidarité »

3.4 L'évolution des dépenses de la protection sociale généralisée

La répartition des dépenses de la Protection sociale généralisée



Source : documents de la réforme « La Solidarité »

Les dépenses du RGS et du RNS en millions de francs CFP (estimations pour 2005)

RGS	2004	2005	RNS	2004	2005
Maladie	24 900	25 500	Maladie (nature)	2 340	2 540
Frais gestion (maladie)	1 520	1 600	Indemnités journalières	50	30
Prestations familiales (+FSH)	6 700	7 850	Prestations familiales et FASS	370	385
Frais gestion (PF)	430	450	Retraite	0	0
Indemnités journalières	2 980	3 960	Divers	100	120
Retraite A	14 630	15 400	Frais de gestion	320	355
Retraite B	2 250	3 200			
Accidents du travail	1 950	2 000			
Total dépenses	53 744	59 960	Total des dépenses	3 180	3 430

Source : Ministère de la Santé, documents de la réforme « La Solidarité »

Après une croissance de 6,4% en 2004, les dépenses relatives aux trois régimes RGS, RNS et RSPF se sont élevées à 83,6 milliards de F CFP en 2005, soit une progression de l'ordre de 10%. Cette évolution a résulté de la croissance de l'ensemble des coûts des prestations.

Représentant 73 % du coût total de la PSG, les dépenses du régime général des salariés sont passées de 53,7 milliards de F CFP en 2004 à 60 milliards en 2005 (+ 12 %), pour un coût moyen par bénéficiaire de 383.557 F CFP en 2005 (351.762 F CFP en 2004). L'assurance-maladie¹ qui a représenté à elle seule 55 % des dépenses, a crû de 5 %, pour s'élever à 33 milliards de F CFP. Dans le même temps, le montant des retraites des assujettis au RGS s'est également inscrit en hausse de 10 % en 2005.

Malgré l'augmentation importante des dépenses du RGS, le gouvernement a mis en application un des volets de la réforme « La Solidarité » consistant à diminuer globalement le poids des charges salariales, à l'exception des cotisations retraite qui ont augmenté pour la deuxième année consécutive (voir le paragraphe précédent sur le financement de la PSG). Ce manque à gagner pourrait être financé en 2007 via l'augmentation des taux de la CST.

Le régime des non salariés a pour sa part connu une croissance de ses dépenses de 8 %, augmentation essentiellement imputable aux dépenses maladie (+ 9 %) qui constituent 74 % des dépenses totales du régime. Le coût global du RNS s'est établi à 3,4 milliards de F CFP (contre 3,2 milliards en 2004) pour 16.153 affiliés (contre 16.413 en 2004), soit un montant moyen de 212.344 de F CFP par bénéficiaire (193.993 F CFP en 2004).

¹ On considère les dépenses de « l'assurance-maladie » comme étant ici la somme des dépenses maladie en nature, plus les indemnités journalières plus les dépenses liées aux accidents du travail.

Les dépenses du RSPF en millions de F CFP
(estimations pour 2005)

RSPF	2004	2005
Maladie	9 629	10 156
Minimum vieillesse	3 217	3 600
Prestations familiales	2 260	2 384
Allocations handicapés	nd	1 800
Fonds d'action sociale	nd	1 100
Subventions aux Etablissement pour handicapés	nd	1 200
Total dépenses	19 015	20 239

Source : Ministère de la Santé, documents de la réforme « La Solidarité »

Les dépenses du régime de solidarité de Polynésie française se sont élevées aux alentours de 20 milliards de F CFP, soit une progression de 6 % par rapport à 2004¹ consécutive à l'augmentation de 11 % des ayants droit. Le coût moyen par bénéficiaire du RSPF est de l'ordre de 418.000 F CFP.

¹ L'augmentation de 7 % en 2004, en dépit de la baisse de 1,9 % du nombre de ses ayants droit (45.903 contre 46.792), s'expliquent par le relèvement du montant des principales prestations sociales : depuis le 1^{er} janvier 2004, l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA) ou minimum vieillesse est passée de 54.504 F CFP à 60.000 F CFP, les allocations familiales de 6.000 F CFP à 7.000 F CFP par enfant et les allocations aux personnes handicapées de 30.000 F CFP à 32.000 F CFP par mois.

Section 3

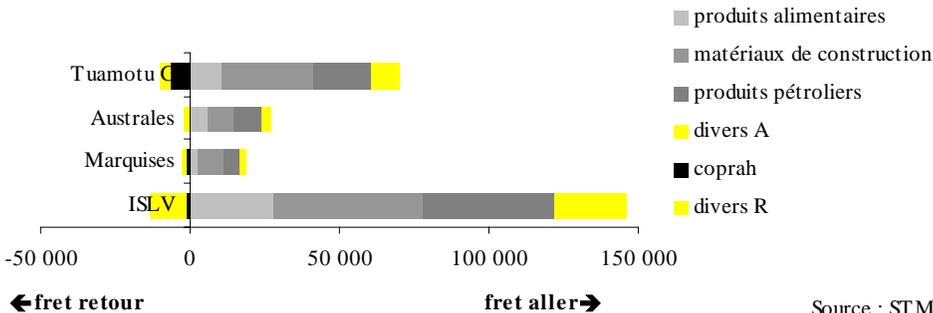
La vie économique des archipels éloignés

§ 1. PRESENTATION GENERALE

Disséminés au sein d'un espace maritime immense, les archipels éloignés (îles Sous-le-Vent, Tuamotu-Gambier, Marquises et Australes) n'abritent qu'un quart de la population sur 68 % des terres émergées du territoire. La densité démographique y est de 25 habitants/km² contre 157 aux îles du Vent. La rareté de la main d'œuvre et des ressources naturelles, alliée à l'isolement géographique sont autant de freins à leur décollage économique.

Néanmoins, ces terres lointaines ont un potentiel (agriculture, tourisme, richesses marines) dont la mise en valeur passe par un renforcement des liaisons avec Tahiti. Depuis quelques années, la diffusion des informations a bénéficié du perfectionnement des technologies de communication (Internet, télévision par satellite, téléphonie cellulaire). En matière de transport de biens et de personnes, la voie maritime reste indispensable pour le fret :

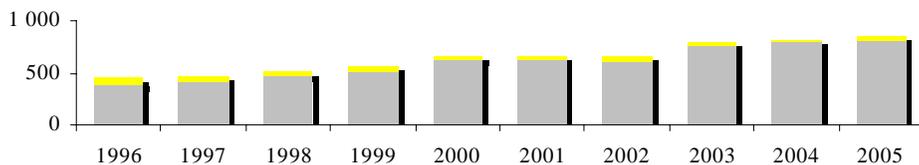
Transport maritime de marchandises avec les archipels éloignés en 2005 (en tonnes)



Source : STMA

Cependant, la montée en puissance du trafic aérien, concomitante à la construction d'aéroports, a dynamisé la circulation des hommes ainsi que le montre le graphique suivant :

Evolution du nombre de passagers vers les archipels éloignés sur dix ans (en milliers)



Sources : STMA, SEAC

§ 2. LES AIDES AU DEVELOPPEMENT DES ARCHIPELS

La politique d'aménagement du territoire vise, en Polynésie française, à la sédentarisation des populations dans leurs îles. Pour cela, les pouvoirs publics soutiennent le développement d'activités économiques rémunératrices et d'infrastructures de base de qualité (équipements scolaires et sanitaires, réseau de communications et de transports...), ainsi que l'amélioration des conditions de vie (logement social, équipements collectifs...). De conséquents moyens financiers y ont été consacrés, notamment par les contrats de développement (1995-99 et 2000-03)¹, ainsi que par des organismes spécialisés (FADIP, FEI) ou généralistes (FRED, FIP, FED).

1. LES AIDES DE LA COLLECTIVITE D'OUTRE-MER

Dédié aux archipels éloignés, le Fonds d'entraide aux îles (FEI) intervient principalement pour l'amélioration des conditions de vie (habitat, équipements à caractère social, sportif ou culturel...), le renforcement du tissu économique (pensions de famille, pêche traditionnelle, artisanat...) et la reconstruction en cas de calamité naturelle (houle dévastatrice, épisode cyclonique...).

Répartition des attributions d'aides octroyées en 2005

en millions de F CFP

Archipels	Activités économiques		Habitat social*		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Iles Sous-Le-Vent	35	36,3	311	479,1	346	515,4
Tuamotu-Gambier	93	56,8	306	578,5	399	635,3
Marquises	65	58,5	278	416,0	343	474,5
Australes	15	23,9	225	257,7	240	281,5
Total	208	175,5	1120	1 731,3	1 328	1 906,8

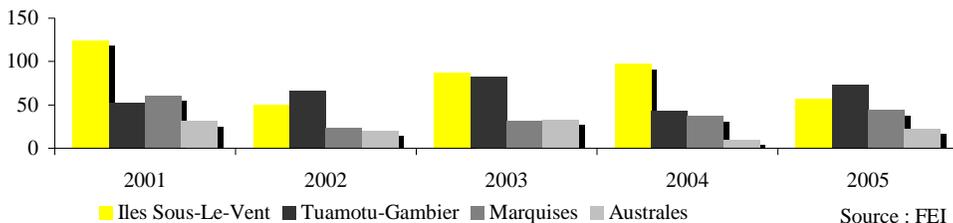
(*) dont 678 aides d'un montant global de 451,6 millions de F CFP non mandatées

Source : Fonds d'entraide aux îles

En 2005, le FEI a octroyé 1.328 aides d'un montant global de 1,9 milliard de F CFP (686 pour un peu moins de 600 millions de F CFP en 2004). Elles ont porté sur des activités économiques à hauteur 9 % et sur l'habitat social pour 91 %.

Parmi ces aides, celles à l'accession à la propriété ont permis la livraison de 197 nouveaux fare MTR d'une valeur globale de 1 milliard de F CFP (57 aux îles Sous-le-Vent, 74 aux Tuamotu, 44 aux Marquises et 22 aux Australes). Mises en œuvre dans le cadre du Contrat de développement, elles ont tendu à diminuer au fil des ans (469 en 2000).

¹ Le premier contrat de développement a réservé 24,3 milliards de F CFP pour l'aménagement du territoire et le second 8,8.



Par ailleurs, la Collectivité d'outre-mer prend financièrement en charge les frets vitaux (hydrocarbures, PPN et coprah) ainsi que le transport scolaire. Le coût global s'est élevé à 1,3 milliard de F CFP en 2004 (1,1 pour les frets vitaux et 0,3 pour le transport scolaire).

2. LES AIDES DE L'ETAT

Le Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES), dont les crédits ont notamment servi à financer les Contrats de développement, a mis en place depuis 2002 une dotation d'aide au désenclavement économique des archipels éloignés. Il s'agit de favoriser, grâce à l'octroi de subventions, l'activité et l'emploi dans les petites entreprises des secteurs productifs et marchands.

Par ailleurs, dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), les archipels reçoivent des soutiens ciblés (programmes forestiers aux Marquises et aux îles Sous-le-Vent dans les années 80, soutien à la perliculture au cours de la décennie suivante...). Le 9^e FED (2000-2007), qui avait prévu 0,4 milliard de F CFP pour un programme de logements sociaux aux Tuamotu¹ sur un total de 1,6, a été réaffecté.

§ 3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DES ARCHIPELS

Aux traditionnelles activités, telles l'agriculture et la pêche, s'est ajouté le tourisme. Mais les particularités de chaque archipel ont modelé des développements économiques divergents. Les Australes ont pu se spécialiser dans le maraîchage, en raison de conditions climatiques adéquates ; les Marquises s'appuient sur une agriculture extensive, un artisanat réputé et un tourisme culturel de niche ; les Tuamotu se partagent entre les atolls perlicoles et les atolls à monoculture de coprah ; enfin, les îles Sous-le-Vent, auxquelles appartient Bora Bora, la Perle du Pacifique, sont la vitrine du tourisme polynésien.

¹ Le programme a été abandonné et ses crédits ont servi aux travaux d'assainissement de la commune de Punaauia (Tahiti).

1. LES AUSTRALES

Cet archipel volcanique de cinq îles hautes, dont la plus méridionale, Rapa, se trouve à 1.240 km au sud-est de Tahiti, s'étend entre les 22° et 28° parallèles, au niveau du tropique de capricorne, ce qui lui donne un climat plutôt frais, avec des saisons différenciées. Ses 172 km² de terres émergées sont occupées par une population clairsemée (6.329 habitants en 2002), qui tend à diminuer (-3 % depuis le recensement de 1996).

La modernisation des infrastructures, notamment de transport, est indispensable pour revivifier cet archipel et tirer parti de son potentiel agricole et touristique.

1.1 Les infrastructures

Pour ce qui concerne les transports, les Australes sont reliées à Tahiti par voie maritime trois fois par mois, avec le Tuha Pae 2, un cargo mixte¹ et par voie aérienne plusieurs fois par semaine. Cette montée en puissance du trafic aérien a été permise par le doublement des infrastructures aéroportuaires ces dernières années : en plus des pistes de Tubuai, et Rurutu, celles de Raivavae et Rimatara ont été ouvertes².

Les équipements scolaires se composent de cinq écoles primaires, deux collèges (Tubuai et Rurutu), un Groupement d'observation dispersé (GOD) à Raivavae et quatre centres de formation (deux CJA, à Rurutu et à Rimatara, et deux CETAD, à Tubuai et à Rurutu). Sur le plan sanitaire, on recense deux cabinets dentaires, trois centres médicaux et deux infirmeries. L'avancement des travaux pour la distribution d'eau potable, lancés dans le cadre des contrats de développement, s'est avéré significatif dans une seule île, Tubuai³.

1.2 Une économie essentiellement agricole

Dotées d'un climat plus frais que le reste du territoire et de terres fertiles, les îles Australes ont une économie à dominante agricole. A côté des productions vivrières (taro, manioc, patate douce...) et du coprah, des cultures maraîchères (pommes de terre, carottes) et horticoles, se sont répandues.

En 2004, on a récolté 212 tonnes de produits vivriers contre 182 l'année précédente, soit +17 %, grâce au taro (185 tonnes contre 145, soit +27 %). La production maraîchère, en revanche, a globalement reculé (1.079 tonnes contre 1.272), en raison du manque de terres cultivables disponibles : -12 % pour les carottes (229 tonnes contre 259), -65 % pour les choux verts (77 tonnes contre 218). Celle de pommes de terre, en chute depuis 2002, a progressé de 5 % (691 tonnes après 656 en 2003, 1.018 en 2002 et 1.290 en 2001). Quant à la récolte de café, délaissée en 2002, elle s'est reprise en 2004 : 6 tonnes contre 2 en 2003. Le noni⁴, enfin, s'implante, notamment à Rurutu et à Rimatara.

L'essor récent de la floriculture de variétés originaires de zones tempérées s'est adossé à la célébration de fêtes telles que la Toussaint ou la fête des mères. En 2004, 75.100 tiges de lys ont été expédiées vers Tahiti (55.000 en 2003).

¹ Sauf Rapa qui n'est desservie que sept fois par an.

² Raivavae en 2002 et Rimatara en avril 2006.

³ Voir chapitre I section 2 §8.2 L'eau.

⁴ D'après les statistiques du STMA, le fret en provenance des Australes comptait 339 tonnes en 2005 contre 251 en 2004, soit +35 %.

Enfin, une petite production de pandanus, à Rimatara et Rurutu, pourvoit aux besoins de l'artisanat local, réputé pour la vannerie (paniers, chapeaux...).

Les autres sources de revenus des habitants des Australes proviennent de l'artisanat (vannerie, couture, sculpture sur bois), exercé par un millier d'artisans réunis au sein d'environ 80 associations qui écoulent la majeure partie de leur production au cours d'expositions annuelles. Les plus connues, l'exposition des Australes, qui se tient dans une des îles de l'archipel, et le salon des artisans des Australes, qui a lieu dans les locaux de l'Assemblée de Polynésie française, ont rapporté 13,5 millions de F CFP en 2004.

Selon le Service de la pêche, les ressources halieutiques des Australes sont importantes, mais sous-exploitées. En effet, la production commercialisée est évaluée à une centaine de tonnes par an et la pêche professionnelle est quasiment inexistante.

Le tourisme, enfin, a bénéficié de l'implantation d'aérodromes qui a permis à la petite hôtellerie familiale d'adhérer au programme « Séjours dans les îles » de Air Tahiti¹. Début 2006, on dénombrait 15 établissements d'une capacité globale de 64 unités commercialisées (en 1996, 11 représentant 41 chambres).

2. LES ILES MARQUISES

Situées à environ 1.400 km au nord-est de Tahiti, les îles Marquises sont parmi les plus éloignées du pôle administratif et économique polynésien. Les 12 îles qui composent cet archipel couvrent 1.000 km² de terres émergées, soit une surface supérieure à celle combinée des Australes, des Tuamotu et des Gambier.

Les particularités des Marquises tiennent à plusieurs facteurs dont notamment l'expression d'une identité marquisienne très marquée, distincte de la culture polynésienne, et son éloignement géographique qui en fait un archipel encore très préservé. A ce titre, parmi tous les archipels de la Polynésie française, les Marquises présentent la plus faible densité de population : avec 8.712 habitants², répartis sur six des 12 îles, elles concentrent moins de 9 habitants au km².

2.1 Les infrastructures et les transports

L'archipel est constitué d'îles hautes dépourvues de récifs coralliens. Les plaines côtières sont peu nombreuses en raison du relief particulièrement accidenté, ce qui rend difficile la mise en place d'un réseau routier efficace. A ce titre, la construction de routes est devenue impérative pour le désenclavement de cet archipel et a fait l'objet d'investissements considérables. Le chantier le plus significatif est sans nul doute celui de la construction d'une route de 46 km à Nuku Hiva entre l'aéroport de Terre Déserte et l'agglomération de Taiohae, capitale administrative des Marquises. Pour l'heure, les pistes ne facilitent pas la communication entre les vallées et l'acheminement des productions agricoles vers les lieux d'embarquement des navires y est délicat.

Les infrastructures maritimes font l'objet de travaux d'amélioration réguliers, en particulier en sortie de vallées, afin de permettre aux baleinières d'embarquer et de débarquer les personnes et les produits locaux, notamment le coprah et le noni. C'est ainsi

¹ Voir chapitre I section 2 §7.2 la desserte aérienne.

² Chiffres du recensement général de la population effectué en 2002.

que le navire mixte ARANUI et le cargo TAPORO VI peuvent effectuer chacun plus de 15 rotations par an à partir de Tahiti, touchant tous les ports et visitant les vallées les plus isolées. Avec un tonnage brut de 27.100 tonnes à l'aller et 7.440 tonnes au retour en 2005, l'archipel des Marquises draine près de 10 % du fret maritime dans les archipels. Le fret aller est dominé, comme dans tous les archipels éloignés, par les carburants, l'alimentaire et les produits de construction. Dans le fret retour, la part du noni est très forte (64 % du fret retour), les autres produits exportés vers Tahiti sont aussi essentiellement agricoles (coprah, 19 %).

Dans le domaine aérien, le processus de désenclavement est significatif. Ainsi les îles Marquises disposent depuis octobre 2003 d'un nouvel avion Twin Otter, exploité par la compagnie Air Tahiti, et destiné exclusivement à la desserte intra-archipel. Quatre îles habitées sur six sont dotées d'un aéroport ou d'une piste. Des études de sites et de faisabilité ont été lancées pour la construction de pistes d'atterrissage à Tahuata et Fatu Hiva.

Enfin, le réseau de télécommunications est particulièrement développé et performant, eu égard à la faible densité de population. Chaque île est connectée au réseau téléphonique territorial numérique. Le réseau mobile GSM/vini est opérationnel à Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka, et Hiva Oa. Chacune des îles possède une agence OPT prodiguant les services postaux et financiers de base.

2.2 Les potentialités de l'archipel

L'éloignement de l'archipel des Marquises par rapport au centre marchand de Tahiti, a contribué au développement d'une agriculture tournée à 75 % vers l'autoconsommation et l'échange. Ainsi, la production agricole globale des îles marquises est estimée à 1.386 millions de FCFP en 2003 dont 352 millions seulement sont écoulés par des circuits de commercialisation formels clairement identifiés (marchés locaux, magasins).

La production agricole est très variable selon les îles mais l'engouement pour le noni a relégué au second plan les autres produits de l'archipel, notamment le coprah. En 2004, la production de coprah est descendue sous la barre des 1.000 tonnes (695,6 tonnes) pour la toute première fois. La même année, la cueillette des fruits du noni représentait un volume de près de 4.000 tonnes et une valeur de plus de 238 millions de F CFP sur l'ensemble de l'archipel, qui a fourni plus de la moitié (53 %) des tonnages récoltés en Polynésie française. Le noni permet aux familles de ces îles de disposer d'un revenu immédiat et suffisamment intéressant, avec un prix moyen d'achat de 60 F CFP le kilogramme de fruits. La présence sur le terrain de la société américaine Morinda est à l'origine de la croissance significative de cette filière aux Marquises. Elle impose un cahier des charges strict lui assurant un produit de qualité en contrepartie de l'achat de la totalité de la production des fournisseurs marquisiens et d'un prix d'achat invariable tout au long de l'année.

Enfin, le potentiel forestier est important, notamment dans les îles de Nuku Hiva et Hiva Oa où sont plantés près de 2.000 hectares de pins des caraïbes. L'archipel compte également environ 120 hectares de plantations de bois précieux (miro, tamanu, tou, santal, teck, swietenia, cedrela) qui sont exploités pour les besoins de la sculpture sur bois.

Par la qualité des objets et l'esprit créatif de ses auteurs, l'artisanat traditionnel marquisien jouit d'une notoriété reconnue et incontestable. Celui-ci se démarque de l'artisanat des autres archipels, par la sculpture de la pierre, de l'os, du rostre d'espadon, la confection de « tapa » naturels ou illustrés, de parures à base de graines, ou encore de colliers odorants (« kumu hei »). Les expositions ventes organisées deux fois par an à

Papeete offrent aux artisans marquisiens des plates-formes de vente importantes. Lors du Heiva 2005, le chiffre d'affaires déclaré s'est élevé à 44 millions de F CFP. Le salon annuel des Marquises s'est quant à lui tenu en décembre 2005.

Le prestige historique et culturel des Marquises, le pittoresque de ses sites en font une destination touristique potentiellement porteuse. L'archipel comporte deux hôtels classés de chacun 20 chambres, à Nuku Hiva et Hiva Oa, et 130 unités d'hébergement en pension de famille. Parallèlement à ce tourisme « classique », s'est développé ces dernières années un tourisme « maritime », composé des passagers du cargo mixte Aranui, de ceux des paquebots de croisière de passage, ainsi que des nombreux navigateurs à bord de voiliers. Cependant, ces succès relatifs et le nombre croissant de visiteurs ne doivent pas masquer le fait que la fréquentation touristique aux îles Marquises reste encore modeste à l'échelle de la Polynésie française. L'isolement et l'éloignement de cet archipel constituent un handicap important au développement du secteur, en raison du coût de la destination et des difficultés d'accès par voie aérienne des touristes internationaux. Beaucoup reste à faire par ailleurs, dans la promotion de la destination, la formation des prestataires locaux, l'amélioration de la qualité des structures d'accueil.

La pêche actuellement pratiquée par les Marquisiens demeure une activité artisanale. Des études attestent que la zone économique exclusive (ZEE) des Marquises est riche en thons à chair rouge de qualité *sashimi*. Au début des années 90, plusieurs groupements de pêcheurs locaux ont exploité cette ressource, en produisant des longes de thon rouge congelées qu'ils expédiaient vers Tahiti. Cependant, les normes de qualité et les conditions technico-économiques de ce secteur ont évolué de manière drastique sans que les pêcheurs côtiers aient pu ou su adapter leurs pratiques. Il en a résulté un déclin du secteur et une sous-activité de la flottille existante. De manière générale, les expériences de développement de la pêche à petite échelle n'ont pas été concluantes en raison de l'insuffisance des volumes produits pour rentabiliser les investissements. Les pouvoirs publics ont récemment relancé l'idée de l'implantation d'une base de pêche thonière aux Marquises, sur la base d'études réalisées qui ont conclu à la faisabilité d'un projet de développement de type semi-industriel. A ce titre, le budget 2006 prévoit une enveloppe de 420 millions de F CFP pour la mise en place de la base de pêche hauturière, à laquelle s'ajoute les 800 millions de F CFP destinés aux ouvrages portuaires.

3. LES TUAMOTU-GAMBIER

3.1 Un vaste archipel

L'archipel des Tuamotu est exclusivement constitué de 90 atolls coralliens¹, dont 46 habités, éparpillés le long d'une dorsale nord-ouest sud-est d'environ 1.200 km. Plus au sud-est, à 1.700 km de Tahiti, l'archipel des Gambier regroupe plusieurs îles hautes, dont la principale est Mangareva, à l'abri d'une barrière récifale de 90 km ainsi que quelques atolls au-delà de cet anneau.

Cet ensemble, qui occupe 20 % des terres émergées de la Polynésie française, soit 726 km² éclatés sur près de 2 millions de km², ne réunit que 6 % de la population polynésienne (15.846 personnes au recensement de 2002).

¹ Sauf l'île de Makatea à l'extrême ouest de l'archipel.

L'extrême dispersion de l'archipel est un sérieux handicap pour l'implantation de toute activité économique ; c'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont mis l'accent sur une politique de désenclavement couplée à une politique sociale active afin d'éviter un exode massif des Paumotu¹ vers Tahiti.

3.2 Une politique pour le retour et le maintien des populations dans les atolls

Le Contrat de développement 2000-2003 et de la Dotation globale de développement économique (DGDE) ont apporté un financement conséquent pour densifier le réseau de communications.

Fort de 39 aérodromes², l'archipel est desservi par Air Tahiti. Les atolls occidentaux jouissent généralement de deux ou trois vols par semaine, sauf les plus fréquentés par les touristes qui en ont un, voire plusieurs tous les jours (Rangiroa, Fakarava, Manihi et Tikehau). La desserte des atolls orientaux, en revanche, est plus rare, sauf pour Makemo et Hao, qui ont une densité de population plus importante.

Les transports maritimes sont assurés par quelques armateurs privés détenteurs de licences au moyen de goélettes et cargos mixtes. A l'aller, les navires déposent surtout des produits alimentaires, des matériaux de construction et des hydrocarbures et au retour, ils emportent les productions locales pondéreuses (coprah, poissons, nacres...)³. 14 bateaux, dont 2 pour le transport scolaire, sont en service sur l'archipel : alors que les Tuamotu de l'ouest ainsi que quelques atolls des Tuamotu du centre (Faaite, Katiu, Raroia...) profitent de rotations hebdomadaires, les Tuamotu de l'est et Gambier, plus lointains, doivent se contenter de passages mensuels.

La diffusion des nouvelles technologies de l'information a également contribué à rompre l'isolement des populations. Dès 2003, on pouvait observer qu'Internet était entré dans 10 % des foyers équipés de lignes téléphoniques et que 11 % des abonnés à la télévision par satellite résidaient aux Tuamotu. Quant au réseau de téléphonie cellulaire, il couvrait à fin 2004, les deux tiers des Tuamotu-Gambier.

Parallèlement au renforcement des moyens de communications, les pouvoirs publics se sont attachés à améliorer les équipements collectifs. La couverture médicale des Tuamotu-Gambier est assurée par un hôpital militaire (Hao), deux centres médicaux (Rangiroa, Mangareva) ainsi qu'une quinzaine d'infirmes et postes de secours.

Les structures scolaires vont du primaire au secondaire. Des écoles élémentaires sont implantées sur tous les atolls habités de façon permanente. L'enseignement secondaire, généraliste et professionnel, est dispensé dans trois collèges (Hao, Makemo, Rangiroa), un GOD (Manihi), deux CETAD (Hao, Rangiroa) et deux lycées privés (Makemo, Rikitea) qui proposent des CAP. S'ajoute à cet ensemble, le détachement de Hao du Groupement du service militaire adapté de Polynésie française (GSMA)⁴, qui, depuis son installation en

¹ Habitants des Tuamotu.

² 32 territoriaux, 1 d'Etat (Rangiroa), 1 militaire (Hao) et 5 privés (Anuanuraro, Aratika, Marutea sud, Nengo Nengo et Nukutepipi).

³ Le fret maritime total des Tuamotu-Gambier a progressé de 7 % en un an (68.878 tonnes en 2004 contre 64.641 en 2003).

⁴ Le service militaire adapté (SMA) en Polynésie française a été créé en 1989 avec le détachement des Marquises, puis étendu aux autres archipels. Sa mission est de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle au moyen de formations dispensées dans le cadre de l'armée.

1995, offre aux volontaires stagiaires quatre types de formations : une filière marine (permis côtier, mécanique sur moteurs de bateaux, réparation de coques), une polyvalente d'agent d'entretien du bâtiment (maçonnerie, électricité, menuiserie, plomberie), une de restauration collective et une d'agent de prévention et de sécurité.

Enfin, l'adaptation des équipements communaux (voirie, électricité, citernes à eau...) bénéficie du soutien de l'Etat et de la Collectivité d'outre-mer. Ainsi, Hao, siège du Centre d'expérimentation du Pacifique jusqu'à l'arrêt des essais nucléaires, s'est vu rétrocéder par les forces armées un ensemble d'installations (port, aéroport, centre médical, unité de désalinisation, centrale électrique, dépôt d'hydrocarbures).

3.3 Un développement économique à deux vitesses

Dès le début du vingtième siècle, les Tuamotu sont entrés dans l'ère moderne, avec l'exploitation des gisements de phosphate de Makatea jusqu'aux années soixante, puis avec les essais nucléaires pendant les trente années suivantes.

Depuis, le développement de l'archipel s'est bâti suivant deux modèles opposés, une économie de subsistance, fondée sur la coprahculture et la pêche traditionnelle à l'est, et une économie à plus hauts rendements, adossée à la perliculture et au tourisme, à l'ouest et aux Gambier.

En 2005, la production de coprah des Tuamotu, qui représente bon an mal an les deux tiers de celle de la Polynésie française, a atteint 6.575 tonnes contre 5.697 l'année précédente ; cette hausse de 15,4 % s'explique par la revalorisation du prix payé par la CSPC¹ aux coprahculteurs. En outre, les efforts de réhabilitation des cocoteraies engagés après les cyclones de 1998, notamment à travers les Contrats de développement et le plan gouvernemental de régénération lancé en 2002 sur les atolls du sud et de l'est, devraient commencer à porter leurs fruits. En marge, le noni s'ancre sur l'archipel : en 2005, on en a embarqué 172 tonnes pour Papeete contre 105 l'année précédente, soit +64 %.

La pêche reste une activité artisanale, exercée au sein des lagons ou le long des côtes et tournée vers l'autoconsommation. Néanmoins, certains atolls du nord-ouest comme Rangiroa, Fakarava, Tikehau, Aratika ou Apataki expédient une partie de leur poisson vers Papeete (495 tonnes en 2005 contre 384 en 2004, soit +29 %). L'aquaculture semble avoir un potentiel : une expérience d'élevage de poissons d'aquarium s'est révélée positive à Rangiroa et pourrait être étendue. En revanche, le projet de ferme de thons à Hao paraît encore flou. Quant à la pêche hauturière, elle est le fait de navires étrangers à la zone.

Le véritable décollage de la région, limité aux atolls de l'ouest et aux Gambier, a coïncidé avec celui de la perliculture. Aujourd'hui encore, en dépit de la crise qu'elle traverse depuis quelques années, le millier d'exploitations perlicoles recensé par le Service de la perliculture² sur une trentaine d'atolls (Ahe, Apataki, Arutua, Kauehi, Manihi, Takaroa ...) donne du travail à près de 7.000 personnes. Les mesures de contrôle et de soutien prises par le gouvernement ainsi que les résolutions des producteurs pour restaurer la rentabilité du secteur, ont désormais des résultats tangibles : la limitation quantitative des exportations (8,4 tonnes en 2005, après 9,1 en 2004 et 10,1 en 2003) a permis un redressement des recettes de 11 % en 2005 (12,3 milliards de F CFP en 2005 après 11,1 en

¹ Voir chapitre I section 2 §1.2 le coprah.

² Fin 2005, le Service a recensé 762 producteurs de perles et 880 d'huîtres perlières, dont certains cumulent les deux activités.

2004 et 10,2 en 2003). Les difficultés rencontrées par les perliculteurs les ont incités à maximiser leurs sources de revenus, notamment en exploitant les nacres dont les exportations ont presque quadruplé en cinq ans (2.878 tonnes en 2005 contre 808 en 2001).

Le tourisme aux Tuamotu, encore marginal par rapport à celui des îles de la Société, possède des atouts incontestables (paysages somptueux, spots de plongée réputés) et commence à profiter de l'extension de la couverture aérienne par Air Tahiti. On a dénombré en 2005, 216.687 passagers aériens contre 212.373 l'année précédente, soit +2 %. Quant à la capacité d'hébergement, elle a progressé de 36 % en cinq ans (551 chambres en 2005 contre 405 en 2001), grâce aux pensions de famille (69 établissements contre 62) et à l'hôtellerie classée qui a doublé son implantation (6 contre 3 précédemment, à Rangiroa, Fakarava, Manihi et Tikehau). Cette dernière privilégie les petites structures, de 30 à 40 bungalows en moyenne, bien intégrées à leur milieu (constructions locales avec des toitures végétales) et respectant l'environnement (recours à l'énergie solaire, traitement des ordures par incinérateur, captage des eaux de pluie...).

La plongée est la principale motivation des touristes aux Tuamotu. En 2005, ils ont été 9.059 à venir dans les atolls paumotu¹ où se trouvent 11 des 25 clubs recensés en Polynésie française, à savoir Ahe, Fakarava, Rangiroa, Tikehau et Manihi.

4. LES ILES SOUS-LE-VENT

Au nord-ouest de l'archipel de la Société, les îles Sous-le-Vent², abritent le second foyer de peuplement de la Polynésie française, 30.303 habitants d'après le recensement de 2002, sur un total de 507 km², soit une densité moyenne de 60 habitants/ km².

Deuxième pôle de l'économie polynésienne, les Raromatai, qui jouissent d'infrastructures de qualité, ont axé leur développement sur le tourisme, grâce à la « perle du Pacifique », Bora Bora, et l'agriculture.

4.1 Desserte et infrastructures

Les liaisons avec Tahiti sont assurées par voies aérienne et maritime. Les aéroports de Bora Bora, Huahine et Raiatea accueillent plusieurs vols quotidiens et celui de Maupiti environ un par jour. La desserte maritime est répartie entre trois navires privés et un de la flotte administrative. S'y ajoutent les lignes inter-îles, favorisées par les courtes distances au sein de l'archipel. Ainsi, deux navires font la navette deux fois par jour entre Raiatea et Tahaa qui partagent le même lagon.

La centralisation des services publics à Uturoa (Raiatea), capitale administrative des îles Sous-le-Vent, se traduit par une centralisation des structures médicales, qui se composent d'un hôpital, d'un centre dentaire, d'un dispensaire et d'un important secteur privé (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmacies, kinésithérapeutes).

¹ Sur un total de 26.115 plongeurs en Polynésie française, soit 35 % du total.

² Aux cinq principales îles, Bora Bora, Huahine, Maupiti, Raiatea et Tahaa, où vit la quasi-totalité de la population, s'ajoutent Manuae (Scilly), Maupihaa (Mopélie), Motu One (Bellinghausen) et Tupai.

Pour ce qui est de l'éducation, si chaque commune dispose d'écoles maternelles et primaires ainsi que de collèges¹, les deux lycées publics (enseignement général et professionnel) et les établissements privés sont implantés à Uturoa.

Les travaux d'adduction d'eau ont conduit à la potabilité totale à Bora Bora et partielle à Raiatea et à Huahine. Pour ce qui est des eaux usées, seule Bora Bora dispose d'un système de traitement global.

L'électrification est effective sur la totalité des zones habitées et 80 % des foyers captent les émissions des chaînes de télévision locales. Par ailleurs, les abonnements au bouquet satellite augmentent², ainsi que l'accès à Internet (34 % des foyers équipés d'une ligne téléphonique en 2003). Quant à la téléphonie portable, elle couvre désormais les zones les plus densément peuplées.

4.2 Principal secteur économique : le tourisme

La renommée internationale de Bora Bora a fait du tourisme le vecteur du décollage économique des îles Sous-le-Vent. En l'espace de dix ans, entre 1996 et 2005, la capacité d'hébergement a progressé de 59 % à Bora Bora (886 unités commercialisées en 2005 contre 556 en 1996) grâce à l'hôtellerie classée (+68 %) et en 2005, elle représentait un quart de celle de tout le territoire.

Le tourisme des îles Sous-le-Vent est plutôt orienté vers le haut de gamme dans la mesure où 71 % des 1.389 chambres actuellement disponibles font partie de l'hôtellerie classée. Cette dernière est encore concentrée sur Bora Bora (12 hôtels sur 18) où deux établissements ont fait l'objet d'une fermeture temporaire pour cause de travaux de rénovation (Sofitel Marara) ou de réparation (Intercontinental Bora Bora, endommagé par une forte houle)³ au cours de l'année passée. La « Perle du Pacifique » recueille toujours les suffrages des investisseurs puisqu'en 2006 deux nouveaux hôtels doivent ouvrir, l'Intercontinental Resort and Thalasso-Spa (100 chambres) en mai et le Saint Regis Resort en juin, et qu'un projet de Four Seasons (110 chambres) devrait prendre corps vers 2007.

Mais la réussite du Tahaa Pearl Beach, élevé au rang de Relais & Châteaux, en novembre 2003, après un peu plus d'un an d'existence, a fait naître des projets hôteliers dans d'autres sites de l'archipel, notamment à Tahaa ou à Maupiti⁴. En outre, parallèlement aux hôtels de luxe, une nouvelle orientation se dessine : l'implantation de golfs (Huahine, Tahaa).

Les îles Sous-le-Vent sont également idéales pour le tourisme marin : en plus du tourisme de croisière pour lequel a été aménagé un quai à Uturoa, l'archipel, dont les îles sont assez proches les unes des autres, se prête à merveille au tourisme de plaisance. Raiatea abrite pas moins de trois bases nautiques et les professionnels locaux (hôteliers, charters nautiques, GIE Tahiti tourisme...) ont mis sur pied un instrument de promotion original, la Tahiti Pearl Regatta qui, peu à peu, prend une dimension internationale. Ainsi, sa troisième édition, qui s'est déroulée en mars 2006, a réuni des compétiteurs de Hawaï, de France, de Nouvelle-Zélande et même du Japon, ainsi que des journalistes spécialisés

¹ Sauf à Maupiti où se trouve un GOD.

² En 2003, les abonnés des îles Sous-le-Vent représentaient 17 % du total des abonnés.

³ Il doit rouvrir en juin 2006.

⁴ Les citoyens de l'île, consultés par referendum, ont refusé l'implantation d'un hôtel classé.

dans la voile. Enfin, les îles Sous-le-Vent sont réputées pour leurs sites de plongée et comptent 7 clubs. En 2005, ces derniers ont accueilli 11.000 plongeurs sur un total de 26.115 en Polynésie française, soit 42 % du total.

4.3 Agriculture

L'agriculture des îles Sous-le-Vent a plusieurs facettes ; à la fois vivrière et artisanale, elle est aussi exportatrice (noni, vanille).

Elle emploie environ 4.000 personnes sur de petites exploitations traditionnelles. Deuxième région agricole de Polynésie française, elle fournit un cinquième de la production totale¹. Encore peu moderne, elle s'est avérée incapable de répondre aux besoins de l'hôtellerie locale.

En 2005, la coprahculture a fortement progressé (1.632 tonnes contre 1.201 en 2004, soit +36 %). Il en a été de même pour la production fruitière, 3.508 tonnes contre 1.833 l'année précédente (+91 %), sous l'impulsion de ses produits phares, la pastèque (1.734 tonnes contre 1.000) et le melon (708 tonnes contre 520). En revanche, les autres produits végétaux ont diminué : -11 % pour les vivriers (85 tonnes contre 96), -51 % pour le noni (926 tonnes contre 1.880), -23 % pour les légumes (261 tonnes contre 341)² et -15 % pour le pandanus de Bora Bora (46.800 paquets contre 55.000).

Berceau de la vanille tahitienne, les îles Sous-le-Vent ont bénéficié de divers plans de relance gouvernementaux. Le plus récent, qui date de 2002, a institué un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) afin de superviser l'ensemble de la filière, et mis en place un système de subventionnement des ombrières³ qui devrait, à courte échéance, développer la production. Elle a atteint 44 tonnes en 2004, dont 25 en provenance de Tahaa, 9 de Raiatea et 9 de Huahine. Pour 2005, le STMA fait état d'une progression de 37 % des expéditions de vanille par bateau vers Tahiti (7.039 kilos contre 5.122 en 2004).

Enfin, le SDR des îles Sous-le-Vent joue un rôle important pour le coprah dans la mesure où il est responsable de la fourniture de plants pour la régénération des cocoteraies de toute la Polynésie française.

¹ En 2004, sur une recette globale de 17,4 milliards de F CFP de production finale (production commercialisée+production autoconsommée), les îles Sous-le-Vent en ont rapporté 3,4, soit 20 % du total.

² Notamment les cultures hors-sol de tomates (88 tonnes contre 104) et de salades (71 tonnes contre 75).

³ Plantations sous serres avec tuteurs en béton qui tendent à supplanter les traditionnels tuteurs naturels, car d'entretien plus simple. Voir chapitre I section 2 § 3.3 La vanille.

CHAPITRE II

L'évolution monétaire et financière

Section 1

Le système bancaire

§ 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

1. L'EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE

En Polynésie française, le système bancaire a été modifié en fin d'année 2005. En effet, une société financière a décidé d'arrêter ses activités fin novembre 2005. En revanche, une autre, ayant reçu son agrément du CECEI en 2004, a effectivement commencé à exercer en fin d'année.

Ainsi, au 31 décembre 2005, l'activité bancaire locale se concentrait autour de trois banques FBF et de trois sociétés financières. En outre, au moins sept établissements de crédit situés hors de la zone d'émission de l'IEOM interviennent également sur place, assurant essentiellement le financement des entreprises et des collectivités locales mais également les particuliers pour les crédits à l'habitat.

Nombre d'établissements de crédit

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
• Etablissements de crédit locaux (1)	5	6	6
– Banques FBF	3	3	3
– Banques mutualistes ou coopératives	–	–	–
– Caisse d'épargne	–	–	–
– Sociétés financières	2	3	3
– Institutions financières spécialisées	–	–	–
• Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7
– Banques FBF	–	–	–
– Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1
– Caisse d'épargne	–	–	–
– Sociétés financières	1	1	1
– Institutions financières spécialisées	5	5	5
Total EC (1) + (2)	12	13	13

2. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

☞ La publication du décret n° 2005-535 au JORF du 26 mai 2005 a étendu aux Collectivités d'Outre-mer du Pacifique les décrets d'application relatifs au démarchage bancaire et financier. Désormais, tout démarcheur doit justifier l'exercice de son activité par une carte de démarcheur délivrée par les banques et les compagnies d'assurance. Par ailleurs, le cadre légal prévoit la tenue par la Banque de France d'un fichier recensant ces personnes, et son alimentation par les établissements habilités à délivrer les cartes.

☞ La société financière Crédipac Polynésie, filiale de la Banque de Tahiti, actionnaire à hauteur de 64,97 % (contre 35 % pour Océor Lease), a obtenu en juin 2005 du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement l'autorisation d'une redéfinition d'activité et de modification de dénomination sociale. Ainsi, Crédipac Polynésie est désormais habilitée à accorder toutes formes de financements mobiliers, y compris par voie de crédit-bail ou de location avec option d'achat, à destination des entreprises et des particuliers et ceci dans le cadre d'opérations proposées exclusivement aux résidents de Polynésie française ainsi que dans le seul cadre de programmes de défiscalisation en Polynésie française aux résidents métropolitains et d'outre-mer. Le groupe Caisse Nationale des caisses d'épargne et de prévoyance ayant organisé les activités de ses filiales sociétés financières exerçant outre-mer sous la société Océor Lease, a obtenu pour Crédipac Polynésie la nouvelle dénomination sociale Océor Lease Tahiti.

☞ La société Général Electric Financement SAS (GE Money), agréée en qualité de société financière par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) en 2003 a obtenu de ce dernier le retrait d'agrément en novembre 2005 en raison de la cessation de son activité. Elle continuera jusqu'à leur liquidation, à gérer les encours de sa clientèle.

☞ La société financière Océanienne de Financement (OFINA), société anonyme, au capital de 800 millions de F CFP, détenu par la banque SOCREDO à hauteur de 60 % et par l'Office des Postes et Télécommunications de Polynésie française à 35 %, a effectivement débuté ses activités en décembre. Son activité première étant l'émission et la gestion des moyens de paiement (chéquiers et cartes bancaires), elle a également été agréée pour effectuer des opérations de crédit à la consommation, de crédit d'équipement et de crédit-bail en direction des particuliers et des entreprises.

3. LES GUICHETS BANCAIRES

La couverture bancaire des cinq archipels de la Polynésie française est depuis plusieurs années assurée par le système des guichets périodiques, grâce principalement à la Banque Socrédo.

Le nombre de guichets bancaires n'a pas varié en 2005. Au 31 décembre, 78 guichets, dont 20 périodiques, étaient recensés en Polynésie française. Les Iles du vent (Tahiti et Moorea), qui abritent les trois quarts de la population, regroupent 71 % des guichets permanents.

Répartition géographique des guichets bancaires

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Iles du Vent	41	41	41
dont Tahiti	38	38	38
dont Moorea	3	3	3
Iles Sous-le-Vent	11	11	11
dont guichets périodiques	2	2	2
Marquises	6	6	6
dont guichets périodiques	3	3	3
Australes	6	6	6
dont guichets périodiques	3	3	3
Tuamotu-Gambier	14	14	14
dont guichets périodiques	12	12	12
TOTAL	78	78	78
dont guichets périodiques	20	20	20

4. LES MOYENS DE PAIEMENTS

Au cours de l'année 2005 et dans la continuité de ces trois dernières années, le développement de la monétique s'est poursuivi. Ainsi, 127 distributeurs ou guichets automatiques de billets ont été recensés contre 116 en 2004, soit une évolution de 9,5 % en 2005 (11,5 % en 2004). Le nombre de cartes bancaires a, quant à lui, augmenté de 7,3% durant l'année, soit à un taux comparable à celui de 2004 (7,0%). Le nombre de retraits a connu une hausse importante de 18,5 % en 2005 (2,9 % en 2004), avec 6,3 millions de retraits contre 5,3 millions en 2004. Enfin, la croissance du volume des transactions (+17% pour un montant de 79,4 milliards de F CFP en 2005) confirme bien la place de plus en plus significative de la monétique dans le système bancaire polynésien.

Par ailleurs, le parc de terminaux connaît une baisse des transactions de paiement électronique malgré une augmentation de 21,9 % du nombre d'unités installées. Le nombre de machines de traitement mécanique, quant à lui, continue de régresser comme en 2004 et ne concerne plus qu'un nombre de transactions relativement faible.

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations
• Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	104	116	127	9,5%
– Banques FBF	93	103	112	8,7%
– Services financiers de l'OPT	11	13	15	15,4%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 146	3 154	3 195	1,3%
Nombre d'habitants par automate bancaire	2 296	2 121	1 962	-7,5%
• Nombre de cartes bancaires en circulation	154 347	165 120	177 113	7,3%
– Cartes internationales	37 526	38 189	42 471	11,2%
– Cartes privatives	116 821	126 931	134 642	6,1%
Nombre de cartes bancaires par compte à vue	0,85	0,85	0,92	7,7%
• Transactions DAB/GAB (ex Automates bancaires)				
– Nombre de retraits (en milliers)	5 195	5 345	6 334	18,5%
– Montant (en milliers de F CFP)	68 476 597	68 101 290	79 350 420	16,5%
– <i>Moyenne par retrait (milliers F CFP)</i>	<i>13,18</i>	<i>12,74</i>	<i>12,53</i>	<i>-1,7%</i>
• Terminaux de paiement électronique	3 054	3 089	3 764	21,9%
– Nombre de transactions (en milliers)	4 130	4 553	4 268	-6,3%
– Montant (milliers de F CFP)	50 081 783	53 924 020	52 142 156	-3,3%
– <i>Moyenne par transaction (milliers de F CFP)</i>	<i>12,13</i>	<i>11,84</i>	<i>12,22</i>	<i>3,2%</i>
• Machines de traitement mécanique	150	148	153	3,4%
– Nombre de transactions (en milliers)	18	33	7	-78,8%
– Montant (milliers de F CFP)	405 311	511 163	198 110	-61,2%
– <i>Moyenne par transaction (milliers F CFP)</i>	<i>22,52</i>	<i>15,49</i>	<i>28,30</i>	<i>82,7%</i>

5. LES COMPTES

Au 31 décembre 2005, 344.467 comptes bancaires de la clientèle ont été dénombrés, contre 338.045 en 2004, soit une augmentation de 1,9 % alors qu'une hausse de 5,0 % avait été constatée à fin 2004. Les baisses relativement faibles du nombre de comptes à vue (0,2 %) et des bons de caisse et certificats de dépôt (-1,7 %) ont été largement compensées par les très fortes progressions des comptes de dépôts à terme (+53,4 %) et des plans d'épargne-logement (26,2 %).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Var. annuelle
• Comptes ordinaires créditeurs (DAV)	181 887	193 022	192 639	-0,2%
• Comptes d'épargne à régime spécial	134 250	138 226	142 156	2,8%
<i>dont Livrets</i>	<i>123 924</i>	<i>126 006</i>	<i>126 874</i>	<i>0,7%</i>
<i>dont Comptes d'épargne logement</i>	<i>557</i>	<i>627</i>	<i>648</i>	<i>3,3%</i>
<i>dont Plan d'épargne-logement</i>	<i>9 769</i>	<i>11 593</i>	<i>14 634</i>	<i>26,2%</i>
• Comptes de dépôt à terme	4 452	5 427	8 325	53,4%
• Bons de caisse de caisse et certificats de dépôt	1 441	1 370	1 347	-1,7%
Total	322 030	338 045	344 467	1,9%

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

6. LES EFFECTIFS

A fin 2005, les établissements de crédit installés en Polynésie française employaient 1.159 personnes, soit une hausse conséquente de 4,4 % contre 3,4 % en 2004. L'ouverture de la société Ofina est venue gonfler le nombre des effectifs parmi les sociétés financières.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
– Banques AFB	1 067	1 103	1 137
– Sociétés financières	6	7	22
Total	1 073	1 110	1 159

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT.

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT INTERVENANT EN POLYNESIE FRANÇAISE

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social (M F CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2005 (M F CFP)
Les banques AFB						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	292	122 462
Banque de Tahiti	1 565	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	CENCEP	286	150 796
Socredo	17 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité (50%) AFD (50%)	559	203 678
Les sociétés financières						
Crédipac Polynésie	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Banque de Tahiti	0(1)	5 042
Ofina - Océanienne de financement	800	Papeete	rue du docteur Cassiau - Papeete	Socredo	20	
Sogelease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	0(2)	543

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Crédipac

(2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION (non exhaustive)

Dénomination	Siège social
Les banques mutualistes ou coopératives	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banque Populaire (CASDEN BP) Natexis Banques Populaires	Noisiel - Marne-la-Vallée Paris 7e
Les sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris 12e
Les institutions financières spécialisées	
Agence française de développement (AFD) DEXIA	Paris 12e Paris 15e
Les établissements non soumis à la loi bancaire	
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris 7e
Les institutions financières internationales	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg

§ 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES

Avertissement L'analyse du bilan des établissements de crédit locaux concerne les banques FBF, à savoir la Banque Socrédó, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti.

1. LE VOLUME GLOBAL D'ACTIVITE

Un volume global d'activité toujours en progression

Au 31 décembre 2005, le total du bilan agrégé des trois banques polynésiennes s'établissait à 476,9 milliards de F CFP contre 428,1 milliards l'année précédente, soit +11,4 % en un an.

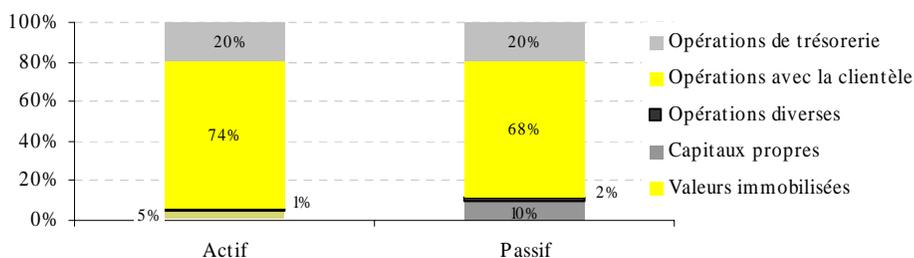
Structure du bilan agrégé des banques

en millions de F CFP

Actif				Passif		
31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005		31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
66 270	72 684	93 634	Opérations de trésorerie	40 507	72 895	94 785
305 455	328 002	355 202	Opérations avec la clientèle	304 663	302 586	325 189
10 050	8 872	6 289	Opérations sur titres et diverses	10 332	9 313	10 546
-	-	-	Capitaux propres	41 460	43 334	46 415
15 187	18 570	21 811	Valeurs immobilisées	-	-	-
396 962	428 128	476 935	Total	396 962	428 128	476 935

L'intermédiation est l'activité première des établissements de crédit polynésiens car l'absence de marché de capitaux sur place oblige les agents économiques à recourir principalement au crédit bancaire. La part des opérations avec la clientèle domine dans le bilan des trois banques FBF : 74 % de leur actif agrégé et 68 % de leur passif agrégé au 31 décembre 2005.

Structure du bilan au 31 décembre 2005



L'intensification de l'activité de crédit...

L'analyse de l'actif fait apparaître une accélération de la hausse des concours de caractère bancaire à la clientèle, +8,3 % entre décembre 2004 et décembre 2005 après +7,4 % l'année précédente (355,2 milliards de F CFP à fin 2005). La frilosité des

entreprises à investir, notamment les PME, a réduit la part des crédits d'équipement au profit des crédits d'exploitation¹. Quant aux ménages, leur demande en crédits à la consommation et surtout à l'habitat a été soutenue par des mesures gouvernementales spécifiques².

Parmi les opérations de trésorerie (+28,8 % en glissement annuel entre décembre 2004 et décembre 2005), on a constaté une augmentation de 36,9 % des opérations interbancaires, notamment avec les réseaux et groupes (+79 %).

...n'a pas été accompagnée par le même rythme de croissance des dépôts...

Les ressources tirées de la clientèle ont vu leur part régresser en l'espace d'un an (68 % du passif agrégé en décembre 2005 contre 71 % en décembre 2004) et ont dû être compensées par celle des opérations interbancaires (20 % contre 17 % précédemment).

Parmi les dépôts de la clientèle, les comptes créditeurs, à vue et à terme, ont crû de 7,7 % en rythme annuel sur la période, tandis que les comptes d'épargne à régime spécial, à savoir les comptes sur livret, moins attractifs en termes rémunération, ont diminué de 0,4 %.

Les placements interbancaires, +30 % en rythme annuel en 2005, ont été dynamisés par les opérations avec les réseaux et groupes (43,4 milliards de F CFP à fin 2005 contre 18,2 un an plus tôt).

...ce qui a conduit à une dégradation du solde des opérations avec la clientèle.

En 2005, le solde des opérations avec la clientèle a continué de se détériorer (-30,1 milliards de F CFP, après -25,4 en 2004 et -0,8 en 2003).

Quant au solde des opérations sur titres, il est passé à 4,3 milliards de F CFP à fin 2005 contre 0,4 un an auparavant, un établissement ayant dû solder une ligne de titres placés (3,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2004) pour répondre à un besoin de trésorerie.

Solde par type d'opérations (ressources – emplois)

en millions de F CFP

	31/12/03	31/12/04	31/12/05	Variations annuelles
- Solde des opérations de trésorerie	-25 763	212	1 151	442%
- Solde des opérations avec la clientèle	-792	-25 415	-30 013	18%
- Solde des opérations sur titres et diverses	281	441	4 257	865%
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	26 273	24 764	24 604	-1%
Capacité de placement (+) / besoin de financement (-)	25 763	-212	-1 151	442%

¹ L'encours des crédits d'exploitation pour les entreprises individuelles a progressé de 22,6 % 2005 (+5,3 % en 2004). Dans le même temps, l'encours global des crédits à l'équipement a reflué de 0,1 % (+3,6 % en 2004).

² Grâce au prêt à l'aménagement bonifié et au prêt à l'habitat bonifié, l'encours global des crédits à l'habitat a enregistré +10,3% en 2005 (+6,7 % en 2004).

L'assise financière des banques FBF s'est fragilisée...

Bien que les capitaux propres aient augmenté de 7,1 % en glissement annuel (46,4 milliards de F CFP en décembre 2005 contre 43,3 un an auparavant), leur proportion dans le bilan agrégé s'est de nouveau contractée : 9,7 % du total contre 10,1 % en 2004 et 10,4 % en 2003.

Dans le même temps, les valeurs immobilisées ont enregistré +17 % (21,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2005 contre 18,6 un an plus tôt), en raison de la hausse des titres de participation (+23,5 %) et des immobilisations (+11,6 %).

Par conséquent, l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées est ressorti à 24,6 milliards de F CFP à fin 2005 contre 24,8 à fin 2004, soit -1 %.

...et leur besoin de financement global s'est creusé.

L'alourdissement du solde négatif des opérations avec la clientèle a renversé la situation cumulée des banques de la place, devenues emprunteuses nettes sur le marché interbancaire depuis fin 2004 (-0,2 milliard de F CFP fin 2004, puis -1,2 un an plus tard).

Composition du solde des opérations de trésorerie

en millions de F CFP

	31/12/03	31/12/04	31/12/05	Variations annuelles
- avec les EC locaux	979	6 250	3 929	-37%
- avec les EC hors zone	-17 354	3 523	5 432	54%
- caisse	-3 980	-4 303	-4 531	5%
- Institut d'émission, Office des postes...	-5 850	-5 885	-4 109	-30%
- divers	441	627	430	-31%
Solde des opérations de trésorerie	-25 763	212	1 151	442%

- : Emplois / + : Ressources

Comme les banques de la place ne disposent pas d'un marché interbancaire local suffisamment important pour financer leurs besoins de trésorerie, elles doivent faire appel à des établissements situés hors zone d'émission : entre 2004 et 2005, ce mode de financement a crû de 54 % (5,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2005 contre 3,5 à la même époque en 2004), aggravant le déficit de la position extérieure nette des établissements bancaires polynésiens apparu en 2004. Pour deux d'entre elles, qui sont adossées à de grands groupes français (respectivement la Société Générale et la Caisse d'Epargne), il s'agit d'un refinancement mobilisé auprès de leur maison mère.

2. LA MAITRISE DES RISQUES

Amélioration des ratios de sinistralité...

Risques sur la clientèle

en millions de F CFP

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations annuelles
Créances douteuses brutes	15 309	17 817	18 697	4,9%
dont créances douteuses nettes	4 901	6 593	6 312	-4,3%
dont provisions	10 408	11 224	12 385	10,3%
Taux de provisionnement	68,0%	63,0%	66,2%	+3,2 pts
Créances douteuses brutes/ encours total brut	4,9%	5,3%	5,1%	-0,2 pt

L'encours des créances douteuses brutes a progressé de 4,9 % (+16,4 % en 2004), moins vite que celui de l'ensemble des crédits bruts ; la proportion des crédits à risque sur ces derniers a donc reculé de 0,2 point (5,1 % du total au 31 décembre 2005 contre 5,3 % l'année précédente).

Les provisions pour créances douteuses, +10,3 % sur la période (+8 % en 2004), ont contribué au renforcement du taux de provisionnement de 3,2 points (66,2 % en 2005 contre 63 % en 2004).

...mais dégradation du coefficient de liquidité.

Ratios de liquidité et de solvabilité

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations annuelles
Ratio de liquidité⁽¹⁾	138,8%	128,4%	115,3%	-13,1 pts
Ratio de solvabilité⁽²⁾	13,5%	13,1%	12,7%	-0,4 pt

(1) Ressources disponibles immédiatement ou à très court terme sur dépôts à caractère liquide.

(2) Fonds propres/ total des risques.

Le coefficient de liquidité du système bancaire polynésien est passé à 115,3 % en 2005 contre 128,4 % en 2004, soit -13,1 points. Quant au ratio de solvabilité, il s'est abaissé à 12,7 % contre 13,1 % en 2004, soit -0,4 points sur l'année.

3. LE BILAN AGREGÉ

Le bilan agrégé des banques (1)

en millions de F CFP

ACTIF	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	<i>Variations annuelles</i>
OPERATIONS DE TRESORERIE	66 270	72 684	93 634	28,8%
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	14 660	15 410	15 209	-1,3%
Etablissements de crédit et institutions financières	51 610	57 274	78 425	36,9%
- <i>Comptes ordinaires</i>	12 808	7 285	5 765	-20,9%
- <i>Prêts et comptes à terme</i>	18 234	17 803	15 256	-14,3%
- <i>Opérations avec les réseaux et groupes</i>	20 286	31 601	56 581	79,0%
- <i>Valeurs reçues en pension</i>	0	0	0	-
- <i>Autres opérations</i>	282	585	823	40,7%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	305 455	328 002	355 202	8,3%
Créances commerciales	3 508	3 095	3 648	17,9%
Crédits de trésorerie	95 186	105 637	119 095	12,7%
Crédits à l'équipement	51 523	53 318	53 362	0,1%
Crédits à l'habitat	99 339	105 971	116 871	10,3%
Comptes ordinaires débiteurs	21 732	23 126	20 388	-11,8%
Autres crédits	29 266	30 262	35 525	17,4%
Créances douteuses	4 901	6 593	6 312	-4,3%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i>	10 394	11 224	12 385	10,3%
OPERATIONS DIVERSES	10 050	8 872	6 289	-29,1%
Comptes de régularisation et divers	4 908	5 001	5 890	17,8%
Opérations sur titres	5 143	3 871	399	-89,7%
VALEURS IMMOBILISEES	15 187	18 570	21 811	17,5%
Titres de participation et de filiales	6 112	9 115	11 257	23,5%
Immobilisations	9 060	9 382	10 472	11,6%
Location avec option d'achat	15	73	82	12,1%
Actionnaires et associés	0	0	0	-
TOTAL DE L'ACTIF	396 962	428 128	476 935	11,4%

Le bilan agrégé des banques (2)

en millions de F CFP

PASSIF	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	variations annuelles
OPERATIONS DE TRESORERIE	40 507	72 896	94 785	30,0%
Institut d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	155	133	34	ns
Etablissements de crédit et institutions financières	34 593	66 013	88 216	33,6%
- Comptes ordinaires	1 911	17 027	14 197	-16,6%
- Emprunts et comptes à terme	31 866	30 000	29 766	-0,8%
- Opérations avec les réseaux et groupes	89	18 191	43 352	-
- Autres	726	795	901	13,4%
Valeurs données en pension ou vendues fermes	5 759	6 750	6 535	-3,2%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	304 663	302 587	325 189	7,5%
Comptes créditeurs de la clientèle	194 525	185 710	200 039	7,7%
- Sociétés et entrepreneurs individuels résidents	92 291	90 152	92 925	3,1%
- Comptes ordinaires	59 974	58 748	60 790	3,5%
- Comptes à terme	32 316	31 404	32 135	2,3%
- Particuliers résidents	87 927	82 224	93 332	13,5%
- Comptes ordinaires	42 356	38 610	46 743	21,1%
- Comptes à terme	45 571	43 614	46 589	6,8%
- Autres	14 307	13 334	13 782	3,4%
- Comptes ordinaires	10 408	10 182	9 927	-2,5%
- Comptes à terme	3 899	3 152	3 855	22,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	86 080	91 163	90 775	-0,4%
Bons de caisse	13 464	15 315	13 590	-11,3%
Créances négociables sur les marchés	8 520	8 784	17 486	99,1%
Autres dépôts	2 075	1 615	3 299	104,3%
OPERATIONS DIVERSES	10 332	9 313	10 546	13,2%
Comptes de régularisation et divers	10 212	9 183	10 458	13,9%
Opérations sur titres	119	130	88	-32,0%
CAPITAUX PROPRES	41 460	43 334	46 414	7,1%
Dettes subordonnées, provisions et fonds pour risques bancaires généraux	5 074	4 904	4 708	-4,0%
Réserves	11 553	13 624	16 075	18,0%
Capital	19 766	19 766	19 945	0,9%
Report à nouveau + Résultat en instance d'approbation	5 067	5 040	5 686	12,8%
TOTAL DU PASSIF	396 962	428 130	476 935	11,4%
Engagements en faveur des établissements de crédit	2 140	1 220	1 012	ns
Engagements reçus d'établissements de crédit	51 415	49 505	58 642	18,5%
Engagements en faveur de la clientèle	71 552	81 060	88 890	9,7%
Engagements reçus de la clientèle	329	329	329	-

ns : non significatif

§ 3. LES RESULTATS DES BANQUES

Avertissement L'analyse des résultats des établissements de crédit locaux concerne les banques FBF, à savoir la Banque Socrédo, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti.

1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Moindre progression du PNB en 2005

La progression du produit net bancaire des banques de la place s'est ralentie en 2005, seulement +1,3 %, après +5,8 % l'année précédente (22,9 milliards de F CFP contre 22,6). La hausse de 5,7 % des produits d'exploitation bancaires (35,2 milliards de F CFP contre 33,3) a été contrecarrée par celle des charges de 10,2 % (12,2 milliards de F CFP contre 11,1).

Décomposition du produit net bancaire

en millions de F CFP

	2003	2004	2005	Variations annuelles
Opérations de trésorerie	-240	-493	-433	-12,2%
Opérations avec la clientèle	17 646	18 405	18 942	2,9%
Opérations sur titres	-58	-119	-104	-12,6%
Opérations diverses	3 955	4 742	4 448	-6,2%
Dot. nettes prov. dépréciation titres de placement	19	22	4	-81,8%
Produit net bancaire	21 322	22 557	22 857	1,3%

Opérations avec la clientèle : marge en repli

Elément essentiel de l'activité des banques, les opérations avec la clientèle ont contribué à la formation du PNB global à hauteur de 83 % en 2005 et globalement leur solde positif a crû de 2,9 % (+4,3 % en 2004) pour s'établir à 18,9 milliards de F CFP.

Les produits liés aux opérations avec la clientèle, 66,5 % des produits d'exploitation au 31 décembre 2005, ont augmenté de 3,6 % en glissement annuel (23,4 milliards de F CFP contre 22,6 au 31 décembre 2004). Ils se répartissent entre les commissions (10 %) et les intérêts sur les crédits accordés (90 %). En 2005, les premières ont progressé de 9,1 % (2,5 milliards de F CFP contre 2,2) et les seconds de 2,9 % (20,9 milliards de F CFP contre 20,3). Concernant ces derniers, la stagnation de l'encours des crédits à l'équipement (-0,1 %) s'est reflétée dans les intérêts perçus (+0,2 %) et, a contrario, le gonflement significatif des encours des crédits à l'habitat (+10,3 %) et des crédits de trésorerie (+12,4 %) a impliqué une hausse des produits, mais proportionnellement inférieure, respectivement +2,1 % et +6,3 %. On constate que le rendement moyen des prêts a diminué sur un an, 6,96 % en 2005 contre 7,66 % en 2004, soit -0,7 point.

Les charges afférentes aux opérations avec la clientèle se sont accrues de 4,4 % en rythme annuel (4,4 milliards de F CFP en 2005 contre 4,2 un an plus tôt). Constituées de rémunérations sur les dépôts à terme pour la moitié (2,3 milliards de F CFP contre 2, soit +12,7 % en un an) et sur les comptes d'épargne à régime spécial pour un tiers (1,4 milliard de F CFP contre 1,5 précédemment, soit -8,4 %), elles ont subi la hausse de 14,6 % de l'encours des premiers (82,6 milliards de F CFP contre 72,1), atténuée par la baisse de l'encours des seconds (78,6 milliards de F CFP contre 81,3). Par ailleurs, le succès non démenti des plans d'épargne-logement (11,9 milliards de F CFP contre 9,6) a également pesé sur les charges liées (0,3 milliard de F CFP contre 0,2, soit +26,7 %).

Comme le coût moyen des prêts a moins baissé que le rendement, seulement -0,08 point (1,51 % contre 1,59 % précédemment), la marge des opérations avec la clientèle s'est effritée de 0,44 point (6,21 % contre 6,65 %).

Opérations interbancaires et de trésorerie : réduction du coût moyen des emprunts

Le solde négatif des opérations de trésorerie et interbancaires s'est légèrement restreint (-433 millions de F CFP en décembre 2005 contre -493 un an plus tôt), les produits d'exploitation (+33,7 %) ayant augmenté plus rapidement que les charges (+22,3 %). On rappelle par ailleurs que si les banques de la place sont emprunteuses nettes depuis peu¹, deux d'entre elles peuvent se procurer de la trésorerie auprès de leurs maisons mères en métropole.

La marge sur opérations interbancaires, bien que toujours négative, s'est améliorée en 2005 (-0,52 % contre -0,83 % en 2004) car le coût moyen des emprunts est resté sur une tendance baissière (2,91 % en 2005, après 3,94 % en 2004 et 4,28 % en 2003).

Structure du produit net bancaire

Charges				Produits		
2003	2004	2005		2003	2004	2005
15,9%	17,7%	19,4%	Opérations de trésorerie	4,8%	4,4%	5,6%
39,8%	37,6%	35,1%	Opérations avec la clientèle	67,7%	67,8%	66,1%
2,5%	2,3%	2,2%	Opérations sur titres	0,7%	0,4%	0,5%
41,8%	42,2%	43,3%	Opérations diverses	26,7%	27,3%	27,9%
100%	100%	100%	Total	100%	100%	100%

Opérations diverses : solde en repli

En 2005, le solde des opérations diverses s'est réduit de 6,2 % (4,4 milliards de F CFP contre 4,7 à fin 2004), en raison d'un recul des profits nets de change de 3,9 % (971 millions de F CFP contre 1.010 l'année précédente) et d'un alourdissement des charges diverses d'exploitation bancaire (360 millions de F CFP contre 35 un an auparavant).

¹ Dans le bilan agrégé, le solde des opérations de trésorerie est devenu négatif à partir de 2004 (-0,2 milliard de F CFP en 2004, puis -1,2 en 2005) alors qu'il était positif auparavant (17,4 milliards de F CFP en 2003).

Opérations sur titres : marginales dans le PNB

Tout à fait secondaire dans le PNB, le solde des opérations sur titres s'est établi à -104 millions de F CFP en décembre 2005 contre -119 un an plus tôt, grâce à une embellie sur des plus-values de cessions de titres de placement réalisées par un établissement.

Evolution des coûts et des rendements

	2003	2004	2005	Variations annuelles
Opérations avec la clientèle				
Coût moyen des dépôts	1,68%	1,59%	1,51%	- 0,08 pt
Rendement moyen des crédits	7,75%	7,66%	6,96%	- 0,70 pt
Marge sur opérations avec la clientèle	6,19%	6,65%	6,21%	-0,44 pt
Opérations interbancaires				
Coût moyen des emprunts	4,28%	3,94%	2,91%	- 1,03 pt
Rendement moyen des prêts	2,21%	2,48%	2,37%	- 0,11 pt
Marge sur opérations interbancaires	-0,34%	-0,83%	-0,52%	0,31 pt
Toutes opérations				
Coût moyen des fonds empruntés	2,03%	1,97%	1,81%	-0,16 pt
Rendement moyen des prêts	6,85%	7,35%	6,70%	- 0,65 pt
Marge globale sur capitaux moyens empruntés	5,37%	5,55%	4,87%	- 0,68 pt
Rendement final des fonds empruntés	5,33%	5,52%	4,85%	- 0,67 pt
rendement global des fonds utilisés	4,59%	4,36%	4,09%	-0,27 pt

2. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Modération des frais généraux

Le résultat brut d'exploitation (RBE), qui correspond à la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires après prise en compte des frais de structure, s'est établi à 9,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2005 contre 9,4 au 31 décembre 2004, soit +2,1 % en glissement annuel.

Au regard de l'évolution du PNB sur la période (+1,3 %), cette performance s'explique par la modération des frais généraux, +0,5 % en 2005, après +7,4 % en 2004, et des dotations nettes aux amortissements (+0,9 %).

3. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Atténuation du coût du risque

Le résultat d'exploitation, qui prend en compte le coût du risque, s'obtient en incluant, à titre principal, le provisionnement en capital des créances douteuses ainsi que les pertes sur créances irrécupérables (nettes des récupérations). En 2005, il s'est amélioré de 9,8 % (8,8 milliards de F CFP contre 8 au 31 décembre 2004), indiquant un redressement de la situation financière des agents économiques par rapport à l'année 2004.

Les dotations nettes aux provisions pour créances douteuses ont été réduites de 33,3 % en 2005 (646 millions de F CFP contre 968 en 2004) et les pertes sur créances irrécouvrables divisées par deux (271 millions de F CFP contre 556). De ce fait, l'impact des sinistres s'est élevé à 0,9 milliard de F CFP contre 1,5 l'année précédente.

Dans le même temps, les dotations nettes aux provisions pour dépréciation ont été portées à 374 millions de F CFP contre 314, soit +19,1 %. Quant aux provisions brutes pour risques et charges, elles ont été doublées (133 millions de F CFP contre 66).

4. LE RESULTAT NET

Le bénéfice cumulé des trois banques FBF s'est inscrit en hausse de 12,5 % en 2005 (+12,9 % en 2004), l'effet de l'accroissement de l'impôt sur les sociétés de 45,7 % (2,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2005 contre 1,8 un an plus tôt) ayant été minoré par la baisse de 22,8 % des charges extraordinaires (1,8 milliards de F CFP contre 2,3).

5. RENTABILITE ET PRODUCTIVITE

Progression du taux de marge nette

Le coefficient brut d'exploitation s'est dégradé de 0,27 point en rythme annuel (69,20 % en 2005 contre 68,93 % en 2004), mais le coefficient net s'est amélioré de 0,32 point (57,97 % contre 58,29 %), la hausse du PNB (+1,3 %) ayant dépassé celle des frais généraux (+0,5 %).

Le taux de rendement des actifs a peu varié, 1,06 % en 2005 contre 1,05 % en 2004, tandis que la rentabilité financière des banques de la place s'est améliorée. En effet, le coefficient de rentabilité des fonds propres a crû de 0,56 point (12,52 % contre 11,96 % précédemment). Pour mémoire, les capitaux propres ont enregistré +7,1 % entre décembre 2004 (43,3 milliards de F CFP) et décembre 2005 (46,4 milliards de F CFP).

Quant au taux de marge nette, il a atteint 22,18 % au 31 décembre 2005 contre 19,96 % un an auparavant, soit +2,22 points.

Evolution des ratios de rentabilité

	2003	2004	2005	Variations annuelles
Rentabilité d'exploitation				
Coefficient brut d'exploitation (1)	68,55%	68,93%	69,20%	0,27 pt
Coefficient net d'exploitation (2)	57,71%	58,29%	57,97%	-0,32 pt
Rentabilité globale				
Coefficient de rendement (3)	1,00%	1,05%	1,06%	0,01 pt
Coefficient de rentabilité (4)	11,10%	11,96%	12,52%	0,56 pt
Taux de marge nette (5)	18,70%	19,96%	22,18%	2,22 pt
Dotations nettes aux provisions / PNB	1,72%	4,71%	2,48%	-2,23 pts

(1) Dépenses / recettes d'exploitation

(3) RN / total situation

(5) RN / PNB

(2) Coûts de structure / PNB

(4) RN / fonds propres

Productivité en repli

Le ratio PNB/effectifs, utilisé pour mesurer la productivité du facteur travail dans les établissements bancaires locaux, s'est contracté de 1,7 % en 2005. En revanche, celui des frais généraux par employé s'est allégé de 2,5 %, la croissance des effectifs (+3,1 % entre 2004 et 2005) ayant dépassé l'augmentation des frais de personnel (+2,4 %).

Evolution des ratios de productivité

en millions de F CFP

	2003	2004	2005	Variations annuelles
PNB / effectifs	19 983	20 450	20 103	-1,7%
Frais généraux / effectifs	10 285	10 686	10 421	-2,5%

Le compte de résultats agrégé des banques

en millions de F CFP

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations annuelles
(+) Produits d'exploitation bancaires	32 778	33 282	35 188	5,7%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 578	1 479	1 977	33,7%
- Opérations sur Titres	229	141	163	15,6%
- Opérations avec la clientèle	22 203	22 581	23 388	3,6%
- Opérations de crédit-bail et de location simple	2	15	0	-100,0%
- Divers	8 765	9 066	9 660	6,6%
(-) Charges d'exploitation bancaires	11 450	11 111	12 243	10,2%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 818	1 971	2 410	22,3%
- Opérations avec la clientèle	4 557	4 176	4 361	4,4%
- dont sur Dépôts à vue	47	52	64	23,1%
- dont sur Dépôts à terme	2 528	2 002	2 257	12,7%
- dont sur Comptes d'épargne	1 407	1 503	1 376	-8,4%
- dont sur Bons de caisse	187	214	173	-19,2%
- dont sur Comptes d'épargne-logement	3	4	4	0,0%
- dont sur Plans d'épargne-logement	195	266	337	26,7%
- Opérations de crédit-bail et de location simple	1	20	0	ns
- Opérations sur Titres	287	260	267	2,7%
- Divers	4 975	4 684	5 205	11,1%
(+) Produits accessoires	149	543	168	ns
(-) Charges accessoires	0	48	175	ns
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépréc. titres de plac.	19	22	-4	-118,2%
(-) Intérêts sur créances douteuses	136	87	85	-2,3%
Produit net bancaire	21 322	22 557	22 857	1,3%
(-) Frais généraux	10 975	11 787	11 849	0,5%
(-) dont Frais de personnel	7 373	7 783	7 970	2,4%
(-) dont Impôts et taxes	570	605	619	2,3%
(-) dont Services extérieurs	3 032	3 400	3 260	-4,1%
(-) Dotations nettes aux amortissements	1 265	1 289	1 301	0,9%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	71	73	102	39,7%
(+) Charges refacturées	7	0	2	ns
Résultat brut d'exploitation	9 018	9 407	9 607	2,1%
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	361	968	646	-33,3%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	177	314	374	19,1%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-286	-337	-372	10,4%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	361	556	271	-51,3%
(+) Intérêts sur créances douteuses	136	87	85	-2,3%
Résultat d'exploitation	8 542	7 993	8 773	9,8%
(+) + ou - values sur cessions d'immob. corp. et incorp.	-16	27	-19	ns
(+) + ou - values sur cessions d'immob. financières	0	0	71	ns
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	16	6	216	3500,0%
Résultat courant avant impôt	8 509	8 014	8 609	7,4%
(+) Produits extraordinaires	2 417	570	717	25,8%
(-) Charges extraordinaires	3 394	2 321	1 792	-22,8%
(-) Dotations nettes sur FRBG	257	-	-62	ns
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	22	0	-35	ns
(-) Impôts sur les bénéfices	3 264	1 759	2 562	45,7%
Résultat net	3 988	4 504	5 069	12,5%

§ 4. CONDITIONS ET DISTRIBUTION DU CREDIT EN POLYNESIE FRANCAISE

1. LES CONDITIONS BANCAIRES

1.1 Le taux de base bancaire

Le taux de base bancaire est un taux établi par chaque banque, servant de référence à certains des crédits qu'elle consent. Régi par l'usage de la profession, il est le même pour les trois banques polynésiennes.

Bien qu'il se soit progressivement rapproché de celui de la métropole, il conserve un écart de 120 points de base : 7,40 % en Polynésie française depuis le 1^{er} octobre 2004 contre 6,60 % pour celui de la métropole. Devenu très marginal, il n'a servi qu'à 3 % des crédits distribués recensés par les enquêtes sur le coût du crédit de 2005 en Polynésie française¹.

Evolution du taux de base bancaire

	4ème trim. 2003	2ème trim. 2004	4ème trim. 2004
Nouvelle-Calédonie	8,20%	8,20%	8,20%
Polynésie française	7,60%	7,60%	7,40%
Métropole	6,60%	6,60%	6,60%

1.2 Le coût du crédit aux particuliers

Deux fois par an, de janvier à février et de juin à juillet, L'IEOM réalise une enquête sur le coût du crédit aux particuliers. Elle s'adresse aux trois banques FBF de la place qui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont octroyés² sur la période concernée.

L'enquête de janvier-février 2006, 4.719 dossiers de prêts d'une valeur globale de 10,3 milliards de F CFP (4.738 pour 8,7 milliards de F CFP en janvier-février 2005), a permis de constater un abaissement de 111 points de base du taux moyen pondéré global (TMPG) en l'espace d'un an (6,84 % contre 7,95 % précédemment), grâce au recul de 154 points de base du TMP des découverts (9,02 % contre 10,56 %). L'allègement du coût des autres types de crédits y a également contribué : -72 points de base pour les prêts personnels supérieurs à 181 920 F CFP (7,24 % contre 7,96 %) et -44 points de base pour les crédits immobiliers (5,29 % contre 5,73 %).

On notera que les hausses constatées sur les crédits aux particuliers ont été influencées par leur montant moyen qui s'est apprécié de 18 % (2,2 millions de F CFP en janvier-février 2006 contre 1,8 un an auparavant). Globalement, les crédits à taux fixes ont représenté 73 % du volume et 92 % de la valeur des crédits accordés.

¹ Sur l'enquête de janvier-février 2006 : 12 % des crédits aux entreprises et 3 % des crédits aux particuliers.

² Excepté ceux à taux bonifiés.

Evolution des taux moyens du crédit aux particuliers

	1er trim. 2004	3e trim. 2004	1er trim. 2005	3e trim. 2005	1er trim. 2006	▲ / an
Prêts immobiliers	6,28%	6,16%	5,73%	5,49%	5,29%	-44 pb
Prêts immobiliers relais	5,84%	6,28%	6,56%	5,54%	5,33%	-123 pb
Prêts personnels < 181 920 F CFP	13,38%	13,23%	14,12%	13,99%	13,78%	-34 pb
Découverts	10,57%	10,70%	10,56%	9,62%	9,02%	-154 pb
Prêts personnels > 181 920 F CFP	8,06%	8,55%	7,96%	7,94%	7,24%	-72 pb
TMPG	8,23%	8,17%	7,95%	7,17%	6,84%	-111 pb

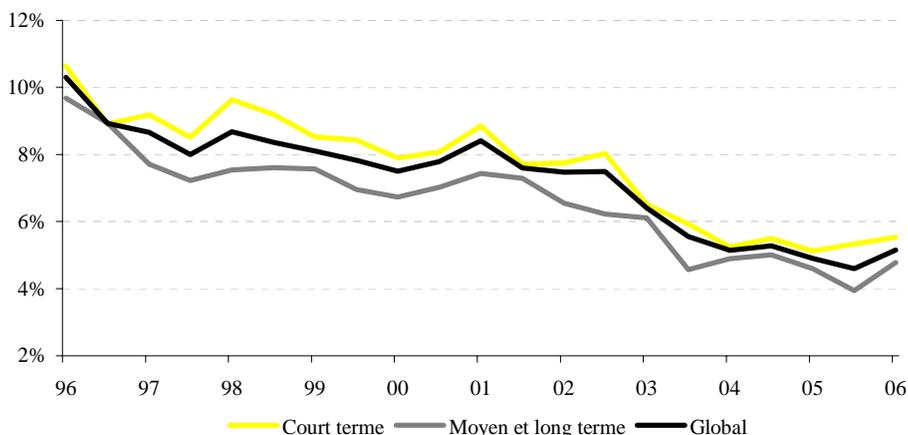
1.3 Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises, de même méthodologie que celle aux particuliers, a réuni sur la période janvier-février 2006, 764 déclarations de nouveaux prêts représentant au total 7,8 milliards de F CFP (564 pour une valeur globale de 9,7 milliards de F CFP en janvier-février 2005).

Avec un TMPG en hausse de 25 points de base en glissement annuel (5,15 % contre 4,90 % en janvier-février 2005), le coût du crédit aux entreprises a changé d'orientation au premier trimestre 2006. Le mouvement a été plus marqué sur les crédits à court terme (+41 points de base) que sur ceux à moyen/long terme (+18 points de base).

Le niveau moyen des taux variables (5,46 % contre 4,69 % un an plus tôt), qui ont été appliqués à 69 % de la valeur des prêts consentis en janvier-février 2006, s'est apprécié de 77 points de base, tandis que celui des taux fixes s'est contracté de 65 points de base (5,03 % contre 5,68 %).

Evolution du coût du crédit aux entreprises depuis 1996



Dans le détail, l'accroissement du TMP des découverts de 100 points de base (6,01 % contre 5,01 %), qui s'explique surtout par la réduction substantielle des montants moyens¹, a fortement pesé sur le TMPG. A l'inverse, le gain de 192 points de base sur le TMP de l'escompte (5,31 % contre 7,23 %) provient de l'impact des contrats de plus de 36 millions de F CFP dans cette catégorie (58 % du total de l'escompte en valeur).

Evolution des taux moyens du crédit aux entreprises

	1er trim. 2004	3e trim. 2004	1er trim. 2005	3e trim. 2005	1er trim. 2006	▲ / an
Escompte	7,52%	7,70%	7,23%	5,93%	5,31%	-192 pb
Découverts	5,15%	5,79%	5,01%	5,01%	6,01%	100 pb
Autres crédits à court terme	4,40%	3,59%	4,39%	5,09%	4,37%	-2 pb
Total court terme	5,25%	5,50%	5,12%	5,24%	5,53%	41 pb
Moyen/long terme	4,89%	5,01%	4,60%	4,21%	4,78%	18 pb
TMPG	5,14%	5,28%	4,90%	4,73%	5,15%	25 pb

2. LA DISTRIBUTION DU CREDIT EN POLYNESIE FRANÇAISE

2.1 Le crédit aux particuliers

La croissance des concours de caractère bancaire aux particuliers, quelque peu freinée en 2004 (+5,9 % après +9,6 % en 2003) s'est redressée en 2005 (+8,9 %). L'appétit des ménages pour le crédit s'est porté, en premier lieu, sur les crédits immobiliers (53 % du total des crédits), puis sur les crédits non affectés (30 %).

Encours des crédits aux particuliers

en millions de F CFP

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	▲ 2005/2004
Crédits affectés				
-Ventes à tempérament	21 362	23 559	26 145	11,0%
-Crédit divers	2 241	2 486	1 348	-45,8%
Total	23 603	26 045	27 493	5,6%
Crédits non affectés				
-Crédits divers	43 580	46 383	49 976	7,7%
-Ouvert. de crédits permanents	1 734	1 858	1 841	-0,9%
-Comptes ordinaires débiteurs	3 778	2 447	3 834	56,7%
Total	49 092	50 688	55 651	9,8%
-Prêts immobiliers	84 281	87 692	96 752	10,3%
TOTAL DES CREDITS	156 976	164 425	179 896	9,4%
-Location avec option d'achat	1 525	3 497	3 025	-13,5%
TOTAL GENERAL	158 502	167 922	182 920	8,9%

¹ 9,7 millions de F CFP en janvier-février 2006 contre 25,4 en janvier-février 2005.

L'encours du crédit immobilier aux particuliers, soutenu par diverses mesures gouvernementales au cours de l'année écoulée¹, a enregistré +9,4 % contre seulement +4 % en 2004 (96,8 milliards de F CFP contre 87,7 en 2004 et 84,3 en 2003). D'ailleurs, le nombre de nouveaux prêts au logement (habitat et aménagements-réparations) a doublé en l'espace d'un an (2.466 contre 1.256 en 2004) pour une valeur globale en augmentation de 50 % (16 milliards de F CFP contre 10,7).

Le succès des ventes à tempérament² ne s'est pas démenti (+11 % en 2005 après +10,3 % en 2004), représentant 95 % des crédits affectés (26,1 milliards de F CFP sur un total de 27,5).

Quant aux crédits non affectés, leur hausse s'est accélérée (+9,8 % en 2005 après +3,3 % en 2004). Parmi ceux-ci, les comptes ordinaires débiteurs, qui s'étaient repliés de 35,2 % en 2004, sont repartis à la hausse en 2005 (+56,7 %).

Enfin, la location avec option d'achat, prisée dans le domaine automobile, s'est repliée en 2005 (-13,5 %), après quelques années exceptionnelles (+129 % en 2004 et +76 % en 2003).

2.2 Le crédit aux entreprises

L'encours des crédits déclarés au Service central des risques³ (SCR) a progressé de 7 % en 2005. *(Pour mémoire, on rappelle que la forte évolution de l'année précédente (+23,3 %) était due pour une large part au changement méthodologique du SCR qui intègre désormais les sociétés en nom collectif -SNC- créées ad hoc pour les opérations en défiscalisation métropolitaine et locale.)*

Bien que toujours majoritaires, les crédits à moyen et long terme, 47 % du total des crédits en 2005, se sont inscrits en retrait de 2,7 %. A l'inverse, ceux à court terme ont enregistré +28,4 % et leur part s'est élargie (22 % du total contre 19 % en 2004).

¹ Prêt à l'aménagement bonifié (PAB), prêt à l'habitat bonifié (PHB).

² Contrat de vente d'un bien assorti d'un crédit.

³ Conformément aux dispositions du règlement n° 86/09 du 27 février 1986, du Comité de la réglementation bancaire et financière, l'Institut d'émission d'outre-mer procède dans les Collectivités d'outre-mer à la centralisation des risques et crédits bancaires, ainsi que des opérations de crédit-bail et de location assorties d'une option d'achat. Après agrégation, ces informations sont restituées aux établissements déclarants afin de leur permettre de connaître l'endettement total de leurs clients.

Encours des risques sur les entreprises de la Polynésie française (1)

en millions de F CFP

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	▲ 2005/2004
Court terme	34 468	42 581	54 676	28,4%
Moyen et long terme	99 274	117 204	114 052	-2,7%
Créances douteuses	10 209	10 323	10 374	0,5%
Engagements de hors-bilan	39 745	56 367	63 103	11,9%
Crédit-bail	1 359	1 779	1 917	7,8%
Total	185 055	228 254	244 122	7,0%
Total hors créances douteuses et engagements hors bilan	135 101	161 564	170 645	5,6%

(1) Montants issus de l'application centrale des risques de l'EOM.

L'analyse des risques par secteur d'activité souligne la place essentielle du commerce (30 % du total en 2005), du transport (14 %) et, dans une moindre mesure, du BTP (8 %) dans l'économie polynésienne. Leurs encours respectifs se sont accrus de 7,5 %, 7,7 % et 3,8 %.

Le secteur primaire, pour sa part, a vu son encours se réduire de 10,4 %¹, témoignant des difficultés du secteur de la perle, encore convalescent.

Encours des risques par secteur d'activité

en millions de F CFP

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	▲ 2005/2004
Agriculture, élevage, pêche	10 722	10 875	9 746	-10,4%
Mines, industrie	11 739	17 186	18 903	10,0%
BTP	19 802	19 765	20 524	3,8%
Hôtellerie	10 045	12 336	12 508	1,4%
Services d'appui aux entreprises	9 534	12 024	13 991	16,4%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	9 882	8 697	6 654	-23,5%
Commerce	53 634	67 943	73 014	7,5%
Transport et communication	17 021	32 499	34 989	7,7%
Divers	42 675	46 940	53 795	14,6%
Total général	185 054	228 265	244 122	6,9%

¹ Ce sont surtout les crédits à court terme qui ont baissé (-48 %), les créances douteuses, quant à elles, sont restées plutôt stables (-0,8 %).

Section 2

L'évolution de la situation monétaire

REMARQUE LIMINAIRE

Cet examen de la situation financière est centré sur l'analyse de l'ensemble des dépôts et des crédits enregistrés par les établissements de crédit et l'OPT pour le compte des divers agents non financiers (particuliers, entrepreneurs individuels, sociétés non financières, autres agents économiques et clientèle diverse).

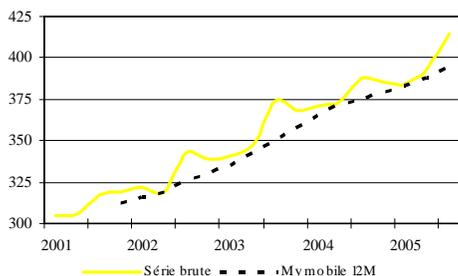
§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DES RESIDENTS

1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

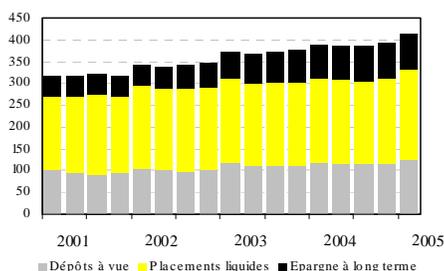
L'épargne en Polynésie française a connu une phase d'accélération au cours de l'année 2005 ; le taux de croissance annuel de l'ensemble des placements au 31 décembre a atteint 6,7 % (3,9 % en 2004), pour un montant de 414,1 milliards de F CFP (388,2 milliards en 2004).

L'ensemble de ses composantes s'est inscrit en hausse en glissement annuel, avec toutefois une progression plus marquée pour les placements liquides (+8,2 %), sous l'impulsion des dépôts à terme (+14,6 %). Les produits d'épargne à long terme (+6,6 %) ont continué à s'attirer les faveurs des Polynésiens, l'assurance-vie (+15,8 %) et les plans d'épargne logement (+23,8 %) ont en effet connu un vif succès en 2005. Les dépôts à vue, pour leur part, ont crû de 4,3 %.

Ensemble des actifs financiers
(en milliards de F CFP)



Répartition par type d'actif
(en milliards de F CFP)



	Montant en millions de F CFP au					Variation en glissement annuel à fin		
	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	déc-04	juin-05	déc-05
Actifs financiers.....	388 225	385 333	384 548	394 000	414 142	3,9%	3,7%	6,7%
Dépôts à vue.....	119 860	114 391	114 932	116 310	124 978	1,8%	1,6%	4,3%
Placements liquides.....	189 791	191 845	189 018	194 088	205 379	-1,7%	1,4%	8,2%
Comptes sur livret.....	81 284	80 244	78 956	78 104	78 605	3,5%	-0,8%	-3,3%
Cptes d'épargne logement.	246	250	254	251	250	14,4%	15,6%	1,6%
Dépôts à terme.....	72 052	75 764	74 382	78 851	82 580	-6,2%	11,7%	14,6%
OPCVM monétaires.....	12 110	15 245	12 232	11 574	12 868	-21,6%	-18,9%	6,3%
Divers.....	24 099	20 343	23 193	25 308	31 076	9,6%	-6,8%	29,0%
Epargne à long terme....	78 574	79 097	80 598	83 602	83 785	24,9%	13,3%	6,6%
Actions - obligations.....	5 762	5 686	5 722	5 630	5 510	-1,0%	0,2%	-4,4%
OPCVM non monétaires...	30 717	29 591	29 965	30 144	28 753	40,5%	12,8%	-6,4%
Plans d'épargne logement	9 633	10 183	10 609	11 200	11 921	32,0%	26,1%	23,8%
Assurance-vie.....	32 462	33 637	34 302	36 628	37 601	16,2%	12,5%	15,8%

2. LES DEPOTS COLLECTES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2005, l'encours des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux et institutions financières pour leur propre compte s'est élevé à 329,4 milliards de F CFP. Son rythme de croissance annuel s'est accéléré au cours des douze derniers mois : de +1,5 % en 2004, il est passé à +7,2 % en 2005.

2.1 Les dépôts à vue

Les dépôts à vue se sont établis à 125 milliards de F CFP à fin décembre 2005, contre 120 milliards en décembre 2004. Sur un an, leur taux d'accroissement a été de l'ordre de 4,3 %, contre +1,8 % un an auparavant.

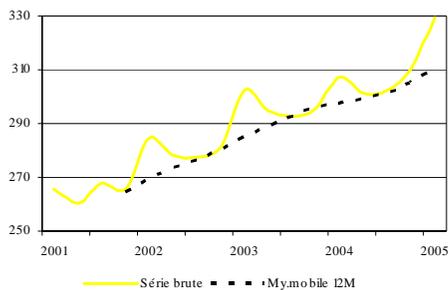
2.2 Les placements liquides ou à court terme

Les placements liquides (comptes sur livret, comptes d'épargne logement et autres placements liquides et à court terme) ont enregistré une augmentation de 8,3 % en glissement annuel, à 192,5 milliards de F CFP (177,7 milliards à fin décembre 2004). Dans le détail, les dépôts à terme ont montré des signes de vigueur tout au long de l'année : leur encours est passé de 72,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 à 82,6 milliards au terme de l'année 2005, soit +14,6 %. Pour leur part, les certificats de dépôts ont quasiment doublé (17,5 milliards de F CFP en 2005 contre 8,8 milliards en 2004) en raison de mouvements de fonds importants réalisés en fin d'année dans le cadre d'investissements en défiscalisation. Quant aux comptes sur livret, leur faible rémunération a pesé de manière défavorable sur l'évolution de leur encours, en repli de 3,3 % en rythme annuel.

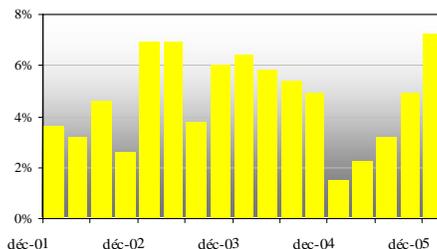
2.3 Les placements d'épargne à long terme

Depuis leur mise en place en Polynésie française en février 2002, les plans d'épargne logement ont connu un succès grandissant. A fin 2005, ils ont continué d'afficher un dynamisme certain, avec un taux de croissance annuel de 23,8 % pour un total de 11,9 milliards de F CFP.

Dépôts collectés par les banques locales (en milliards de F CFP)



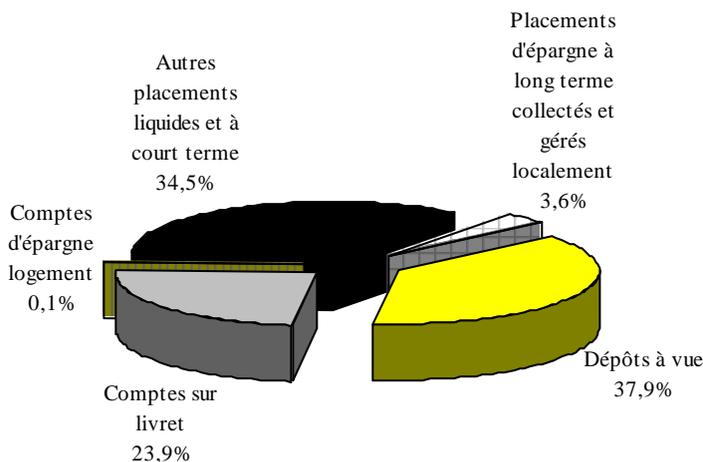
Variations trimestrielles en glissement annuel



Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte (répartition par nature)

	Montant en millions de F CFP au					Variation en glissement annuel à fin		
	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	déc-04	juin-05	déc-05
Dépôts à vue	119 860	114 391	114 932	116 310	124 978	1,8%	1,6%	4,3%
dont banques locales	113 743	107 368	108 779	109 800	118 380	1,8%	1,6%	4,1%
Comptes sur livret	81 284	80 244	78 956	78 104	78 605	3,5%	-0,8%	-3,3%
Comptes d'épargne logement	246	250	254	251	250	14,4%	15,6%	1,6%
Autres placements liquides et à court terme	96 151	96 106	97 576	104 159	113 656	-2,7%	6,6%	18,2%
Dépôts à terme	72 052	75 764	74 382	78 851	82 580	-6,2%	11,7%	14,6%
Bons de caisse	15 315	12 801	12 789	12 220	13 590	13,7%	-19,6%	-11,3%
Certificats de dépôts	8 784	7 542	10 405	13 088	17 486	3,1%	15,7%	99,1%
TOTAL DES DEPOTS INCLUS DANS M3	297 541	290 991	291 718	298 823	317 489	0,7%	2,6%	6,7%
dont banques locales	291 424	283 969	285 565	292 313	310 891	0,7%	2,6%	6,7%
Placements d'épargne à long terme collectés et gérés localement	9 633	10 183	10 609	11 200	11 921	32,0%	22,9%	23,8%
Plans d'épargne logement	9 633	10 183	10 609	11 200	11 921	32,0%	22,9%	23,8%
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	307 174	301 174	302 328	310 023	329 410	1,5%	3,2%	7,2%
dont banques locales	301 057	294 151	296 174	303 514	322 812	1,5%	3,2%	7,2%

Répartition des actifs financiers par nature au 31 décembre 2005



3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE LOCALEMENT ET GÉRÉE PAR DES INSTITUTIONS EXTERIEURES

La croissance de l'épargne collectée pour le compte d'institutions extérieures a été moins nette qu'en 2004, l'encours global a progressé de 4,5 % sur l'année, contre +14 % en 2004, pour atteindre 84,7 milliards de F CFP. Cette épargne a représenté 20,5 % de l'ensemble des actifs financiers.

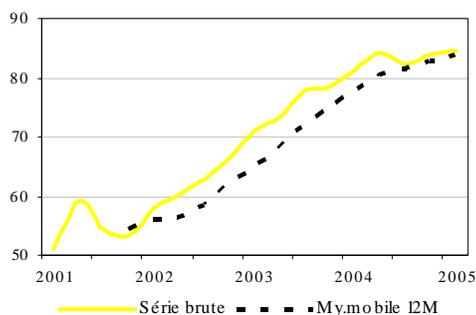
Les placements liquides et à court terme, entièrement constitués d'OPCVM monétaires, se sont inscrits en hausse de 6,3 % entre décembre 2004 et décembre 2005, passant de 12,1 milliards de F CFP à 12,9 milliards de F CFP.

Le rythme de progression annuel des placements à long terme s'est ralenti. Avec un encours de 71,9 milliards de F CFP, ces derniers ont enregistré une hausse de leur encours de 4,2 % à fin décembre 2005, contre +24 % à fin décembre 2004. En dépit de la vigueur des marchés boursiers en 2005, les épargnants polynésiens ont fait preuve d'une certaine prudence vis-à-vis des produits spéculatifs. Les OPCVM non monétaires se sont repliés de 6,4 % en l'espace d'un an tandis que l'encours en actions n'a crû que de 2,8 %. En revanche, l'attrait des produits d'assurance-vie¹ ne s'est pas démenti au cours de l'année 2005, avec un taux de croissance annuel de 15,8 %.

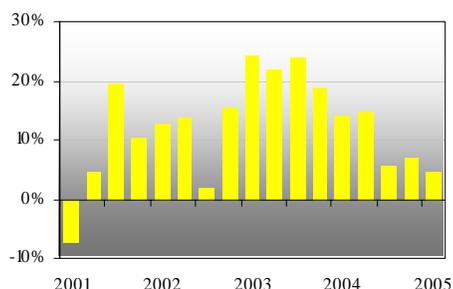
Épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures

	Montant en millions de F CFP au					déc-04	juin-05	déc-05
	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005			
Placements liquides et à court terme	12 110	15 245	12 232	11 574	12 868	-21,6%	-18,9%	6,3%
OPCVM monétaires	12 110	15 245	12 232	11 574	12 868	-21,6%	-18,9%	6,3%
Placements d'épargne à long terme	68 941	68 914	69 989	72 401	71 864	24,0%	11,5%	4,2%
Actions	2 571	2 538	2 665	2 629	2 644	6,8%	11,0%	2,8%
Obligations	3 191	3 148	3 057	3 001	2 866	-6,5%	-7,6%	-10,2%
OPCVM non monétaires	30 717	29 591	29 965	30 144	28 753	40,5%	12,8%	-6,4%
Assurance-vie	32 462	33 637	34 302	36 628	37 601	16,2%	12,5%	15,8%
TOTAL DE L'ÉPARGNE GEREE HZE	81 051	84 159	82 221	83 976	84 732	14,0%	5,6%	4,5%

Épargne gérée par les établissements de crédits hors zone d'émission (HZE) (en milliards de F CFP)

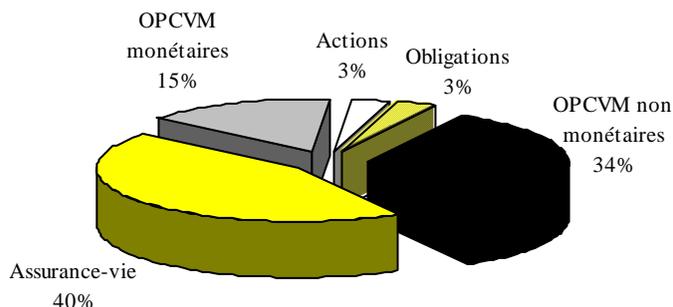


Variations trimestrielles en glissement annuel



¹ Il convient de préciser qu'une partie seulement des produits d'assurance-vie est collectée par les établissements de crédit. Les résultats d'une enquête réalisée par l'IEOM auprès des compagnies d'assurance de Polynésie française font apparaître un encours des contrats de leur clientèle de 49,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2004. En y incluant l'encours des banques, les produits d'assurance-vie ont représenté un volume de 82,2 milliards de F CFP.

Répartition des placements par produit au 31 décembre 2005



4. LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENT ECONOMIQUE

En 2005, les particuliers sont demeurés les déposants les plus importants en termes d'encours, concentrant 62 % du total des dépôts auprès des banques de la place et 72 % de l'épargne locale gérée par des institutions situées hors de la zone d'émission, avec des encours respectifs de 192,6 et 61,3 milliards de F CFP.

A fin décembre 2005, les sociétés non financières détenaient 25 % des dépôts auprès des établissements de crédit locaux et 4 % de l'épargne collectée par les institutions extérieures.

Le reste des agents, entrepreneurs individuels, non résidents et collectivités publiques, à la même époque, ne comptait que pour 13 % du total des dépôts dans les établissements de crédit polynésiens et hors zone d'émission.

Dépôts collectés par les établissements pour leur propre compte

	Montant en millions de F CFP au						Variation en glissement annuel à fin		
	31/12/04	Parts	30/06/05	Parts	31/12/05	Parts	déc-04	juin-05	déc-05
Dépôts à vue	119 860		114 933		124 979		1,8%	1,6%	4,3%
Sociétés non financières	48 470	40%	40 165	35%	49 627	40%	- 1,8%	- 4,9%	2,4%
Entrepreneurs individuels	12 851	11%	12 078	11%	12 556	10%	9,4%	7,0%	- 2,3%
Particuliers	48 357	40%	51 766	45%	52 868	42%	4,5%	2,3%	9,3%
Autres agents résidents	7 765	6%	9 168	8%	8 401	7%	-17,2%	26,4%	8,2%
Non résidents	2 416	2%	1 756	2%	1 527	1%	133,3%	2,5%	-36,8%
Autres dépôts	168 898		166 381		175 024		- 0,1%	2,5%	3,6%
Sociétés non financières	30 273	18%	27 822	17%	29 657	17%	8,1%	1,6%	- 2,0%
Entrepreneurs individuels	10 569	6%	9 460	6%	10 486	6%	- 8,3%	-10,7%	- 0,8%
Particuliers	122 635	73%	122 966	74%	128 343	73%	- 1,0%	3,4%	4,7%
Autres agents résidents	3 907	2%	4 003	2%	4 228	2%	-11,5%	- 4,4%	8,2%
Non résidents	1 514	1%	2 130	1%	2 310	1%	23,3%	67,0%	52,6%
Total des dépôts locaux à CT (hors CDD)	288 758		281 315		300 003		0,7%	2,1%	3,9%
Placements d'épargne à long terme collectés et gérés localement	9 633		10 609		11 921		32,0%	22,9%	23,8%
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	432	4%	490	5%	547	5%	28,2%	19,1%	26,6%
Particuliers	9 200	96%	10 119	95%	11 374	95%	32,2%	23,1%	23,6%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépôts locaux à LT	9 633		10 609		11 921		-	22,9%	23,8%
Sociétés non financières	78 743	26%	67 987	23%	79 284	25%	1,8%	- 2,3%	0,7%
Entrepreneurs individuels	23 852	8%	22 028	8%	23 589	8%	2,5%	- 1,2%	- 1,1%
Particuliers	180 192	60%	184 852	63%	192 585	62%	5,9%	4,0%	6,9%
Autres agents résidents	11 672	4%	13 171	5%	12 629	4%	-15,4%	15,1%	8,2%
Non résidents	3 930	1%	3 886	1%	3 837	1%	73,7%	30,0%	- 2,4%
Certificats de dépôts (CDD)	8 784		10 405		17 486		3,1%	15,7%	99,1%
TOTAL	307 175		302 329		329 410		1,5%	3,2%	7,2%

Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures (hors zone d'émission)

Montant en millions de F CFP au	Montant en millions de F CFP au						Variation en glissement annuel à fin		
	31/12/04	Parts	30/06/05	Parts	31/12/05	Parts	déc-04	juin-05	déc-05
Total	81 051		84 159		84 732		14,0%	8,1%	4,5%
Sociétés non financières	2 952	4%	3 507	4%	3 190	4%	-57,1%	- 5,1%	8,1%
Entrepreneurs individuels	929	1%	955	1%	783	1%	-47,9%	23,5%	-15,7%
Particuliers	57 337	71%	58 551	70%	61 308	72%	10,0%	1,5%	6,9%
Autres agents résidents	19 833	24%	21 146	25%	19 451	23%	92,7%	34,8%	- 1,9%

§ 2. LES PASSIFS FINANCIERS DES RESIDENTS

1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE

L'encours global des concours de caractère bancaire octroyés en Polynésie française s'est élevé à 454,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, en progression de 4,9 % en glissement annuel (+6,7 % à fin décembre 2004). Il est principalement réparti entre les crédits à l'habitat (29,9 % du total), de trésorerie (26,9 %) et à l'équipement (23,9 %).

Les crédits à l'habitat ont constitué le principal poste des concours accordés en 2005, avec un encours de 136,1 milliards de F CFP au terme de l'année, contre 121,7 milliards un an plus tôt, soit +11,8 %. Cette croissance a été sensible, que ce soit dans la zone d'émission (+10,3 %) ou hors zone (+22,1 %).

Entre décembre 2004 et décembre 2005, les crédits de trésorerie sont passés de 109,8 milliards de F CFP à 122,5 milliards. Ils ont donc enregistré une hausse de 11,6 % de leur encours, soutenue essentiellement par un recours accru de la part des sociétés non financières (+18,2 %) et des particuliers (+7,8 %).

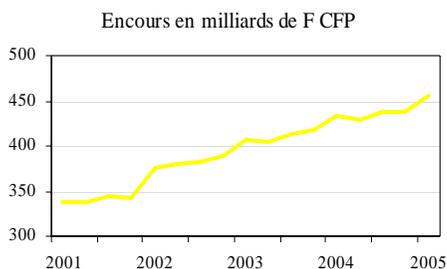
En revanche, les crédits à l'équipement se sont inscrits en retrait de 3,5 % en rythme annuel, à 108,7 milliards de F CFP. Si les concours distribués par les banques locales se sont maintenus au même niveau au cours de l'année, ceux sollicités auprès des établissements situés hors zone d'émission se sont repliés de 6,7 %, la baisse s'accroissant au cours du second semestre de l'année.

S'agissant des indicateurs de vulnérabilité, les comptes ordinaires débiteurs se sont contractés de 11,8 % alors que les créances douteuses nettes ont crû de 6,6 %. Enfin, la part des créances douteuses brutes sur l'encours global a peu évolué, passant de 4,3 % à 4,4 %.

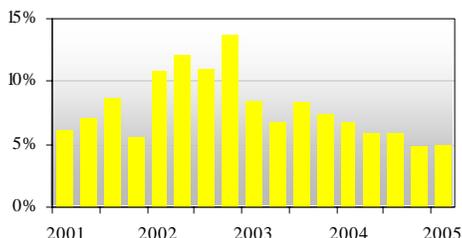
CONCOURS DE CARACTÈRE BANCAIRE
(toutes zones d'émission confondues)

Montants en millions de F CFP						Variations annuelles en %			Parts en %		
	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	31/12/2004	30/06/2005	31/12/2005	31/12/2004	30/06/2005	31/12/2005
Créances commerciales	3 109	2 639	3 194	3 317	3 593	-11,5%	- 6,0%	15,6%	0,7%	0,7%	0,8%
Sociétés non financières	2 971	2 487	2 997	3 085	3 376	- 6,3%	- 4,7%	13,6%	0,7%	0,7%	0,7%
Entrepreneurs individuels	134	152	197	232	217	-60,3%	-21,3%	61,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Particuliers	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	0	0	0	0	56	-	-	-	-	-	-
Non résidents	4	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	109 807	109 922	113 795	116 499	122 538	8,0%	9,4%	11,6%	25,3%	26,0%	26,9%
Sociétés non financières	31 892	31 882	33 283	35 386	37 691	9,2%	11,9%	18,2%	7,4%	7,6%	8,3%
Entrepreneurs individuels	4 961	4 805	5 372	5 557	6 081	5,3%	5,9%	22,6%	1,1%	1,2%	1,3%
Particuliers	70 164	70 680	71 787	72 628	75 641	6,7%	7,9%	7,8%	16,2%	16,4%	16,6%
Autres agents résidents	2 751	2 523	3 325	2 893	3 097	40,4%	24,4%	12,6%	0,6%	0,8%	0,7%
Non résidents	39	32	29	35	28	50,0%	-16,6%	-28,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Crédits à l'équipement	112 646	111 560	110 548	106 954	108 665	3,3%	2,5%	- 3,5%	26,0%	25,3%	23,9%
Sociétés non financières	47 518	48 222	48 091	45 516	46 717	- 4,8%	7,8%	- 1,7%	11,0%	11,0%	10,3%
Entrepreneurs individuels	5 142	5 006	5 134	5 067	5 111	- 4,4%	- 2,5%	- 0,6%	1,2%	1,2%	1,1%
Particuliers	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	58 076	56 383	55 358	54 306	54 609	8,1%	- 0,7%	- 6,0%	13,4%	12,6%	12,0%
Non résidents	1 910	1 949	1 965	2 065	2 228	-	- 9,9%	16,6%	0,4%	0,4%	0,5%
Crédits à l'habitat	121 725	124 111	127 597	130 881	136 110	6,9%	8,6%	11,8%	28,1%	29,2%	29,9%
Sociétés non financières	10 557	10 681	10 944	11 586	12 519	30,5%	21,0%	18,6%	2,4%	2,5%	2,8%
Entrepreneurs individuels	4 882	5 060	5 186	5 448	5 648	9,3%	12,6%	15,7%	1,1%	1,2%	1,2%
Particuliers	105 931	107 105	110 188	113 371	116 240	5,4%	7,1%	9,7%	24,4%	25,2%	25,6%
Autres agents résidents	99	959	900	82	1 275	-85,6%	24,4%	1187,9%	0,2%	0,2%	0,3%
Non résidents	256	304	379	394	428	122,6%	97,4%	67,2%	0,1%	0,1%	0,1%
Comptes ordinaires débiteurs	23 126	20 471	19 140	22 125	20 388	6,4%	- 3,0%	-11,8%	5,3%	4,4%	4,5%
Sociétés non financières	17 601	14 152	13 374	16 899	14 572	18,3%	- 1,2%	-17,2%	4,1%	3,1%	3,2%
Entrepreneurs individuels	1 289	1 215	1 499	1 556	1 556	-19,8%	6,7%	20,7%	0,3%	0,3%	0,3%
Particuliers	2 447	3 431	3 546	3 526	3 828	-35,3%	6,9%	56,4%	0,6%	0,8%	0,8%
Autres agents résidents	1 388	1 342	691	116	394	33,5%	-31,0%	-71,6%	0,3%	0,2%	0,1%
Non résidents	401	330	30	28	38	- 4,5%	-93,8%	-90,5%	0,1%	0,0%	0,0%
Autres crédits	39 185	39 465	42 073	37 297	41 734	10,5%	9,4%	6,5%	9,0%	9,6%	9,2%
Sociétés non financières	22 462	20 405	22 361	18 773	23 276	0,3%	- 3,5%	3,6%	5,2%	5,1%	5,1%
Entrepreneurs individuels	3 959	3 947	3 750	3 538	3 887	25,6%	- 3,9%	- 1,8%	0,9%	0,9%	0,9%
Particuliers	9 024	9 553	9 849	9 959	8 884	27,0%	26,2%	- 1,6%	2,1%	2,3%	2,0%
Autres agents résidents	3 115	4 976	5 315	4 233	3 537	11,5%	90,2%	13,5%	0,7%	1,2%	0,8%
Non résidents	625	585	798	794	2 150	ns	ns	ns	0,1%	0,2%	0,5%
Créances douteuses nettes	6 964	6 689	6 114	6 444	7 421	18,2%	-14,5%	6,6%	1,6%	1,4%	1,6%
Sociétés non financières	2 013	1 770	1 566	1 866	1 867	-14,8%	-36,6%	- 7,3%	0,5%	0,4%	0,4%
Entrepreneurs individuels	1 026	2 222	1 156	1 223	1 411	-26,2%	- 6,5%	37,5%	0,2%	0,3%	0,3%
Particuliers	3 746	2 523	3 216	3 196	3 517	75,9%	- 1,7%	- 6,1%	0,9%	0,7%	0,8%
Autres agents résidents	11	7	7	4	488	57,5%	-17,5%	ns	0,0%	0,0%	0,1%
Non résidents	168	166	168	155	138	ns	ns	ns	0,0%	0,0%	0,0%
Autres concours non ventilés	5 136	2 890	1 860	1 966	1 928	23,5%	-52,5%	-62,5%	1,2%	0,4%	0,4%
TOTAL NET	421 698	417 747	424 321	425 482	442 377	6,7%	5,6%	4,9%	97,3%	96,9%	97,3%
Sociétés non financières	135 014	129 600	132 616	133 111	140 018	3,9%	2,2%	3,7%	31,2%	30,3%	30,8%
Entrepreneurs individuels	21 393	22 409	22 294	22 621	23 911	1,7%	6,6%	11,8%	4,9%	5,1%	5,3%
Particuliers	191 312	193 292	198 586	202 680	208 110	6,7%	8,4%	8,8%	44,1%	45,4%	45,8%
Autres agents résidents	65 440	66 190	65 596	61 633	63 456	8,7%	4,2%	- 3,0%	15,1%	15,0%	14,0%
Non résidents	3 403	3 367	3 369	3 471	5 010	497,0%	- 8,4%	47,2%	0,8%	0,8%	1,1%
non ventilés par agents résidents	5 136	2 890	1 860	1 966	1 928	11,5%	211,5%	411,5%	1,2%	0,4%	0,4%
Provisions non ventilées	11 640	11 095	13 351	12 374	12 399	7,1%	18,9%	6,5%	2,7%	3,1%	2,7%
TOTAL BRUT	433 338	428 841	437 672	437 856	454 776	6,7%	5,9%	4,9%	100,0%	100,0%	100,0%
Taux créances douteuses brutes	4,3%	4,1%	4,4%	4,3%	4,4%	7,1%	0,0%	1,5%			
Taux de provisionnement	62,6%	62,4%	68,6%	65,8%	62,6%	- 2,0%	12,2%	- 0,0%			

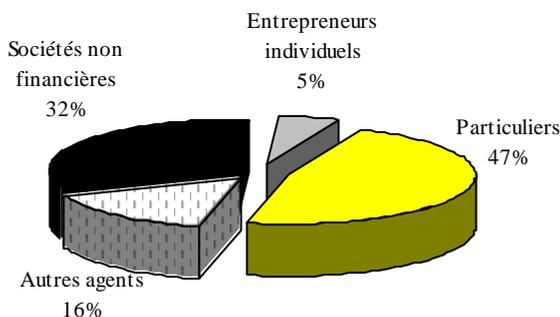
Ensemble des crédits accordés sur la place



Variations trimestrielles en glissement annuel



Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place au 31 décembre 2005



2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION

Au 31 décembre 2005, les concours de caractère bancaire accordés par les établissements de crédit locaux ont atteint 373,8 milliards de F CFP. Ceux-ci ont certes poursuivi leur progression (+6,8 %), mais sur un rythme de croissance annuel moins élevé qu'en 2004 (+8,5 %).

2.1 Répartition et évolution des concours par catégorie

Les crédits à l'habitat, premier poste des crédits octroyés avec 116,9 milliards de F CFP (31,3 % du total), ont vu leur encours s'accroître de 10,3 % en glissement annuel. Leurs principaux bénéficiaires ont été les ménages polynésiens (84 % du volume accordé), qui ont poursuivi leurs investissements immobiliers en 2005 (+8,8 %).

Second poste en termes de volume, les crédits de trésorerie (31,9 % de l'encours global) ont connu une augmentation de 12,4 % sur l'année pour s'élever à 119,1 milliards de F CFP. La dégradation de la situation financière des entreprises (sociétés et entrepreneurs individuels) les a contraintes à un recours accru à ce moyen de financement (+18,8 %).

Représentant 14,3 % de l'ensemble des concours de caractère bancaire, les crédits à l'équipement se sont maintenus au même niveau que celui de fin 2004, à 53,4 milliards de F CFP.

L'analyse des indicateurs de vulnérabilité des agents économiques laisse apparaître une amélioration de leur assise financière. Les comptes ordinaires débiteurs se sont contractés de 11,8 % alors que les créances douteuses brutes n'ont augmenté que de 5 % (légèrement moins que l'encours global des concours bancaires : +6,8 %). Le taux de créances douteuses brutes est resté pratiquement inchangé, à 5,1 %.

2.2 Répartition et évolution des concours par agent économique

Au 31 décembre 2005, près de la moitié des crédits octroyés par les banques locales est destinée aux particuliers (49,8 %), dont l'encours bancaire a progressé de 8,7 % sur l'année, pour s'établir à 186,3 milliards de F CFP. Les préoccupations financières majeures des ménages polynésiens se sont tournées vers l'habitat (52,7 % du total des crédits consentis) et la consommation (38,7 %). En 2005, l'encours de leurs prêts immobiliers a augmenté de 8,8 % et celui de leurs crédits de trésorerie de 8,9 %. Les indicateurs de vulnérabilité ont connu une évolution favorable au cours des douze derniers mois : baisse du nombre d'incidents de paiement sur chèques (-11 %), de décisions de retrait de carte bancaire (-35 %) et d'interdictions bancaires prononcées à l'encontre des personnes physiques (-2 %). En outre, le montant des créances douteuses brutes des particuliers n'a augmenté que de 1,5 %.

Les encours bancaires accordés aux sociétés non financières se sont élevés à 134,2 milliards de F CFP à fin décembre 2005. Leur rythme de croissance s'est ralenti : de +7,5 % en décembre 2004, il est passé à +3,9 % un an plus tard. La structure de l'endettement est marquée par le poids prépondérant des crédits à l'équipement (31,3 % de l'encours) et de trésorerie (28,7 %), avec néanmoins des évolutions contrastées sur l'année : -2 % pour les premiers et +18,2 % pour les seconds. Leur situation financière semble s'être toutefois assainie, du fait d'un moindre recours au découvert bancaire (-17,2 %) et de la contraction des créances douteuses brutes (-10,6 %). Par ailleurs, le nombre d'incidents de paiement sur effets s'est inscrit en retrait de 27 % en rythme annuel.

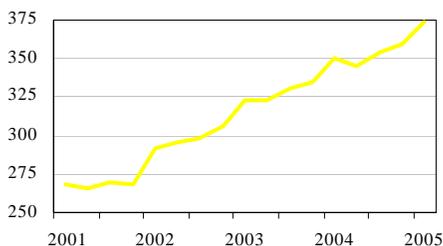
Pour leur part, les entrepreneurs individuels ont vu l'encours de leurs prêts bancaires croître de 11,8 %, sous l'impulsion de leurs crédits de trésorerie (+22,6 %) et à l'habitat (+15,7 %). En revanche, ils ont freiné leurs dépenses d'équipement (-0,6 %). Ils ont semblé éprouver quelques difficultés financières tout au long de l'année, illustrées par la croissance prononcée de leurs comptes ordinaires débiteurs (+20,6 %) et de leurs créances douteuses brutes (+50,1 %).

Concours de caractère bancaire des établissements de crédit situés dans la zone d'émission

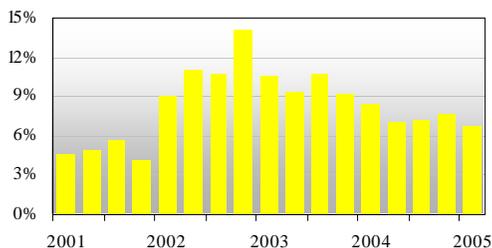
Montants en millions de F CFP	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	31/12/2004	30/06/2005	31/12/2005	#####	30/06/2005	31/12/2005
Créances commerciales	3 109	2 639	3 194	3 317	3 649	-11,5%	- 6,0%	17,4%	0,9%	0,9%	1,0%
Sociétés non financières	2 971	2 487	2 997	3 085	3 376	- 6,3%	- 4,7%	13,6%	95,6%	93,8%	92,5%
Entrepreneurs individuels	134	152	197	232	217	-60,3%	-21,3%	61,9%	4,3%	6,2%	5,9%
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	56	-	-	-	-	-	-
Non résidents	4	-	0	0	0	-	-94,3%	-95,7%	0,1%	0,0%	0,0%
Crédits de trésorerie	105 935	106 199	110 197	113 038	119 095	11,3%	10,4%	12,4%	30,3%	31,1%	31,9%
Sociétés non financières	31 892	31 870	33 283	35 384	37 691	16,5%	11,9%	18,2%	30,1%	30,2%	31,6%
Entrepreneurs individuels	4 961	4 805	5 372	5 557	6 081	5,3%	5,9%	22,6%	4,7%	4,9%	5,1%
Particuliers	66 292	66 968	68 188	69 169	72 198	8,5%	9,5%	8,9%	62,6%	61,9%	60,6%
Autres agents résidents	2 751	2 523	3 325	2 893	3 097	40,4%	24,4%	12,6%	2,6%	3,0%	2,6%
Non résidents	39	32	29	35	28	50,0%	-16,6%	-28,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Crédits à l'équipement	53 398	53 362	53 560	53 104	53 362	3,6%	6,7%	- 0,1%	15,3%	15,1%	14,3%
Sociétés non financières	42 824	42 705	42 775	41 650	41 966	- 1,4%	6,3%	- 2,0%	80,2%	79,9%	78,6%
Entrepreneurs individuels	5 142	5 006	5 134	5 067	5 111	- 4,4%	- 2,5%	- 0,6%	9,6%	9,6%	9,6%
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	3 522	3 702	3 687	4 322	4 057	29,0%	45,6%	15,2%	6,6%	6,9%	7,6%
Non résidents	1 910	1 949	1 965	2 065	2 228	-	- 9,9%	16,6%	3,6%	3,7%	4,2%
Crédits à l'habitat	105 971	106 425	109 432	113 186	116 872	6,7%	7,5%	10,3%	30,3%	30,9%	31,3%
Sociétés non financières	10 557	10 681	10 944	11 586	12 519	30,5%	21,0%	18,6%	10,0%	10,0%	10,7%
Entrepreneurs individuels	4 882	5 060	5 186	5 448	5 648	9,3%	12,6%	15,7%	4,6%	4,7%	4,8%
Particuliers	90 177	90 285	92 835	95 676	98 150	4,2%	5,7%	8,8%	85,1%	84,8%	84,0%
Autres agents résidents	99	93	88	82	127	-32,4%	-26,1%	28,3%	0,1%	0,1%	0,1%
Non résidents	256	304	379	394	428	122,6%	97,4%	67,2%	0,2%	0,3%	0,4%
Comptes ordinaires débiteurs	23 126	20 471	19 140	22 125	20 388	6,4%	- 3,0%	-11,8%	6,6%	5,4%	5,5%
Sociétés non financières	17 601	14 152	13 374	16 899	14 572	18,3%	- 1,2%	-17,2%	76,1%	69,9%	71,5%
Entrepreneurs individuels	1 289	1 215	1 499	1 556	1 556	-19,8%	6,7%	20,7%	5,6%	7,8%	7,6%
Particuliers	2 447	3 431	3 546	3 526	3 828	-35,3%	6,9%	56,4%	10,6%	18,5%	18,8%
Autres agents résidents	1 388	1 342	691	116	394	33,5%	-31,0%	-71,6%	6,0%	3,6%	1,9%
Non résidents	401	330	30	28	38	- 4,5%	-93,8%	-90,5%	1,7%	0,2%	0,2%
Autres crédits	35 429	36 313	39 083	34 323	39 594	11,0%	11,5%	11,8%	10,1%	11,0%	10,6%
Sociétés non financières	21 272	19 397	21 398	17 830	22 395	0,3%	- 2,9%	5,3%	60,0%	54,8%	56,6%
Entrepreneurs individuels	3 959	3 947	3 750	3 538	3 887	25,6%	- 3,9%	- 1,8%	11,2%	9,6%	9,8%
Particuliers	9 005	9 533	9 831	9 942	8 855	27,0%	26,3%	- 1,7%	25,4%	25,2%	22,4%
Autres agents résidents	568	2 851	3 305	2 219	2 307	21,0%	520,2%	306,2%	1,6%	8,5%	5,8%
Non résidents	625	585	798	794	2 150	ns	2,2%	244,0%	1,8%	2,0%	5,4%
Créances douteuses nettes	6 758	6 470	5 895	6 192	6 499	35,9%	3,1%	- 3,8%	1,9%	1,7%	1,7%
Sociétés non financières	2 013	1 770	1 566	1 866	1 648	2,9%	- 5,7%	-18,1%	29,8%	26,6%	25,4%
Entrepreneurs individuels	1 026	2 222	1 156	1 223	1 411	-26,2%	- 6,5%	37,5%	15,2%	19,6%	21,7%
Particuliers	3 540	2 304	2 998	2 944	3 292	119,2%	13,2%	- 7,0%	52,4%	50,8%	50,7%
Autres agents résidents	11	7	7	4	10	57,5%	-17,5%	- 9,1%	0,2%	0,1%	0,2%
Non résidents	168	166	168	155	138	ns	4,1%	-17,9%	2,5%	2,8%	2,1%
Autres concours non ventilés	5 136	2 890	1 860	1 966	1 928	23,5%	-52,5%	-62,5%	4,0%	1,5%	1,4%
TOTAL NET	338 862	334 768	342 361	347 251	361 387	8,5%	7,1%	6,6%	96,8%	96,6%	96,7%
Sociétés non financières	129 130	123 063	126 338	128 300	134 167	7,5%	5,8%	3,9%	36,9%	35,7%	35,9%
Entrepreneurs individuels	21 393	22 409	22 294	22 621	23 911	1,7%	2,6%	11,8%	6,1%	6,3%	6,4%
Particuliers	171 461	172 522	177 397	181 257	186 323	7,1%	8,3%	8,7%	49,0%	50,1%	49,8%
Autres agents résidents	8 339	10 518	11 103	9 636	10 048	31,3%	61,7%	20,5%	2,4%	3,1%	2,7%
Non résidents	3 403	3 367	3 369	3 471	5 010	497,0%	- 8,4%	47,2%	1,0%	1,0%	1,3%
non ventilés par agents résidents	5 136	2 890	1 860	1 966	1 928	23,5%	-52,5%	-62,5%	1,5%	0,5%	0,5%
Provisions	11 240	10 677	11 987	12 374	12 399	7,8%	11,2%	10,3%	3,2%	3,4%	3,3%
Sociétés non financières	3 347	2 891	3 090	3 729	3 144	-18,4%	- 1,3%	- 6,1%	1,0%	0,9%	0,9%
Entrepreneurs individuels	1 707	3 769	2 393	2 443	2 692	-41,4%	2,6%	57,7%	0,5%	0,7%	0,8%
Particuliers	5 888	3 943	6 488	5 884	6 281	74,0%	29,9%	6,7%	1,7%	1,9%	1,8%
Autres agents résidents	19	13	16	9	19	26,7%	- 5,5%	-	0,0%	0,0%	0,0%
Non résidents	279	61	0	309	263	ns	-100,0%	- 5,7%	0,1%	-	0,1%
Créances douteuses brutes	17 999	17 147	17 883	18 566	18 898	16,9%	8,4%	5,0%	5,1%	5,1%	5,4%
Sociétés non financières	5 360	4 661	4 656	5 595	4 792	-11,5%	- 2,8%	-10,6%	1,5%	1,3%	1,4%
Entrepreneurs individuels	2 733	5 991	3 549	3 666	4 103	-36,5%	- 0,6%	50,1%	0,8%	1,0%	1,2%
Particuliers	9 428	6 247	9 486	8 828	9 573	88,6%	24,1%	1,5%	2,7%	2,7%	2,7%
Autres agents résidents	30	20	23	13	29	36,4%	- 9,7%	- 3,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Non résidents	448	227	168	464	401	ns	-63,9%	-10,5%	0,1%	0,0%	0,1%
TOTAL BRUT	350 102	345 445	354 349	359 625	373 786	8,5%	7,3%	6,8%	100,0%	100,0%	100,0%
Taux créances douteuses brutes	5,1%	5,0%	5,0%	5,2%	5,1%						
Taux de provisionnement	62,5%	62,3%	67,0%	66,6%	65,6%						

Crédits accordés par les établissements de crédit locaux

Encours en milliards de F CFP



Variations trimestrielles en glissement annuel



3. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SITUES HORS ZONE D'EMISSION

Les concours bancaires des établissements situés hors zone d'émission (HZE) regroupent les crédits accordés à des résidents polynésiens par des entités métropolitaines (Agence Française de Développement, Caisse des Dépôts et Consignations, DEXIA, NATEXIS Banques Populaires, CASDEN...) ou européennes (Banque Européenne d'Investissement).

L'encours de ces crédits s'est élevé à 81 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, en retrait de 2,6 % sur l'année.

3.1 Répartition et évolution des concours par catégorie

Les crédits à l'équipement, qui ont constitué le principal poste des crédits accordés avec 55,3 milliards de F CFP (68,2 % du total), ont vu leur encours s'affaïsser de 6,7 % en un an (59,2 milliards au quatrième trimestre 2004).

A l'inverse, les crédits à l'habitat (23,7 % de l'encours), essentiellement consentis aux particuliers, ont poursuivi sur leur tendance haussière : en un an, ils sont passés de 15,8 milliards de F CFP à 19,2 milliards, soit +22,1 %.

Avec un encours de 3,4 milliards de F CFP, les crédits de trésorerie ne cessent de décroître d'une année à l'autre : -11,1 % entre 2004 et 2005.

3.2 Répartition et évolution des concours par agent économique

Les crédits aux autres agents résidents (constitués essentiellement des administrations publiques locales) regroupent la plus large partie de l'encours des crédits octroyés par les établissements de crédit (65,3 % du total). Ceux-ci se sont contractés de 7,3 % entre décembre 2004 et décembre 2005 un an, passant de 57,1 milliards de F CFP à 52,9 milliards. La baisse de l'encours de crédit d'équipement (-7,3 %) a pesé dans cette évolution.

L'encours des crédits bancaires consentis aux particuliers s'est inscrit en hausse de 9,8 % en rythme annuel à 21,8 milliards de F CFP à fin décembre 2005. Les offres de prêts immobiliers proposées par un des établissements HZE ont séduit les ménages polynésiens, l'encours de leurs crédits à l'habitat a augmenté de 14,8 %.

Quant aux crédits accordés aux sociétés non financières, ils se sont élevés à 5,9 milliards de F CFP, en recul de 0,6 %.

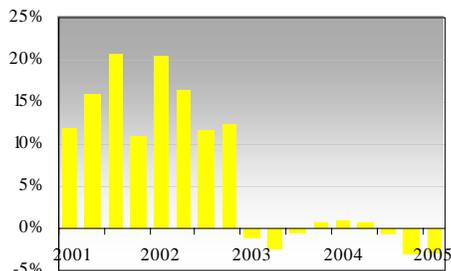
Concours de caractère bancaire des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission

Montants en millions de F CFP	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	31/12/2004	30/06/2005	31/12/2005	31/12/2004	30/06/2005	31/12/2005
Créances commerciales											
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	3 872	3 724	3 599	3 461	3 443	-40,3%	-15,3%	-11,1%	4,7%	4,3%	4,2%
Sociétés non financières	0	12	0	2	0	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	3 872	3 712	3 599	3 459	3 443	-16,8%	-15,3%	-11,1%	100,0%	100,0%	100,0%
Autres agents résidents	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	59 248	58 199	56 988	53 850	55 303	3,1%	- 1,1%	- 6,7%	71,2%	68,4%	68,2%
Sociétés non financières	4 694	5 518	5 316	3 866	4 751	-27,5%	21,2%	1,2%	7,9%	9,3%	8,6%
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	54 554	52 681	51 671	49 984	50 552	6,9%	- 2,9%	- 7,3%	92,1%	90,7%	91,4%
Crédits à l'habitat	15 754	17 686	18 165	17 695	19 238	8,6%	15,9%	22,1%	18,9%	21,8%	23,7%
Sociétés non financières	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	15 754	16 820	17 353	17 695	18 090	12,8%	15,2%	14,8%	100,0%	95,5%	94,0%
Autres agents résidents	0	866	812	0	1 148	-100,0%	34,3%	-	-	4,5%	6,0%
Comptes ordinaires débiteurs	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres crédits	3 756	3 152	2 990	2 974	2 140	6,2%	-12,6%	-43,0%	4,5%	3,6%	2,6%
Sociétés non financières	1 190	1 008	962	943	881	- 0,2%	-15,5%	-26,0%	31,7%	32,2%	41,2%
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	19	19	18	17	29	- 6,3%	- 8,0%	52,6%	0,5%	0,6%	1,4%
Autres agents résidents	2 547	2 125	2 009	2 014	1 230	9,6%	-11,1%	-51,7%	67,8%	67,2%	57,5%
Créances douteuses nettes	206	219	219	2 672	922	-77,6%	-84,7%	347,6%	0,2%	0,3%	1,1%
Sociétés non financières	0	0	0	0	219	ns	ns	ns	-	-	23,8%
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	206	219	219	252	225	-59,9%	-64,9%	9,2%	100,0%	100,0%	24,4%
Autres agents résidents	0	0	0	2 420	478	-	-	-	-	-	51,8%
TOTAL NET	82 836	82 980	81 959	80 652	81 046	- 0,1%	- 0,5%	- 2,2%	99,5%	98,4%	100,0%
Sociétés non financières	5 884	6 538	6 279	4 811	5 851	-40,6%	13,6%	- 0,6%	7,1%	7,5%	7,2%
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	19 851	20 770	21 188	21 423	21 787	3,6%	9,6%	9,8%	23,8%	25,4%	26,9%
Autres agents résidents	57 101	55 672	54 493	51 997	52 930	6,0%	- 2,8%	- 7,3%	68,6%	65,4%	65,3%
Provisions non ventilées	400	417	1 364	0	0	-11,0%	203,7%	-100,0%	0,5%	1,6%	-
TOTAL BRUT	83 236	83 397	83 323	80 652	81 046	- 0,2%	0,6%	- 2,6%	100,0%	100,0%	100,0%
Taux créances douteuses brutes	0,7%	0,8%	1,9%	3,3%	1,1%						
Taux de provisionnement	66,0%	65,6%	86,2%	-	-						

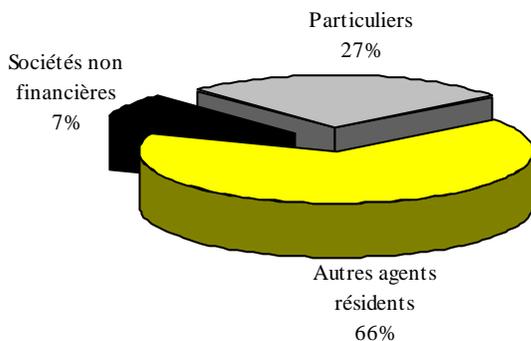
Crédits accordés par les établissements de crédit HZE



Variations trimestrielles en glissement annuel



Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours bancaires accordés par les établissements de crédit installés hors zone d'émission au 31 décembre 2005



§ 3. LA MASSE MONETAIRE ET SES CONTREPARTIES

1. LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONETAIRE

A fin décembre 2005, la masse monétaire M3 s'est établie à 329 milliards de F CFP, contre 308 milliards un an auparavant, soit +6,8 % en glissement annuel, grâce à la progression des dépôts à terme de 14,6% et à celle des dépôts à vue de 4,3 %.

En revanche, les comptes sur livret se sont contractés de 3,3 % sur la période (78,6 milliards de F CFP contre 81,1).

Quant aux plans d'épargne logement, ils sont passés à 11,9 milliards de F CFP contre 9,6 en décembre 2004, soit +23,8 %.

Les composantes de la masse monétaires en Polynésie française

Montants en millions de F CFP	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	31/12/2004	30/06/2005	31/12/2005
M1								
Circulation fiduciaire	10 431	10 108	10 038	10 345	11 475	4,7%	2,9%	10,0%
- Billets	8 854	8 532	8 443	8 680	9 765	4,7%	2,2%	10,3%
- Pièces	1 577	1 576	1 595	1 665	1 710	5,0%	6,4%	8,4%
Dépôts à vue	119 860	114 391	114 932	116 310	124 978	1,8%	1,6%	4,3%
- Banques	113 743	107 368	108 779	109 800	118 380	1,8%	1,6%	4,1%
- O.P.T.	6 117	7 022	6 153	6 510	6 598	0,6%	2,1%	7,9%
- Trésor public	-	-	-	-	-	-	-	-
Total M1	130 291	124 499	124 971	126 655	136 453	2,0%	1,7%	4,7%
M2 - M1	81 530	80 494	79 210	78 355	78 855	3,5%	- 0,8%	- 3,3%
Comptes sur livret	81 284	80 244	78 956	78 104	78 605	3,5%	- 0,8%	- 3,3%
Comptes d'épargne-logement	246	250	254	251	250	14,4%	15,6%	1,6%
Total M2	211 821	204 992	204 181	205 010	215 308	2,6%	0,7%	1,6%
M3 - M2	96 151	96 106	97 576	104 159	113 656	- 2,7%	6,6%	18,2%
Dépôts à terme	72 052	75 764	74 382	78 851	82 580	- 6,2%	11,7%	14,6%
- Banques	72 052	75 764	74 382	78 851	82 580	- 6,2%	11,7%	14,6%
- O.P.T.	-	-	-	-	-	-	-	-
- Trésor public	-	-	-	-	-	-	-	-
Bons	15 315	12 801	12 789	12 220	13 590	13,7%	-19,6%	-11,3%
Certificats de dépôt	8 784	7 542	10 405	13 088	17 486	3,1%	15,7%	99,1%
Total M3	307 972	301 099	301 756	309 169	328 964	0,9%	2,6%	6,8%
P1	9 633	10 183	10 609	11 200	11 921	32,0%	22,9%	23,8%
(Epargne contractuelle)								
Plans d'épargne-logement	9 633	10 183	10 609	11 200	11 921	32,0%	22,9%	23,8%
Compte d'épargne à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres cptes d'épargne à rég spéc	-	-	-	-	-	-	-	-
M3 + P1	317 605	311 281	312 366	320 369	340 885	1,6%	3,2%	7,3%

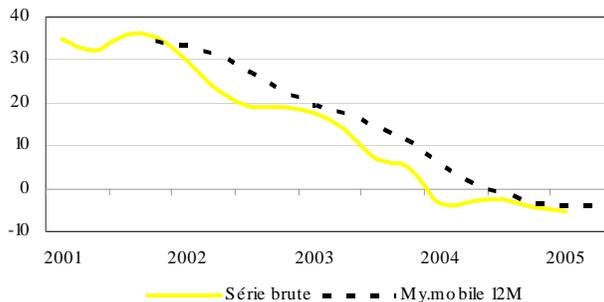
2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux ont crû de 37,6 % sur l'année, passant de 53,1 milliards de F CFP à fin décembre 2004 à 73,1 milliards un an après.

Dans le même temps, leurs engagements hors zone d'émission ont augmenté de 38,6 % pour s'élever à 78,5 milliards de F CFP.

Leur position extérieure nette, résultat de la différence entre les avoirs et les engagements, est passée de -3,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 à -5,4 milliards au terme de l'année 2005.

Position extérieure nette du système bancaire local (en milliards de F CFP)



Montants en millions de F CFP	31/12/2004					31/12/2005		
	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	31/12/2004	30/06/2005	31/12/2005
Avoirs hors zone d'émission	72 239	84 074	85 224	84 582	94 194	7,3%	20,1%	30,4%
Institut d'émission	19 137	19 291	19 012	19 496	21 116	3,1%	9,4%	10,3%
Etablissements de crédit locaux (*)	53 102	64 783	66 212	65 086	73 078	8,9%	23,6%	37,6%
Créances du Trésor public	-	14	- 585	- 603	- 454	-100,0%	49,2%	-
Concours sur ressources monétaires	235 733	217 038	217 118	225 190	235 224	- 1,1%	- 2,9%	- 0,2%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	350 102	345 445	354 349	359 625	373 786	8,5%	7,4%	6,8%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	114 369	128 407	137 231	134 435	138 562	35,5%	29,1%	21,2%
Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	22 006	22 867	26 336	24 118	21 370	- 7,6%	2,7%	- 2,9%
Provisions sur créances douteuses	11 240	10 677	11 987	12 374	12 400	8,1%	11,2%	10,3%
Engagements hors zone d'émission (*)	56 625	68 001	68 516	69 565	78 510	80,4%	46,5%	38,6%
Epargne contractuelle	9 633	10 183	10 609	11 200	11 921	32,0%	26,1%	23,8%
Divers	14 865	16 678	19 783	17 178	14 361	29,5%	34,7%	- 3,4%
Total M3	307 972	301 099	301 756	309 169	328 964	0,9%	2,6%	6,8%
Position extérieure nette du système bancaire local *	- 3 523	- 3 218	- 2 304	- 4 479	- 5 432	-120,3%	-134,0%	54,2%

* La position extérieure nette du système bancaire local résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission des ces mêmes établissements.

§ 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

1. L'EQUILIBRE PAR NATURE

Les ressources des établissements de crédit proviennent pour 83,2 % des dépôts. Diminués des encaisses, ces derniers ont atteint 323,9 milliards de F CFP à fin 2005, contre 297,2 milliards l'année précédente, soit +9 %.

Le financement sur ressources propres, d'un montant de 31,7 milliards de F CFP, a compté pour 8,2 %. Les opérations de réescompte sont demeurées marginales et ne sont intervenues qu'à hauteur de 1,7 % du total des ressources avec une valeur de 6,5 milliards de F CFP (6,8 milliards à fin décembre 2004).

Les réserves obligatoires constituées auprès de l'IEOM représentent 2,8 % du total des emplois des banques.

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 DECEMBRE 2004

en millions de F CFP

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	350 102	96,86%	Dépôts collectés - encaisses	297 242	82,24%
Réserves obligatoires	11 348	3,14%	Ressources propres - valeurs Immobilisées	33 204	9,19%
Réserves libres	2	0,00%	Excédent des op. diverses des EC	20 733	5,74%
			Récompte	6 750	1,87%
			Position extérieure nette des EC	3 523	0,97%
Total emplois	361 452	100%	Total ressources	361 452	100%

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 30 JUIN 2005

en millions de F CFP

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	354 349	97,98%	Dépôts collectés - encaisses	291 933	80,72%
Réserves obligatoires	7 311	2,02%	Ressources propres - valeurs Immobilisées	38 323	10,60%
Réserves libres	2	0,00%	Excédent des op. diverses des EC	21 408	5,92%
			Récompte	7 694	2,13%
			Position extérieure nette des EC	2 304	0,64%
Total emplois	361 662	100%	Total ressources	361 662	100%

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 DECEMBRE 2005

en millions de F CFP

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	373 785	95,97%	Dépôts collectés - encaisses	323 859	83,15%
Réserves obligatoires	10 699	2,75%	Ressources propres - valeurs Immobilisées	31 728	8,15%
Réserves libres	5 000	1,28%	Excédent des op. diverses des EC	21 930	5,63%
			Récompte	6 535	1,68%
			Position extérieure nette des EC	5 432	1,39%
Total emplois	389 484	100%	Total ressources	389 484	100%

2. L'EQUILIBRE PAR DUREE

2.1 Les opérations interbancaires

Les ressources interbancaires des établissements de crédit locaux se sont établies à 99,4 milliards de F CFP au terme du quatrième trimestre 2005, en hausse de 67 % sur l'année (59,5 milliards au 31 décembre 2004). Celles-ci ont été principalement constituées de ressources durables, à plus d'un an : leur montant s'est élevé à 57,2 milliards de F CFP, soit 57,6 % du total.

A contrario, les emplois, qui ont atteint 94,2 milliards de F CFP à fin décembre 2005 (+28,9 % en un an), sont principalement à court terme puisque les dépôts inférieurs à un an ont représenté une part de 70,8 %.

Le solde des opérations interbancaires en fin d'année 2005 atteignait 5,2 milliards de F CFP (-13,6 au quatrième trimestre 2004).

2.2 Les opérations avec la clientèle

L'équilibre emplois-ressources en fonction de la durée se retrouve inversé pour les opérations avec la clientèle. En effet, s'agissant des emplois, ce sont ceux qui sont supérieurs à un an qui prévalent, représentant 64,7 % du total des crédits.

En revanche, les ressources dont disposent les établissements de crédit locaux sont surtout de courte durée. Les dépôts à moins d'un an se sont ainsi élevés à 307,5 milliards de F CFP, soit 92,7 % du total.

Structurellement déficitaires, les opérations avec la clientèle ont dégagé un solde de -29,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, contre -29,1 milliards un an plus tôt.

L'équilibre emplois-ressources en fonction de la durée

31/12/2005	Total général	Sans terme	JJ	< 1 mois	< 3 mois	< 6 mois	< 12 mois	< 5 ans	> 5 ans
OPERATIONS INTERBANCAIRES									
EMPLOIS									
Caisse	4 986	4 986	0	0	0	0	0	0	0
Banques centrales et OPT	10 738	0	10 738	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	5 765	0	5 765	0	0	0	0	0	0
Comptes et prêts à terme dont réseau	71 838	0	2 808	21 412	6 667	6 125	7 342	20 258	7 225
Val. reçues en pension à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts à la clientèle financière	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VNI, créances douteuses et créances rattachées	823	823	0	0	0	0	0	0	0
Total emplois	94 150	5 808	19 312	21 412	6 667	6 125	7 342	20 258	7 225
RESSOURCES									
Banques centrales et OPT	34	0	34	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires créditeurs	14 363	0	14 363	0	0	0	0	0	0
Comptes et emprunts à terme dont réseau	77 521	0	378	6 830	1 048	3 700	8 373	41 498	15 693
Val. données en pension à terme	6 535	0	1 164	5 371	0	0	0	0	0
Emprunts auprès de la clientèle financière	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres sommes dues, dettes rattachées	904	904	0	0	0	0	0	0	0
Total ressources	99 357	904	15 939	12 201	1 048	3 700	8 373	41 498	15 693
RESSOURCES - EMPLOIS	5 208	-4 904	-3 373	-9 211	-5 619	-2 425	1 032	21 241	8 467
Cumul		-4 904	-8 277	-17 488	-23 107	-25 532	-24 500	-3 260	5 207
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE									
EMPLOIS									
Comptes ordinaires débiteurs	20 388	0	20 388	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits à la clientèle	326 574	0	94	24 320	15 018	19 381	38 403	143 035	86 323
VNI, créances douteuses et créances rattachées	8 240	8 240	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés à terme	1 390	0	0	15	24	39	69	493	750
Crédit-bail et opérations assimilées	5 020	-142	0	135	391	398	766	3 363	108
Titres de placement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total emplois	361 612	8 097	20 482	24 470	15 434	19 818	39 238	146 891	87 181
RESSOURCES									
Comptes ordinaires créditeurs	124 978	920	124 058	0	0	0	0	0	0
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes sur livrets et divers	90 775	0	78 843	1 608	4 188	1 660	1 657	1 134	1 685
Comptes créditeurs à termes	82 580	0	-5 550	26 125	19 205	13 523	9 230	16 159	3 888
Bons de caisse et bons d'épargne	13 590	0	0	3 911	1 388	2 052	4 755	1 484	0
Titres de créances négociables	17 486	0	0	17 262	173	51	0	0	0
Autres sommes dues, dettes rattachées	2 399	2 399	0	0	0	0	0	0	0
Total ressources	331 808	3 319	197 351	48 906	24 954	17 286	15 642	18 777	5 573
RESSOURCES - EMPLOIS	-29 804	-4 778	176 869	24 435	9 520	-2 532	-23 595	-128 115	-81 608
Cumul		-4 778	172 091	196 526	206 046	203 514	179 919	51 804	-29 804
Excédent cap.perm.sur Val. Imm.	26 336	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 3

Les finances publiques

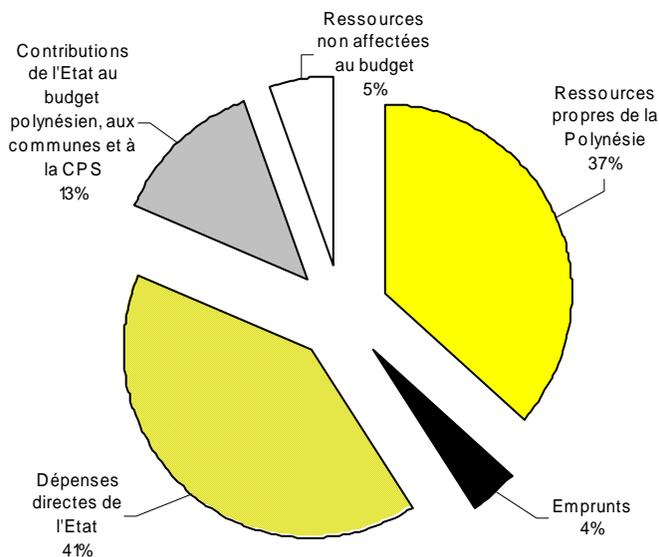
§ 1. VISION D'ENSEMBLE DES FINANCES PUBLIQUES EN POLYNESIE FRANÇAISE

Les ressources publiques globales de la Polynésie Française se sont élevées à 280 milliards de francs CFP en 2004 : 54 % ont été apportés par l'Etat ; 42 % étaient des ressources propres prélevées sur l'économie locale et 4 % étaient constituées des emprunts auprès du système bancaire. Cette structure des ressources publiques par origine devrait rester quasiment inchangée pour 2005.

L'Etat dépense directement une grande partie des ressources qu'il apporte (115 milliards de F CFP). Il s'agit des dépenses de l'Education nationale, de la Défense nationale, des pensions et des moyens dévolus aux missions de compétence Etat (RFO, Service d'Etat de l'Aviation Civile, Justice, Police Nationale, Gendarmerie, ...). L'autre partie (13 % soit 37 milliards en 2004) est affectée au budget de la Polynésie Française (DGDE, Convention « Santé – Solidarité »,...), au budget des communes (6 milliards en 2004) et à la CPS (3,5 milliards en 2005 au profit du RSPF).

L'essentiel des ressources propres de la Polynésie Française, composées à 94 % de recettes fiscales, est affecté à son budget (37 %). Une petite partie (15 milliards en 2004), hors cotisations sociales, vient financer des organismes publics.

L'origine des ressources financières publiques en Polynésie Française (en 2004)



§ 2. LE BUDGET DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

1. LES PRELEVEMENTS FISCAUX

1.1 Prélèvements au profit du budget de la Collectivité d'outre-mer

Recettes fiscales de la Polynésie française

en millions de F CFP

	2002	2003	2 004	2005 (1)		Δ 2005/2004
				Valeur	%	
1. Fiscalité indirecte	64 347	71 626	73 024	77 391	78%	6%
<i>dont :</i>						
- Taxes à l'importation	12 825	16 432	16 519	18 358	19%	11%
- Taxes sur consommations spécifiques	7 425	8 098	8 729	9 298	9%	7%
- Taxes sur la valeur ajoutée	36 260	38 262	38 940	41 154	42%	6%
- Autres droits indirects	6 389	7 459	7 722	7 428	8%	-4%
- Taxes à l'exportation	1 448	1 375	1 114	1 153	1%	4%
2. Fiscalité directe	17 032	31 933	20 075	21 607	22%	8%
<i>dont :</i>						
- Impôt sur les bénéfices des sociétés(2)	6 168	20 052	8 621	7 700	8%	-11%
- Impôt sur les transactions(3)	3 381	3 918	3 141	2 859	3%	-9%
- Patentes et licences	52	44	42	39	0%	-7%
- Divers	7 431	7 919	8 271	11 009	11%	33%
Total	81 379	103 559	93 099	98 998	100%	6%

Source : Service des finances et de la comptabilité

(1) Chiffres provisoires.

(2) à partir de 2004, hors créd. d'impôts accordés dans le cadre de la défiscalisation (8 543)

(3) à partir de 2004, hors créd. d'impôts accordés (1 030 M FCFP)

Le redressement de l'économie en 2005, après une mauvaise année 2004, se reflète dans l'évolution des recettes fiscales qui ont atteint 99 milliards de F CFP, en progression de 6 % à périmètre constant¹.

Portées par la consommation des ménages, les recettes fiscales indirectes (78 % des recettes fiscales totales) ont progressé de 6 %. Les autorités locales ont ainsi collecté 18,4 milliards de F CFP de taxes à l'importation (+11 % par rapport à 2004), 9,3 milliards de taxes sur la consommation (+7 %) et 41,2 milliards de TVA (+6 %).

A périmètre constant, les impôts directs ont augmenté de 8 % sur l'année, à 21,6 milliards de F CFP, malgré des baisses de 11 % et 9 % de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de l'impôt sur les transactions.

¹ Jusqu'en 2003, les crédits d'impôts sur l'impôt sur les sociétés et sur l'impôt sur les transactions étaient comptabilisés dans les recettes effectives. En 2004, ces opérations n'apparaissent plus qu'en écritures d'ordre et n'influent donc plus les opérations réelles. C'est pour cette raison que l'on peut constater une baisse de plus de 11 milliards entre 2003 et 2004 dans les recettes fiscales directes.

1.2 Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics

Impôts et taxes non versés au budget du Territoire

en millions de F CFP

	Bénéficiaire	2003	2004	2005
1. CST (2)	C.P.S.	5 494	5 873	6 278
2. Taxes prélevées par le Service des douanes		8 565	8 824	9 333
Taxe de péage sur les marchandises	Port de Papeete	1 353	1 362	1 504
Redevance d'usage de l'aéroport de Faaa	Aéroport de Tahiti	28	26	28
Taxe pour le développement du sport	OTESSE (1)	442	434	448
Taxe de péréquation des hydrocarbures	Fonds de péréquation des hydrocarbures	1 208	1 241	1 277
Taxe sur le monoï	GIE Monoï de Tahiti	36	48	45
Taxe spécifique de consommation	Aide aux vict. des calamités	1 358	1 431	1 502
Droits spécifiques sur les perles exportées	GIE Perles de Tahiti	741	768	621
Taxe de consommation sur les autres boissons alcool.	EPA grands travaux	50	52	60
Taxe spécifique grands travaux et routes	EPA grands travaux	2 105	1 822	2 024
Taxe spécifique sur la conso. de boissons viniques	EPA grands travaux	330	326	376
Taxe de consommation tabacs et alcools importés	EPA grands travaux	418	401	465
Droit spécifique spécial consommation bière	EPA prévention	176	174	179
Taxe de consommation pour la prévention	EPA prévention	320	302	331
Taxe de solidarité aux personnes âgées et handicapées	CPS		437	473
3. Redevance de promotion touristique (2)	GIE Tahiti Tourisme	702	707	700

Sources : Ministère de l'économie et Service des douanes

(1) Office territorial d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

(2) Chiffre estimé pour 2005

Principal impôt sur les revenus des personnes physiques, la Contribution de solidarité territoriale (CST) est versée directement à la Caisse de prévoyance sociale pour le financement du Régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF). En 2005, la CST pourrait s'accroître d'environ 7 %, à 6,3 milliards de F CFP.

Le Service des douanes perçoit des taxes, ainsi que des redevances au profit d'établissements publics et d'organismes parapublics ; elles ont atteint 9,33 milliards de F CFP en 2005, en hausse de 6 % par rapport à 2004. Le montant du droit spécifique sur les perles exportées, destiné pour 35 % au GIE Perles de Tahiti¹, a chuté de 768 à 621 millions de francs F CFP en 2005 en raison de la baisse en volume des exportations.

Le montant de la redevance de la promotion touristique, taxe parafiscale qui alimente le budget du GIE Tahiti Tourisme, pourrait s'élever aux environs de 700 millions de F CFP pour l'exercice 2005, en diminution par rapport à 2004, en raison de la légère baisse de la fréquentation touristique sur l'année.

¹ Organisme chargé d'assurer la promotion de la filière locale à l'extérieur du territoire

2. LE BUDGET GLOBAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Evolution des comptes de la Polynésie française

en millions de F CFP

	2003	2004	2005		2006
	C.A.	C.A.	Budget	CA(1)	Budget
Recettes de fonctionnement	114 681	104 093	112 743	116 549	110 150
Recettes fiscales	103 559	93 099	94 545	98 998	98 788
Subventions et participations reçues	5 296	5 296	5 859	11 037	6 091
Autres recettes	5 826	5 698	12 339	6 514	5 271
Dépenses de fonctionnement	92 167	90 637	99 465	93 450	101 244
Dépenses de gestion	47 314	44 008	41 910	40 882	42 827
Versement au FIP	12 706	13 894	13 243	13 356	15 714
Allocations, subventions et prestations	29 168	30 040	40 022	38 136	38 503
Autres dépenses	2 979	2 694	4 291	1 076	4 200
Épargne brute	22 514	13 456	13 278	23 100	8 906
Frais financiers	2 172	2 092	2 620	1 796	2 450
Remboursements d'emprunts	8 082	8 250	8 990	7 911	8 400
Crédits vendeurs	0	656	0	0	0
Épargne nette	12 260	2 458	1 668	13 394	-1 944
Autres dépenses d'investissement	35 169	31 668	27 229	31 994	27 038
Immobilisations	24 541	23 148	17 577	22 834	17 982
Subventions d'investissement accordées	6 525	6 904	8 005	8 485	6 695
Autres dépenses	4 103	1 617	1 647	675	2 362
Recettes d'investissement	30 469	29 273	25 560	18 478	28 983
Dotations de l'Etat	17 880	13 900	11 560	11 143	8 571
Emprunts	11 652	11 438	14 000	7 200	14 000
Autres recettes	937	3 935	0	135	6 412
Résultat de l'exercice	7 560	63	0	-121	0
+ Report de l'exercice (n-1)	2 614	10 205		10 525	
+ intégration écritures non budgétaires	28	257		0	
= Résultat Cumulé Clôture	10 202	10 525	0	10 404	0

Source : Service des Finances et de la comptabilité.

C.A. : comptes administratifs - (1) Compte administratif provisoire

Les recettes fiscales constituent 71 % de l'ensemble des recettes de la Collectivité d'outre-mer. Elles ont augmenté de 6 % en 2005 (*cf. supra*).

Les dotations, subventions et participations de l'Etat sont apparues en hausse de 16 %, elles sont passées globalement de 19,2 à 22,2 milliards. L'Etat a autorisé en 2005 qu'une partie importante de la DGDE, destinée à 80 % à des dépenses d'investissement, soit consacrée à des dépenses de fonctionnement dans le cadre d'actions spécifiques en faveur de l'emploi. Ce transfert de 6,7 milliards de F CFP explique la forte évolution du poste « subventions et participations reçues ». Grâce au Contrat de développement (1,6 milliard de F CFP) et aux diverses Conventions Etat-Pays (« Santé et protection sociale », « Insertion sociale », Culture, protection judiciaire, etc.), le poste « Dotations de l'Etat » dans les recettes d'investissement n'a pas diminué dans les mêmes proportions (-2,8 milliards seulement).

Evolution des comptes agrégés de la Polynésie française entre 2004 et 2005

	2004	2005	2006	%	Δ
Millions F CFP	C.A.	CA(1)	Budget	total	2005/2004
Recettes	133 366	135 027	139 133	100%	1%
Recettes propres	102 732	105 647	110 471	79%	3%
<i>Recettes fiscales</i>	93 099	98 998	98 788	71%	6%
<i>Autres recettes</i>	9 633	6 649	11 683	8%	-31%
Dotations Etat	19 196	22 180	14 662	11%	16%
Emprunt	11 438	7 200	14 000	10%	-37%
Dépenses	133 303	135 151	139 133	100%	1%
Fonctionnement	90 637	93 450	101 244	73%	3%
Investissement	31 668	31 994	27 038	19%	1%
Service de la dette	10 998	9 707	10 851	8%	-12%

Source : Service des Finances et de la comptabilité.

C.A. : comptes administratifs - (1) Compte administratif provisoire

La diminution des autres recettes provenant de l'Etat s'explique essentiellement par la baisse des remboursements au gouvernement et des ventes d'immobilisations. Les autres recettes de fonctionnement (produits d'exploitation, produits domaniaux, produits financiers, recouvrement, autres participations et produits exceptionnels) ont, quant à elles, augmenté de 14 %.

Enfin, le gouvernement polynésien a fortement diminué le niveau de ses emprunts en 2005 par rapport à 2004 (7,2 milliards après 11,4 milliards de F CFP en 2004), grâce à des recettes fiscales et des subventions plus importantes que prévus dans le budget initial. Cette diminution des emprunts s'est répercutée sur le service de la dette (frais financiers et remboursement du capital) qui a diminué de 12 %.

Globalement les recettes du gouvernement n'ont augmenté que de 1 %, la baisse des nouveaux emprunts et des autres recettes ayant compensé la hausse des recettes fiscales et des versements de l'Etat.

Contraintes par les ressources disponibles, les dépenses ont également augmenté de 1 %. En valeur réelle cependant, du fait d'une inflation relativement élevée de 2,4 % en glissement annuel, les dépenses du gouvernement ont en réalité stagné, voire, légèrement diminué.

Les dépenses d'investissement ont globalement augmenté de 1 %, résultat à la fois d'une diminution du poste « immobilisations » de 1 % et d'un soutien accru à l'investissement du secteur privé (les subventions accordées ont crû de 23 %). Ce soutien direct s'ajoute à celui apporté sous forme d'aide fiscale à l'exploitation ou de crédits d'impôt sur les sociétés (*cf. infra*).

Le même soutien au secteur privé, notamment en matière de création d'emplois, se reflète dans l'augmentation de 27 % du poste « allocations, subventions, et prestations » dans les dépenses de fonctionnement.

40 milliards ont été affectés aux dépenses de gestion (-7 % sur un an). Les dotations au Fonds intercommunal de péréquation, qui constituent une restitution partielle aux communes des recettes fiscales, ont diminué de 4 % en 2005.

Enfin, l'encours de la dette de la Polynésie française est relativement stable, entre 68 et 69 milliards de F CFP au 31 décembre 2005.

3. LES REGIMES D'EXONERATION FISCALE¹

Le Gouvernement de la Polynésie française a institué, par la création en juin 1983² du « code des investissements », complété par la « délibération Flosse » de mars 1995, un dispositif d'exonération fiscale destiné à stimuler l'activité économique et à encourager les initiatives privées, ainsi que l'investissement en Polynésie française. La délibération n° 2004-33 APF du 12 février 2004 a porté refonte des dispositifs d'incitations fiscales à l'investissement et a également modifié le code des impôts.

3.1 Les aides fiscales à l'exploitation

Début 2004, un nouveau régime d'aide fiscale à l'exploitation³ (AFE) a été mis en place au profit de toute entreprise réalisant en Polynésie française un investissement productif nouveau dans les secteurs définis à l'article 931-1 du code des impôts. Ce régime fait suite au « code des investissements » qui proposait des aides sous forme d'exonérations fiscales, de remboursements de charges sociales patronales et d'aides à la formation professionnelle.

Projets agréés en 2004 et 2005 au titre de l'aide fiscale à l'exploitation

en millions de F CFP

Secteurs	Taux de l'AFE	Nbre de projets		2004		2005	
		2004	2005	Base défiscalisable	Aide fiscale	Base défiscalisable	Aide fiscale
Transport interinsulaire et international	30%	1	4	191	57	3 225	781
Construction, agrandissement et rénovation d'hôtel	30%	2	4	1 583	475	18 560	5 568
Industrie agro-alimentaire	30%	2	4	1 210	347	1 164	348
Activités de production et de transformation	30%	3	3	471	141	829	249
Pêche industrielle	30%	-	1			1 412	424
Activité portuaire et aéroportuaire	30%	1	1	338	102	301	90
Elevage et Agriculture	30%	1	-				
Total		10	17	3 794	1 122	25 492	7 460

Source: Service des contributions

En 2005, la commission consultative des agréments fiscaux a validé 17 projets pour un volume d'investissement de 25,5 milliards de F CFP et un taux d'aide fiscale de 30 %. Par rapport à 2004, l'aide fiscale a été multipliée par 7 : de 1,1 milliard à 7,5 milliards de F CFP en 2005.

¹ Le régime de défiscalisation appelé « Loi Pons », transformé en « Loi Girardin », est présenté dans le paragraphe relatif aux interventions de l'Etat.

² Délibération n° 83-95 du 2 juin 1983, abrogée par la délibération n° 91-98 APF du 29 août 1991.

³ L'aide fiscale à l'exploitation consiste en i) une exonération des droits d'enregistrement, de transcription et des taxes sur les formalités hypothécaires, ii) des contributions directes (exonération de l'impôt foncier sur les propriétés bâties dû pour une durée maximale de cinq ans au-delà de la période d'exemption temporaire, exonération de l'impôt sur les transactions ou sur les sociétés sur 7 ans maximum pour les sociétés exploitantes ou celles ayant participé au programme d'investissement), iii) et des aides à l'emploi et à la formation professionnelle selon les conditions et modalités définies par les dispositifs existants mis en œuvre par le SEFI.

Le secteur de l'hôtellerie a concentré 75 % de la base *défiscalisable* globale, du fait notamment des projets hôteliers de Bora Bora.

3.2 La défiscalisation dite loi « FLOSSE »

En mars 1995¹, le Gouvernement de la Polynésie française a instauré un dispositif d'incitation fiscale, essentiellement pour la réalisation de projets de construction immobilière et à vocation hôtelière².

La délibération n° 2004/033 APF du 12 février 2004 en a porté refonte et a également modifié le code des impôts. De nouveaux secteurs peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour le financement de tout projet d'investissement réalisé en Polynésie française (construction de logements et de résidences pour les personnes âgées, construction de cliniques privées, industrie extractive, industrie agroalimentaire, aquaculture et pisciculture, construction de navires de pêche).

De 1996 à 2004, plus de 121 milliards de F CFP de projets ont pu bénéficier de la « délibération Flosse » pour un montant global de crédit d'impôt de 59,3 milliards de F CFP.

Projet agréés en 2004 et 2005 au titre des crédits d'impôt pour investissement

en millions de F CFP

Secteurs	Taux du CI	Nbre de projets		2004		2005	
		2004	2005	Base défiscalisable	Crédit d'impôt	Base défiscalisable	Crédit d'impôt
Construction de logements et de résidences pour personnes âgées	30%	-	-				
Construction, agrandissement et rénovation d'hôtel*	60%	6	6	8 249	4 949	14 244	8 546
Industrie agro-alimentaire	40%	-	2			1 250	500
Construction de navires de pêche	50%	2	2	2 431	927	280	140
Autres constructions immobilières	30%	-	3			1 884	565
Investissement dans l'aquaculture et la pisciculture	40%	-	1			1 472	589
Construction de golf international*	50%	-	1			2 297	1 149
Construction de logements intermédiaires (accession directe)	45%	1	-	716	322		
Construction de logements intermédiaires (pour location)	45%	1	10	2 005	902	12 617	5 678
Construction de parking	60%	5	1	3 476	2 044	103	
Total		15	26	16 876	9 144	34 146	17 166

Source: Service des contributions

Sur l'année 2005, 26 projets ont reçu l'agrément de la commission consultative des aides fiscales pour une base d'investissement *défiscalisable* d'environ 34 milliards de F CFP et des crédits d'impôt de 9,1 milliards. Le doublement de cette aide financière indirecte par rapport à 2004 ainsi que la multiplication par sept des aides fiscales à l'exploitation soulignent la volonté des pouvoirs publics de soutenir le développement du secteur privé.

La construction, l'agrandissement et la rénovation d'hôtels ont concentré 50 % des crédits d'impôts accordés. La particularité en 2005 a été une très forte augmentation des soutiens fiscaux aux investissements en matière de construction de logements intermédiaires destinés à location (5,7 milliards contre 0,9 milliard de F CFP en 2004) qui ont représenté 33 % des crédits d'impôt accordés.

¹ Délibération N°95-55 APF du 24 mars 1995 (JOPF du 6 avril 1995).

² Une présentation simplifiée de la délibération « FLOSSE » a été faite dans le rapport IEOM 2002.

§ 3. LES INTERVENTIONS DE L'ETAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) a constitué pendant une longue période un élément essentiel de l'activité économique polynésienne, dont il fut directement ou indirectement le moteur le plus important. Après la Charte de développement lancée en 1991 par le Gouvernement de la Polynésie française, l'annonce d'un moratoire des essais nucléaires en 1992 a donné lieu à une réflexion des polynésiens sur les perspectives de développement de leur territoire. A la suite du Pacte de progrès, dont une des illustrations est la loi d'orientation du 5 février 1994, l'Etat s'est engagé dans l'article 1 à aider, pour une durée de dix ans, « *le territoire de la Polynésie française à réaliser une mutation profonde de son économie, dans le sens d'un meilleur équilibre, d'une moindre dépendance à l'égard des transferts publics, d'un plus grand dynamisme local et du progrès social* ».

Cet engagement, qui s'est concrétisé par la signature de deux Contrats de développement et par la Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française, a pour objectifs de :

- créer un environnement macroéconomique favorable au développement des secteurs productifs ;
- développer les infrastructures de base ;
- maintenir une cohésion sociale en répondant au défi du chômage et de la pénurie d'habitat social ;
- garantir les conditions d'un développement géographique harmonieux dans l'ensemble des archipels.

La Polynésie française bénéficie des transferts financiers de l'Etat qui constituent l'une des principales composantes de la balance des paiements. En 2004¹, les dépenses de l'Etat et des établissements publics nationaux se sont établies à 150,2 milliards de F CFP, en hausse de 3,8 % par rapport à 2003 (144,7 milliards de F CFP). Elles ont représenté 600.000 F CFP par habitant en 2004 après 591.036 F CFP.

Ces chiffres comprennent tous les transferts financiers émanant de la métropole, qu'il s'agisse des sommes mandatées dans la Collectivité d'outre-mer, de celles ordonnancées directement de métropole, de celles payées en métropole, avec ou sans ordonnancement préalable, ainsi que de celles nécessaires au fonctionnement des établissements publics et organismes nationaux présents en Polynésie française.

L'Education nationale, l'enseignement supérieur et la recherche représentent la première dépense de l'Etat en Polynésie française avec 50 milliards de F CFP.

37,1 milliards de F CFP de transferts financiers ont été versés à la Polynésie française : 20,7 milliards de F CFP proviennent de la convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française incluant principalement la dotation

¹ Données 2005 non disponibles à la rédaction de cet ouvrage.

globale de développement économique (DGDE). A ce versement pérenne, s'ajoutent des transferts financiers dans les domaines de la santé et de la solidarité avec 4,5 milliards de F CFP ou en direction des communes avec plus de 6 milliards de F CFP de dotation globale de fonctionnement.

Les dépenses de la défense nationale qui s'élèvent à 24,3 milliards de F CFP s'inscrivent en retrait de 13 % par rapport à 2003. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des dépenses de fonctionnement courant des armées.

Le montant des pensions (civiles et militaires), constituant l'essentiel des dépenses sans ordonnancement préalable, en hausse de 9 % par rapport à 2003, représentent 21,04 milliards de F CFP.

Les moyens dévolus aux missions d'Etat, telles que la justice ou la police, se chiffrent à 18,1 milliards de F CFP.

A ces dépenses s'ajoutent :

- le dispositif de reversement des frais d'assurance maladie par la caisse nationale de sécurité sociale à la caisse de prévoyance sociale de Polynésie française. Mis en place depuis le 1er janvier 1995, ce dispositif a porté en 2004 sur 3,1 milliards de F CFP ;
- des mesures de défiscalisation : 50 milliards de F CFP d'investissements en Polynésie française ont fait l'objet d'une mesure de défiscalisation en 2004 correspondant à 52 demandes d'agrément traitées.

Les interventions de l'Etat et des établissements publics nationaux en milliards de F CFP

	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Dépenses ordonnancées à caractère civil	67,67	71,43	87,58	96,11	+9,7%
Dépenses ordonnancées à caractère militaire	36,77	33,93	29,13	25,06	-14,0%
Total des dépenses ordonnancées	104,44	105,36	116,71	121,17	+3,8%
Dépenses sans ordonnancement préalable (1)	16,06	17,75	19,31	21,04	+9,0%
Total des dépenses de l'Etat	120,50	123,11	136,02	142,21	+4,5%
Dépenses des établissements publics nationaux	8,08	8,52	8,79	8,32	-5,3%
Total des opérations à caractère définitif	128,58	131,63	144,81	150,53	+3,9%
Prêts (décaissements) (3)	7,04	16,66	11,43	8,81	-22,9%
Reversement des frais d'ass. maladie à la CPS	4,93	2,76	4,56	3,19	-30,0%

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

(1) Principalement pensions et retraites.

(2) Prêts de l'AFD, de Dexia et de la CDC.

1. LES DEPENSES CIVILES DE L'ETAT

1.1 Le Contrat de développement

Pour faire suite au premier Contrat de développement, portant sur la période 1994-1999, l'Etat et les autorités locales ont signé, le 31 octobre 2000, le deuxième Contrat de développement de la Polynésie française, par lequel les deux parties signataires se sont engagées à investir 40,75 milliards de F CFP¹ entre 2000 et 2003. Compte tenu du fait que l'ensemble des fonds prévus n'a pas été totalement engagé au 31 décembre 2003, il a été prorogé jusqu'en juin 2005.

Contrat de développement 2000 - 2003 / Résultats au 31 décembre 2004

en millions de F CFP

	Dépenses contractualisées			Taux d'engagt.	Liquid.	Taux de liquid.
	Territ.	Etat	Total			
1 - Développement économique	6 700	10 834	17 534	70,6%	10 588	60,4%
Agriculture	269	896	1 165	56,8%	528	45,3%
Ressources marines	971	109	1 080	64,3%	573	53,1%
Tourisme	1 678	60	1 738	12,4%	142	8,2%
Appui aux entreprises	855	658	1 513	31,0%	385	25,4%
Formation professionnelle	2 832	8 858	11 690	86,1%	8 723	74,6%
- dont constructions scolaires et univ.	-	7 575	7 575	95,1%	5 595	73,9%
Recherche appliquée	95	253	348	79,1%	236	67,8%
2 - Aménagement du territoire	7 300	1 542	8 842	82,6%	5 362	60,6%
Plans généraux d'aménagement	139	-	139	49,4%	17	12,2%
Equipements routiers	1 243	637	1 880	91,8%	1 683	89,5%
Equipements aéroportuaires	790	640	1 430	87,4%	977	68,3%
Equipements portuaires	2 510	-	2 510	63,1%	1 411	56,2%
Prévention des risques naturels	146	246	391	75,0%	110	28,1%
Assainissement	1 282	20	1 302	91,5%	1 001	76,9%
Traitement des déchets	1 190	-	1 190	100,0%	164	13,8%
3 - Couv. sanitaire et cohés. sociale	5 975	7 847	13 822	49,8%	4 100	29,7%
Adduction d'eau potable	-	1 454	1 454	99,9%	273	18,8%
Equipements sanitaires	1 092	728	1 819	79,3%	1 064	58,5%
Logement social	3 875	3 875	7 750	32,2%	2 029	26,2%
Solidarité et insertion jeunesse	500	-	500	-	-	0,0%
Culture	509	337	846	19,5%	165	19,5%
Politique de la ville	-	1 454	1 454	91,0%	564	38,8%
4 - Déconcentration administrative	400	-	400	100,0%	226	56,5%
5 - Dispositions générales		152	152	1,6%	2	1,6%
Evaluation et communication		152	152	1,6%	2	1,6%
Total général	20 375	20 375	40 750	66,2%	20 278	49,8%

Sources : MAFIC - Service de plan et de la prévision économique

¹ Les participations financières de l'Etat et de la Polynésie française sont paritaires, s'élevant donc chacune à 20,375 milliards de F CFP.

Ce deuxième Contrat s'articulait autour de quatre axes prioritaires :

- favoriser le développement économique de la Polynésie par la promotion de l'emploi et l'amélioration de la formation professionnelle ;
- aménager le territoire en préservant l'environnement et en mettant en valeur les ressources naturelles ;
- renforcer la couverture sanitaire, la cohésion sociale et le développement culturel ;
- poursuivre la déconcentration administrative et le développement des archipels.

Il liait l'Etat et le gouvernement polynésien sur des objectifs communs avec des moyens financiers de même montant : 20,4 milliards pour chacune des deux parties. Pour sa part, au 31 décembre 2005, l'Etat a engagé 98 % des 20,4 milliards qu'il a apportés. Globalement, à fin 2005, le taux d'engagement de ce contrat de développement est d'environ 70 %.

1.2 Les aides fiscales à l'investissement

En plus des transferts financiers, l'Etat apporte son soutien à l'investissement en Polynésie française par l'entremise d'un mécanisme de défiscalisation qui permet à des investisseurs de bénéficier de réductions d'impôts dans les départements, collectivités territoriales et départementales et en Nouvelle-Calédonie.

Ce régime d'aide fiscale est issu de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons » ; il a été modifié par plusieurs lois de finances successives et par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 (« loi Girardin »).

Il s'applique aux investissements productifs neufs, réalisés dans le cadre d'une entreprise exerçant une activité agricole, industrielle, commerciale ou artisanale.

En sont exclus les investissements réalisés dans les secteurs suivants : commerce, restauration, cafés, débits de tabac et débits de boissons, conseils ou expertises, recherche et développement, éducation, santé et action sociale, banque, finance et assurance, activités immobilières, navigation de croisière et locations sans opérateur, réparation automobile, services fournis aux entreprises, activités de loisirs, sportives et culturelles, activités associatives et activités postales.

L'agrément par la Direction générale des impôts (DGI) est obligatoire pour les investissements réalisés dans les secteurs éligibles d'un montant supérieur à 119,33 millions de F CFP (1 million d'euros) par programme et par exercice.

Au cours de l'année 2005, 36 demandes d'agrément ont été traitées, représentant un montant total d'investissement de 26,5 millions de F CFP. Les principaux secteurs d'activité concernés étaient l'hôtellerie pour 34,13 %, le logement pour 29,75 %, l'industrie pour 13,83 %, les télécommunications pour 12,70 %, avec notamment un gros investissement effectué par l'Office des postes et télécommunications et la société ISS.

Sur les 36 demandes déposées en 2005, 8 ont été agréées par la direction générale des impôts (DGI). Les autres dossiers sont en attente d'agrément.

Par rapport à 2004, on peut noter :

- une baisse considérable du nombre de dossiers ;
- que la défiscalisation intervient désormais dans le financement du logement (29,75 % du montant des investissements prévus), ceci notamment depuis l'achèvement du contrat de développement fin 2004.

Evolution du nombre de dossiers en défiscalisation sur la période 2003-2005

	2003	2004	2005
Nombre de dossiers	60	52	36
Montant total d'investissement (Mds FCFP)	40,54	49,96	26,45

Source: Haut-Commissariat - DAE

Récapitulatif des dossiers de défiscalisation pour l'année 2005

Secteurs	millions de F CFP
Hôtellerie	9 030
Logement	7 870
Industrie	3 659
Télécommunications	3 360
Pêche	1 104
Tourisme	582
Autres	848
TOTAL	26 454

Source: Haut-Commissariat - DAE

1.3 La Dotation globale de développement économique

En juillet 1996, l'Etat et les autorités locales ont signé la « Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française », dans laquelle l'Etat s'engageait, pendant une période de dix ans, à maintenir un flux financier de 18 milliards de F CFP par an, destiné à pallier la diminution des transferts liée à l'arrêt du CEP. Sur ce total, 4 milliards de F CFP avaient pour objet de compenser, dans le budget de la Collectivité d'outre-mer, la perte des recettes fiscales et douanières autrefois liées à l'activité du CEP, 14 milliards de F CFP étant versés, au titre de la compensation des dépenses directes effectuées en Polynésie, à un Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (FREPF), dont la gestion était confiée à un comité coprésidé par le Haut-Commissaire et le Président de la Polynésie française.

La convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française signée le 4 octobre 2002 par le Premier ministre et le Président de la Polynésie française a remplacé celle du 8 août 1996 dont la durée d'exécution était limitée à 10 ans. L'Etat confirme ainsi sa volonté de poursuivre la stratégie de reconversion de la Polynésie française en participant à son développement économique et social. Ainsi, les flux financiers qui résultaient de l'activité du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) seront maintenus de manière permanente et à un niveau de référence d'environ 18 milliards de F CFP). Cette nouvelle convention comporte deux montants complémentaires :

- un montant équivalent au manque fiscal, réévalué chaque année en fonction de l'indice général des prix à la consommation en Métropole. En 2005, cette somme a été de 4,5 millions de F CFP,

- une somme destinée à financer des dépenses ayant un impact économique, versée au budget d'équipement de la Polynésie Française sous la forme d'une dotation globale de développement économique (DGDE). Elle s'élevait en 2005 à 13,5 millions de F CFP.

L'avenant à cette même convention, signé le 16 décembre 2003 entre le Premier ministre et le Président de la Polynésie française, a fixé les sommes dues au titre du FREPF et est venu compléter la dotation DGDE. Ainsi, les projets approuvés par le comité de gestion au titre de la convention antérieure et dont le bénéficiaire est la Polynésie française, ont été intégrés dans le nouveau dispositif. Ces masses ont été arrêtées à 22,6 milliards de F CFP en crédits de paiement.

Elles doivent être versées sous forme de 7 annuités, dont 2 milliards de F CFP ont été payés en 2004 et en 2005, et 3,7 milliards de F CFP le seront pour chacune des cinq dernières années.

2. LES DEPENSES MILITAIRES

2.1 Le Fonds pour les restructurations de défense

La Polynésie française, au même titre que les bassins économiques métropolitains devant faire face à la réduction ou au départ d'implantations militaires, a été rendue éligible en 1995 aux interventions du Fonds pour les restructurations de défense (FRED). Celles-ci peuvent, soit financer des actions collectives menées par les opérateurs locaux, publics ou privés, concourant au renforcement des PME et PMI de Polynésie française, soit être affectées à l'aide directe aux PME et PMI pour leurs investissements. A la différence des ressources de la DGDE qui sont affectées au budget de la Polynésie Française, elles sont gérées directement par l'Etat.

Durant l'année 2005, la commission locale s'est réunie 3 fois. Elle a examiné 20 dossiers : 16 ont reçu un avis favorable et 4 ont été ajournés.

Ensuite, la commission nationale du ministère de la défense a donné un avis favorable pour 15 projets représentant un investissement éligible total de 195 millions de F CFP, contre 17 dossiers soutenus pour 214 millions de F CFP en 2004. Ces projets devraient conduire à la création de 25 emplois.

Le montant des subventions octroyées s'est élevé à 44 millions de F CFP en 2005 contre 37 millions de F CFP en 2004. Cette hausse des aides accordées au titre du FRED s'explique par le soutien de 4 gros projets :

- la réhabilitation d'un hôtel à Rurutu (subvention de 9 millions de F CFP) ;
- le projet collectif d'opération « assurance qualité - norme ISO 9001 – plan HACCP » soutenu par une aide de 6,6 millions de F CFP ;
- la création d'une plantation de tiares Tahiti et de nonos à Moorea, soutenue par une subvention de 5 millions de F CFP ;

- la création d'une plantation de vanille et de noni à Moorea subventionnée à hauteur de 4,9 millions de F CFP.

En 2005, sur l'ensemble des régions métropolitaines et ultramarines, la Polynésie française a été la première bénéficiaire du FRED en montant de crédits de paiement versés avec 50,24 millions de F CFP.

L'archipel des îles Sous-le-vent et celui des îles Du vent sont les principaux bénéficiaires en nombre de dossiers soutenus : respectivement 6 et 5 subventions accordées. Toutefois, au regard de la moyenne des subventions accordées, l'archipel des îles australes occupe une bonne place en 2005.

Montant des aides octroyées par le FRED par zone géographique

	Nbre de dossiers retenus	Montant des aides (millions de F CFP)
Les îles Du Vent	5	23,05
Les îles Australes	2	12,53
Les îles Sous le vent	6	5,73
Les îles Marquises	1	2,15
Les îles des Tuamotu-Gambier	1	0,74

Le secteur du tourisme reste le secteur le plus soutenu par le FRED avec 2 dossiers aidés pour un montant d'aide de 12,53 millions de F CFP, contre 5 dossiers aidés et 13,06 millions de F CFP de subventions accordées en 2004.

L'agriculture est le deuxième domaine d'intervention du FRED avec 3 dossiers soutenus pour un montant de subvention de 11,94 millions de F CFP. C'est un des principaux secteurs d'intervention du FRED depuis sa création.

Avec 9,28 millions de F CFP de subventions, la formation est le troisième secteur d'intervention du FRED avec 2 actions collectives aidées.

L'industrie est en quatrième position avec 2 dossiers soutenus et 5,78 millions de F CFP de subventions octroyées.

Le secteur de la pêche représente 40 % des dossiers présentés en commission locale avec 6 avis favorables et 2 ajournements. Les 6 demandes d'aide ont été soutenues en commission nationale pour un montant total de 4,67 millions de F CFP. Cette année, tous les investissements aidés dans le secteur de la pêche concernent l'acquisition de « poti marara », petites embarcations de pêche munies d'un moteur de 200 CV maximum.

§ 4. LES AIDES EUROPEENNE ET REGIONALE

1. LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

La Polynésie française ne fait pas partie de l'Union européenne. Relevant constitutionnellement de la République française, elle est associée à l'Union en application de la quatrième partie du Traité instituant la Communauté et d'une décision d'association du Conseil périodiquement renouvelée.

L'aide communautaire en faveur des pays et territoires d'outre-mer se fait, depuis 1958, essentiellement à travers le FED et la Banque européenne d'investissement (BEI). Le FED finance des actions de développement dans les pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer. Il est alimenté par les contributions de tous les États membres selon une clef de répartition, différente de celle du budget communautaire, qui traduit l'intérêt que porte chaque État à cette action de l'Union en faveur du développement. Le tableau ci-après indique les montants du VIII^{ème} et IX^{ème} FED par bénéficiaire.

Les montants du IX^{ème} FED comparés à ceux du VIII^{ème} FED

(en millions de F CFP)

	VIII ^{ème} FED	IX ^{ème} FED
Nouvelle-Calédonie	1 885	1 641
Polynésie française	1 683	1 581
Wallis-et-Futuna	764	1 372
Mayotte	1 193	1 814
St Pierre et Miquelon	477	1 480
Antilles néerlandaises	3 174	2 327
Falklands Islands		358
Turks and Caicos	263	1 002
Anguilla	215	955
Montserrat	955	1 313
Saint Helena and dependencies (Ascension, St Helena, Tristan da Cunha)	692	1 026
Pitcairn	48	239
Aruba	1 062	
Iles vierges britanniques	119	
Total	12 530	15 095

Source : ministère de l'Outre-mer

La Polynésie française a bénéficié de l'aide de la Communauté européenne dans le cadre du Fonds européen de développement¹ (FED) et ce, dès sa mise en place en 1958. La coopération a évolué des projets ponctuels des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} FED (hôpital général de Papeete, classes d'écoles, route de dégagement ouest...) à un appui à des programmes sectoriels à partir du 4^{ème} FED (programme forestier aux Marquises, abattoir de Papara à Tahiti...). Les 5^{ème} et 6^{ème} FED ont permis de poursuivre des opérations de développement rural (relance de la vanille, aménagements de sites agricoles...), d'appuyer le développement des énergies renouvelables (aménagements hydroélectriques, installations photovoltaïques...) et des principaux secteurs productifs (construction de thoniers, éradication des nono à Nuku Hiva...). A partir du 7^{ème} FED, a été adopté le principe de concentration des fonds sur deux secteurs : le développement des ressources marines (perliculture et flottille de pêche) et la protection de l'environnement (assainissement des eaux usées de Punaauia et de Bora Bora). Le 8^{ème} FED a poursuivi dans la même voie et les ressources du 9^{ème} (période 2003-2007) ont été sollicitées afin de continuer l'assainissement de Punaauia, située dans une zone touristique et menacée par l'essor démographique, mais aussi pour accentuer les actions de résorption de l'habitat insalubre dans l'archipel des Tuamotu.

Récapitulatif des fonds alloués à la Polynésie française au titre du FED

en millions de F CFP	6ème FED	7ème FED	8ème FED	Prévision 9ème FED
Programme indicatif	984	1 563	1 683	1 581

2. LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

L'intégration régionale de la Polynésie française passe par sa participation à la Communauté du Pacifique et au Forum du Pacifique Sud.

En parallèle aux fonds alloués nominativement à chaque PTOM par le FED, des ressources sont également dégagées pour financer des projets ayant un caractère ou un intérêt régional. En raison de l'enveloppe relativement modeste consacrée par le FED régional, et surtout de la complexité des montages et des difficultés de réalisation des projets impliquant des partenaires éloignés et multiples, le nombre de projets se trouve restreint. La situation de ce programme est présentée dans le tableau suivant :

¹ Ce fonds est alimenté par des contributions volontaires des Etats membres et n'émarge pas au budget général de la Communauté européenne.

LISTE DES PROGRAMMES DU FED REGIONAL

Projet	Durée	Opérateur local	Participants PTOM	Budget alloué (millions de F CFP)	Objet
Relais Euro-Info-Centre	2001-2005	CCISM	PF et NC	23,9	Ce programme vise à établir et à développer une coopération économique durable entre les PTOM et les pays de la Communauté européenne à travers la création d'un réseau Euro-Info-Centre en PF et en NC. Ce réseau relie déjà 238 villes et permet aux entreprises de s'échanger diverses informations économiques, juridiques...
Protection des végétaux dans le pacifique	2001-2005	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	PF, NC et WF	131,3	Ce programme vise à coordonner les actions entre les pays participants pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace (assistance technique, équipements de contrôle...)
PROCFISH	2001-2005	Service de la pêche	PF, NC et WF	286,4	C'est un programme de recherche-développement en pêche côtière et hauturière qui vise à approfondir les connaissances du milieu marin pour mettre en place des mesures de sauvegarde dans le cadre d'une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique, central et occidental.
Développement rural durable dans le Pacifique	2002-2005	SDR	PF et WF	229	Ce programme vise à accroître la production agricole durable dans les exploitations familiales, Sont notamment privilégiées la formation, l'information et l'intervention d'assistants techniques en recherche et vulgarisation.
Electrification photovoltaïque		Service de l'énergie et des mines	PF, NC et WF	358	Ce programme vise à développer l'usage de l'énergie photovoltaïque dans les habitats dispersés (pas de projet commun défini à ce jour).

La croissance économique en Polynésie française dépend principalement de la demande interne, en particulier de la demande des ménages et de la commande publique, et, dans une moindre mesure, des exportations de biens et de services.

Les augmentations de salaires intervenues en début d'année avec la prime à l'emploi (dans le cadre du projet « La Solidarité ») devraient permettre une augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Les crédits à l'habitat pourraient également se maintenir sur une pente ascendante.

Les chefs d'entreprise, interrogés à l'occasion de l'enquête d'opinion de l'IEOM portant sur le dernier trimestre 2005, craignent cependant un ralentissement du courant d'affaires pour le début de l'année. Leurs perspectives sont fortement dépendantes de leur perception de l'action gouvernementale en matière de dépenses publiques

Or, une relative incertitude a régné dans ce domaine. En effet, la réalisation des dépenses s'est déroulée de façon heurtée en 2005, essentiellement pour des raisons techniques liées au temps de mise en place du nouveau gouvernement. En 2006, le budget a été conçu avec une augmentation de 2 % des dépenses de fonctionnement et une stabilité des dépenses d'investissement par rapport au budget 2005. L'influence de la dépense publique sur la croissance économique dépendra donc de la capacité du gouvernement à mobiliser ces ressources, au profit notamment de l'investissement public.



Les perspectives sectorielles sont pour le moins contrastées. Les chiffres du tourisme de janvier et février 2006 indiquent une baisse de la fréquentation touristique par rapport aux deux premiers mois de 2005, malgré de très bons résultats enregistrés dans les pays voisins de la zone Pacifique. Néanmoins, les professionnels du tourisme demeurent confiants et les recrutements dans l'hôtellerie devraient se poursuivre.

La restructuration en profondeur du secteur de la perliculture initiée en 2002 a commencé à porter ses fruits en 2005 avec des volumes à l'exportation en baisse mais un prix au gramme en augmentation. Cependant, la profession estime ne pas être encore sortie de la crise. Toute amélioration de la rentabilité du secteur risque en effet de provoquer un nouvel excès d'offre en attirant de nouveaux producteurs, et donc une diminution des prix moyens.

Les professionnels de la pêche attendent toujours le retour de la ressource qui, après avoir été annoncé pour 2006, pourrait finalement, selon des recherches menées récemment, survenir en 2007 seulement. Une stagnation de la production est donc de nouveau à craindre pour 2006.

Le noni pourrait connaître une nouvelle année de production record. Toutefois, le succès des produits dérivés, grâce à la politique commerciale de la société Morinda, pourrait conduire cette dernière à élargir son approvisionnement en matières premières

auprès des nouveaux producteurs de pays concurrents, exerçant ainsi une pression sur les prix qui pourraient affecter les revenus des petits producteurs polynésiens.

La grande distribution ne montre pas de signe d'inquiétude sur l'avenir de la consommation des ménages, dans la mesure où les professionnels du secteur ont demandé l'autorisation d'implanter deux hypermarchés à Tahiti, autorisation ayant été accordée. De l'avis des commerçants sondés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEOM pour le premier trimestre 2006, le courant d'affaires pourrait se maintenir sur une pente ascendante et générer de nouveaux emplois.

Enfin, la conjoncture internationale ne se montre guère favorable en ce début d'année 2006. En effet, si le dollar s'est significativement apprécié en 2005, au bénéfice des exportations polynésiennes, il connaît, depuis décembre, une période de dépréciation relativement continue et ce, malgré l'augmentation des taux directeurs de la FED. Si cette évolution se poursuit, il est à craindre une dégradation de la compétitivité des biens et des services exportés comme le tourisme. De même, l'envolée du prix du baril de pétrole, qui a culminé à 74 dollars en avril 2006, devrait se répercuter sur les coûts de transport et le prix de l'électricité et pourrait non seulement creuser le déficit commercial, mais également réduire la compétitivité de l'économie ainsi que le pouvoir d'achat des ménages.

LES MISSIONS DE L'INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) dont le siège est à Paris a été créé par loi n° 66-948 du 22 décembre 1966. Il s'agit d'un établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros. Ses statuts ont été fixés par le décret n°67-267 du 30 mars 1967, modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998. Banque centrale de Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et de Polynésie française, l'Institut d'émission d'outre-mer est un acteur essentiel de leur développement et remplit un certain nombre de missions fondamentales :

- l'Institut d'émission met en circulation des billets de valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 F CFP et des pièces des valeurs suivantes : 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il veille scrupuleusement au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires;

- il procède au refinancement des établissements de crédit au moyen du réescompte des crédits bancaires consentis aux entreprises des secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière équilibrée. L'IEOM intervient de façon sélective sur la redistribution des crédits à court terme et à moyen terme en accordant son réescompte à des conditions préférentielles ou par des exonérations de réserves obligatoires.

- la nécessité d'une connaissance approfondie de la situation économique et financière des Collectivités d'outre-mer lui confère un rôle d'observatoire économique permanent réalisant enquêtes et études périodiques et publiant une lettre mensuelle et un bulletin trimestriel de conjoncture. L'IEOM réalise également tous les ans, un rapport annuel dressant le bilan économique, monétaire et financier et établit en collaboration avec la Banque de France, la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission.

- il a également en charge la surveillance du bon fonctionnement du système bancaire qui s'effectue en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession ;

- l'Institut d'émission veille par ailleurs à élargir et à améliorer la qualité des services rendus à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers : cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques, fichier central des impayés etc... Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et le reste de la zone euro. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, le compte d'opérations garantissant de manière illimitée la convertibilité du F CFP en euro.

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes entités de sa zone d'émission doit permettre à l'Institut d'émission d'outre-mer d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et d'être pour les pouvoirs publics une force de propositions et de conseil au service du développement économique et social des Collectivités d'outre-mer.

ANNEXE 1

LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES MENTIONNES DANS CE FASCICULE

ACDE.....	Aide à la création ou au développement d'entreprises
ADEME.....	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOMETH.....	Association de formation aux métiers de l'hôtellerie
ANFA.....	Agents non fonctionnaires de l'administration
AOC.....	Appellation d'origine contrôlée du monoï polynésien
BEI.....	Banque européenne d'investissement
BIT.....	Bureau international du travail
CAF.....	Coût - assurance - fret
CCISM.....	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
CDC.....	Caisse des dépôts et consignations
CEA.....	Commissariat à l'énergie atomique
CEP.....	Centre d'expérimentation du Pacifique
CETAD.....	Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement
CHSP.....	Centre de l'hygiène et de salubrité publique
CIRAD.....	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CJA.....	Centre pour jeunes adolescents
CMNP.....	Centre des métiers de la nacre et de la perle
CMR.....	Coefficient moyen de remplissage
CPH.....	Conseil des professionnels de l'hôtellerie
CPS.....	Caisse de prévoyance sociale
CSPC.....	Caisse de soutien des prix du coprah
CST.....	Contribution de solidarité territoriale
DCP.....	Dispositif de concentration de poissons
DFE.....	Droit fiscal d'entrée
DGDE.....	Dotation globale de développement économique
DSPE.....	Droit spécifique sur les perles exportées
DIJ.....	Dispositif d'insertion des jeunes
EDT.....	Electricité de Tahiti
EGT.....	Etablissement des grands travaux
ELECTRA.....	Société de gestion des distributions publiques d'énergie électrique dans les archipels
EPT.....	Ecloserie polyvalente de Taravao
FED.....	Fonds européen de développement
FEI.....	Fonds d'entraide aux îles
FHP.....	Financière hôtelière polynésienne
FIM.....	Fonds d'investissement à la mer
FRED.....	Fonds pour les restructurations de défense
FREPF.....	Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française
GIE.....	Groupement d'intérêt économique
GIMT.....	Groupement interprofessionnel Monoï de Tahiti
GOD.....	Groupement d'observation dispersé

IFREMER...	Institut de recherche pour l'exploitation de la mer
ISPF.....	Institut de la statistique de la Polynésie française
MIT.....	Marché d'intérêt territorial
OMT.....	Organisation mondiale du tourisme
ORSTOM...	Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer
OPH.....	Office polynésien de l'habitat
PAP.....	Port autonome de Papeete
PAB.....	Prêt à l'aménagement bonifié
PBL.....	Prêt bancaire au logement
PGRN.....	Programme général de recherche sur la nacre
PHB.....	Prêt à l'habitat bonifié
PIB.....	Produit intérieur brut
PPN.....	Produit de première nécessité
PSG.....	Protection sociale généralisée
RGS.....	Régime général des salariés
RNS.....	Régime des non-salariés
RPT.....	Redevance de promotion touristique
RSPF.....	Régime de Solidarité de Polynésie Française
...	Répertoire territorial des entreprises
RTE.....	Surface agricole utile
SAU.....	Service de développement de l'industrie et des métiers
SDIM.....	Service du développement rural
SDR.....	Service d'Etat de l'aviation civile
SEAC	Société d'équipement de Tahiti et des îles
SETIL.....	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion
SEFI.....	professionnelles
	Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete
SEM3P.....	Syndicat des industriels de la Polynésie française
SIPOF.....	Société de financement et de développement économique de la
SOFIDEP...	Polynésie française
	Société de crédit et de développement de l'océanie (Banque)
SOCREDO..	Service militaire adapté
SMA.....	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SMIG.....	Taxe de développement local
TDL.....	Taxe nouvelle de protection sociale
TNPS.....	Taxe spéciale pour grands travaux et routes
TSGTR.....	Taxe sur la valeur ajoutée
TVA.....	Zone économique exclusive
ZEE.....	

ANNEXE 2

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISEES PAR L'IEOM

A. Le rapport annuel (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna)

- Le fascicule 20,95 € 2 500 F CFP
(16,76 € ou 2 000 F CFP pour le rapport de Wallis et Futuna)
- 10 fascicules 167,60 € 20 000 F CFP

B. Le bulletin trimestriel de conjoncture économique

- Le fascicule 5,03 € 600 F CFP
gratuit sur www.ieom.fr

C. Le bulletin trimestriel de conjoncture monétaire et financière

gratuit sur www.ieom.fr

- Le fascicule 5,03 € 600 F CFP

D. Les études sectorielles

gratuit sur www.ieom.fr
2,51 € 300 F CFP l'unité papier

- Le commerce de détail de biens d'équipement
du foyer en Polynésie française (février 2006)

- Le commerce de détail de l'habillement
en Polynésie française (janvier 2006)

- Les concessionnaires automobiles en Polynésie française
(janvier 2006)

E. Les Notes de l'Institut d'émission

gratuite sur www.ieom.fr
2,51 € 300 F CFP l'unité papier

- L'économie polynésienne en 2005
- La Perle de Tahiti
- Les Balances des paiements dans les C.O.M. du Pacifique au 1^{er} semestre 2005
- La desserte maritime interinsulaire en Polynésie française (décembre 2004)
- Le tourisme en Polynésie française de 1996 à 2003 (novembre 2004)
- Le commerce de détail en Polynésie française (novembre 2004)
- L'endettement bancaire des particuliers en Polynésie française (octobre 2004)

F. Rapport annuel - La Balance des paiements de Polynésie française

- Le fascicule 10,06 € 1.200 F CFP l'unité

G. La lettre mensuelle

gratuite sur www.ieom.fr



Ces études sont disponibles :

à l'agence IEOM de Papeete

21, rue du Docteur-Cassiau
BP N° 583 – 98713 PAPEETE
Tél. : (00.689) 50.65.00
Télécopie (00.689) 50.65.03
e-mail : direction@ieom.pf

au siège de l'IEOM

5, rue Roland Barthes
75598 PARIS Cedex 12
Tél. : 01.53.44.41.41
Télécopie : 01.43.47.51.34
Site internet : www.ieom.fr

Ont participé à cet ouvrage :

J.P. DERANCOURT

B. MASSUYEAU

S. MICHEL

E. LINE

C. TEHEIPUARI

N. DUPONT

Directeur de la publication : P. BESSE

Responsable de la rédaction : JP. DERANCOURT

Photographie de couverture :

Cargo mixte «Aranui» dans la baie des traîtres à Hiva Oa (Marquises)
(Tahiti presse)

Flashage et impression : STP-multipress

Achevé d'imprimer : Juin 2006 – Dépôt légal : Juin 2006

PRIX : 2 500 F CFP (20,95 €) - ISSN 0073-8247

Le rapport annuel de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) comprend une analyse de l'évolution économique de la Polynésie française au cours de l'année écoulée, notamment une présentation des principaux indicateurs, des secteurs d'activité, des échanges et également une analyse complète de l'évolution monétaire et financière, en particulier du système bancaire, de la situation monétaire et des finances publiques.

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, établissement public national, est la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique. À ce titre, l'IEOM en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.